

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023





# SOMMAIRE

<b>RAPPORT MORAL</b> .....	<b>4</b>
<b>RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 GÉNÉRAL</b> .....	<b>5</b>
<b>RAPPORT DE GESTION 2023</b> .....	<b>13</b>
<b>SIÈGE</b> .....	<b>37</b>
<b>MECS NOTRE MAISON</b> .....	<b>41</b>
MECS NOTRE MAISON .....	42
<b>LES CMPP ET LES CAMSP</b> .....	<b>61</b>
CAMSP D'AGEN .....	62
CMPP D'AGEN .....	69
CAMSP DE MARMANDE .....	76
CMPP DE MARMANDE .....	85
CAMSP DE VILLENEUVE-SUR-LOT .....	92
CMPP DE VILLENEUVE-SUR-LOT .....	101
<b>CENTRE RESSOURCES IME DE FONGRAVE, LALANDE ET SESSAD D'AGEN</b> .....	<b>112</b>
CENTRE RESSOURCES .....	113
IME DE FONGRAVE .....	114
IME DE LALANDE .....	126
SESSAD D'AGEN .....	140
<b>IME DE CAZALA ET SESSAD DU CONFLUENT</b> .....	<b>150</b>
IME DE CAZALA .....	151
SESSAD DU CONFLUENT .....	165
<b>IME LES RIVES DU LOT</b> .....	<b>177</b>
IME LES RIVES DU LOT .....	178
<b>DITEP DES DEUX RIVIÈRES</b> .....	<b>184</b>
DITEP DES DEUX RIVIERES .....	185
<b>SESSAD LA PASSERELLE</b> .....	<b>193</b>
SESSAD LA PASSERELLE .....	194
<b>ESAT AGNELIS</b> .....	<b>203</b>
<b>ESAT DE CASTILLE, DHA ET SAVS DE GARDÈS</b> .....	<b>214</b>
ESAT CASTILLE .....	215
DHA DE GARDES .....	222
SAVS DE GARDES .....	229
<b>CHVS DE L'AGENAIS SAVS JASMIN/APPART+</b> .....	<b>237</b>
CHVS DE L'AGENAIS .....	238
SAVS JASMIN - APPART+ .....	246
<b>FOYER LA COURONNE</b> .....	<b>254</b>
<b>FOYER LA FERRETTE</b> .....	<b>262</b>
<b>PÔLE LES CIGALONS</b> .....	<b>275</b>
<b>LEXIQUE</b> .....	<b>276</b>

# Rapport Moral

Depuis plusieurs mois, le contexte international nous fait craindre un avenir pour le moins préoccupant. Aux portes de l'Europe un conflit généré par les ambitions d'un autocrate s'éternise ; d'autre part le Moyen Orient s'embrase et apporte à nos sociétés occidentales de vives tensions dans les opinions publiques.

Dans ce contexte pour le moins anxiogène, notre association a continué cette année à porter des projets innovants. Plus que jamais, le fil rouge de notre engagement, c'est contribuer à bâtir une société inclusive pour toutes les personnes que nous accompagnons : inclusion dans l'école du village ou du quartier pour les plus jeunes ; nos équipes, en soutien des enseignants, permettent la réussite de ces projets, certains sont finalisés et d'autres le seront assez vite, notamment celui de Penne d'Agenais « l'École pour tous », projet né d'un partenariat entre l'association, l'Éducation nationale, l'ARS et les élus.

Nous œuvrons depuis toujours pour que les ESAT s'ouvrent sur le monde de l'entreprise. Le DuoDay, mis en place depuis de nombreuses années, a donné aux ouvriers d'ESAT des possibilités de rencontrer l'univers du travail dans le monde réel. À la demande de l'État, ce formidable dispositif est étendu depuis 6 ans maintenant à l'ensemble du pays.

Je pensais pouvoir vous annoncer la naissance de notre nouvelle convention collective unique. Mais au fil de l'année, les discussions se sont enlisées et les désaccords entre les partenaires sociaux ont empêché la finalisation du projet. Il est urgent de se mettre d'accord, notamment, en ce qui concerne les bas salaires de la branche et je sais que tout le monde en est conscient.

Notre CPOM sur lequel travaillent nos équipes depuis de longs mois devrait être signé prochainement ; c'est notre feuille de route pour les années à venir et doit donc être sérieusement étudié.

Cette année a été marquée par la création de plusieurs structures dans les Landes. Nous avons répondu aux appels à projets du département et nous avons eu le bonheur de voir que nos projets ont été retenus. Depuis longtemps nous travaillons en confiance avec le département des Landes qui nous a demandé, il y a longtemps, de créer à Lit et Mixe un hébergement d'adultes en situation de handicap. Plus tard, toujours à leur demande nous avons créé, accolés au foyer deux FAM : un pour adultes en situation de handicap vieillissants, l'autre pour des adultes autistes.

Merci à Marc Alias et à l'équipe des Cigalons qui se sont beaucoup impliqués avec la Directrice Générale et durant les vacances d'été, dans l'élaboration de ces nouveaux projets.

Très implantée dans notre département, et ce, depuis toujours, notre association rayonne désormais au niveau régional et maintenant national grâce au DuoDay.

À ce propos j'ai eu l'honneur de représenter cette année l'association à Matignon et à l'Élysée ; nous pouvons être très fiers de cette reconnaissance nationale.

Mes chers amis, je ne renouvelle pas mon mandat d'administratrice cette année.

Toutes ces années passées dans l'association m'ont enrichie et m'ont aidée quelquefois dans des moments difficiles. Penser au bien-être des autres est le meilleur remède pour oublier ses chagrins.

Je pars confiante dans l'avenir de notre association et je vous souhaite à tous de bonnes vacances.

**La Présidente,  
Danièle Bonadona**

# Rapport d'activité 2023 général

Les projets et travaux engagés ont été d'ampleur cette année 2023, traduisant une belle dynamique de notre association.

Je ne vous en citerai que quelques-uns :

- L'IME Les Rives du Lot a ouvert une nouvelle Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) à Villeneuve-sur-Lot.
- Le SESSAD d'Agen a ouvert 3 places supplémentaires pour des suivis spécifiques TSA.
- Le SESSAD du Confluent a accueilli sa nouvelle équipe mobile dans le cadre du projet départemental « Répit ».
- Un nouveau service a été créé à Mont de Marsan, le SAMSAH « Chacun sa vie, chacun sa réussite ».
- L'ouverture en janvier dernier d'une nouvelle MECSO à Grenade sur Adour pour 16 jeunes présentant une double vulnérabilité a été préparée durant l'année 2023.
- DuoDay a été organisé pour la 6<sup>ème</sup> édition nationale pendant la semaine européenne pour l'emploi. Ce fut une nouvelle fois un grand succès avec plus de 27.600 duos constitués avec l'aide de 4.400 structures accompagnantes dans l'emploi (Pôle Emploi, Cap Emploi, ESAT, IME, ITEP, écoles...). Plus de 45.000 personnes en situation de handicap se sont inscrites. Plus de 46.000 offres de stage ont été publiées par plus de 13.500 employeurs. Cette opération est également très suivie par nos équipes et reste un outil apprécié pour construire le parcours des personnes que nous accompagnons dans l'emploi. Mme Fadila Khattabi, Ministre Déléguée, Chargée des Personnes Âgées et des Personnes Handicapées, comme l'année précédente, Mme Geneviève Darrieussecq, est venue rencontrer les équipes de la plateforme mobilisées sur l'opération, mais également des jeunes et des adultes ayant réalisé des parcours remarquables vers/ou dans l'emploi. L'animation de cette rencontre fut réalisée par un de nos anciens collègues, M. Emmanuel Lardy. Ce fut également un temps fort de reconnaissance du travail réalisé par l'association et sa direction par la remise de la médaille de chevalier de l'ordre du mérite.

Le nouveau projet associatif a été approuvé par l'Assemblée Générale de l'association avec ses 5 axes stratégiques :

- Engager une démarche éthique fondée sur les valeurs associatives.
- Autodétermination : capacité d'agir, à gouverner sa vie, à choisir et à prendre des décisions.
- Dans un environnement en pleine mutation.
- Ensemble, contribuons à la construction d'un projet sociétal.
- Communiquer efficacement pour partager notre vision.

Un immense travail a été réalisé par le service informatique, piloté par M. Eddy Martinho avec le siège et les établissements, concernant l'intranet, la sécurité numérique, le déploiement d'IMAGO, sans oublier le site internet de l'ALGEEI en collaboration avec M. Stéphane Cornuault, M. Stéphane Fossats, Mme Colette Baccaro et Melle Sophie Roy.

Concernant les CPOM, l'année 2023, malgré, une année supplémentaire de travail avec les financeurs n'a pas abouti à la conclusion de nouveaux contrats.

Nous attendons une finalisation en 2024 prenant en compte notre réalité 2023, particulièrement difficile pour les établissements financés par le département du Lot-et-Garonne.

Les évaluations externes ont repris conformément à la programmation conjointe ARS/Départements.

Les premiers établissements ayant réalisé leur évaluation sont la MECSO Notre Maison, l'IME des Rives du lot et les foyers Les Cigalons. Tous ont eu d'excellents retours. L'IME et les Foyers ont également été renouvelés dans leur certification « Autisme Handéo ».

## **I- L'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS :**

### **LES INSTITUTS MÉDICO ÉDUCATIFS ET LEURS SESSAD**

Le décret sur le dispositif IME/SESSAD n'est encore paru. Il est néanmoins mis en œuvre dans le cadre des projets de parcours des jeunes.

Malgré le lien étroit entre IME et SESSAD, dès lors que l'on travaille en dispositif, il est nécessaire administrativement de présenter leurs résultats, leurs activités, leurs projets et leurs évaluations de manière différenciée.

Chacun de nos IME propose des classes externalisées au sein d'écoles élémentaires ou secondaires. Les dernières classes non encore externalisées devront l'être dans les trois prochaines années. C'est un axe de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) : « l'IME dans les murs ».

En 2023, 205 enfants et adolescents ont été accueillis au sein des IME de l'ALGEEI.

L'activité réalisée a été de 33.817 pour 34.954 journées prévisionnelles soit une réalisation de 96,75 %.  
137 jeunes ont été suivis par les SESSAD.

#### **L'IME Les Rives du Lot**

L'établissement propose des modalités diversifiées d'accompagnement.  
69 jeunes en ont bénéficiés en 2023.

L'IME dispose pour cela de :

- 5 classes dont 3 externalisées :
  - 2 unités sur l'IME de Casseneuil.
  - 2 Unités d'Enseignement Maternelle Autisme, Agen et Villeneuve depuis 2023.
  - 1 Unité externalisée à l'école élémentaire de Bias.
- 2 hébergements en villa à Eysses et à Bias.

L'ouverture de places SESSAD Autistes était très attendue, Les Rives du Lot étant le seul IME à ne pas pouvoir proposer ce type de suivi. Cette création de places a pu se réaliser en 2024.

#### **L'IME CAZALA et le SESSAD du Confluent**

##### **L'IME Cazala**

L'IME a accueilli et accompagné 66 jeunes.

L'IME Cazala a quitté son site historique.

Cet établissement propose désormais un dispositif inclusif sur 7 sites à Aiguillon, Casteljaloux et Tonneins.  
2 classes sur 4 sont externalisées.

Reconnu pour son dynamisme et ses projets, l'IME poursuit son déploiement dans l'ensemble de ses dimensions, incluant la notion de parcours et de dispositif avec le SESSAD.

##### **Le SESSAD du Confluent :**

62 jeunes ont été suivis.

- 19 par le SESSAD « accompagnement scolaire »
- 47 par le SESSAD « accompagnement professionnel »

Une équipe mobile a été créée suite à la réponse à l'appel à projets départemental « Plateforme de répit ».

### **Le Centre Ressources (IME Lalande/ IME Fongrave / SESSAD d'Agen)**

L'accompagnement y est inclusif, individualisé, mutualisé et adapté.

#### L'IME Lalande

50 jeunes ont été accueillis sur l'établissement au cours de l'année 2023, dont, 41 sur l'IME Lalande et 9 sur l'Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA), ouverte en septembre 2022 à l'école Édouard Herriot. L'établissement prépare, conformément au calendrier de l'Éducation nationale, l'externalisation d'une nouvelle classe, cette fois en collège.

#### L'IME Fongrave

La file active en 2023 a été de 66 jeunes.

6 groupes sont proposés :

- 1 « Scolarité, Éducation et Découverte » ;
- 1 « Option Ateliers » ;
- 4 « Formation filières professionnelles » ;

mais également un dispositif « Projet d'insertion à la Vie active » et un service de suivi des jeunes après leurs sorties.

Sur trois de ses classes, une est externalisée : l'Unité d'Enseignement Externalisée au collège DUCOS du Hauron ouverte en septembre dernier.

#### Le SESSAD d'Agen

75 jeunes ont été accompagnés, pour un agrément de 53 places de 6 à 25 ans.

Le SESSAD a bénéficié d'une extension de 3 places pour jeunes adultes autistes dans le cadre d'un accompagnement pré professionnel.

Le poste de médiateur santé pair a été pérennisé au sein de l'équipe après la formation universitaire et l'obtention du diplôme de ce jeune professionnel, proposant ainsi des actions éducatives, de santé, d'information et de sensibilisation auprès et avec les acteurs professionnels et non professionnels.

### **LE DISPOSITIF ITEP**

#### **Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique « Des Deux Rivières » et le SESSAD La Passerelle:**

##### L'ITEP

L'ITEP a un agrément pour accueillir 50 enfants et adolescents de 6 à 20 ans présentant des difficultés psychologiques dont l'expression et l'intensité peuvent perturber gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Le Dispositif propose différentes modalités d'accompagnement sur l'Agenais et le Villeneuvois : ambulatoire, externat et internat séquentiel dans le cadre de ses missions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.

Les unités d'enseignement sont au nombre de 6 dont 2 externalisées.

Les hébergements sont diversifiés. La structure intermédiaire et le pôle insertion complètent le dispositif.

Comme pour les IME, l'ITEP est inscrit dans une démarche inclusive, travaillant de nouveaux partenariats et projets.

L'un d'entre eux est la création d'une équipe médico-sociale au sein du complexe scolaire de Penne d'Agenais, portée par les institutions scolaires, la mairie, l'Éducation nationale et l'ARS territoriale. La mobilisation de la direction a été forte en 2023, M. Wilfried Foulogne et Mme Carole Girone, pour que « L'École pour tous » puisse ouvrir en janvier 2024.

### Le SESSAD La Passerelle

Le Sessad travaille en dispositif intégrée avec l'ITEP, favorisant la fluidité des parcours.

61 enfants et adolescents de 6 à 20 ans ont pu en bénéficier.

Quels que soient les lieux de vie ou d'accueil du jeune, les objectifs de l'équipe sont d'accompagner dans l'autonomie, la scolarité, l'entrée dans la vie professionnelle.

Les difficultés sont prégnantes. Sur 7 jeunes ayant quitté le SESSAD en 2023, 4 ont pu rejoindre le milieu ordinaire sans autre suivi. Les 3 autres ont rejoint l'ITEP.

### **LES MAISONS D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIALE (MECSO)**

#### La Mecso Notre Maison (47)

La MECS a réalisé une suractivité (103%) en 2023 et accueilli 8% de personnes « hors département ».

Le nombre de places agréées est de 62 en internat éducatif, en placement familial, en service d'insertion socio-professionnelle et en placement éducatif à domicile. Ce dernier service va être profondément réaménager suite à l'appel à projets lancé en avril 2024 par le département du Lot-et-Garonne.

L'établissement a réalisé son évaluation externe. Le retour des évaluateurs a été très positif.

#### La Mecso double vulnérabilité (40)

Un nouveau projet a vu voir le jour en 2023 à Grenade-sur-l'Adour, l'accueil de 16 enfants et adolescents présentant une double vulnérabilité : sociale et handicap. La recherche de deux hébergements par l'association, l'acquisition des deux villas par le département des Landes et les travaux engagés en 2023 ont permis l'ouverture de ce nouvel établissement en janvier 2024.

### **LES CMPP ET CAMSP**

**En 2023, les CAMSP et les CMPP ont généré une activité représentant 102% de l'activité demandée.**

	CMPP	CAMSP
<b>File active : nombre d'enfants accueillis sur l'année 2023</b>	<b>1967</b>	<b>709</b>

#### Le CMPP, le CAMSP d'Agen et la Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO)

Le CMPP d'Agen termine l'année en légère suractivité au regard de l'agrément avec un nombre de séances réalisées de 12.941 pour un agrément de 12.700.

Sur ces 606 jeunes :

- 55 enfants ont été vus une seule fois dans l'année.
- 160 jeunes étaient encore en cours de diagnostic au 31/12/23.
- 391 jeunes étaient en cours de traitement.
- 84 jeunes avaient un dossier MDPH ouvert ou en cours d'instruction.

135 enfants étaient présents au CAMSP d'Agen au 31/12/2023. Le nombre d'enfants suivis par le CAMSP est en hausse depuis quelques années.

Pour les enfants ayant atteint la limite d'âge (6 ans), le CAMSP rencontre des difficultés pour assurer le relais et/ou la coordination des soins en raison des délais d'attente auprès des partenaires (CMPE, Hôpital de Jour, ITEP, IME, SESSAD...).

La Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) départementale pour les enfants de 0 à 6 ans avec troubles du neurodéveloppement ouverte en 2022 s'est étoffée en 2023.

114 enfants ont été admis.

L'équipe de la PCO a été amenée à réaliser les bilans compte tenu de la faible couverture départementale de professionnels libéraux : 18 partenaires sont actuellement actifs. Le prochain objectif est l'extension de son agrément pour les enfants de 7 à 12 ans.

#### Le CMPP et le CAMSP de Marmande

Le CMPP de Marmande termine l'année en très légère sous-activité au regard de l'agrément avec un nombre de séances réalisées de 9.036 pour un agrément de 9.100.

La complexité grandissante de certaines situations mobilise fortement les professionnels. Le nombre d'enfants accueillis reste stable alors que le nombre de séances par enfant augmente.

La situation sur le Tonneinquois reste préoccupante. Le projet SAS (Soins et Accompagnement Social) présenté à plusieurs reprises à l'ARS a pour objectif de répondre aux difficultés spécifiques rencontrées sur ce territoire.

Le CAMSP de Marmande a accueilli 211 enfants sur l'année.

Repéré sur son territoire, il est le partenaire de nombreux acteurs. La volonté de la direction, exprimée depuis de nombreuses années, est de développer un pôle nouveau-nés vulnérables aux regards des enjeux de développements spécifiques des enfants de moins de trois ans. Malgré une écoute attentive de l'ARS et du département, celui-ci n'a pas pu se déployer.

#### Le CMPP et le CAMSP de Villeneuve

L'activité réalisée durant l'année s'est située à hauteur de 16.142 séances (+342 actes, soit +3,11%) pour une file active de 896 enfants.

Le CMPP de Villeneuve-sur-Lot, antennes comprises, a reçu des enfants et des adolescents provenant d'une centaine de communes des départements de Lot-et-Garonne, de Dordogne, du Lot et du Tarn-et-Garonne. Le CMPP est très sollicité de part son accès direct. Il est un acteur incontournable du soin sur un territoire où les structures d'aval, comme les acteurs libéraux sont totalement submergés.

La file active du CAMSP de Villeneuve-sur-Lot en 2023 a été de 138 enfants.

40 enfants ont quitté le CAMSP au cours de l'exercice 2023, 31 d'entre eux ayant poursuivi leurs soins dans d'autres établissements et services spécialisés.

Seuls 21 % des entrants ont moins de trois ans. Cette arrivée tardive pour certains enfants est en lien avec l'entrée à l'école.

Bien que son activité soit polyvalente, le CAMSP dispose depuis plusieurs années d'une Equipe Diagnostic Autisme qui assure les diagnostics dits « simples », les évaluations, l'accompagnement et la mise en place de projet personnalisé.

### **LES FOYERS MÉDICALISÉS ET NON MÉDICALISÉS /SAMSAH**

#### Le Pôle foyers des Cigalons (40) et le SAMSAH

Les Foyers ont réalisé une forte sur-activité. Ils offrent un ensemble d'hébergements diversifiés et adaptés, prenant en compte les besoins et attentes de chacun avec des services de qualité. Les évaluations externes ont été très positives pour chacun de ces établissements.

Cette année a été marquée par l'ouverture à Mont de Marsan d'un nouveau service pour 10 jeunes autistes de 15 à 25 ans en rupture totale avec tout type d'accompagnement : le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) « chacun sa vie, chacun sa réussite ». Le projet sera totalement finalisé avec l'ouverture dans le futur de l'Établissement d'Accueil Médicalisé.

#### Le Foyer de la couronne (47)

Cet établissement a une sous-activité importante sur l'accueil de jour, liée aux absences pour maladie ou convenances personnelles.

Des stagiaires ont été accueillis tout au long de l'année, permettant aux personnes comme à leur famille de se préparer à une éventuelle entrée. Ces 42 journées ne sont malheureusement pas prises en compte par le département.

Le foyer propose des modes diversifiés d'accueil de jour, en hébergement permanent, modulable, séquentiel et d'urgence sans médicalisation.

Son projet de ferme pédagogique et de médiation animale devrait voir le jour après des mois de préparation. Il va permettre de proposer des actions dites « d'inclusions inversées ».

#### Les foyers de la Ferrette (47)

Globalement les foyers ont réalisé une très légère sous-activité de 76 journées.

Fortement mobilisés pour réhabiliter l'ensemble des locaux, les foyers sont engagés pour offrir un accompagnement de qualité, centré sur la personne.

La construction de nouvelles salles éducatives devrait être enfin finalisée en 2024.

De nombreux projets sont en cours et font l'objet de discussions avec nos financeurs.

### **LES PLATEFORMES DE SERVICES**

#### Le CHVS de l'Agenais, le SAVS Jasmin et Appart +

Le CHVS de l'Agenais propose une offre diversifiée d'hébergements en lien avec les services portés par le SAVS Jasmin et le dispositif APPART+.

Le CHVS a suivi 66 personnes et réalisé une forte sous-activité.

Les raisons sont multiples et ont été transitoires, sous-activité régularisée en 2024.

Le SAVS Jasmin a réalisé son activité sur l'ensemble de ses services (SAVS/ APPART/APPART+). Très sollicité par les bénéficiaires, il répond totalement à leurs attentes.

#### Le dispositif d'Habitat Accompagné (DHA) et le SAVS de Gardès

Le DHA de Gardès est en suractivité de 498 journées.

Il accueille 24 hommes et 12 femmes.

Tous les résidents disposent d'un studio individuel. Il existe 4 studios avec porte communicante réservés aux couples, 4 studios pour autistes de plain-pied et 8 studios pour personnes handicapées vieillissantes.

Le SAVS de Gardès a suivi 28 personnes (12 hommes et 12 femmes)

Depuis le déménagement sur le site de Tonneins, la dynamique institutionnelle inclusive s'est vue renforcer par une meilleure accessibilité aux activités de droit commun.

### **LES ESAT**

En 2023, les ESAT ont accueilli 251 personnes pour un agrément de 219. Le nombre de personnes à temps partiel a augmenté de 27% en 6 ans.

La loi 3DS avec son décret d'application en 2023 a eu pour ambition de transformer ce secteur d'activité en réaffirmant le soutien du modèle, tout en impulsant une nouvelle dynamique dans la dimension d'accompagnement dans l'emploi et en créant de nouveaux droits.

La loi de décembre 2023 dite « plein emploi » les renforce en les rapprochant de ceux des salariés de droit commun.

Les deux ESAT sont inscrits dans une dynamique de Qualité de Vie au Travail et d'innovations sociales toujours plus inclusive.

## **II- LES PROFESSIONNELS**

Les accords dits « Laforcade » ont abouti à l'attribution d'une revalorisation salariale de 183 euros nets mensuels aux bénéficiaires de certains personnels non médicaux exerçant dans les établissements ou services du champ social et médico-social.

La conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social en février 2022 a été l'occasion d'annoncer l'extension de cette revalorisation au secteur socio-éducatif au 1er avril 2022.

Les fédérations et employeurs sont néanmoins restés mobilisés sur ces revalorisations à plusieurs titres, demandant :

- La sécurisation de leurs financements particulièrement pour les établissements dépendant des départements.
- La prise en compte des « oubliés du Ségur » que sont les professionnels administratifs et logistiques.
- La prise en compte de l'inflation dans le cadre de la revalorisation de la valeur du point de 3 % effectuée en 2022.

Aujourd'hui, nous sommes toujours dans l'attente de réponses concrètes sur ces trois points.

Les négociations sont toujours en cours après de nombreux échecs.

L'association espère que 2024 permettra aux acteurs nationaux d'aboutir à un accord en faveur des oubliés du Ségur.

### **Les effectifs**

Ils étaient 774 salariés au 31 décembre 2023 pour une moyenne mensuelle de 796.

556 femmes pour 218 hommes.

### **La pyramide des âges**

- Les moins de 25 ans étaient peu nombreux avec 37 présents.
- Les plus de 55 ans étaient au nombre de 176 dont 55 de plus de 60 ans.
- Le plus gros des effectifs se situait sur la tranche des 25/45 ans avec 316 personnes, suivi de près par les 45/55ans, avec 265 personnes.

Trois directeurs ont fait valoir leurs droits à la retraite : le Dr Thérèse Clément, M. Emmanuel Lardy et M. Olivier Pourtau.

Ces départs ont entraîné de nombreux changements.

Le Dr Bruno Pulicani a pris la direction médicale du CAMSP de Villeneuve-sur-Lot.

M. Jean-Robert Nortier a pris la direction du CMPP/CAMSP/PCO d'Agen, laissant la direction du Centre ressources à M. Andri Andrianony, lequel a quitté la direction de la MECSO Notre Maison.

Mme Pacôme Lenoir a été recrutée pour la direction de la MECSO.

M. Arnaud Pannetier a pris la direction du dispositif de l'IME Cazala et du SESSAD du Confluent, laissant la direction de l'ESAT de Castille, du DHA et du SAVS de Gardès à M. Eric Berguio !

Je terminerai ce propos par des remerciements aux équipes et directeurs des établissements, aux professionnels du Siège et bien sûr aux administrateurs. Tous ont été présents cette année 2023 pour répondre aux attentes de nos concitoyens.

Je me dois de remercier tout particulièrement Mme Danièle Bonadona, dont l'engagement au sein de l'association va prendre une autre dimension, après son départ de la Présidence. Ce fut pour moi un grand bonheur de travailler sous sa présidence pendant plus de 20 ans.

De nombreux événements heureux comme parfois difficiles sont venus jalonner ces années. Rien n'a pu la déstabiliser. Sa force, sa volonté, son charisme ont toujours été au service des personnes les plus vulnérables.

Une nouvelle page va s'écrire, je ne doute pas qu'elle sera aussi belle et riche.  
Mme Bonadona, vous allez nous manquer.

**La Directrice Générale,  
Magali Dewerd**

# Rapport de gestion 2023

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte, entre autre, de la situation financière de notre association sur l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Ce rapport de gestion, qui vous est soumis, vous apportera une appréciation sur notre situation patrimoniale et une traduction financière de notre activité sur l'année à travers la lecture des documents comptables joints à ce rapport.

Nous vous rappelons que selon notre organisation, la Commission des finances propose pour validation par le Bureau et par le Conseil d'Administration les décisions importantes de gestion et que notre Commissaire Aux Comptes contrôle la sincérité et la régularité de nos comptes et il vous fera part de ses observations en suivant.

Les comptes 2023 de l'ALGEEI ont été arrêtés selon le nouveau règlement comptable de l'ANC 2019-04.

Le total des produits de l'exercice est en augmentation de 1,4 % à hauteur de 53,6 millions d'euros et nous constatons un déficit important de 1.354.456 €. Cette perte ampute bien sûr lourdement nos fonds associatifs mais l'association reste cependant solide puisqu'elle détient environ 15 millions d'euros de fonds propres soit 3,3 mois de fonctionnement et c'est lors de ces périodes fragiles que l'on voit toute l'utilité d'avoir des fonds pérennes en réserve afin de mieux faire face à ces imprévus mais aussi pour permettre de financer nos investissements et nos projets nouveaux.

Même si nos fonds propres sont montés jusqu'à 18 millions d'euros en 2020, un petit regard en arrière nous permet de dire que sur le long terme notre situation financière s'est améliorée.

En faisant donc ce retour de 20 ans en arrière, voici les ressources dont disposait l'ALGEEI comparée à celles d'aujourd'hui :

	2003	2023	Ecart
<b>Total produits</b>	36 276 543 €	53 612 243 €	48%
<b>Total fonds propres</b>	10 524 940 €	14 974 690 €	42%
<b>Trésorerie</b>	7 126 179 €	12 065 544 €	69%

La situation financière de l'ALGEEI s'est donc nettement améliorée sur cette longue période mais la prudence reste cependant de mise après l'annonce successive de trois années déficitaires (2021-2022-2023).

Concernant cet exercice 2023, et de manière résumée, ce déficit s'explique par deux évènements majeurs :

- Un déficit affiché de 1 millions d'euros sur les établissements financés par le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne
- Une provision de 300.000 € pour le contentieux en cours contre la société STENICO, ou plus exactement son liquidateur, sur la rupture du contrat de télévente qui liait nos ateliers commerciaux à ce prestataire.

**D'autres évènements importants sont à souligner quant à leur impact sur les comptes 2023 :**

- Hors ateliers, nous constatons une inflation sans précédent sur l'ensemble de nos charges. Nous affichons ainsi une augmentation sur nos dépenses de 6 % par rapport à la dépense réelle 2022 sur notre groupe 1 pour un périmètre quasiment constant et une augmentation de 12 % comparé aux dépenses réelles 2021 ! Sur l'ensemble des charges hors charges de personnel, l'inflation a représenté

600 K€ de charges supplémentaires en plus des 450 K€ subis sur 2022 sur un budget total de 8.600 K€ alors que les taux directeurs alloués ont été beaucoup plus faible.

- Les accords « Laforcade » ont abouti à l’attribution d’une revalorisation salariale de 183 euros nets mensuels aux bénéficiaires de certains personnels non médicaux à partir du 1er novembre 2021 et la conférence des métiers de l’accompagnement social et médico-social a permis l’extension de cette revalorisation au secteur socio-éducatif au 1er avril 2022. Par l’effet année pleine, ces mesures SEGUR ont impacté les comptes 2023 pour un montant supplémentaire d’environ 330 K€ et n’ont malheureusement pas été financées en totalité par le Conseil Départemental du Lot et Garonne.
- De la même manière, la valeur du point de notre convention collective a augmenté de 3 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et cela a représenté environ 500.000 € d’augmentation sur 2023.

Nous devons aussi souligner la mise en place de quelques projets sur l’exercice :

- La plateforme de coordination et d’orientation pour les enfants de 0 à 6 ans avec troubles du Neuro-Développement a ouvert début 2022 et son équipe s’est étoffée courant 2023 grâce à une enveloppe supplémentaire obtenue de l’ARS.
- L’IME Les Rives du Lot a ouvert une UEMA en septembre 2023 sur Villeneuve-sur-Lot.
- Le SESSAD Agen a ouvert 3 places supplémentaires pour des suivis spécifiques TSA.
- Le SESSAD Confluent a accueilli sa nouvelle équipe mobile pour le projet répit sur le dernier trimestre de l’année.

Concernant les recettes budgétaires des établissements médico-sociaux, en lien avec les dépenses supplémentaires, nous notons de manière globale une attribution de taux équivalente à celle de l’an dernier donc bien supérieure aux années précédentes afin de compenser les surcoûts liés à l’augmentation de la valeur du point de 3 % à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, au financement du SEGUR et à la forte inflation subie depuis 2 ans.

#### Les taux alloués par financeur sont les suivants :

Financier	Évolution des enveloppes allouées	Commentaires
ARS/CPAM	+ 7,20 %	Le taux obtenu est de 2,53 % (pour le GVT et l’inflation). Se rajoute à cela le complément de financement pour le SEGUR en année pleine mais aussi les financements des projets nouveaux obtenus sur 2022 et 2023.
Conseil Départemental du Lot-et-Garonne	+ 3,46 %	Les taux obtenus sont de 3 % sur les charges de personnel en lien avec l’augmentation de la valeur du point depuis le 1/7/22 et 2 % sur les autres charges pour compenser l’inflation alors que nous avons eu 0 % depuis 5 ans.
Conseil Départemental des Landes	+ 6,69 %	Le taux finance la valeur du point, le SEGUR et une bonne partie de l’inflation.
<b>TOTAL</b>	<b>+ 5,01 %</b>	<b>Le taux est assez élevé mais malheureusement insuffisant face à l’inflation réelle.</b>

Au niveau budgétaire des établissements médico-sociaux, nous notons des résultats très disparates en fonction des différents financeurs.

Concernant les budgets financés par l’ARS (CMPP, CAMSP, ITEP, IME, SESSAD, FAM et ESAT sociaux) nous constatons globalement des excédents liés à des économies non souhaitées sur les charges de personnel

car les remplacements voire même les embauches en CDI sont parfois compliquées sur certains postes comme les médecins psychiatres, les orthophonistes, les psychologues, ... Ces économies ont pu compenser totalement l'inflation subie sur les charges de fonctionnement et l'ensemble des résultats sont positifs excepté pour l'IME Cazala qui a subi beaucoup de charges exceptionnelles liées à son déménagement en septembre 2023.

Le Conseil Départemental des Landes finance lui les foyers des Cigalons (foyer de vie et FAM) qui affichent globalement un résultat excédentaire de plus de 70 K€ et le nouveau SAMSAH de Mont de Marsan ouvert en septembre 2023 qui clos l'exercice sur un petit déficit logique de 12 K€ car l'ARS qui est co-financier rattrapera son non financement 2023 sur 2024. Il en est de même pour la MECS des Landes qui a eu des dépenses de lancement pour 50 K€ dont le financement n'aura lieu que sur 2024 par le Conseil Départemental.

Enfin, les résultats constatés sur la plupart des sites financés par le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne sont plutôt très mauvais et cela s'explique par les raisons suivantes :

- L'inflation n'a pas été prise en compte à sa juste hauteur et nous constatons un dépassement sur les charges des groupes 1 et 3 de 426 K€ (13 % d'augmentation ces deux dernières années alors que nous avons obtenu 2% en 6 ans).
- Concernant les charges de personnel, nous n'avons perçu aucune augmentation ces 6 dernières années en dehors des 3 % obtenus en 2023 pour financer l'augmentation de la valeur du point qui s'est appliquée en juillet 2022. L'augmentation moyenne liée au GVT étant de 0,80 % par an, cela représente en 2023 un manque de financement de 514 K€.
- Le rattrapage de la sous ou sur activité 2020 à 2023 a engendré une baisse de notre dotation de 240 K€.
- Le SEGUR n'a pas été financé à sa juste hauteur pour environ 120 K€.
- La non prise en compte du sous financement du Conseil Départemental de la Dordogne qui s'impose à notre département pour un montant de 156 K€

L'ensemble de ces points engendrent un manque de financement flagrant sur les foyers concernés qui constatent un déficit d'environ 1 million d'euros et cette situation inédite à ce jour pour l'association est très inconfortable voire même dangereuse à long terme. Les négociations en cours avec le département sur la dotation de base du nouveau CPOM pour 2024 nous laisse cependant entrevoir des éclaircies avec un rebasage de la dotation.

De manière générale, les établissements qui ont pu générer quelques excédents ont affecté ces résultats tel que conseillé dans le CPOM et par priorité :

- En réserve de compensation d'éventuels futurs déficits (pour 235 K€)
- Pour le coût des départs à la retraite (pour les 5 ans à venir pour 294 K€).
- En excédent affectés à l'investissements (pour 146 K€)

Pour ce qui concerne les ateliers commerciaux, le chiffre d'affaires constaté a diminué de 2 % par rapport à l'année précédente avec un réalisé de 3,3 M€ mais le résultat cumulé est à l'équilibre à +3 K€ à comparer aux -18 K€ de l'an dernier avec un résultat plutôt prometteur sur les ateliers Agnelis qui après tant d'années déficitaires affichent un léger déficit de -15 K€ malgré le déficit de son atelier cuisine qui se monte à -155 K€.

En consolidé, le résultat affiché est donc en déficit de – **1.354.456,36** € se décomposant de la manière suivante :

- Les établissements sociaux et médico-sociaux : déficit d'exploitation de 897.914,71 € qui après reprise du résultat N-2 se clos par un déficit de 558.167,20 € qui est affecté en report à nouveau dans l'attente de l'affectation définitive à valider par nos autorités de contrôle.

- Le résultat global des ateliers de production de +2.966,47 € affecté pour 18.337,48 € à l'investissement et pour -15.371,01 € en report à nouveau.
- Les autres résultats du secteur statutaire et retraitement affichent un déficit de - 459.430,72 € (dont 300.000 € de provision « STENICO ») que l'on propose d'affecter au poste report à nouveau pour la totalité.

**Nous ne notons pas d'évènements importants survenus depuis la clôture,**

#### **PERSPECTIVES :**

La prudence a souvent été le maître mot de nos derniers rapports de gestion et après l'affichage de ce déficit conséquent que nous venons de vous commenter, nous ne pouvons que rappeler combien il est important de continuer à afficher cette prudence.

Prudence devant l'inflation inédite qui s'impose à nous mais aussi prudence vis-à-vis des budgets alloués par nos financeurs tout en gardant une vision à long terme de notre structure financière.

Nous allons prochainement être confrontés à de nouveaux enjeux importants sur notre secteur avec la réforme de la tarification SERAFIN et l'évolution attendue de la Convention Collective Unique. Il est donc important d'avoir un minimum de solidité financière pour aborder au mieux notre avenir.

Même si nos fonds propres ont été affectés fortement par ce déficit, l'association dispose encore de réserves nous permettant de faire face aux nouveaux enjeux de notre secteur d'activité.

**La trésorière,  
Françoise Rivetta  
Le Directeur Administratif et Financier,  
Freddy Viaud**

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF	31/12/2023 (selon ANC 2018-06)			31/12/2022
	BRUT	Amort.Prov	NET	(selon ANC 2018-06)
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	794 758,82	447 020,92	347 737,90	371 241,36
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	1 425 527,27	137 423,42	1 288 103,85	1 147 306,57
Constructions	18 834 420,36	9 682 547,52	9 151 872,84	9 398 899,51
Installations techniques, matériels et outillage	5 262 690,39	4 286 722,48	975 967,91	968 318,39
Autres immobilisations corporelles	13 559 020,21	9 708 643,14	3 850 377,07	3 132 218,50
Immobilisations en cours	68 030,64		68 030,64	59 540,54
Avances et acomptes	11 906,71		11 906,71	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	1 698 347,74		1 698 347,74	1 662 589,71
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>41 654 702,14</b>	<b>24 262 357,48</b>	<b>17 392 344,66</b>	<b>16 740 114,58</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières et fournitures	148 896,29		148 896,29	142 306,42
Autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits intermédiaires et finis	119 837,82	18 342,00	101 495,82	118 520,00
Marchandises	113 817,05		113 817,05	15 321,08
<b>AVANCES ET ACOMPTES SUR COMMANDES</b>	90 080,25		90 080,25	29 473,17
<b>CREANCES</b>				
Créances redevables	1 524 656,28	188 093,69	1 336 562,59	1 441 645,72
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	2 267 444,77		2 267 444,77	3 048 864,62
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	6 394 635,50	450 384,79	5 944 250,71	5 624 393,89
<b>DISPONIBILITES</b>	7 094 777,58		7 094 777,58	9 146 599,13
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	109 228,57		109 228,57	72 868,44
<b>CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES</b>				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>17 863 374,11</b>	<b>656 820,48</b>	<b>17 206 553,63</b>	<b>19 639 992,47</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>59 518 076,25</b>	<b>24 919 177,96</b>	<b>34 598 898,29</b>	<b>36 380 107,05</b>

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

PASSIF	31/12/2023 <small>(selon ANC 2018-06)</small>	31/12/2022 <small>(selon ANC 2018-06)</small>
<b>FONDS PROPRES/FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE</b>		
Fonds propres statutaires	949 915,21	949 915,21
Fonds propres complémentaires		
<b>FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 345 659,29	1 345 659,29
<b>ECARTS DE REEVALUATION</b>		
<b>RESERVES</b>		
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	5 388 768,33	4 659 264,89
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	10 800 990,52	10 071 487,08
Autres		
<b>REPORT A NOUVEAU</b>		
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	1 484 753,05	3 034 839,73
	-307 147,35	223 432,23
<b>EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE</b>		
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-1 354 456,36	-820 583,24
	-897 992,11	197 914,71
<b>SITUATION NETTE (Sous-total)</b>	<b>13 226 861,71</b>	<b>14 581 318,07</b>
<b>FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES</b>		
Subventions d'investissement	831 466,08	965 039,29
Provisions réglementées		
Provision pour réserve de trésorerie		
Provision pour renouvellement des immobilisations		
Réserves des plus-values nettes de l'actif	916 362,62	873 808,29
<b>TOTAL FONDS PROPRES/FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>14 974 690,41</b>	<b>16 420 165,65</b>
<b>FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 168 691,64	1 209 460,90
<b>TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>	<b>1 168 691,64</b>	<b>1 209 460,90</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	600 000,00	300 000,00
Provisions pour charges	4 169 421,62	4 591 044,31
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>4 769 421,62</b>	<b>4 891 044,31</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	5 907 901,79	6 066 277,12
Emprunts et dettes financières diverses	1 557,00	1 605,00
Avances et acomptes sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		6 734,65
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 938 479,55	1 998 003,81
Dettes sociales et fiscales	4 517 701,12	4 311 044,87
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 577,70	4 777,99
Autres dettes	263 948,60	1 427 027,92
Produits constatés d'avance	1 050 928,86	43 964,83
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>13 686 094,62</b>	<b>13 859 436,19</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>34 598 898,29</b>	<b>36 380 107,05</b>
<i>(1) : dont concours bancaires courants</i>	<i>2 671 832,06</i>	<i>2 085 831,56</i>

## COMPTE DE RESULTAT 2023

Compte de résultat	31/12/2023 <small>(selon ANC 2018-06)</small>	31/12/2022 <small>(selon ANC 2018-06)</small>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	590,00	560,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 080 985,09	1 449 673,05
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-</i>		
Ventes de prestations de service	2 263 892,05	1 971 318,15
<i>dont parrainages</i>		
<i>dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-so</i>		
Production immobilisée		
Production stockée ou déstockage de production	-17 682,18	41 979,29
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	44 980 552,06	43 061 802,95
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités s</i>	44 980 552,06	43 061 802,95
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	3 318,36	2 850,00
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		226 000,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 094 807,10	1 870 476,30
Utilisations des fonds dédiés	410 167,29	762 915,60
Autres produits		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	3 217 996,08	3 083 043,57
<b>TOTAL 1 - PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>53 034 625,85</b>	<b>52 470 618,91</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	937 971,90	1 092 108,76
Variation de stock	-43 633,99	22 819,15
Autres achats et charges externes	10 760 550,66	10 252 044,98
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	3 081 464,72	2 944 463,46
Salaires et traitements	26 026 605,57	24 768 958,41
Charges sociales	10 698 487,53	10 365 634,40
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 228 926,08	2 217 606,89
Dotations aux provisions	591 519,69	484 906,22
Reports en fonds dédiés	369 398,03	733 167,36
Autres charges	49 456,66	43 106,67
<b>TOTAL 2 - CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>54 700 746,85</b>	<b>52 924 816,30</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 666 121,00</b>	<b>-454 197,39</b>

<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	32 714,16	23 368,71
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	5 366,07	537,63
Différences positives de change	83 707,13	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	185 732,69	121 568,34
<b>TOTAL 3 - PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>307 520,05</b>	<b>145 474,68</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	46 083,93	460 323,20
Intérêts et charges assimilées	105 454,94	98 357,99
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	346,06	
<b>TOTAL 4 - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>151 884,93</b>	<b>558 681,19</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>155 635,12</b>	<b>-413 206,51</b>
<b>RESULTAT COURANT (avant impôts)</b>	<b>-1 510 485,88</b>	<b>-867 403,90</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	51 166,56	48 775,10
Sur opérations en capital	218 930,71	205 816,37
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0,00	0,00
<b>TOTAL 5 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>270 097,27</b>	<b>254 591,47</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	3 477,47	131 609,06
Sur opérations en capital	42 535,62	11 519,73
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	49 984,66	57 275,02
<b>TOTAL 6 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>95 997,75</b>	<b>200 403,81</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>174 099,52</b>	<b>54 187,66</b>
Impôts sur les bénéfices	18 070,00	7 367,00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>53 612 243,17</b>	<b>52 870 685,06</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>54 966 699,53</b>	<b>53 691 268,30</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-1 354 456,36</b>	<b>-820 583,24</b>

# **ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2023**

L'ALGEEI a pour but, dans le respect des principes de laïcité, de promouvoir et d'assurer l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle d'enfants et adultes handicapés ou rencontrant des difficultés familiales, scolaires, sociales ou médico sociales.

Elle assure la création, la gestion et le développement des établissements ou services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, en associant les administrations publiques et les collectivités territoriales ainsi que les représentants des organismes sociaux

Elle crée, gère, coordonne, organise et contrôle le fonctionnement d'établissements ou services médico-sociaux dans le cadre des dispositions de la législation en vigueur. A ce titre, elle peut créer des structures d'aide par le travail et commercialiser les produits ou services provenant de cette activité d'insertion professionnelle.

## **Règles comptables :**

Le plan comptable de référence est celui des règlements ANC 2014-03, 2018-06 et 2019-04 de l'Autorité des Normes Comptables.

## **Changement de méthode comptable et de présentation :**

Nous appliquons pour la quatrième année consécutive les règlements ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et n°2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

## **Changement de méthode d'estimation :**

Aucun changement de méthode d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les comptes de l'exercice 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 30/04/2024.

## DETAILS BILAN PASSIF

### Variation des fonds propres :

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	949 915,21	0,00	0,00	0,00	949 915,21
Fonds propres avec droit de reprise	1 345 659,29	0,00	0,00	0,00	1 345 659,29
Ecart de réévaluation	0,00		0,00	0,00	0,00
Réserves	10 071 487,08	729 503,44	0,00	0,00	10 800 990,52
<i>Dont réserves des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>4 659 264,89</i>	<i>729 503,44</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>5 388 768,33</i>
Report à nouveau	3 034 839,73	-1 550 086,68	0,00	0,00	1 484 753,05
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>223 432,23</i>	<i>-530 579,58</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-307 147,35</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	-820 583,24	820 583,24	-1 354 456,36	0,00	-1 354 456,36
<i>Dont résultat des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>197 914,71</i>	<i>-197 914,71</i>	<i>-897 992,11</i>	<i>0,00</i>	<i>-897 992,11</i>
Situation nette	14 581 318,07	0,00	-1 354 456,36	0,00	13 226 861,71
Fonds propres consommables	0,00		0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	965 039,29		43 278,52	176 851,73	831 466,08
Provisions réglementées	873 808,29		42 554,33	0,00	916 362,62
<b>TOTAL</b>	<b>16 420 165,65</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 268 623,51</b>	<b>176 851,73</b>	<b>14 974 690,41</b>

### Détail variation des fonds propres :

	Exercice 2022	Exercice 2023	Variation
Fonds associatifs	2 295 574,50	2 295 574,50	0,00
Réserve de trésorerie	114 137,08	114 137,08	0,00
Excédent affecté à l'investissement	7 886 497,56	8 043 172,73	156 675,17
Autres réserves	2 070 852,44	2 643 680,71	572 828,27
Report à nouveau	3 034 839,73	1 484 753,05	-1 550 086,68
Résultat exercice	-820 583,24	-1 354 456,36	-533 873,12
Subventions d'investissements	965 039,29	831 466,08	-133 573,21
Différences sur réalisations d'actif	873 808,29	916 362,62	42 554,33
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>16 420 165,65</b>	<b>14 974 690,41</b>	<b>-1 445 475,24</b>

La diminution des fonds propres s'explique principalement par le résultat déficitaire de l'exercice.

### Ventilation des fonds propres :

	Secteur Etablissements sous autorité de contrôle	Secteur Production et inter- établissement	TOTAL
Fonds associatifs	1 345 659,29	949 915,21	2 295 574,50
Réserve de trésorerie	114 137,08	0,00	114 137,08
Excédent affecté à l'investissement	2 630 950,54	5 412 222,19	8 043 172,73
Autres réserves	2 643 680,71	0,00	2 643 680,71
Report à nouveau	-307 147,35	1 791 900,40	1 484 753,05
Résultat exercice	-897 992,11	-456 464,25	-1 354 456,36
Subventions d'investissements	831 466,08	0,00	831 466,08
Provisions réglementées	1 042 027,07	-125 664,45	916 362,62
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>7 402 781,31</b>	<b>7 571 909,10</b>	<b>14 974 690,41</b>

Le secteur sous autorité de contrôle ne représente que 49,4 % des fonds propres soit à peine la moitié du total de l'association.

### Détail des fonds dédiés :

Variation des fonds dédiés issue de	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS (1)							
Fonds investissements tablettes IME Rives Lot	0,00	7 915,80	0,00	0,00	0,00	7 915,80	0,00
Subventions d'exploitation (1)							
Facturation CRETON N-1 affectée à N+1	179 590,40	103 426,86	179 590,40	0,00	0,00	103 426,86	0,00
Fonds Duoday	86 806,67	0,00	86 806,67	0,00	0,00	0,00	0,00
Projet Appart	38 824,89	0,00	38 824,89	0,00	0,00	0,00	0,00
Prise en charge situation critiques (IME Les Rives Lot)	7 500,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CNR 2équipements numérique (TEP des Deux Rivières)	14 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 750,00	0,00
Médiateur Santé pair (BESSAD Agen)	26 000,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financements divers	66 182,30	42 029,37	16 828,72	0,00	0,00	81 382,95	0,00
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Subvention CCAH foyer de Gardès	177 814,69	0,00	21 879,82	0,00	0,00	155 934,87	0,00
Subvention CCAH CHVS de l'Agenais	49 843,13	0,00	14 187,55	0,00	0,00	35 655,58	0,00
Subvention CCAH ESAT Agnelis	129 843,99	0,00	10 523,08	0,00	0,00	119 320,91	0,00
Subvention CCAH Foyer la Couronne	224 586,63	0,00	8 026,16	0,00	0,00	216 560,47	0,00
Subventions diverses ESAT Agnelis	4 000,76	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,76	0,00
Subventions CPAM PCO CAMSP Agen	146 281,00	216 026,00	0,00	0,00	0,00	361 307,00	0,00
Ressources liées à la générosité du public (1)							
Don famille	68 436,44	0,00	0,00	0,00	0,00	68 436,44	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 209 460,90</b>	<b>369 398,03</b>	<b>410 167,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 168 691,64</b>	<b>8 000</b>

**TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
<b>Montant nominal :</b>				
Affectées à des biens non renouvelables	1 958 292,49	188 134,89	353 703,48	1 792 723,90
Affectées à des biens renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 958 292,49</b>	<b>188 134,89</b>	<b>353 703,48</b>	<b>1 792 723,90</b>
<b>Quotes-parts virées au résultat :</b>				
Affectées à des biens non renouvelables	993 253,20	144 856,37	176 851,75	961 257,82
Affectées à des biens renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>993 253,20</b>	<b>144 856,37</b>	<b>176 851,75</b>	<b>961 257,82</b>
<b>Subventions d'investissement nettes</b>	<b>965 039,29</b>	<b>43 278,52</b>	<b>176 851,73</b>	<b>831 466,08</b>

**Amortissements des subventions :**

La méthode d'amortissement pratiquée est la suivante :

- Suivant le rythme d'amortissement de l'investissement correspondant.

L'amortissement de l'exercice figure dans le poste produits exceptionnels.

## Provisions

	Valeur début exercice	Dotations	Reprise	Valeur fin exercice
<b>Provisions pour risques</b>				
- Provisions pour litiges	300 000,00	300 000,00	0,00	600 000,00
<b>Provisions pour charges</b>				
- Provisions pour salaires	0,00	0,00	0,00	0,00
- Provisions retraite	4 591 044,31	291 519,69	713 142,38	4 169 421,62
- Provisions diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
- Provisions pour travaux	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>S/T Provisions pour charges</b>	<b>4 591 044,31</b>	<b>291 519,69</b>	<b>713 142,38</b>	<b>4 169 421,62</b>
<b>Provisions réglementées</b>				
- Provision pour dif. sur réal. d'actifs	873 808,29	42 554,33	0,00	916 362,62
- Provision pour renouvellement immo.	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>S/T Provisions réglementées</b>	<b>873 808,29</b>	<b>42 554,33</b>	<b>0,00</b>	<b>916 362,62</b>
<b>Provisions pour dépréciations</b>				
- Provision dépréciation immo. financ.	0,00	0,00	0,00	0,00
- Provisions stocks et en-cours	19 000,00	0,00	658,00	18 342,00
- Provisions autres éléments actif circulant	157 399,72	188 093,69	157 399,72	188 093,69
- Provision pour dépréciation des VMP	488 007,99	46 083,93	83 707,13	450 384,79
<b>S/T Provisions pour dépréciations</b>	<b>664 407,71</b>	<b>234 177,62</b>	<b>241 764,85</b>	<b>656 820,48</b>
<b>Total général</b>	<b>6 429 260,31</b>	<b>868 251,64</b>	<b>954 907,23</b>	<b>6 342 604,72</b>
<b>Exploitation</b>		779 613,38	871 200,10	
<b>Financier</b>		46 083,93	83 707,13	
<b>Exceptionnel</b>		42 554,33	0,00	

La provision pour risque de 600.000 € correspond au contentieux que nous avons avec la société STENICO sur la rupture du contrat qui nous liait avec cet ancien prestataire de télévente pour les ateliers commerciaux des ESAT. Le montant réclamé par la partie adverse est de 3.174,231 €.

### Mode de calcul de la provision pour départ retraite :

Le montant global des engagements retraite a été calculé selon les hypothèses de base suivantes :

- Calcul des droits acquis selon la convention collective du 31/10/1951, sur l'ensemble des personnels
- Conditions de départ : départ volontaire,
- Age de départ : 65 ans,
- Progression des rémunérations : 1,0 % par an,
- Taux d'actualisation financière : 2,51 % par an,
- Application des tables de mortalité générale et de probabilité de présence dans l'association selon l'âge du salarié et le rythme de « Turnover » faible »

### **Montant global du risque "départ en retraite"**

Provision retraite totale	4 169 421,62 €	a
Provision effectuée à fin 2022	4 591 044,31 €	b
Variation nette 2023 à constater	- 421 622,69 €	a-b=c
Provision constituée au 31/12/2023	<b>4 169 421,62 €</b>	b+c=f

La totalité de la provision retraite est constituée depuis fin 2017. La variation d'une année sur l'autre reste donc logiquement relativement faible.

Cependant, cette provision évolue selon un taux d'actualisation financière et les taux étant assez volatiles dernièrement, la provision s'est amoindrie de 420.000 € environ.

	2023	2022
Reprise de provision retraite	713 142,38	914 666,66

### Provisions pour dépréciation des créances :

Les provisions pour dépréciation des créances tiennent compte du risque de non-recouvrabilité lié :

- En ce qui concerne les établissements sous contrôle, à des créances incertaines et notamment pour le foyer la Ferrette à des soucis de décompte d'activité pour la facturation avec le département 24 pour un montant de 157 K€.

- En ce qui concerne les ateliers, à la situation de certains débiteurs (règlements judiciaires ou créances anciennes non apurées) pour 31289 €.

Le montant des provisions pour dépréciation des créances s'élève à 188.094 €

**Tableau des échéances des dettes :**

	Montant brut	Degré d'exigibilité		
		Moins 1 an	De 1 à 5 ans	Plus 5 ans
Emprunts *	3 236 069,73	490 439,32	1 746 195,02	999 435,39
Dettes financières diverses	1 557,00	1 557,00	0,00	0,00
Redevables créditeurs	0,00	0,00	0,00	0,00
Fournisseurs et comptes rattachés	1 938 479,55	1 938 479,55	0,00	0,00
Dettes sociales et fiscales	4 517 701,12	4 517 701,12	0,00	0,00
Dettes sur immobilisations	5 577,70	5 577,70	0,00	0,00
Autres dettes	263 948,60	263 948,60	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	1 050 928,86	1 050 928,86	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>11 014 262,56</b>	<b>8 268 632,15</b>	<b>1 746 195,02</b>	<b>999 435,39</b>

Emprunts souscrits : 0 € - Emprunts remboursés : 506.860 €

**Etat détaillé des emprunts et des engagements donnés au 31/12/2023**

Etablissement (motif emprunt)	Date emprunt	Banque	Montant brut au 31/12/2023	Engagements donnés (Montissement titres n°garantie d'emprunt)
Ateliers AGNELIS (cuisine Pomaret)	18/05/05	Crédit coop.	22 631,96	150 000,00
Le Landié (immobilier)	24/07/06	Crédit coop.	168 639,66	0,00
CMPP Marmande (antenne Tonneins)	30/08/07	BPO	28 004,55	149 355,00
Notre Maison (antenne Tonneins)	30/08/07	BPO	56 370,45	300 645,00
Notre Maison (villa Fumel)	04/04/08	BPO	26 121,96	120 560,00
CMPP Marmande	03/10/11	Caisse d'Eparg.	236 322,28	0,00
Les Cigalons (FAM)	31/01/11	Crédit coop.	1 157 331,63	1 582 091,00
Les Cigalons (FAM)	25/01/12	BPO	261 547,34	639 070,00
Cmpp Agen	12/03/13	Caisse d'Eparg.	352 778,00	700 000,00
Siège social	24/09/14	BPO	186 905,31	436 560,00
Ateliers Agnelis	18/05/15	Banque Courtois	452 750,02	857 842,00
Notre Maison (hébergement VSL)	25/07/16	Crédit coop.	286 666,57	240 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>3 236 069,73</b>	<b>5 176 123,00</b>

**Etat détaillé des engagements reçus sur emprunt au 31/12/2023**

Etablissement (motif emprunt)	Date emprunt	Organisme gageur	Gage au 31/12/2023
Le Landié (immobilier)	24/07/06	Conseil Départemental du lot et G.	84 319,83

**Produits constatés d'avance :**

Les produits constatés d'avance figurant au passif pour un montant de 1.050.929 € concernent principalement la régularisation de subventions perçues d'avance pour le foyer la Couronne et le CHVS de l'Agenais.

## DETAILS BILAN ACTIF

### Actif immobilisé:

Tableau des mouvements de l'exercice 2023

<u>Immobilisations</u>	Valeur début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
<b>Frais établissements</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	729 185,43	102 014,77	36 441,38	794 758,82
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- Terrains	1 277 127,27	148 400,00	0,00	1 425 527,27
- Constructions	18 239 904,53	594 515,83	0,00	18 834 420,36
- Matériel et Outillage	5 325 966,68	267 399,29	330 675,58	5 262 690,39
- Autres immobilisations corporelles	12 214 807,85	1 567 113,36	222 901,00	13 559 020,21
- Immobilisations en cours	52 993,20	253 767,23	238 729,79	68 030,64
- Avances acomptes	6 547,34	13 906,39	8 547,02	11 906,71
<b>S/T Immobilisations corporelles</b>	<b>37 117 346,87</b>	<b>2 845 102,10</b>	<b>800 853,39</b>	<b>39 161 595,58</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 662 589,71</b>	<b>60 022,09</b>	<b>24 264,06</b>	<b>1 698 347,74</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>39 509 122,01</b>	<b>3 007 138,96</b>	<b>861 558,83</b>	<b>41 654 702,14</b>

<u>Amortissements</u>	Valeur début exercice	Dotations	Diminutions	Valeur fin exercice
<b>Frais établissements</b>				
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	357 944,07	97 202,04	8 125,19	447 020,92
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- Terrains	129 820,70	7 602,72	0,00	137 423,42
- Constructions	8 841 005,02	841 542,50	0,00	9 682 547,52
- Matériel et Outillage	4 357 648,29	253 048,24	323 974,05	4 286 722,48
- Autres immobilisations corporelles	9 082 589,35	848 867,22	222 813,43	9 708 643,14
<b>S/T Immobilisations corporelles</b>	<b>22 411 063,36</b>	<b>1 951 060,68</b>	<b>546 787,48</b>	<b>23 815 336,56</b>
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>22 769 007,43</b>	<b>2 048 262,72</b>	<b>554 912,67</b>	<b>24 262 357,48</b>

## Calcul des amortissements :

Le plan d'amortissement est la traduction comptable de la répartition de la valeur amortissable d'un actif selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de son utilisation probable.

Incidences :

- Le plan d'amortissement est déterminé à la date d'entrée du bien à l'actif. Toutefois, ce plan n'est pas figé et en cas de modification significative dans l'utilisation prévue du bien, des ajustements du plan initial sont à opérer.
- D'autre part, lorsque des éléments d'un même actif ont des utilisations différentes, ils doivent être comptabilisés séparément et un plan d'amortissement propre à chacun doit être retenu. Il s'agit de l'approche par composant.
- Enfin, la base amortissable d'un actif correspond à la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle évaluée lors de l'acquisition.

Le mode d'amortissement retenu sur l'association est linéaire.

Les dotations aux amortissements sont appliquées prorata-temporis à compter de la date de mise en service de l'immobilisation concernée.

Les durées d'amortissement à pratiquer sont données à titre indicatif, chaque immobilisation étant traitée au cas par cas selon sa durée d'utilisation potentielle à l'achat et réévaluée à chaque début d'exercice.

Immobilisations incorporelles (logiciels)	de 12 mois à 5 ans
Agencements terrains	de 20 à 30 ans
Constructions	
Honoraires et frais divers	de 20 à 50 ans
Acquisition de bâtiments	de 20 à 50 ans
Gros œuvres (charpente, maçonnerie)	de 20 à 50 ans
Toiture	de 20 à 30 ans
Electricité, plomberie, chauffage	de 10 à 20 ans
Menuiseries	de 10 à 20 ans
Peintures, revêtements de sols	de 5 à 15 ans
Matériel et outillage	de 5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Installations et agencements divers	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	de 5 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Mobilier autres (hébergement, etc)	de 8 à 10 ans
Autres immobilisations	de 5 à 10 ans

### Stocks et en-cours :

Les stocks des ateliers des ESAT sont évalués :

- A la valeur d'achat en ce qui concerne les matières premières et fournitures.
- A la valeur de vente corrigée du pourcentage de marge en ce qui concerne les produits finis.

Les provisions éventuellement constituées prennent en compte la dépréciation prévisionnelle de certains éléments anciens ou de qualité inférieure.

Les montant des provisions pour dépréciation des stocks s'élève à 18342 €.

### Créances:

	Montant brut	Degré de liquidité de l'actif	
		A moins d'un an	A plus d'un an
<b>Actif immobilisé</b>			
- Autres immobilisations financières	1 698 347,74	0,00	1 698 347,74
<b>Actif circulant</b>			
- Créances redevables et clients	1 524 656,28	1 524 656,28	0,00
- Autres créances	2 267 444,77	2 267 444,77	0,00
- Charges constatées d'avance	109 228,57	109 228,57	0,00
<b>S/T Actif circulant</b>	<b>3 901 329,62</b>	<b>3 901 329,62</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 599 677,36</b>	<b>3 901 329,62</b>	<b>1 698 347,74</b>

Les créances sur autres immobilisations financières correspondent pour un montant de 1.405 K€ à des placements financiers, pour 211 K€ à des participations bancaires en lien avec des emprunts effectifs et le solde correspond principalement à des cautions.

### Charges constatées d'avance :

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement :

- Des avances sur charges (eau, gaz et téléphone, assurances, loyers, ...).
- Des contrats facturés sur deux exercices à cheval (maintenance, ...).
- Des conventions d'honoraires facturées en 2023 et concernant l'exercice 2024.

Le montant de ces avances figure à l'actif du bilan pour un montant de 109.229 €.

### Engagements hors bilan donnés ou reçus :

Les seuls engagement donnés ou reçus sont ceux indiqués sur l'état détaillé des emprunts plus haut.

## DETAILS COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat fait apparaître les seules opérations comptables de l'exercice se traduisant par un solde déficitaire de 1.354.456 € se répartissant ainsi :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultats établissements sociaux et médicaux sociaux	-897 992,11	197 914,71
Résultats ateliers commerciaux	2 966,47	-18 382,12
Résultats des placements financiers sur la trésorerie des établissements sociaux et médicaux sociaux	18 996,12	-405 622,83
Secteur associatif (statutaire + prov CP de l'association)	-310 449,33	-364 373,39
Retraitements pour consolidation	-167 977,51	-230 119,61
<b>TOTAL</b>	<b>-1 354 456,36</b>	<b>-820 583,24</b>

<u>Ventilation des produits d'exploitation :</u>	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation	%
Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	-
Production vendue (Ateliers)	1 864 753,69	2 239 531,40	-374 777,71	-16,7%
Prestations de services (Ateliers)	1 480 123,45	1 181 459,80	298 663,65	25,3%
Dotations et produits de tarification (ESMS)	44 963 747,06	43 036 975,95	1 926 771,11	4,5%
Produits divers	0,00	0,00	0,00	-
<b>TOTAL</b>	<b>48 308 624,20</b>	<b>46 457 967,15</b>	<b>1 850 657,05</b>	<b>4,0%</b>

Le chiffre d'affaires des ateliers commerciaux a diminué de -2,2% par rapport à l'exercice précédent.

Quant aux produits de la tarification, on note une augmentation moyenne de 4,5 % s'expliquant par l'impact du SEGUR de la santé et de l'augmentation de la valeur du point en année pleine ainsi qu'à l'octroi de fonds supplémentaires par l'ARS pour des ouvertures de places supplémentaires.

<b>Résultats établissements sous tutelle</b>	Exercice 2023	Exercice 2022
L'intégration sur le résultat de l'exercice	-897 992,11	197 914,71
Du solde excédentaire des exercices précédents de	339 824,91	315 134,20
Détermine le résultat devant être affecté provisoirement aux budgets ultérieurs pour	-558 167,20	513 048,91

## Ventilation du résultat

Budget	Résultat comptable 2023	Report à nouveau imputé sur		Résultat administratif 2023 (a+b)
		2023	2024	
11 - CMPP AGEN	33 116,88	0,00	0,00	33 116,88
12 - CMPP MARMANDE	0,00	0,00	0,00	0,00
13 - CMPP VILLENEUVE	23 894,37	0,00	0,00	23 894,37
14 - CAMSP AGEN	-0,00	0,00	-15 583,90	-0,00
15 - CAMSP VILLENEUVE	-0,00	0,00	0,00	-0,00
16- CAMSP MARMANDE	-0,00	0,00	0,00	-0,00
21 - MECS NOTRE MAISON	266 581,56	0,00	-202 910,30	266 581,56
30 - SAMSAH Chacun sa vie, chacun sa réussite	-11 961,78	0,00	0,00	-11 961,78
31 - MECS EAJDV	-52 289,73	0,00	0,00	-52 289,73
32 - EAM Chacun sa vie, chacun sa réussite	0,00	0,00	0,00	0,00
33 - ITEP DES DEUX RIVIERES	46 990,71	0,00	0,00	46 990,71
34 - IME LALANDE	18 176,62	0,00	38 339,59	18 176,62
35 - IME LES RIVES DU LOT	-96 826,00	96 826,00	28 455,84	0,00
36 - IME CAZALA	-50 007,33	82 764,47	19 605,84	32 757,14
37 - IME FONGRAVE	39 127,17	0,00	0,00	39 127,17
38 - SESSAD LA PASSERELLE	45 368,13	0,00	0,00	45 368,13
39 - SESSAD AGEN	25 628,53	0,00	0,00	25 628,53
40 - SESSAD CONFLUENT	7 754,61	0,00	0,00	7 754,61
41 - ESAT CASTILLE	0,00	0,00	0,00	0,00
41 - FOYER CASTILLE	-4 141,22	0,00	-16 584,70	-4 141,22
41 - SAVS CASTILLE	978,07	0,00	1 680,91	978,07
43 - FOYER LA COURONNE	-596 466,70	0,00	0,00	-596 466,70
44 - FOYER LES CIGALONS	-131 863,57	186 031,29	-252 387,20	54 167,72
45 - CHVS DE L'AGENAIS	-732 566,16	0,00	-209 296,30	-732 566,16
46 - FOYER LA FERRETTE	-43 077,22	0,00	-38 292,04	-43 077,22
47 - SESSAD LES RIVES DU LOT	0,00	0,00	0,00	0,00
49 - ESAT Agnelis	200 386,16	-13 596,13	0,00	186 790,03
60 - SAVS Jasmin	97 610,74	0,00	0,00	97 610,74
SIEGE BUDGET	15 594,05	-12 200,72	0,00	3 393,33
<b>Sous total budget sociaux</b>	<b>-897 992,11</b>	<b>339 824,91</b>	<b>-646 972,26</b>	<b>-558 167,20</b>
SIEGE HORS BUDGET	-459 430,72	0,00	2 229 611,48	
51 - ATELIERS CASTILLE	18 337,48	147 343,31	0,00	
54 - ATELIERS AGNELIS	-15 371,01	-585 054,39	0,00	
<b>TOTAL</b>	<b>-1 354 456,36</b>	<b>-97 886,17</b>	<b>1 582 639,22</b>	

### Prestations réciproques :

Les prestations réciproques entre établissements de l'Association ont fait l'objet d'éliminations dans le résultat consolidé pour les montants ci-dessous.

Il s'agit ici de neutraliser toutes les opérations de ventes et d'achats entre les établissements et le siège de l'association car ceux-ci, s'ils étaient pris en compte gonfleraient anormalement les chiffres du comptes de résultat.

	Exercice 2023	Exercice 2022
<b><u>Charges éliminées</u></b>		
Achats matières premières	3 900,66	111 974,46
Achats autres approvisionnements	73 591,01	100 129,23
Achats de marchandises	0,00	989,75
Autres achats et charges externes	2 526 132,45	2 106 069,69
Autres impôts et taxes	-62,73	0,00
Salaires et traitements	-600,00	-96,20
Charges sociales	57 798,58	45 052,71
Quote-part services communs (frais de siège)	1 304 799,88	1 147 547,41
Autres charges	0,00	0,00
Charges financières	-2 965,06	-3 508,77
Charges exceptionnelles	0,00	268,80
Amortissements	0,00	0,00
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>3 962 594,79</b>	<b>3 508 427,08</b>
<b><u>Produits éliminés</u></b>		
Production vendue	862 654,06	945 779,29
Subventions	0,00	0,00
Quote-part services communs (frais de siège)	1 304 799,88	1 147 547,41
Autres produits	225 145,58	152 897,71
Produits financiers	0,00	0,00
Produits exceptionnels	1 630,00	0,00
Transferts de charges	1 568 365,27	1 262 202,67
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>3 962 594,79</b>	<b>3 508 427,08</b>

### Cotisations :

Les cotisations se montent pour l'exercice 2023 à un montant de 590 €. Leur comptabilisation a été faite selon la méthode des engagements.

### Honoraires du Commissaire aux Comptes :

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice facturé au titre du contrôle légal des comptes et entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11 se sont montés à 43.800 €.

### Résultat exceptionnel :

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
<b>En produits exceptionnels figurent</b>		
Produits sur cessions d'actif	74 074,35	65 227,14
Les quotes parts de subventions d'investissement virées au résultat	144 856,36	140 589,23
Divers produits sur exercices antérieurs	0,00	0,00
Divers produits exceptionnels	51 166,56	48 775,10
<b>TOTAL</b>	<b>270 097,27</b>	<b>254 591,47</b>

<b>En charges exceptionnelles figurent</b>		
La valeur comptable des investissements cédés	42 535,62	11 519,73
La dotation au compte Différence sur réalisation d'éléments d'actif	49 984,66	57 275,02
Diverses charges sur exercices antérieurs	0,00	0,00
Diverses charges exceptionnelles	3 477,47	131 609,06
<b>TOTAL</b>	<b>95 997,75</b>	<b>200 403,81</b>

<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>174 099,52</b>	<b>54 187,66</b>
------------------------------	-------------------	------------------

### Informations sur les personnels

	Nombre de salariés au 31/12	
	Exercice 2023	Exercice 2022
Employés	566	553
Maîtrise	89	87
Cadres	119	115
<b>TOTAL</b>	<b>774</b>	<b>755</b>

### Rémunérations et avantages en nature

Les rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association se sont élevés à 0 € et les avantages en nature consentis à ces mêmes personnes se sont élevés à 0 €.

### Compte épargne temps

La somme provisionnée pour les comptes épargne temps sur un fonds collectif de retraite est de 72,980,66 € (79.647,82 € en 2022).

### Tableau des Legs, donations et assurances vie

<b>PRODUITS</b>	<b>Montants</b>
Montant perçu au titre d'assurances vie	0,00
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	0,00
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00
<b>CHARGES</b>	<b>Montants</b>
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>0,00</b>

## Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ne sont pas comptabilisées fait de pouvoir quantifier de manière fiable

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2023		Exercice 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
Bénévolat	0,00	0,00	0,00	0,00
Prestations en nature	0,00	0,00	0,00	0,00
Dons en nature	3 318,36	0,00	2 850,00	0,00
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Mise à disposition personnel Education Nationale	1 000 000,00		1 000 000,00	
<b>TOTAL</b>	<b>1 003 318,36</b>	<b>0,00</b>	<b>1 002 850,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>				
Réalisées en France	1 003 318,36	0,00	1 002 850,00	0,00
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>				
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>1 003 318,36</b>	<b>0,00</b>	<b>1 002 850,00</b>	<b>0,00</b>

# SIÈGE

## I. Présentation de l'établissement

La dernière autorisation du siège administratif est toute récente puisqu'elle a été obtenue le 26/03/2024 pour cinq ans avec effet rétro actif au 1<sup>er</sup> janvier 2023 en sachant que nous avons envoyé notre dossier de renouvellement de l'autorisation du siège en novembre 2022 !

Notre taux de frais de siège était jusqu'à présent à 2,55% et n'avait pas été modifié depuis son obtention en 2008.

Afin de faire face aux nombreux enjeux de notre secteur et plus particulièrement sur le versant informatique de plus en plus prégnant sur nos structures nous avons demandé une augmentation de ce dernier à hauteur de 2,75 % et cette demande a été acceptée.

Au regard des taux moyens pratiqués sur le territoire français, ce taux reste malgré tout assez faible mais cette hausse de taux combinée à l'augmentation de notre périmètre va nous permettre de financer comme il se doit les différents services du siège composé de :

- La Direction Générale de l'association et sa secrétaire de direction
- Le Service Financier chargé de la gestion patrimoniale, de la gestion comptable, de la gestion financière et de la gestion budgétaire.
- Le Service des Ressources Humaines chargé de la mise en œuvre de la réglementation du travail, de l'élaboration et du contrôle de la paie, de l'administration et de la gestion du personnel.
- Le Service Contrôle de Gestion sur un rôle d'audit de l'organisation.
- Le Service informatique chargé de la mise en place et du suivi du système d'information.

## II. Évolution de l'activité

Le siège reste le garant de la politique engagée par l'association en faveur des personnes les plus fragiles et il accompagne les établissements sur leurs différents projets comme dans leurs quotidiens.

Il s'est d'ailleurs particulièrement mobilisé, par exemple, sur la gestion de la crise sanitaire. Il impulse et accompagne de nombreux projets et porte des services et opérations, comme notamment DuoDay au niveau national ou la Communauté 360 pour la première ligne dans le Lot et Garonne.

Mais 2023 aura surtout été marqué par l'ouverture de nombreux projet et structures en Lot-et- Garonne et dans les Landes.

Le siège a aussi continué à faire évoluer son système d'information en accompagnant la mise en place de sujets significatifs aux enjeux importants comme le dossier informatisé de l'utilisateur, la mise en place d'un nouveau logiciel RH et paie, le déploiement d'un nouveau site internet et intranet pour l'association et ses établissements et services. L'harmonisation des systèmes informatiques a aussi été une préoccupation première avec l'amélioration de la sécurité informatique et l'accès généralisé à Internet pour les personnes accueillies.

### III. Ressources Humaines

Tableau des effectifs :

PERSONNEL	TEMPS PLEIN		TEMPS PARTIEL		TOTAL	
	Nombre agent	Nombre ETP	Nombre agent	Nombre ETP	Nombre agent	Nombre ETP
<b>Direction encadrement</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>0,5</b>	<b>8</b>	<b>7,5</b>
Directeur Général	1	1			1	1
Directeur Général Adjoint			1	0,5	1	0,5
Contrôleur de gestion	1	1			1	1
Cadre informaticien	1	1			1	1
Responsable Comptable	2	2			2	2
DAF	1	1			1	1
DRH	1	1			1	1
<b>Administration gestion</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>0,7</b>	<b>8</b>	<b>7,7</b>
Secrétaire de direction	1	1			1	1
Comptable	2	2			2	2
Adjoint Service Économique	1	1			1	1
Aide comptable			1	0,7	1	0,7
Rédacteur	1	1			1	1
Responsable réseau informatique	1	1			1	1
Technicien informatique (apprentissage)	1	1			1	1
<b>Service généraux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0,5</b>	<b>1</b>	<b>0,5</b>
Agent de service			1	0,5	1	0,5
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>1,7</b>	<b>17</b>	<b>15,7</b>

Mouvements des personnels :

Les services du siège se sont étoffés grâce au nouveau taux de frais de siège et cela a permis d'agrandir le service informatique qui compte désormais 2 personnes à temps plein et un contrat d'apprentissage. Cela permet d'assurer le suivi du parc de plus de 700 machines sur l'association et gérer l'ensemble des chantiers informatiques.

Tableau de formation :

	NOMBRE HEURES FORMATION		
	CADRES	MAITRISES	EMPLOYES
SEMINAIRE DE DIRECTION	56		
EXCEL INTERMEDIAIRE			7
FORMATION PAIE	28		56
FORMATION CONTRAT LOGICIEL PAIE	21		10,5
FORMATION CSE			35
<b>TOTAL</b>	<b>105</b>		<b>108,5</b>

## **Démarche qualité**

Le siège continue à assurer sa certification ISO 9.001 (Management de la qualité) par le biais du Manuel Qualité qui est régulièrement mis à jour en fonction de l'actualité.

Le siège a été de nouveau certifié pour 3 ans en mai 2022 et le premier audit de contrôle en 2023 s'est passé sans difficulté.

## **IV. Rapport budgétaire :**

La seule ressource financière du siège administratif correspond aux frais de siège facturés à l'ensemble des établissements de l'association et cette facturation s'est élevée à 1.304 K€ en 2022 en augmentation de 157 K€ par rapport à l'année précédente soit + 13,7 %. Cette augmentation significative s'explique principalement par l'augmentation du taux de frais de siège obtenue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 mais aussi par la base de calcul qui correspondait au charges réelles 2022 alors que cette année-là a été impactée par le versement du SEGUR et par l'augmentation de la valeur du point de 3 % à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Ce complément d'enveloppe nous permet d'aborder plus sereinement les différentes missions qui incombent désormais au Siège avec la généralisation de la mise en œuvre du numérique sur l'Association avec notamment la mise en place du dossier informatisé de l'utilisateur mais aussi l'installation de la téléphonie IP et du Wifi au profit des résidents, la refonte du réseau informatique des établissements (serveurs, switch, sauvegarde, câblage, ...) et un travail important sur la sécurisation des données.

DuoDay, comme la Communauté 360, ont des budgets différenciés et autonomes. Aucun frais pour ces deux budgets ne sont facturés aux établissements.

Total des charges : 1 300 931 €

Total des produits : 1 316 525 €

Résultat comptable : 15 594,05 €

Résultat N-2 : - 12 200,72 €

Résultat administratif 2023 avant provisions : + 3 393,33 € que nous souhaitons provisionner pour la retraite en totalité soit pour 3.393,33 €.

## **RESULTAT ADMINISTRATIF 2023 : 0,00 €**

Dans le détail, nous ne constatons pas d'écarts significatifs entre le prévisionnel et le réalisé mais nous notons tous de même les évolutions et faits suivants :

Groupe 1 – Les dépenses ont nettement augmenté entre 2022 et 2023 sur les lignes suivantes :

- Électricité : + 6.200 € (soit +135 %)
- Carburant : + 2.000 € (soit +24 %)
- Frais de téléphone et internet : + 8.300 € (soit + 56%).

Comme sur les établissements, le siège a subi l'inflation sur l'ensemble des charges mais de manière plus significative sur l'électricité qui a plus que doublé. L'augmentation constatée sur la charge de téléphonie et d'internet est ponctuelle et devrait même se traduire par une économie sur 2024 puisque ce dépassement est en lien avec le changement de fournisseur sur la téléphonie fixe et les liens Internet avec une charge en double sur les 3 derniers mois de l'année.

Nous notons aussi une charge diverse de 4.000 € environ liée à la mise en place du futur logiciel de paye /RH dont l'utilisation sera effective sur 2024.

Groupe 2 – Dépenses afférentes au personnel : Les charges de personnel ont augmenté de 90 K€ entre 2022 et 2023 dont 20 K€ d'indemnité de départ à la retraite. Le solde est principalement lié aux deux salariés supplémentaires sur le service informatique.

Groupe 3 – Dépenses afférentes à la structure : L'augmentation de 10 K€ correspond principalement à l'inflation.

## **V. Conclusion**

Nous remercions les financeurs quant à leur accord sur l'augmentation de 0.20 % sur le taux de frais de siège, restant malgré tout assez faible compte tenu des missions réalisées par le siège.

**L'équipe de direction du Siège**

# **MECS Notre Maison**

**Maison d'Enfants à Caractère Social**

# MECS NOTRE MAISON

## 1. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

La Maison d'Enfants à Caractère Social « Notre Maison » a été créée en 1959 pour répondre à un des besoins majeurs en matière de Protection de l'Enfance sur le territoire : l'accueil des mineurs en danger. Elle est habilitée pour la prise en charge judiciaire des mineurs au titre de l'Assistance Educative, conformément à l'article 375 du Code Civil, ainsi que pour la mise en œuvre des placements administratifs selon l'article 222-5 du Code de l'Action Sociale et de la Famille.

**Depuis l'habilitation de janvier 2008, la capacité d'admission est passée de 57 à 62 jeunes de 0 à 21 ans. Cette autorisation administrative a été renouvelée en Août 2022 avec l'intégration des mesures de Placement Éducatif à Domicile (PEAD).**

Nous proposons 3 principales modalités de prise en charge :

- Les unités de vie (hébergement collectif) pour 30 places (Fumel, Villeneuve sur Lot et Tonneins).
- Le placement familial auprès d'assistants familiaux pour 20 places
- L'accompagnement social individualisé dans les studios ou appartements du service d'insertion socio-professionnelle pour 12 places sur Villeneuve sur Lot et Tonneins

Depuis les lois réformant la protection de l'enfance du 5 Mars 2007, du 14 Mars 2016 et du 7 Février 2022, on assiste à un développement de dispositifs de diversification des modes d'intervention en protection de l'enfance.

Ainsi, la MECS Notre Maison assure également l'accompagnement dans le cadre d'un placement éducatif à domicile (PEAD) et de l'accueil séquentiel ou modulable. Ce dispositif PEAD permet d'accompagner les familles et les enfants, à ce jour, à la sortie du placement en MECS. Un accompagnement auprès des familles sous forme d'entretiens, soutien à la parentalité, permet de rassurer tous les protagonistes lors du retour au domicile. Le concept de parentalité permet de mettre en avant la complexité et la diversité des fonctions parentales et de différencier la parentalité biologique de la parentalité sociale. Comme les problèmes de parentalité seraient à l'origine de difficultés liées aux comportements, conduites à risques, absentéisme scolaire, échec scolaire, etc., ce soutien constitue un levier important.

## 2. LES PERSONNES ACCUEILLIES

La Protection de l'Enfance s'adresse à des mineurs dont « la santé, la sécurité, la moralité ou les conditions d'éducation sont gravement compromises ». Il s'agit majoritairement d'enfants dont la structure familiale présente des carences majeures en lien avec la précarité sociale, les diverses pathologies ou le handicap.

Au titre de la Protection de l'Enfance nous accueillons également des jeunes mineurs non accompagnés, des jeunes isolés sur le territoire après un long parcours d'errance et de dangers et des jeunes majeurs en difficulté sociale.

## 3. ÉVOLUTION DE L'ÉTABLISSEMENT

■ Nombre de places agréées : **62** ■ Nombre d'usagers inscrits au 31 décembre 2023 : **56**

Le nombre d'enfants, adolescents et jeunes majeurs accueillis durant l'année 2023 a varié entre 56 et 64.

Cette variation est intrinsèque au fonctionnement de notre structure, puisque principalement dépendante des décisions des magistrats et de l'évolution des projets personnalisés.

■ Nombre de journées budgétées : **19 003**

■ Nombre de journées réalisées : **19 614 ce qui représente un taux d'occupation activité réalisée/ activité demandée de 103.22 % et un taux d'occupation agrément (accueil/agrément) de 86.67% au 31.12.2023**

Au regard des journées budgétées, l'établissement a réalisé une suractivité de 3,22%.

**Concernant la file active, la MECS Notre Maison a accueilli 80 jeunes en 2023.**

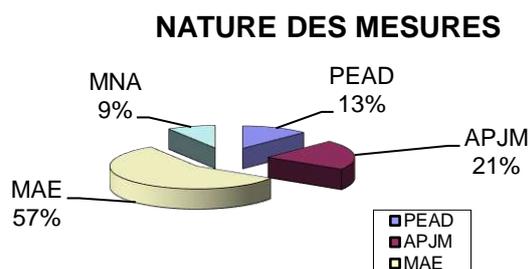
**12,50% des jeunes accueillis en 2023 étaient en situation de handicap.**

■ Le *prix de journée* moyen pour 2023 est de : **211,22 €**.

Structure de l'effectif selon le sexe, l'âge et la nature du placement :

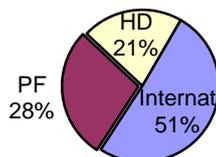
Tranche d'âge	Garçons			Filles			Total
	Art 375	ASE	S/total	Art 375	ASE	S/total	
0 - 3 ans	0	0	<b>0</b>	2	0	<b>2</b>	<b>2</b>
4 - 8 ans	2	0	<b>2</b>	2	0	<b>2</b>	<b>4</b>
9 - 12 ans	6	0	<b>6</b>	5	0	<b>5</b>	<b>11</b>
13 - 15 ans	6	0	<b>6</b>	9	0	<b>9</b>	<b>15</b>
16 - 21 ans	2	6	<b>8</b>	9	7	<b>16</b>	<b>24</b>
<b>Totaux</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>22</b>	<b>27</b>	<b>7</b>	<b>34</b>	<b>56</b>

Les placements de mineurs sont majoritaires et représentent 79% de la population accueillie : 57% de mesures d'Accompagnement Éducatives, 13 % de mesures PEAD, 9% de Mineurs Non Accompagnés) et 21% d'accueils de



La répartition par modalité est la suivante :

### Répartition par modalité



Au 31 décembre 2023, les placements sont ainsi répartis :

- Internat (unités d'hébergement collectif) 51 %
- Placement Familial (PF) 28 %
- Hébergements diversifiés (HD) 21%

L'hébergement « hors les murs » (PF+HD)

Les mouvements entrées/sorties sur 2023 :

	Entrées 2023		Sorties 2023	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Internats	7	9	6	6
Placement Familial	0	3	1	2
Hébergement Diversifié	0	1	8	1
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>9</b>
<b>GLOBAL</b>	<b>20</b>		<b>24</b>	

Les sorties :

Nombre de sorties

Orientations :

- Départ après majorité en autonomie :
- Retour en famille après majorité :
- Retour en famille avant majorité :
- Orientation vers un autre établissement :

	<b>G</b>	<b>F</b>	<b>T</b>
Nombre de sorties	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>24</b>
Orientations :			
▫ Départ après majorité en autonomie :	7	2	9
▫ Retour en famille après majorité :	2	1	3
▫ Retour en famille avant majorité :	1	5	6
▫ Orientation vers un autre établissement :	5	1	6

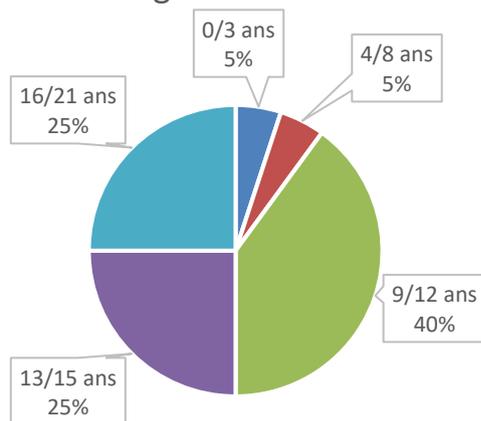
**Ce sont au total 24 jeunes qui ont quitté l'établissement au cours de l'année 2023.**

Les entrées :

20 jeunes sont entrés dans l'établissement au cours de l'année 2023 :

	<b>G</b>	<b>F</b>	<b>T</b>
Nombre d'entrées	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>20</b>

Âge à l'admission

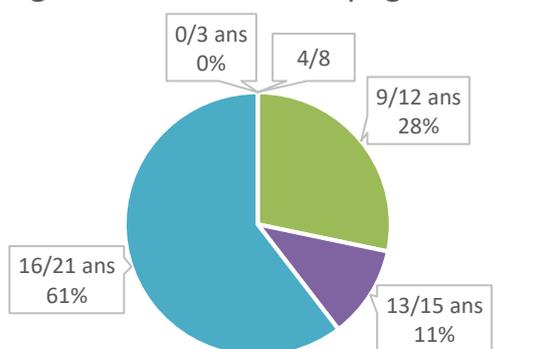


Cette année la majorité des admissions est dans la tranche des 9 à 12 ans pour 40 %. La tranche 16 à 21 ans représente un quart des admissions.

■ 0/3 ans ■ 4/8 ans ■ 9/12 ans ■ 13/15 ans ■ 16/21 ans

On constate une large majorité de sortie des effectifs pour les 16/21 ans (61 %) soit dans le cadre d'un retour auprès de la famille d'origine soit d'un accès direct à une vie autonome

Age à la fin de l'accompagnement



■ 0/3 ans ■ 4/8 ans ■ 9/12 ans ■ 13/15 ans ■ 16/21 ans

## Durée des placements (sortants)



La durée moyenne d'accompagnement à la M.E.C.S pour les jeunes sortis durant l'année 2023 est de **3 ans et 7 mois**.

Durée minimale 2023 = 1 mois

Durée maximale 2023 = 12 ans et 5 mois

## 4. L'ACTIVITÉ ET SON ÉVOLUTION

Activité de l'établissement

Nombre de places : 62

	2021	2022	2023
Journées proposées	19 003	19 003	19 003
Journées accordées	19 003	19 003	19 003
Journées réalisées	19 307	20 205	19 614

L'exécutoire 2023 prévoyait 19.003 journées à réaliser (17.477 au titre des situations 47 et 1.526 au titre des situations hors 47). Nous avons réalisé 19.614 journées dont 18.032 journées pour des situations rattachées au CD47 et 1.582 au titre des situations hors 47. Nous constatons donc une suractivité globale de 611 journées :

- ✚ 555 journées de suractivité pour l'accueil de jeunes relevant du département 47
- ✚ Et 56 journées pour l'accueil des jeunes relevant des autres départements.

## 5. ÉVOLUTION DES PROJETS

### PLACEMENT EDUCATIF A DOMICILE (P.E.A.D) ET ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF JEUNE MAJEUR A DOMICILE

La décision de PEAD s'inscrit dans le cadre des articles art.375-3 et 375-7 du code civil, dans le cadre d'un placement judiciaire. Les modalités de ce placement nécessitent un droit de visite et d'hébergement quotidien du mineur au domicile du ou des parents. Le PEAD est une alternative au placement traditionnel alliant protection judiciaire, maintien au domicile familial et partenariat avec les parents, avec la possibilité de mobiliser des moyens d'intervention d'un placement si besoin (si le mineur est en danger).

**En 2023, 9 jeunes accueillis à la MECS sont concernés : 5 jeunes rattachés aux internats, 4 jeunes rattachés au placement familial soit 11,25 % de l'effectif.** Le PEAD répond à divers types de situations :

- en amont d'un placement : en vue de préparer le placement si le danger est avéré ou fortement supposé,
- à l'issue d'un placement : retour progressif de l'enfant dans son milieu familial,
- en alternative à un placement traditionnel : le PEAD est mis en place lorsque le placement traditionnel n'est ni accepté ni compris par les mineurs et leur famille et peut générer un traumatisme.

## **UNITE DE VIE DE VILLENEUVE-SUR-LOT**

L'unité de vie de Villeneuve sur Lot est composée de deux bâtiments, situés sur le même site, et communicants entre eux. Pour l'année 2023, le plus jeune était âgé de 11 ans, le plus âgée de 18 ans.

Chaque jeune bénéficie d'une chambre individuelle, avec un bâtiment affecté aux adolescents les plus autonomes.

Les deux jeunes majeurs étaient logés dans les deux studios attenants (pré-studio) afin d'évaluer les capacités d'autonomie des jeunes avant de les orienter vers le service Insertion (studio en ville).

### **Loisirs, découverte et vie sociale**

Le projet médiation animale, mis en place l'année précédente, a pris fin. Toutefois, les jeunes restent concernés par le monde animal et son environnement. En effet, « Mimine », la chatte, installée sur le site depuis 2017, reste le fil rouge de tout ce travail autour de la médiation animale. La présence de cette chatte sur l'internat permet un apaisement, une attention particulière de la part des enfants ; deux enfants référents ont été nommés ainsi que deux éducateurs pour assurer l'accompagnement de l'animal.

Pour l'année 2023, l'équipe éducative a mis en place un projet découverte Streets art. Des sorties sur ce thème ont été organisées ainsi que des rencontres avec un graphiste professionnel.

Par la suite un photographe est venu sur le site pour initier les jeunes à la photo.

Suite à ces interventions un autre projet a vu le jour : le projet BD

Ce projet vise à offrir aux jeunes une expérience éducative, créative, et thérapeutique axée sur la bande dessinée. Il se construit sur une année scolaire (2023/2024) et se concentre sur la stimulation, l'encouragement de l'expression personnelle, le renforcement de l'estime de soi, le travail en groupe et le développement des compétences en bandes dessinées. Pour se faire, l'intervention d'un professionnel est nécessaire, l'objectif étant in fine de créer une Bande Dessinée.

Le projet musique naît sur l'internat de Villeneuve suite au constat des professionnels d'une culture musicale très limitée chez les jeunes accueillis. Ils ne comprennent pas les chansons qu'ils écoutent, même s'ils connaissent par cœur les paroles. Les mots employés peuvent être grossiers et inadaptés. Le but de la mise en place de ce projet était de permettre l'accès à une culture musicale plus éclectique, découvrir de nouveaux horizons musicaux, comprendre la dangerosité de certains morceaux, favoriser l'expression écrite et orale (pré requis du brevet des collèges), approcher la poésie, développer l'écoute de l'autre, stimuler la créativité, accroître la confiance en soi, apprendre à utiliser un logiciel de musique, créer un morceau du début à la fin. Lors de la mise en place du projet, des partenaires extérieurs ont été sollicités, comme par exemple le Florida, machine infernale. Les jeunes sont allés à un festival beat box, qui est une technique ancestrale reprise par des artistes de jazz fusion et qui consiste à imiter des percussions et des bruits avec la bouche.

Ceci a aussi permis de valoriser la pair aidance, sujet qui nous tient particulièrement à cœur (en vue de valoriser le travail de coopération, développer les compétences de chacun...).

Ce projet a abouti à la création d'une chanson, écrite par un jeune, dont l'accès est possible sur YouTube (avec accord des parents). L'achat d'un piano (clavier) sur le groupe en début d'année a également dynamisé les jeunes pour la musique. L'accompagnement dans cette activité fait partie du quotidien.

Durant la période estivale des sorties baignade, pêche, pétanque, promenades à bicyclette ont été organisées. De même l'été étant une saison propice aux festivals, les jeunes ont découvert la break dance.

Ils ont découvert l'aéroparc, spectacle aérien unique en France qui se déroule à Villeneuve sur Lot.

Le tournoi de Ping pong, à l'initiative d'un adolescent de l'internat a eu lieu pour la deuxième année consécutive et a suscité un engouement pour les jeunes de la MECS ainsi que les professionnels, qui y ont participé, toutes professions confondues, ce qui a amené une journée à l'extérieur des locaux avec pique-nique, Karaoké.

Afin de susciter l'activité sportive, les jeunes sont allés à diverses manifestations de basket, de tennis de football.

Durant l'été un transfert au Futuroscope a été organisé, dans l'objectif d'un « vivre ensemble » de façon différente, dans un autre contexte, avec comme support le thème de la technologie, du monde scientifique. Les attractions allient des approches sensorielles et des projections d'images, une manière ludique pour les jeunes d'entrer dans certains apprentissages.

Les professionnels accompagnent les jeunes tout au long de l'année à Toulouse ou Bordeaux pour des sorties « shopping » qui s'agrémentent de visites culturelles ou ludiques lorsque des animations ont lieu sur ces temps (marché de Noël par exemple ou concert gratuit).

L'association « clowns en route » fait partie de nos partenaires depuis de nombreuses années. Les projets sont reconduits, encore cette année, avec l'équipe éducative, au regard de la dynamique engendrée au niveau des jeunes qui, dans ce contexte montrent des facettes intéressantes de leur personnalité, et trouvent par ce biais, une autre façon d'exprimer leurs émotions.

### **Scolarité, promotion de l'autonomie et soutien à la parentalité**

Au niveau de la scolarité, les jeunes sont inscrits dans des établissements scolaires différents, selon leur projet personnel, en priorité et afin de ne pas les regrouper dans un même lieu. Ainsi les collégiens sont inscrits dans les deux collèges de Villeneuve sur Lot, les lycéens, dans deux lycées distincts et une Maison Familiale et Rurale.

Un soutien à la scolarité est mis en place, notamment pour les Mineurs Non Accompagnés, via l'association « pour mieux lire », partenaire depuis plusieurs années.

De leur côté, les éducateurs s'attachent tous les jours à être auprès des jeunes pour le suivi du travail scolaire. Tous les jeunes sont scolarisés ou en formation professionnelle.

Cet investissement des professionnels dans l'accompagnement des projets scolaires des jeunes a amené pour la deuxième année consécutive à obtenir un pourcentage de 100% de réussite aux examens (brevet des collèges, CAP, Baccalauréat).

Ceci demande toutefois aux professionnels une organisation particulière. Même si l'autonomie est travaillée également par le biais des transports en commun, il n'est pas judicieux pour certains jeunes dont la fragilité est encore prégnante d'effectuer le trajet en autonomie.

Concernant le travail avec les familles, sur l'année 2023 nous constatons une augmentation des droits de visites médiatisés. Le nombre de droits d'hébergement a baissé puisqu'à ce jour seulement 3 jeunes en accueil permanent ont la possibilité de passer des week-end ou séjours de vacances en famille.

Certains jeunes ont des possibilités d'accueil en famille élargie durant les périodes de vacances scolaires (grands parents, frère aîné, oncle ou tante...).

Les visites médiatisées se déroulent sur le site administratif de VILLENEUVE, dans une salle dédiée.

Pour l'un des jeunes dont la mère a un très gros problème de santé, l'éducateur doit se déplacer au domicile ou à la mairie du village ; durée du transport 2h30 aller/retour, plus le temps de la visite, ce qui monopolise l'éducateur durant une demi-journée. Les mairies des villes ou villages où résident les familles nous mettent à disposition des salles à la mairie ou à l'extérieur afin de pouvoir rencontrer les familles qui ne peuvent se déplacer.

### **Accès aux soins**

Le département du Lot et Garonne tend vers une désertification médicale.

Il est de plus en plus difficile d'obtenir des rendez-vous que ce soit chez un médecin généraliste ou un spécialiste.

Nous avons dû constituer un réseau de partenaires médicaux hors département.

Les éducateurs se déplacent à Toulouse, Bordeaux, Cahors pour pouvoir accéder à un dermatologue, orthodontiste, dentiste, orthopédiste ou tout autre spécialiste.

L'absence du psychologue fait cruellement défaut et nous amène à des prises en charge en libéral.

Des demandes sont notifiées dans les CMP, CMPP, EMPP, SESSAD mais les places sont limitées et le nombre de psychologues diminue également sur le département. Nous faisons le même constat pour les pédopsychiatres, qui deviennent de plus en plus rares.

Nous notons tout de même le soutien de l'équipe mobile PSY REV, qui, par ses interventions, apporte une note médicale à des situations d'enfants à double vulnérabilité. Cette équipe mobile pour le Suivi Intégré et la Résilience des Enfants protégés Vulnérabilisés à destination des jeunes suivis par la protection de l'enfance, est composée d'infirmières psychiatriques, qui sont chargées de réaliser une évaluation psychiatrique et neuro-développementale des enfants. Trois jeunes sur l'année 2023 ont bénéficié de cet accompagnement.

De même 2 jeunes ont bénéficié d'accueils en secteur psychiatrique, le centre Mozart qui accueille des adolescents et le CADS (Centre d'Accueil Départemental Spécialisé), en raisons de troubles psychiques graves.

## **UNITE DE VIE DE FUMEL**

L'unité de vie de Fumel accueille huit jeunes âgés de 9 à 15 ans, 4 garçons et 4 filles.

Le site dispose d'un studio pouvant accueillir un jeune à partir de 16 ans, selon son degré d'autonomie. Chaque jeune bénéficie d'une chambre individuelle sur l'internat, afin de préserver l'intimité de chacun.

### **Loisirs, découverte et vie sociale**

Tout au long de l'année les jeunes ont pu bénéficier de sorties culturelles, sportives, sorties « shopping » à Toulouse. La journée du patrimoine a permis à certains de découvrir des bâtisses moyenâgeuses.

La période estivale et la canicule de l'été dernier ont amené des sorties baignades, avec pique-nique, sur des lieux favorisant un peu de fraîcheur (lacs à proximité du site avec baignade surveillée), en plus de la piscine municipale.

Le tournoi de Ping pong inter services MECS, organisé à l'initiative d'un jeune du site de Villeneuve, a suscité un réel engouement.

L'organisation à partir du déjeuner (midi) jusqu'en soirée, a permis, outre le ping pong en lui-même, de réunir les jeunes de la MECS (les 3 internats, des jeunes du placement familial, de l'insertion) ainsi que les professionnels de la MECS, toutes professions confondues, sur un temps convivial en dehors des locaux institutionnels. Au regard du succès de cette manifestation, elle sera certainement reconduite l'année prochaine.

Dans une perspective d'apprentissage à la vie culturelle, les jeunes sont amenés à des sorties cinéma, théâtre, manifestations diverses dont regorge la région Fumeloise (à proximité du Lot, département accueillant de nombreux artistes) chaque fois qu'une occasion se présente. Dans un domaine plus « sportif » des activités Accrobranche, sorties au parc d'attractions waligator ont été organisées.

### **Scolarité promotion de l'autonomie et soutien à la parentalité**

Les jeunes du site de Fumel sont inscrits dans 7 établissements scolaires différents : 2 en primaire (1 à Libos, l'autre à Fumel avec AVS), 2 au collège de Fumel, 1 au collège de Libos, en classe ULIS, 1 au collège de Villeneuve sur Lot, 1 au lycée de Villeneuve sur Lot, 1 à l'IME de Vire sur Lot, dans le département du Lot. Cette diversité demande beaucoup de transports aux professionnels, mais correspond aux besoins individuels des jeunes accueillis.

Sur l'année 2023 nous constatons des accueils de jeunes avec des difficultés scolaires importantes nécessitant des prises en charge scolaires spécialisées. À ce jour aucun jeune ne peut se rendre à l'école de façon autonome, soit à cause de la distance, soit en raison de l'âge, soit en raison de ses difficultés comportementales, soit face au refus de la famille (refus justifié actuellement mais qui devrait évoluer par la suite). Ceci demande une organisation particulière et contraignante au niveau des transports.

Au niveau des droits de visite, le nombre de droits de visites médiatisés s'est accru. Sur l'année 2023 50% des jeunes accueillis rencontrent leurs parents en visites médiatisées. Sur le site administratif de Fumel une salle est prévue à cet effet.

Pour certaines situations, le magistrat via l'ordonnance de placement notifie des droits de visites semi médiatisés, ce qui nécessite aussi la présence du professionnel à chaque début et chaque fin de visite.

### **Accès aux soins**

La désertification médicale étant de plus en plus prononcée sur le département, les éducateurs doivent se déplacer à Toulouse, Cahors pour permettre aux enfants d'avoir des soins adaptés à leurs besoins.

Au niveau des soins psychiatriques, l'intervention des infirmières de l'équipe mobile du PSY REV est un réel soutien pour l'équipe éducative. Deux infirmières différentes viennent régulièrement sur le groupe.

Trois jeunes bénéficient de ce suivi, dont un en classe ULIS et l'autre en IME.

L'intervention de l'infirmière psychiatrique a permis d'accélérer le dossier pour une place au CMP.

Un quatrième jeune est suivi par l'hôpital de jour en raisons de troubles psychiques importants.

Un cinquième enfant bénéficie du suivi du CMP de manière hebdomadaire, une sixième est prise en charge par l'EMPR à Monflanquin. L'absence de psychologue sur le site nous amène à rediriger les jeunes vers l'extérieur, ce qui nécessite de monter des dossiers et des déplacements vers l'extérieur supplémentaires.

## **UNITE DE VIE DE TONNEINS**

L'unité d'hébergement de Petit Paris à Tonneins accueille et accompagne tout au long de l'année un nombre maximal de six jeunes allant de quinze à dix-huit. Le groupe est hétérogène au niveau du genre et des spécificités, du parcours de vie de chacun. L'infrastructure permet un accueil sur un petit collectif par le biais

de l'unité de vie mais offre aussi la possibilité, en fonction des capacités et de l'évolution du Projet Personnalisé du ou de la jeune, d'un accueil dans un studio attenant à l'internat. Ce contexte rend possible non seulement une évaluation mais permet également une analyse plus objective des compétences et capacités d'autonomie (matérielles, sociales, psychologiques etc.) de la personne accompagnée. Ce cadre d'accueil en « semi autonomie » est structuré par l'intermédiaire d'un protocole individualisé signé par le jeune, l'éducateur référent, le cadre responsable du service et la famille ou représentants légaux lorsque cela est possible.

Un jeune peut intégrer l'unité soit en rapport avec son âge, soit dans un processus de continuité de son projet personnel, soit dans le cadre d'une urgence et enfin en lien avec le programme européen de délocalisation pour les MNA. Ainsi en 2023, le groupe est régulièrement mixé et composé de mineurs non accompagnés. Cette précision est importante car elle est un facteur enrichissant tant au niveau de l'équipe éducative que de la dynamique de groupe de par les apports culturels que chacun d'entre eux peut apporter. Le collectif devient alors un lieu où les cultures, les langues et les pratiques religieuses se côtoient à chaque moment du quotidien. Pour les jeunes mineurs non accompagnés, la formation ou l'insertion professionnelle constitue un axe majeur de l'accompagnement proposé. Ces jeunes sont très conscients de la temporalité pour obtenir des documents administratifs liés à la régularité du séjour en France. Leur majorité n'est pas toujours signe de liberté. Chacun d'entre eux exprime des désirs. Des concerts ont pu satisfaire certains alors que d'autres étaient plus attachés à des sorties balnéaires ou des balades sportives ; du temps de repos principalement pour les jeunes sous contrat d'apprentissage pour se ressourcer.

Les jeunes suivent leur parcours et peuvent être amenés à changer de dispositif. Ainsi en 2023, l'un des jeunes accueillis a rejoint le service insertion, une autre jeune fera ses premières expériences au studio pour les week-ends, toujours dans le but d'évaluer ses capacités à vivre seule et à gérer son quotidien. Par ailleurs, un placement peut nécessiter du fait d'une problématique familiale grave, des visites au parloir de la maison d'arrêt.

### **Travail avec les familles :**

Ces visites au parloir sont une autre modalité de mise en œuvre de droits de visite, plus singulières que les visites classiques. La diversité de ces liens enfants /famille invite à réinventer la place de chacun au niveau de l'équipe et à développer une approche partenariale avec le monde judiciaire. Les jeunes concernés apprennent, comme l'équipe, les procédures à respecter pour rencontrer le parent incarcéré. Les attentes des jeunes concernés présentent un aspect différent puisque la condamnation d'un de leurs parents ne leur laisse pas en principe envisager la perspective d'un retour rapide au domicile familial. Mais là aussi, les moyens d'accompagnement peuvent être adaptés. Ainsi, suite à des passages à l'acte récurrents de certains jeunes, le magistrat pour enfants a pris la décision de changer de modalité en préconisant le placement éducatif à domicile après concertation avec l'ASE. Cet exemple illustre bien le fait que le projet du jeune peut être repensé au plus près de son bien-être grâce à la mobilisation de la structure.

### **Scolarité, promotion de l'autonomie et l'accès aux droits**

Durant l'année 2023 l'équipe a ainsi travaillé avec un lycée, centre de formation en alternance, lycée des métiers. Un professeur de français est venu dispenser des cours à un jeune MNA pour qui l'apprentissage de la langue restait un facteur déterminant de l'évolution de son projet. Une jeune en rupture scolaire a fait le choix d'une inscription à la mission locale. Elle avait émis le souhait d'entrer plus rapidement dans la vie active. Elle a pu intégrer un établissement médico-social dans le cadre du service civique. Proches de la majorité, recensement, carte vitale, inscription au code de la route etc. toutes ces démarches demandent aux jeunes concernés un investissement particulier. Faire avec eux dans un premier temps est nécessaire pour les familiariser aux diverses demandes mais rapidement, ils se saisissent de l'ordinateur et tentent de les réaliser en autonomie.

### **Accès aux soins, à la culture et à une vie sociale :**

L'accompagnement à la santé (approche globale) est un volet important du projet individualisé du jeune. Il se construit tout au long de la mesure avec le mineur, ses parents et tous les professionnels de l'établissement, les professionnels partenaires.

L'accession à un certain bien être est recherché pour pouvoir donner les moyens aux jeunes de se mobiliser sur les objectifs de leur projet de vie. De plus, la prise en compte de la santé dont la santé mentale concourt à une autonomie future. Il est souvent nécessaire de traiter en priorité les troubles psychologiques ou psychiatriques pour que le jeune concerné puisse s'inscrire au mieux dans son projet.

La MECS Notre Maison favorise l'accès à la culture par différents moyens. Très souvent, le jeune peut apporter des éléments intéressants sur ce qu'il aspire à voir, à vivre ou à faire dans ce domaine. Mais l'adulte qui l'accompagne est souvent dans la proposition et par ce biais, peut élargir ses connaissances dans la découverte de ce qui se fait, parfois en dehors d'une mode ou d'une représentation sociale. Les grands adolescents, jamais très éloignés des écrans se nourrissent principalement de ce qui fait lien entre eux dans la musique, l'image de soi, le langage... Ouvrir une fenêtre sur autre chose offre l'éventualité d'une accroche ou d'une découverte. Ainsi l'éducateur plus enclin à faire découvrir la musique peut organiser des sorties concerts, alors qu'un autre éducateur propose une filmographie avec débats. Des activités extérieures, des ateliers peinture guidés, des sorties au restaurant sont également proposés permettant d'égayer le quotidien. Une intervention du planning familial à l'occasion de 3 séances au sein de l'unité a largement mobilisé sur le thème de la vie affective et sexuelle. Le projet « manger, bouger » (IREPS-NA) est toujours d'actualité. Les jeunes apprennent à confectionner les menus de la semaine. A l'occasion d'un week-end par mois dit « week-end autonomie », les jeunes de l'unité prennent en charge la confection d'un repas dans le week-end. Plusieurs notions sont abordées : l'équilibre alimentaire, la gestion du budget avec l'achat des ingrédients et enfin, la relation aux autres à l'occasion du service rendu.

### **SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL**

Sur l'année 2023, le service de Placement familial a accueilli et suivi 21 jeunes (18 jeunes au 01/01/23 et 16 jeunes au 31/12/23), avec 3 accueils, en externe (propositions CD47) et 5 sorties du dispositif. 4 ont moins de 6 ans, 11 avaient entre 6 et 13 ans et 6 jeunes plus de 13 ans (dont 2 majeurs en situation de handicap ou suivis par l'IMPRO).

Sur l'ensemble de l'année, l'effectif s'est maintenu entre 19 à 16 jeunes accueillis chez 9 pour 17 places d'agrément (MECS NM) puis 8 assistants familiaux à partir de septembre.

Concernant les 3 arrivées sur le PF, 1 bébé (10 mois) a été accueilli en accueil direct, et 2 jeunes filles de 12 et 13 ans, déjà suivies en AEMO, dont 1 avec une scolarité en IME.

Les jeunes avec un besoin d'accompagnement spécialisé (9 sur 21 avec un dossier MDPH en cours) représentent plus de 43% de l'effectif pris en charge par le PF, dont 5 enfants avec un dossier de sujétion exceptionnelle, signifiant une prise en charge très lourde car très peu autonome dans le quotidien.

La durée moyenne d'accompagnement par le service est de 4 ans et 4 mois, dont 3 jeunes avec plus de 11 ans d'accompagnement, 3 autres jeunes avec plus de 6 ans).

Malgré la professionnalisation des assistants familiaux, la difficulté de recrutement de professionnels, pour l'accueil des jeunes, limite à ce jour l'admission de 4 jeunes de plus pour une capacité de 20 jeunes à l'origine pour 12 familles d'accueil. Ainsi, le service de placement familial a accompagné 5 jeunes en PEAD, puis 3 de plus à partir de l'été 2023 (3 sur 16 fin 2023).

### **Temps forts du service**

**18 janvier** : Spectacle musique et théâtre pour la traditionnelle « galette » du Placement familial, avec la présence des parents, site de Lascrozes

**24 mai** : Temps convivial en faveur de l'esprit de groupe du service : Barbecue et Chasse au trésor organisé pour les enfants du PF, par les éducateurs et les assistants familiaux, sur le site de Lascrozes

### **Projet Clown en route :**

- 01 février : Rencontre avec les résidents de la Ferrette dans le cadre de l'AG
- 14 Février : Atelier Clown en route.
- 19 Avril : Répétition avec les résidents de la Ferrette dans le cadre de l'AG
- 16 et 17 Mai : Atelier confection des costumes avec les jeunes et une assistante familiale du service du placement familial + répétition avec les résidents de la Ferrette.
- Du 09 au 11 Juin : Camp Clown en route à La Taillade.
- 28 Juin : Représentation du travail réalisé avec le foyer la Ferrette lors de l'AG de l'ALGEEI.
- 27 Septembre : Pique-nique avec les résidents de La Ferrette pour finaliser le partenariat de l'année.

**11 octobre** : Temps convivial dédié aux départs et arrivées des jeunes sur le service

**18 Octobre** : Participation à la journée Réussite 47 : Mise en place d'un temps convivial avec l'ensemble des jeunes concernés pour célébrer la réussite de ses jeunes.

Participation au forum ADEPAPE, AMELI, services de prévention spécialisé, lors de ce temps

**Vacances scolaires** : Lors de chaque période de vacances scolaires, les enfants du Placement familial ont pu bénéficier de colonies, dans des lieux variés : Biscarosse, Artigues, Saint Jean de Luz, La Taillade...

Parallèlement à ces temps destinés avant tout aux enfants, un groupe de parole a été proposé aux assistants familiaux tout au long de l'année.

### **Partenaires mobilisés :**

Sur l'année, l'équipe du PF a mis en œuvre des relais avec les assistants familiaux afin de trouver des solutions alternatives aux colonies de vacances pour certains jeunes ainsi qu'aux périodes de congé des familles d'accueil afin que les enfants puissent bénéficier d'un ailleurs, en ce sens :

- Le partenariat avec le centre de **La Taillade** a été développé, 2 jeunes ont pu y passer des périodes de 7 à 10 jours sur les vacances scolaires et l'été.
- Un stage dans un lieu d'accueil autour de l'équitation et des soins aux chevaux (**l'Écurie d'Allon**), plus la Ferme Hantayo (équithérapie).

Le partenariat avec les établissements spécialisés (**IME/ITEP/CMPP/CMPI/Hôpital de jour/CADS/équipe mobile PSY-REV...**), la **MDPH** et le **CD47** est de plus en plus conséquent pour coordonner les accompagnements pour les jeunes à double vulnérabilité, au plus près de leurs besoins, avec chaque dispositif.

Cette année particulièrement, nous avons dû développer de nombreux partenariats avec des professionnels libéraux du soin : psychomotricien, ergothérapeute, psychologue, orthophoniste... Ce besoin apparaît devant le paradoxe entre l'urgence des besoins des jeunes que nous accueillons, et les temps d'attente entre une inscription en CMPP et assimilé, et la mise en œuvre des soins. Il arrive également qu'un CMPP ou un IME soit dépourvu d'un professionnel spécifique (orthophoniste par exemple) et que nous devions aller vers un professionnel libéral.

### **Autres partenaires :**

CMS, CMP, CMPP, CATTs, CADs, Associations sportives et culturelles, Crèches, CLASH, Collèges, Écoles primaires et maternelle, Taxis, CSAPA, Mandataires judiciaires, SPIP, CAMSP, Mairie, Police et gendarmerie...

### **Compétences mobilisées :**

L'équipe du PF est notamment mobilisée autour des rencontres des enfants avec leurs familles. L'organisation, la mise en place et la médiation éventuelle de ces droits de visite ou droits d'hébergement représentent une grande partie du temps de travail des éducatrices et du coordinateur. Architecte du projet global de l'enfant, l'équipe du PF est à l'interface de tous les acteurs du projet : scolarité, soins, famille, loisirs, liens sociaux...

A une fréquence minimale d'un week-end par mois, le PF de la MECS Notre Maison s'attache à proposer aux enfants des relais : assistants familiaux intermittents, colonie...

Ce fonctionnement sert plusieurs objectifs, au-delà de la question de la conformité à la Loi (droit d'un we de repos par mois pour chaque AF : article L.423-33-1 du CASF Loi TAQUET) :

- Le rapprochement des fratries accueillies chez différents AF
- Le travail de la séparation
- La possibilité d'observer les enfants dans différents cadres

La mise en place des suivis en PEAD/AED majeur a aussi mobilisé l'équipe pour rencontrer chaque semaine les enfants et les parents afin d'étayer les réponses éducatives et d'accompagner chacun à sa place, dans la dynamique familiale. Enfants et familles ont des besoins d'accompagnement importants, ce qui implique une présence soutenue des professionnels au domicile, au contact direct de l'enfant et sa famille. Mobilisés autour du projet pour l'enfant, l'équipe du PF se consacre également à ouvrir des possibles pour les jeunes en panne de solution, notamment ceux qui dépendent de la MDPH.

La situation d'un jeune notamment, en double vulnérabilité, a mobilisé et mobilise encore toute l'équipe pour tenter de stabiliser sa situation, suite à plusieurs crises en famille d'accueil à partir de septembre, à l'IME et sur un lieu tiers également. L'équipe a construit un accompagnement séquentiel, sans famille d'accueil pour l'instant, avec l'intervention de plusieurs partenaires (Ferme Hantayo, et le Centre de La Taillade, déjà repéré par le jeune, Taxis mis en place pour les nombreux transports, l'internat des grands adolescents à Tonneins,

le Centre de Poudenas pour les accueils, avec pour projet la mise en place de stage de découverte d'activité professionnelles, le changement de lieu de scolarité et d'apprentissage si besoin...).

## **PERSPECTIVES**

Dans une période de difficulté nationale pour recruter des assistants familiaux, l'accueil en Placement Familial à Notre maison s'est orienté vers une partie d'admission classique et une partie en PEAD (4 à 5 situations). Suite à l'Appel À Projet sur l'accompagnement en Placement Éducatif A Domicile qui doit être lancé par le CD47, le recrutement d'assistants familiaux pour des accueils en famille d'accueil est urgente ; cependant, plusieurs entretiens avec des assistants familiaux ont été menés par l'Adjoint de Direction, et la psychologue dans un second temps, qui n'ont pas aboutis par un recrutement effectif au vu des attentes du service, avec l'adéquation des propositions des familles d'accueil (notamment compléter le nombre d'enfants accueillis, sur plusieurs agréments, avec plusieurs employeurs...l'éloignement géographique...).

La prise en compte des écrits professionnels des AF, demandés pour chaque réunion de synthèse Bilan, et leur intégration « en l'état » dans le rapport éducatif envoyé au Magistrat est systématiquement exigée. L'écrit engage le professionnel qui rédige et permet la prise de recul par rapport aux pratiques énoncées...

L'implication toujours plus active des familles dans le quotidien de leurs enfants mais aussi dans les temps organisés par le service est un objectif que nous comptons développer. Nous remarquons que les enfants ont besoin de visualiser l'alliance entre la MECS et leur famille, lorsqu'elle est possible.

Les assistants familiaux sont tous dotés d'ordinateurs professionnels équipés d'IMAGO (formation à prévoir).

## **SERVICE INSERTION**

Ce accueille et accompagne des jeunes de 16 à 18 ans (max 21 ans), dans des appartements autonomes pour 12 places, sur les sites de Tonneins et Villeneuve/Lot, dans le cadre de mesures administratives (AP/APJM) ou judiciaires (MAE), ainsi que des jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA).

Sur l'année 2023, la structure a accueillie 22 jeunes (8 jeunes femmes, 14 jeunes hommes)

Sur les 5 arrivées, 4 jeunes (dont 2 jeunes filles MNA) étaient déjà pris en charge à la MECS (3 en internat, et 1 en AEDJM) dans le cadre d'un parcours d'accompagnement déjà connu et 1 accueil externe a été organisé en fin d'année. Un accompagnement spécifique avec une orientation en Foyer d'hébergement et l'ESAT (Récahort et Agnelis) pour adulte en situation de handicap (suivi avec l'IME Fongrave) a été travaillé pour l'aboutissement du projet du jeune majeur, trop en danger chez ses parents en AEDJM... Pour les 7 jeunes MNA, après plus d'un an, voire jusqu'à 2,5 ans d'accompagnement, ils ont pris leur autonomie (appartement personnel), avec leurs propres ressources et vers les organismes de droits communs (Mission Locale, CDD...).

Certains ont bénéficié de l'accompagnement du DAJMA sur quelques mois.

On retrouve sur l'année 2023 une majorité de jeunes MNA accompagnés, devenus majeurs, sur le service car cela correspond à leurs besoins et à leurs capacités d'adaptation.

La durée d'accompagnement sur le service Insertion est en hausse, suite à la Loi TAQUET, qui valide pratiquement automatiquement les demandes d'APJM faites par les jeunes, et actuellement acceptées par le CD47. De ce fait, si l'année dernière, la durée d'accompagnement était de 1 an et 3 mois, cette année, elle augmente de 6 mois, soit **1 an et 9 mois sur 2023**, avec une arrivée des jeunes à l'âge **de 17 ans et demie**. Grace à cette durée d'accompagnement plus long, nous constatons une plus grande intégration sociale, avec des jeunes qui prennent en charge leur appartement personnel (3) pendant leur APJM.

Sur les 9 sorties du dispositif, 8 jeunes avaient un contrat de travail (dont les 7 MNA) ou une orientation ESAT.

### **Temps forts du service**

- **Janvier** : réunion projet / activité du service
- **01 février** : Rencontre avec les résidents de la Ferrette dans le cadre de l'AG
- **14 Février** : Atelier Clown en route.
- **22 Février** : Ciné-débat aux glycines autour du film « Placés ».
- **19 Avril** : Répétition avec les résidents de la Ferrette dans le cadre de l'AG

- **16 et 17 Mai** : Atelier confection des costumes avec les jeunes et une assistante familiale du service du placement familial + répétition avec les résidents de la Ferrette.
- **17 Mai** : Ciné-débat au cinéma Le Plaza autour du film « Pupille » animé par les étudiants de l'ADES.
- **Du 09 au 11 Juin** : Camp Clown en route avec les enfants et éducatrices du service de placement familial.
- **28 Juin** : Représentation du travail réalisé avec le foyer la Ferrette lors de l'AG de l'ALGEEI.
- **4 Juillet** : Réunion pour réaliser un bilan/projection de l'année avec 9 jeunes et préparation de l'été.
- **5 Juillet** : Soirée théâtre (troupe du CFA BTP) avec 2 jeunes.
- **14 Juillet** : Sortie au Lac de Lougratte avec 5 jeunes.
- **25 Juillet** : concert de Kenji à Casteljaloux avec 1 jeune.
- **6 Août** : Festival des arts de la rue à Miramont avec 2 jeunes.
- **9 Août** : Sortie au lac de Lougratte avec 5 jeunes.
- **14 Août** : Sortie équitation avec 4 jeunes.
- **23 Août** : Sortie lac de Casteljaloux avec 3 jeunes.
- **28 Août** : Sortie shopping de rentrée à Bordeaux avec 6 jeunes.
- **15 Septembre** : Réunion d'information avec les jeunes du service pour la réalisation du camp à Paris
- **27 Septembre** : Pique-nique avec les résidents de La Ferrette pour finaliser le partenariat de l'année.
- **18 Octobre** : Participation à la journée Réussite 47.
- **18 Octobre** : Seconde réunion d'organisation pour le camp à Paris : choix des binômes en fonction des tâches à réaliser (devis transport, devis hébergement, devis activités...).
- **29 Novembre** : 3<sup>ème</sup> réunion finalisant le Camp à Paris. Présentation de l'organisation générale du séjour.
- **Du 15 au 17 décembre** : Camp à Paris avec 8 jeunes du service.

En complément sur l'année, des sessions autour de la préparation à l'examen du Code de la route ont pu être proposés à l'attention des jeunes du service. Des temps conviviaux, afin de marquer le départ ou/et l'arrivée de jeunes sur le service ont été proposés sur l'année. Enfin, des ateliers culinaires ont pu être mis en place afin de réunir les jeunes autour de la confection d'un repas et par extension d'un temps convivial.

Ces espaces participent à l'insertion des jeunes dans la cité, favorisent une dynamique de groupe positive au sein du service mais aussi transversalement. Ils s'approprient ainsi leurs droits et devoirs en tant que citoyens leur permettant de se projeter dans un accès concret à l'autonomie et une vie future sous le signe de l'indépendance.

### **Partenaires mobilisés :**

#### **Scolarité / Vie professionnelle :**

IME, CFA, MFR, Mission Locale, Employeurs, CMS, CFA BTP ; Soutien scolaire (Mise en place d'un financement avec des prestataires extérieurs ou associations (Pour Mieux Lire, Syllabe, Zéro faute...))

L'équipe du service Insertion s'emploie à rendre les jeunes acteurs de leurs projets professionnels et scolaires grâce à un soutien et une guidance tendant à rendre leurs choix et leurs projets possibles et réalisables. Les jeunes ont besoin d'être rassurés, valorisés dans leur réussite, dans l'accomplissement de ses projets s'écoulant parfois sur plusieurs années.

#### **Soins :**

- **Médecin généralistes et spécialistes**
- **Contact avec les CMP et la CPAM** : lien avec l'Assurance Maladie afin de faciliter les démarches administratives des jeunes tout en les accompagnant dans la réalisation de ces dernières.
- **Accès aux soins psy** : psychologues, psychiatres, hypno thérapeutes...Planning Familial

L'équipe soutient les jeunes dans la recherche des professionnels de santé, dans la prise de rendez-vous (soit par le biais du secrétariat ou sur l'application Doctolib), les transports et si cela s'avère nécessaire le financement.

### **Logement/sortie du dispositif ASE :**

Accès au logement : Un accompagnement auprès des jeunes dans la prise de leur logement autonome est mis en place après une évaluation des capacités et de la situation du jeune concerné. L'équipe s'emploie à soutenir les recherches des jeunes tout en réalisant un lien important avec les agences immobilières, les propriétaires ou encore les bailleurs sociaux (tels que le Pôle logement de Solincité ou les Foyers Jeunes Travailleurs). L'équipe reste présente pour assurer les droits de ses jeunes lors des états des lieux, signatures du bail de location, l'ouverture des compteurs d'eau et d'électricité ou encore lors de la signature des différents contrats d'assurance.

Accès aux droits : Un travail important et essentiel avec la Mission Locale est réalisé afin d'accompagner les jeunes dans leurs démarches, afin qu'ils puissent, le cas échéant, bénéficier des aides de l'Etat auxquelles ils peuvent prétendre (CAF ; FSL ; Garantie Visale ...)

DAJMA : Ce dispositif permet d'accompagner, sur un volet social et non plus éducatif, les jeunes qui se sentent prêt à tendre vers la sortie de l'ASE.

L'équipe reste présente à chaque étape de la prise d'un logement autonome et de l'évolution, fin de la prise en charge à la MECS afin de soutenir et rassurer les jeunes dans ces étapes cruciales et déterminantes.

### **Autres :**

- Permis de conduire : Auto-école, La Sauvegarde, Région Aquitaine, CFA...
- Insertion professionnelle : Mission locale, Pole emploi, associations diverses
- Accès aux droits : Mandataires, Asso Info droits, Banques, CAF, Mairies, gendarmerie, AS...
- Accompagnements des MNA : avocats, Association Syllabe, CIMADE, Préfecture, Association Pour mieux lire, Ligue des droits de l'homme

Les différents membres de l'équipe prennent part à des Cafés Partenaires (organisés par la Sauvegarde) ou à des rencontres organisées lors de colloques (colloque de l'ADEPAPE 47 le 06/04/23).

### **Compétences mobilisées :**

L'accompagnement au service Insertion s'appuie sur de multiples compétences, sans cesse en développement. La relation éducative reste le support sur lequel repose tous les accompagnements qui visent à permettre aux jeunes de saisir les enjeux de la majorité, de l'indépendance, afin d'entamer une vie d'adulte.

Ainsi, l'équipe s'attache à accompagner les jeunes dans leur(s) :

- Autonomie psychique : le rapport à la solitude, le désir pour soi, pour les autres, s'éprouve et se construit au fil du temps dans un environnement sain.
- Autonomie affective : familles, couples, relations amicales, insertion sociale...
- Insertion professionnelle : recherche d'employeur, suivi de projet, lien avec l'employeur...
- Démarches administratives et accompagnements spécifiques des Mineurs Non Accompagnés.
- Gestion du budget : budgets prévisionnels, tenue de compte, accompagnement aux courses.
- Projet de sortie : recherche d'appartements autonomes, préparation des dossiers CAF et Visale, aide à la signature des baux, emménagement, orientation...
- Suivi médical et accompagnements (médecins généralistes, spécialistes, planning familial, ...)
- Scolarité et orientation : accompagnement au CIO, mission locale...
- Mobilité : soutien pour passer l'ASR, le BSR, dossiers d'aide au permis...
- Accès aux droits et Autonomie numérique : outil informatique, comptes en ligne, démarches...
- Hygiène et entretien du logement.

- Travail avec les familles : médiation, entretien psycho-éducatif, rencontre avec les parents, organisation de droit de visite, soutien aux demandes de droits de visite fratrie pour les jeunes majeurs...

L'accompagnement du service Insertion se fait à partir du désir du jeune. Ainsi, de nombreux entretiens sont organisés afin de recueillir ses souhaits et les orientations qu'il souhaite donner à son projet.

### **Perspectives :**

L'augmentation des temps de prise en charge par l'ASE, suite à la Loi « Taquet », permet de sécuriser au mieux la sortie des jeunes. Ce temps plus long d'accompagnement éducatif est très intéressant pour les jeunes et pour installer la relation éducative, nécessaire au travail de réassurance des jeunes et également au travail du jeune sur lui-même, sur les raisons pour lesquelles il est accueilli à la MECS et accompagné.

Cependant, l'allongement de la durée de prise en charge sur le service limite les nouveaux accueils (12 places) pour des jeunes qui en auraient aussi besoin, en interne comme en externe.

En fonction de la commande sociale et surtout Départementale, une augmentation de places pourrait être pensée. De plus, en interne, cela peut « bloquer » les arrivées pourtant opportunes dans le projet des jeunes de 16 ou 17 ans, ce qui les oblige à rester sur les internats, dispositif moins adapté à leurs nouveaux besoins.

L'accueil des jeunes MNA s'oriente sur l'accueil essentiellement de jeunes femmes, le CD47 ne nous confiant plus de garçons, ceux-ci étant amenés à rester sur les dispositifs dédiés. Pour autant, la mixité reste au cœur du projet de la MECS Notre Maison.

L'accueil sur le service Insertion est réalisé sur 2 sites géographiques : le Villeneuvois et le Tonneinquois. Une approche sur le Fumélois est à évaluer pour répondre au mieux au besoin d'insertion des jeunes dans leur environnement.

Un travail de « refonte » des éléments et outils d'accompagnement est en cours afin d'adapter au mieux la prise en charge et l'accompagnement des jeunes sur le service, collant au plus près à la réalité qui les attend après leur passage sur le service.

## **LES ACTEURS DE LA PRISE EN CHARGE AU SEIN DE LA MECS**

### **Organigramme :**

<b>Secteur</b>	<b>Fonction</b>	<b>Équivalent ETP</b>
Direction/Encadrement	Directeur	1
	Adjoint de direction	3
Administratif	Comptable	1
	Secrétariat	2,75
	Technicien administratif	1
	Contrat Alternance RH	1
Médical/paramédical	Psychologue	1,05
	Veilleur de nuit	5
Éducatif	Éducateur spécialisé	6,80
	Moniteur éducateur	13,25
	Maîtresse de maison	4,5
	Contrat Alternance ME	3
	Contrat Alternance ES	1
Logistique	Agent entretien Factotum	1
	Contrat Aidé Factotum	1
	Agent de service	2
Autre	Assistants Familiaux	9
	CDD budgétés	1,47
	<b>TOTAL</b>	<b>58,82</b>

## Mouvements du personnel

Fonction	Entrée	Sortie
Directeur	1	1
Éducateur spécialisé	1	2
Moniteur éducateur	2	1
Psychologue		1
Contrat Alternance ES		1
Contrat Alternance ME	3	2
Contrat Alternance RH	1	1
Contrat Aidé Factotum	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>10</b>

### Départs :

- ⇒ Un Directeur – Mutation dans un autre établissement de l'ALGEEI
- ⇒ Deux Éducateurs spécialisés – Un départ à la retraite et une démission
- ⇒ Un Moniteur Éducateur – Un départ à la retraite
- ⇒ Un psychologue – Mutation dans un autre établissement de l'ALGEEI
- ⇒ Un Contrat d'Apprentissage ES – Fin de contrat
- ⇒ Deux contrats de Professionnalisation ME – Fin de contrat
- ⇒ Un Contrat d'Apprentissage RH – Fin de contrat

### Embauches :

- ⇒ Une Directrice
- ⇒ Un Éducateur spécialisé
- ⇒ Deux Moniteurs éducateurs
- ⇒ Trois contrats alternance ME
- ⇒ Un contrat d'Apprentissage RH
- ⇒ Un contrat Aidé Factotum
- ⇒

### Actions de formation :

- *Le directeur a participé au séminaire ALGEEI.*
- *5 salariés ont assisté au Colloque ANPF*
- *2 salariés ont participé à la formation Centaure (prévention des risques routiers)*
- *1 salarié a participé à la formation Habilitation électrique*
- *1 salarié a assisté à la formation Connaissance des handicaps*
- *1 salarié a participé à la formation Excel*
- *21 salariés ont renouvelé leur habilitation Sauveteurs Secouristes du Travail*
- *19 salariés ont participé à une formation de prévention des risques incendie*
- *3 contrats en alternance de Moniteur Éducateur sont en cours*
- *1 contrats en alternance d'Éducateur Spécialisé est en cours*
- *1 contrat en alternance de gestionnaire RH est en cours.*

## LA DÉMARCHE QUALITÉ

En ce qui concerne 2023, les objectifs consistaient à :

- Préparer l'évaluation externe de juillet 2023
- Proposer un nouveau livret d'accueil plus accessible
- Consolider les points forts et repérer les axes d'amélioration de l'accompagnement en placement éducatif à domicile (PEAD)

Afin d'y parvenir trois groupes de travail transversaux ont été constitués : groupe de travail sur la préparation de l'évaluation, le groupe de travail sur le nouveau livret d'accueil et le groupe de travail sur le placement éducatif à domicile.

Suite au départ de certains salariés membres du CODIR et du COPIL pour de nouveaux projets professionnels, la composition du COPIL a été revue, cette situation a impacté cette instance pendant 2 à 3 mois le temps de procéder aux nouveaux recrutements. Prise de fonction de la nouvelle Direction en septembre.

Les membres du COPIL se sont réunis 6 fois et le CODIR 3 fois.

Au cours de ces réunions, le bilan du traitement des événements indésirables a été traité. Ainsi, mis à part un événement en attente de décision de la Justice, tous ont été pris en compte et clôturés.

L'évaluation externe de l'Établissement s'est déroulée les 3 et 4 juillet 2023.

La QVT (Qualité de Vie au Travail) a été déployée au sein de la MECS et intégrée dans la procédure d'accueil du nouveau salarié.

## RAPPORT BUDGETAIRE

### Évolution de l'établissement :

■ Nombre de places agréées : 62

■ Nombre d'usagers inscrits au 31 décembre 2023 : 56

Le nombre d'enfants, adolescents et jeunes majeurs accueillis durant l'année 2023 a varié entre 56 et 64.

■ Nombre de journées budgétées : **19.003**

■ Nombre de journées réalisées : **19 614**, ce qui représente un taux d'occupation activité réalisé/ activité demandée de 103.22 % et un taux d'occupation agrément (accueil/agrément) de 86.67% au 31.12.2023.

Au regard des journées budgétées, l'établissement a réalisé une **suractivité de 611 journées** soit 3.22%.

La ventilation est la suivante :

- + 555 journées pour les situations provenant du département 47
- + 56 journées pour les situations « hors 47 »

■ Le **prix de journée** moyen pour 2023 est de : **211,22 €**.

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Suite au passage à l'ERRD pour l'association, la section investissement de l'établissement n'est plus présentée comme auparavant sur les comptes administratifs et l'analyse sur les ressources d'investissement est désormais faite au niveau de l'ensemble du périmètre du CPOM dans le rapport budgétaire et financier joint à l'ERRD.

### SECTION D'EXPLOITATION :

#### **LES CHARGES DE LA SECTION D'EXPLOITATION**

#### **GROUPE 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante :**

■ **Alloué :** 594.660,00 €

■ **Réalisé :** 661.862,09 €

**Ce groupe se solde sur un déficit réel de 67.202,09 €.**

Cet écart est lié :

- Aux effets de l'évolution de la tranche d'âge de la population accueillie c'est-à-dire des jeunes de plus de 15 ans, dans le cadre du projet d'accès à l'autonomie de façon progressive, installés en studios et pour lesquels des enveloppes individuelles sont remises entre autres pour l'alimentation (18 789€), le petit matériel (1 500€).
- À la prise en charge spécifique de quelques jeunes présentant de multiples vulnérabilités (déficiences avec troubles associés, troubles psychiatriques et de comportement etc.) c'est-à-dire des séjours adaptés ou de répit, de remobilisation (29 900€).
- À une augmentation des coûts des fluides et combustibles non compensée en totalité par l'enveloppe reçue du bouclier tarifaire (4 700€)
- Au cout des transports de plus en plus individuels des jeunes (travail de l'autonomie, déplacement de plus en plus fréquents vers les grandes villes comme Bordeaux, Toulouse ou Cahors pour accéder aux soins du fait du manque de spécialistes dans la région (17 800€)

### **GROUPE 2 : Dépenses afférentes au personnel.**

- Alloué : 2.924.978,71 €
- Réalisé : 2.970.735,27 €

***Le groupe 2 des dépenses afférentes au personnel se solde sur un déficit réel de : 45.756,56 €***

Ce surcoût est compensé par une reprise partielle de provision à hauteur de 15.166€ pour départ à la retraite d'une éducatrice spécialisée et d'une monitrice éducatrice (cout global 28 101€)

En 2023, l'établissement connaît toujours des difficultés de recrutement d'assistants familiaux et de psychologue. Nous rencontrons cette même problématique pour d'autres postes, les recrutements d'éducateurs, veilleurs de nuit et personnels administratif deviennent également très compliqués nous amenant parfois à compenser les absences par les personnels en poste pour maintenir le service (cela augmente les heures qui leur sont dues).

On constate sur ce groupe un manque de financement de 225 000€.

### **GROUPE 3 : Dépenses afférentes à la structure.**

- Alloué : 425.391,00 €
- Réalisé : 524.830,60 €

***Le groupe 3 des dépenses afférentes à la structure se solde par un déficit réel de : 99.439,60 €***

Cet écart est dû :

- Aux dotations aux amortissements suite aux investissements réalisés (12 053€) :
  - Réfection des peintures sol de l'internat de Villeneuve sur Lot (Rue des Jardins)
  - Poursuite des installations informatiques (Réseau informatique et téléphonie sécurisés)
- À l'augmentation des taxes foncières (4 400€)
- À l'augmentation des coûts liés à la maintenance informatique et des matériels (10 346€)
- Aux dépenses d'entretien des matériels et véhicules (7 280€)
- À l'augmentation du pécule versé aux jeunes au regard de l'évolution de la tranche d'âge (7 500€)
- Aux frais de loyer supplémentaires liés à l'évolution des projets des jeunes accueillis (18 529€)
- Aux frais de charges locatives des bâtiments de l'administratif de Villeneuve sur lot (Boulevard DANTON) (6 111€)
- Aux frais de mise en service de cartes de paiement « ANYTIME » pour les personnels éducatif (3 045€)
- Aux frais de location mobilière informatique (5 000€)
- Aux frais de siège (14 620€)

***Ce groupe est compensé par une reprise de provision à hauteur de 15.865€***

## **LES PRODUITS DE LA SECTION D'EXPLOITATION**

### **GROUPE 1 : Produits de la tarification et assimilés**

- **Prévu : 4.013.896,71 € :**
  - 3.691.982,19 € pour le « 47 »
  - 321.914,52 € pour le « hors 47 »
  
- **Réalisé : 4.365.218,04 € :**
  - 3.691.982,19 € pour le « 47 »
  - Cette année, le tarificateur a procédé à une régularisation de 416.598€ en lien avec l'activité sur les exercices 2020-2022.
  - Ainsi, pour le 47 : 3.691.982,19 € + 416.589 € = **4.092.363,19 €**
  - 272.854,85 € pour le « hors 47 »
- Écart de **351.321,33 €** provenant :
  - Département 47 : 416.589 € (Dotation de régularisation venant du 47)
  - 272.854,85€ - 321.914,52 € = - 49.059,67 € pour le « hors 47 » (respect de la demande du 47)

La dotation de régularisation des trois exercices 2020, 2021 et 2022 a permis de compenser le manque de recette prévues hors 47 en 2023 et à générer un excédent. En effet, cette régularisation issue de 3 exercices passés ne peut pas être enregistrée autrement que sur ce seul exercice 2023.

- Nombre de journées budgétées : 19.003
- Nombre de journées réalisées : 19.614
- Le **prix de journée** moyen pour 2023 est de : **211,22 €**

Il convient de noter que l'accueil d'enfants et de jeunes rattachés au Conseil départemental de Lot-et-Garonne a été priorisé. L'établissement a respecté la consigne consistant à éviter l'accueil d'un public relevant d'autres départements. Seuls les jeunes qui proviennent d'autres départements et qui étaient déjà accueillis avant la demande du département sont toujours accompagnés ; plus aucun nouvel accueil « hors 47 » n'est réalisé. Ainsi, le quota de journées hors 47 fixé n'a pas été réalisé, occasionnant un manque de financement de 49.059,67 €.

### **GROUPE 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation :**

- **Prévu : 6.030,00 €**
- **Réalisé : 3.775,01 €**
  
- Excédent de **2.254,99 €**

Cet écart est lié à des produits non prévisibles (participation imprévues des parents, annulations de chèques...).

### **GROUPE 3 : Produits financiers et produits non encaissables :**

- **Prévu : 12.274,00 €**
- **Réalisé : 55.016,47 €**

Cet écart de 42 742,47€ est généré par :

- Reprise partielle de provision sur départ retraite pour 15 166,08€
- Reprise provision renouvellement des immobilisations pour 15 864,77€

### **CONCLUSION :**

Après régularisation de 416.598€ par le Département du 47 en lien avec l'activité des exercices 2020-2022, le résultat de l'exercice se solde par un excédent de 266 581,56€ que nous proposons d'affecter en :

- Réserve de compensation pour la retraite : 156 000,00€
- Réserve de compensation pour la formation : 20 000,00€
- Réserve de compensation des déficits : 90 581,56€

L'établissement réalise une suractivité de 555 journées pour les situations relevant du Conseil Départemental du Lot et Garonne.

La valorisation de ces 555 journées, au tarif moyen de 211,22€ représente 117.227€. La régularisation permet d'affecter 70.954€ au titre de 2023 mais il reste une insuffisance de financement : 46.273 €.

Les restrictions d'accueil de jeunes relevant d'autres départements ont des répercussions budgétaires importantes dans la mesure où ces produits viennent atténuer, sur l'exercice, les dépenses liées à la sur activité engendrée par les projets des jeunes issus du Lot et Garonne.

**Résultat administratif 2023 : 266.581,56€**

L'année 2023 a été particulièrement éprouvante compte tenu du besoin croissant sur le département, des difficultés de recrutement et de la complexité des situations des jeunes et des familles accompagnés : des parents incarcérés, des jeunes présentant une double vulnérabilité, des parents rencontrant des problématiques d'errance et/ou de santé mentale, des jeunes victimes et auteurs d'agressions sexuelles, des fratries complexes, la désertification médicale générant l'allongement des trajets et des temps d'accompagnement...

Mais la MECS Notre Maison a su faire face et répondre « présent », la suractivité réalisée par l'établissement en est une preuve.

La conclusion élogieuse du rapport d'évaluation externe (réalisé par la Ste Autonomii) en est une seconde. En effet le chapitre sur la Personne accompagnées a reçu la cotation de 3,99/4 (3,87/4 et 3,80/4 pour les deux autres chapitres) et la conclusion est ainsi rédigée : *Il n'a fait aucun doute que la direction avec ses adjoints et l'ensemble des équipes a à cœur d'améliorer l'organisation et l'accompagnement des personnes dont ils ont la responsabilité.*

Certes, le régime de la dotation globale permet de garantir une stabilité des moyens. Cependant, ce mode de tarification quand il ne fait pas l'objet de révision régulière semble peu compatible avec la nécessité d'une adaptation permanente des moyens à l'évolution des profils des personnes accueillies et à la fluctuation des éléments de parcours de vie des personnes accompagnées. Une prise en charge de qualité de jeunes en situation de « double vulnérabilité » génère des coûts jusqu'à présents non financés (*doublement de certains effectifs, accueil de jour, gestion des urgences*).

En outre, la consigne départementale de privilégier l'accueil des jeunes relevant du Département de Lot-et-Garonne a eu un impact budgétaire majeur aboutissant à une baisse significative des ressources.

La régularisation enregistrée au titre des années passées apporte une respiration financière mais elle n'est pas au niveau des dépenses réalisées. De plus, affectée à cet unique exercice de 2023 elle permet de visualiser un excédent qui ne peut pas être considéré comme le reflet exact de cette seule année.

Malgré ces éléments de contexte, la structure s'est mobilisée pour répondre au plus près des besoins des personnes dans le cadre de dispositifs d'accompagnement toujours personnalisé dans un but d'inclusion sociale et en mobilisant les différents partenaires sur les territoires d'intervention. Nous adressons nos plus vifs remerciements aux professionnels de la MECS Notre Maison pour leur engagement et leur créativité au quotidien.

**La Directrice,  
Pacôme LENOIR**

# **LES CMPP ET LES CAMSP**

CAMSP et CMPP d'Agen

CAMSP et CMPP de Villeneuve

CAMSP et CMPP de Marmande

# CAMSP D'AGEN

## Introduction

L'année 2023 a été marquée par la poursuite des actions engagées depuis plusieurs années déjà à savoir :

- La montée en expertise pour l'accompagnement des jeunes présentant Troubles Neuro Développementaux (nouvelle compétence recrutée, réalisation de bilan de type Ados, formation DENVER).
- Une volonté d'être dans la logique du « aller vers » à travers le recrutement d'une éducatrice spécialisée pour l'accompagnement des jeunes et des familles à domicile, les partenariats, la participation accrue aux ESS.
- L'optimisation de la gestion de ressources humaines notamment la démarche QVT (Qualité de Vie au Travail), les formations individuelles et collectives et le déploiement du logiciel métier IMAGO.

À noter que le CAMSP d'Agen est porteur de la PCO, Plateforme d'Orientation et de Coordination de Lot-et-Garonne, qui a vocation à faciliter l'orientation des enfants de moins de 7 ans, qui présenteraient des éléments évoquant un TND, ce dispositif a eu un impact sur le fonctionnement en interne du CAMSP et sur la population accompagnée avec une fluidité des parcours organisée pour les familles qui souhaitaient un accompagnement par un service ESMS. Nous présenterons dans le corps de ce rapport d'activité les éléments marquants de l'activité de la PCO 47.

## 1/ Présentation de l'établissement

Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce assure la prévention précoce, le dépistage, le diagnostic et le traitement pour les bébés et les jeunes enfants jusqu'à 6 ans susceptibles de présenter des troubles psychologiques ou du comportement, des difficultés de relation au sein de la famille, de développement psychomoteur ou du langage, d'adaptation scolaire ou sociale. La mission du CAMSP est aussi d'être un lieu d'accueil et d'écoute des parents, de leurs souhaits et de leurs questions. L'agrément relatif au Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) d'Agen délivré à l'Association Laïque de Gestion des Établissements de l'Éducation et d'Insertion (ALGEEI) est le suivant : « Prise en charge de 160 enfants de 0 à 6 ans présentant des troubles neuropsychiques ou du comportement ». Le CAMSP offre en outre une aide aux familles pour, éventuellement, accepter progressivement la découverte du handicap ainsi que les périodes, d'incertitude diagnostique. L'objectif est bien de cheminer avec les familles, à l'écoute de leurs demandes et de leurs inquiétudes. Le CAMSP fonctionne en relation avec les services hospitaliers et les lieux de vie de l'enfant, le partenariat avec les familles est un des principes fondamentaux de son travail.

## 2/Enfants accueillis en 2023

Enfants présents au 31.12.2023

	2023	2022	2021	2020
Nombre d'enfants	135	114	110	102

135 enfants présents au 31/12/2023. Ce chiffre illustre la hausse continue depuis quelques années du nombre d'enfants accompagnés par le CAMSP.

### Origine de la demande

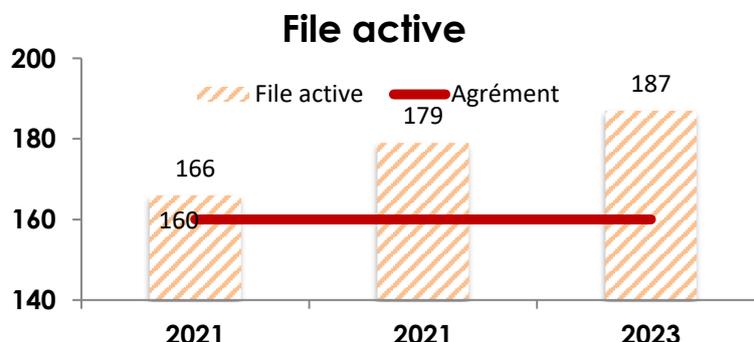
Dans la grande majorité cas, Les partenaires institutionnels, l'Éducation nationale et ses services, sont à l'origine de la demande. La famille est à l'origine de la demande pour 25 % des cas mais souvent suite à des détectations des libéraux à savoir les médecins libéraux et les praticiens du paramédical (principalement des orthophonistes) qui suggèrent aux familles de s'adresser au CAMSP. À noter que 9 situations de la PCO 47 ont été proposées en orientation au CAMSP. En effet, la mise en place de la PCO a eu un impact sur La file active du CAMSP d'Agen. Au-delà de la proximité géographique, les compétences présentes au CAMSP a

généralisé une orientation des situations pour lesquels la famille optait pour un accompagnement institutionnel, plutôt que le recours au libéral.

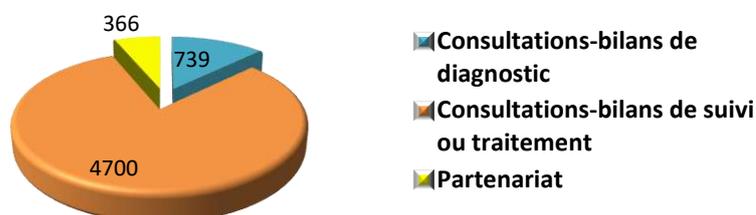
### File active des trois dernières années

Comme en 2022, la file active du CAMSP 2023 est supérieure à l'agrément soit 195 jeunes

Pour rappel, la file active correspond au nombre d'enfants venus au moins une fois dans l'année au CAMSP.



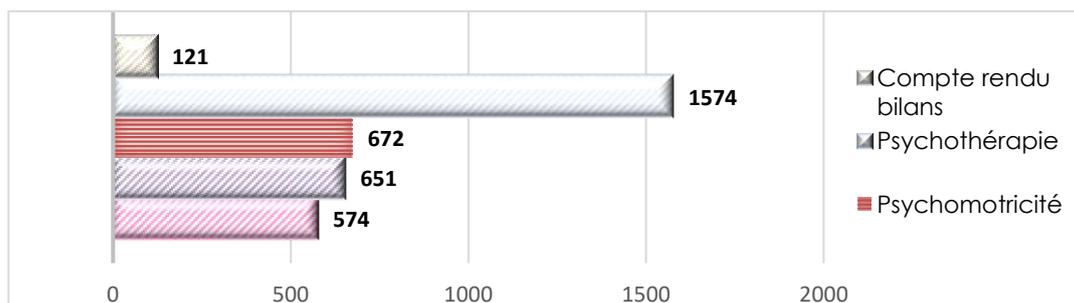
### Les réponses mises en œuvre



Le CAMSP a réalisé 5805 interventions au total, décomposées administrativement en trois groupes : 739 consultations et bilans, 4 700 séances de traitement et 366 liens partenariaux. Ce chiffre est en augmentation par rapport à l'année dernière ce qui peut s'expliquer par l'accroissement des séances bilans au regard de la population accompagnée, la multiplication des liens partenariaux, et l'augmentation du temps (mi-temps éducatrice en plus). L'établissement a accompagné de plus en plus d'enfants avec Troubles du Spectre Autistique (58 enfants sur la file active c'est-à-dire ayant eu au moins un accompagnement sur l'année) ce qui représente 31 % des jeunes. Diagnostiquer et suivre ces enfants, dont les troubles sont complexes et multiples, mobilise les intervenants tant sur un plan individuel qu'institutionnel, tant que les phases de diagnostics que de bilan.

### Prises en charge individuelles

Les psychothérapies individuelles représentent une très large part des prises en charge. C'est une constante au fil des années, qui correspond à l'agrément de l'établissement et à ses ressources humaines. Cependant, de plus en plus d'enfants bénéficient de prises en charge multiples, particulièrement les enfants porteurs de Troubles du Spectre de l'Autisme. Les visites à domicile tendent à se développer et cela reste un objectif fort. Cela s'est traduit en cours d'année par le recrutement d'un mi-temps d'éducatrice spécialisée (poste créé par redéploiement de temps médical non pourvu).



Les actions de groupes concernent majoritairement les groupes « habilités sociaux » et groupes « d'évolution » mis en place par les éducatrices spécialisées. Dans le cadre des projets d'établissement du CAMSP et du CMPP, un groupe thérapeutique assuré par des professionnels du CAMSP et du CMPP a été mis en place. Il s'adresse aux enfants pour lesquels l'intégration au CAMSP serait trop tardive compte tenu de l'âge et pour lesquels la prise en charge au CMPP n'est pas encore possible ou inadaptée. Ce dispositif était opérationnel dès janvier 2023 pour 10 séances par session. Il y a eu deux sessions sur l'année soit 20 séances au total sur 2023. Il permet d'anticiper la transition, de garantir une meilleure fluidité du parcours et de déterminer le type de réponse thérapeutique à apporter pour chacun des enfants accueillis.

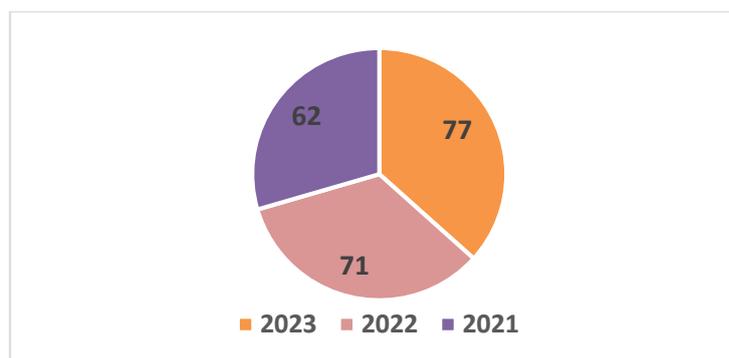
#### Partenariat

Actions Partenariales	2023	2022	2021	2020
Équipes Éducatives et Suivi de scolarisation	81	77	75	58
Autres actions partenariales spécifiques (avec déplacement ou réunions dédiées)	164	27	33	15
Liaisons téléphoniques	169	289	274	131
Partenariat intérieur (réunions dans nos murs)	32	27	7	18
<b>Totaux</b>	<b>452</b>	<b>420</b>	<b>389</b>	<b>222</b>

Le nombre d'actions partenariales est en constante augmentation. Cette collaboration avec les lieux de scolarisation est indispensable pour permettre le maintien de la qualité de l'accompagnement. Elle n'en demeure pas moins chronophage et impacte l'activité.

### **3/ Enfants sortis et fluidité des parcours pour 2023**

#### Les sorties sur les 3 dernières années



L'année 2023 compte 71 enfants sortis (pour 70 en 2022 et 62 en 2021).

#### Enfants sortis orientation 2023

Les jeunes bénéficient majoritairement d'un relais vers une structure de type CMPP et essentiellement vers le CMPP d'Agen (39%). Nous notons un accroissement des orientations vers le secteur sanitaire (on passe de 11% en 2022 à 23 % cette année) ceci est à mettre en lien avec l'évolution des populations accompagnées. Parfois, les jeunes enfants atteignent la limite d'âge (6 ans), synonyme de sortie du CAMSP sans pour autant pouvoir acter un accompagnement relais ce qui a pu mettre les professionnels du CAMSP et les familles dans des situations complexes.

À noter l'orientation vers les dispositifs nouvellement créés à savoir les unités de types UEMA et UEEA. Enfin dans certaines situations, malgré la nécessité d'accompagner leur enfant, la famille n'a pas donné suite aux rendez-vous. L'établissement s'engage dans le cadre de son projet de service et de ses procédures internes à reprendre contact, plusieurs fois avant de mettre fin à l'accompagnement.

#### 4/ la Plateforme de coordination et d'orientations de Lot et Garonne

Le CAMSP ALGEEI d'Agen a été désigné par l'Agence Régionale de Santé comme établissement porteur de la Plateforme de Coordination et d'Orientation des Troubles du Neuro-Développement de Lot-et-Garonne par arrêté en date du 10 août 2021. Elle a vocation à faciliter l'orientation vers des accompagnements adaptés pour les enfants de moins de 7 ans, qui présenteraient des éléments évoquant un TND. Les objectifs de la PCO sont de préciser le diagnostic et de coordonner les interventions précoces afin d'éviter l'errance diagnostique et réduire les sur-handicaps. L'adressage est réalisé par les médecins. Composée d'une équipe pluri professionnelle (médecin, psychologue, orthophoniste), la PCO de Lot-et-Garonne est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### Activité

Pour illustrer l'activité de la PCO en quelques chiffres, il faut mentionner qu'en fin d'année 2023, on dénombrait :

- 165 enfants adressés
- 114 enfants admis
- 25 dossiers refusés ou abandonnés
- 32 enfants sortis du parcours
- 57 enfants diagnostiqués ou avec suspicion à réévaluer

En termes de diagnostic posés au 31 décembre 2023, on comptabilisait 66 diagnostics répartis ainsi :

- 46 Troubles du Spectre de l'Autisme avec ou sans TDI
- 10 Troubles de la coordination motrice du développement
- 5 Troubles du développement de la parole ou du langage
- 3 Troubles Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité
- 1 Trouble du Développement Intellectuel
- 1 Trouble d'apprentissage du développement

Concernant les partenaires libéraux, nous avons 18 partenariats actifs répartis comme suit :

#### • 4 Psychologues :

- ARON Cînthya (*Villeneuve sur Lot*)
- POUTARAUD Nadia (*Villeneuve sur Lot*)
- ORTEGA Maude (*Agen*)
- CHIARADIA Sandrine (*Vitracell*)

#### • 12 Psychomotriciens :

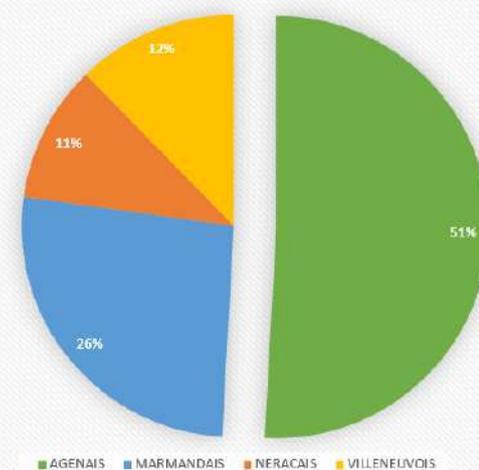
- COMIN Pauline (*Boé*)
- MARQUE Léa (*Foulayronnes*)
- RABASSA Novèlie (*Marmande*)
- MEURIN Dorothée (*Villeneuve sur Lot*)
- DELCAMP Florence (*La Réole-33*)
- GALMAN Lucille (*La Réole-33*)
- QUÉRÉ Morgane (*Boé*)
- LANGEVIN Ophélie (*Villeneuve sur Lot*)
- BERGESE Karine (*Le Passage*)
- AH-YOU Béatrice (*Bojumont*)
- FOURCAUD Caroline (*Cancon*)

#### • 2 Ergothérapeutes :

- THEILLIER Marie (*Agen*)
- FAJARNES Aubin (*Nérac*)



Secteurs de résidence des enfants admis à la PCO



#### Les bilans :

La faible couverture départementale en termes de professionnels libéraux impacte la réalisation des bilans en externe et les chiffres ci-dessous montrent un fort taux de bilans réalisés au sein de la PCO. La tendance va aller en augmentant. Au 31 décembre 2023 (depuis l'ouverture), nous dénombrons la formalisation de 154 Forfaits Précoce finançant l'intervention de psychologues, psychomotriciennes ou ergothérapeutes et 95 bilans réalisés en interne par les équipes et se retrouvant dans l'impossibilité d'activer des ressources externes.

### Les délais de traitement et forfaits précoces

Nous sommes dans les délais demandés par les textes ce qui demande un engagement fort des équipes en interne.

- Le délai moyen entre le staff (entrée dans le parcours) et le 1<sup>er</sup> rendez-vous pour un bilan est de **1 mois et 20 jours**.
- Le délai moyen entre le staff (entrée dans le parcours) et la pose de diagnostic est de **5 mois et 22 jours**.
- La durée moyenne du parcours pour les enfants sortis est de : **9 mois et 20 jours**.

### 5/ Les ressources humaines

Tableau des effectifs du CAMSP Agen (au 31 12 2023)

Nombre de salariés	Fonctions	Volume ETP	Volume ETP autorisés	Types de contrat
1	Directeur Administratif	0,30	0,80	CDI
1	Directeur Médical	0,50		CDI
1	Secrétaire de direction	0,50	1,40	CDI
1	Secrétaire de direction	0,25		CDI
1	Secrétaire de direction	0,20		CDI
1	Comptable	0,25		CDI
2	Agents de service	0,48	0,48	CDI
1	Assistantes de service social	0,75	0,75	CDI
2	Orthophonistes	1,00	1,13	CDI
1	Psychomotriciens	1,00	1,00	CDI
3	Psychologues	2,50	2,50	CDI
2	Éducatrice spécialisée	1,50	1,50	CDI
<b>17</b>	<b>TOTAL 1</b>	<b>9,23</b>	<b>9,55</b>	
<b>CAMSP PCO</b>				
1	Médecin coordonnateur	0,40	0,40	CDI
1	Secrétaire de direction	1,00	1,00	CDI
1	Psychologue	1,00	1,00	CDI
1	Orthophoniste	0,25	0,25	CDI
0	Neuropsychologue	0,00	0,20	CDI
<b>4</b>	<b>TOTAL 2</b>	<b>2,65</b>	<b>2,850</b>	
<b>21</b>	<b>TOTAL 1 + 2</b>	<b>11,88</b>	<b>12,40</b>	

#### Détail des mouvements :

Le CAMSP a recruté une éducatrice spécialisée pour développer notamment des accompagnements à domicile pour les familles avec enfants porteur de TSA. Il s'agit d'accompagner l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne, de développer l'autonomie de l'enfant, d'amener la famille à trouver ses propres solutions et de mettre en relation la famille avec d'autres services de soins ou d'accompagnements, sociaux ou éducatifs. M. LARDY, directeur administratif et pédagogique a fait valoir ses droits à la retraite et M. NORTIER lui a succédé en qualité de directeur administratif au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

La PCO : Suite à des crédits complémentaires obtenus durant l'été 2023, nous avons augmenté le temps de la psychologue coordinatrice de 0,50 ETP afin de la mettre à temps complet et répondre ainsi à l'accroissement important des dossiers.

## 6/ Compte rendu d'exécution budgétaire

Groupes fonctionnels	BP 2023	CA 2023	Écart
<b>DEPENSES</b>			
Groupe 1	28 000,00 €	68 532,38 €	40 532,38 €
Groupe 2	847 106,75 €	775 667,78 €	- 71 438,97 €
Groupe 3	77 341,00 €	296 051,67 €	218 710,67 €
<b>Total</b>	<b>952 447,75 €</b>	<b>1 140 251,83 €</b>	<b>187 804,08 €</b>
<b>RECETTES</b>			
Groupe 1	1 202 048,75 €	1 202 048,75 €	- €
Groupe 2	500,00 €	1 282,90 €	782,90 €
Groupe 3	5 175,00 €	7 688,96 €	2 513,96 €
<b>Total</b>	<b>1 207 723,75 €</b>	<b>1 211 020,61 €</b>	<b>3 296,86 €</b>
<b>Résultat exercice</b>		<b>70 768,78 €</b>	

Ce compte rendu d'exécution budgétaire entraîne plusieurs remarques :

1. Premièrement, le budget est excédentaire essentiellement par le portage de la PCO. Il faut ici préciser que le renfort financier pour la PCO attribué par l'ARS à la fin de l'été 2023 à hauteur de 77 555 € n'a pas été utilisé complètement lié au temps nécessaire pour le recrutement.
2. Le groupe 2 génère des excédents de part un écart entre l'organigramme théorique et le réel. Nous avons en effet des actions de recrutement en cours à la PCO et au sein du CAMSP (0,20 neuropsychologue à la PCO, temps médical vacant transformé en fin d'année en un poste d'éducatrice spécialisée)
3. À noter que le tableau ci-dessous contient également la dotation de la CPAM servant à financer les forfaits précoces PCO. Ce montant substantiel a fait l'objet d'un ajustement dans son montant mensuel en passant de 21 000 € par mois à 5 000 € par mois et d'un reversement de l'indu à la CPAM à hauteur de 361 307 € (remboursable sur 6 mois). La gestion de la caisse finançant les forfaits précoces devrait revenir à la CPAM en juin 2024 et cela n'impactera donc plus les écritures sur le budget.

Nous avons donc :

- Charges nettes : 1 140 251.83 €
- Produits nets : 1 211 020.61 €

**Résultat administratif au 31/12/2023 : 70 768.78 €**

Affecté comme suit :

- Provision retraite : 47 000.00 €
- Provision formation : 23 768.78 €

## **Conclusion**

Le CAMSP d'Agén termine l'année 2023 avec un bilan très positif :

- Une nette amélioration sur celui de l'activité
- Un résultat excédentaire sur le plan comptable
- Une dynamique interne de réalisation de bilans (ex : ADOS ou CARS)
- Une évolution des pratiques avec notamment l'intervention à domicile impulsée par l'éducatrice spécialisée et la mise en place de groupe de parents

- Des formations en lien avec les recommandations de bonnes pratiques, des outils et les méthodes préconisées
- Une PCO qui répond aux exigences en termes de délai de traitement et de volume d'activité

Concernant l'approche populationnelle à destination des publics avec des Troubles Neuro Développementaux, plusieurs formations ont été organisées tant sur le plan collectif qu'individuel afin d'affiner l'expertise. On peut citer la formation DENVER, sur la conduite de groupe, ou encore la méthode BOGADSHINA.

Nous prévoyons la poursuite de ces démarches au niveau du CAMSP et ce d'autant que la montée en charge de la Plateforme de Coordination et d'Orientation est importante et son évolution future avec son ouverture aux enfants âgés de 7 à 12 ans aura un impact sur le fonctionnement global de l'établissement. Enfin, 2024 sera l'année des évaluations externes du CMPP d'Agen et du CAMSP. Cela a été un axe important du travail institutionnel en 2023.

À noter pour conclure ce rapport que le logiciel du dossier de l'utilisateur IMAGO est en fonction depuis le 1er janvier 2023. Sur l'année 2024, nous poursuivons le travail engagé avec Evolucare Analytics pour la production d'outil de pilotage de l'activité à partir des données entrées puis extraites de ce logiciel.

**Jean-Robert NORTIER,**  
**Directeur administratif**  
**Dr Imad CHAABAN,**  
**Directeur médical**

## Introduction

L'année 2023 a été marquée par la poursuite des actions engagées depuis plusieurs années en termes de formation notamment le développement des compétences spécifiques pour les publics avec des Troubles Neuro Développementaux, de recherche de solutions d'accompagnement adaptées aux besoins des jeunes et des familles, à la mise en place d'actions de gestion de ressources humaines notamment la démarche associative d'amélioration de la Qualité de Vie au Travail, au soutien des démarches de formations individuelles et/ou collectives et enfin le déploiement du logiciel métier IMAGO.

Par ailleurs, le CMPP d'AGEN et ses antennes poursuivent ses actions de collaborations avec des dispositifs spécifiques. Dans l'intérêt d'une société inclusive, le CMPP collabore étroitement avec des professionnels de terrain, et notamment le dispositif « Programme de Réussite Educative » (PRE) à travers l'implication de sa direction, et avec la mise à disposition de thérapeutes notamment des pédopsychiatres, psychologues, psychopédagogues. De même, sur le territoire de Nérac, les professionnels s'inscrivent dans les actions du dispositif LAEP (Lieu d'Accueil Enfant-Parent) « 1,2,3 soleil ».

## 1/ Présentation de l'Établissement

Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique propose des soins aux enfants et aux adolescents. Il possède deux antennes, l'une au Passage (1527 avenue des Pyrénées) ; la seconde à Nérac (place Aristide Briand, Espace Haussmann). Cette antenne accueille des enfants dès l'âge de trois ans.

Le CMPP est un établissement de diagnostic et de traitement pour enfants et adolescents. Il pratique, dans le cadre d'actions ambulatoires de prévention et de soins, des prises en charge pluridisciplinaires qui prennent en compte l'environnement familial, scolaire et social de l'enfant ou de l'adolescent avec pour finalité le maintien des jeunes dans leur milieu.

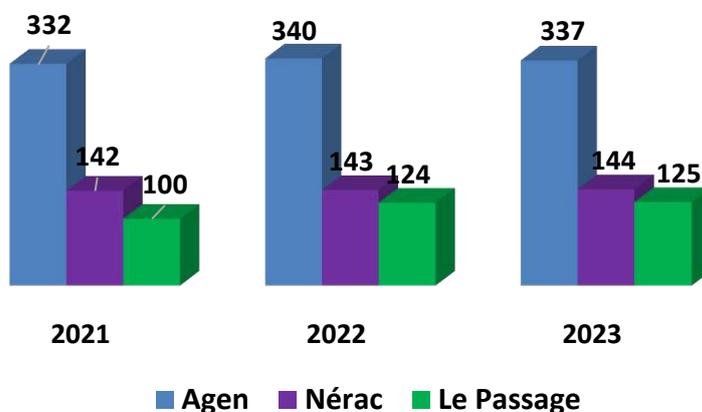
Sous autorité médicale, le CMPP pratique le diagnostic et le traitement des enfants relevant d'une thérapeutique d'ordre médicale, psychothérapeutique, psychopédagogique, orthophonique ou psychomotrice. Il s'agit d'aider l'enfant à exploiter au mieux son potentiel intellectuel, affectif, somatique et sensoriel dans un épanouissement de sa personne. Les difficultés peuvent se manifester sous plusieurs formes, notamment :

- Scolaires : difficultés des apprentissages globales ou spécifiques, troubles de la lecture, de l'écriture, de l'orthographe, du calcul, troubles de la mémoire, de l'attention.
- Liées au développement : trouble global, retard de parole et de langage, troubles de l'articulation, bégaiement, difficultés de coordination, agitation, instabilité psychomotrice, troubles d'organisation de l'espace et du temps, de la latéralisation et du schéma corporel.
- Liées au domaine relationnel : difficultés d'individuation, immaturité psychoaffective, troubles relationnels, troubles de la conduite et du comportement, hyperémotivité, inhibition, troubles du sommeil et de l'alimentation

## 2/ Enfants présents au cours de l'année

### Description du public accueilli

Le nombre d'enfants présents au 31.12.2023 est stable avec 606 inscrits. Une légère hausse sur les sites du Passage et de Nérac. Une légère baisse sur Agen.



Sur ces 606 jeunes :

- 55 enfants ont été vus une seule fois dans l'année
- 160 jeunes étaient en cours de diagnostic au 31.12.23
- 391 jeunes étaient en cours de traitement (post diagnostic)

À noter que nous avons 84 jeunes avec un dossier MDPH ouverts ou en cours d'instruction.

### Activité 2023

Concernant l'origine des demandes, l'école demeure le partenaire principal du CMPP avec un peu moins de 50 % des demandes. On constate que 20% des demandes émanent des services et établissements sociaux et les CAMSP (hôpital ou services de l'ALGEEI). La part occupée par la demande de la famille (démarche personnelle) est sensiblement stable d'une année sur l'autre.

Le CMPP termine l'année en légère sur activité au regard de l'agrément.

- Nombre de séances agréées : 12 700 séances
  - Nombre de séances réalisées : 12 941 séances
- Écart : + 241 séances

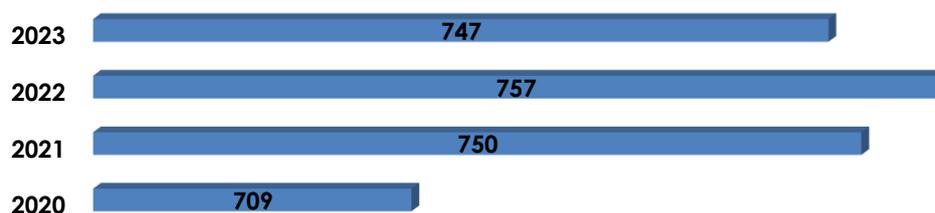
Nombre d'enfants reçus sur l'année : 747 enfants

Sorties : 243 enfants

Entrées : 224 enfants

Le CMPP termine l'année 2023 avec une activité conforme à l'agrément et même légèrement supérieure. Cela peut s'expliquer par l'optimisation des plannings et par le fait qu'il y a eu moins d'absences de salariés au cours de cette année 2023 (malgré quelques arrêts longs de personnels administratifs n'impactant pas directement les accompagnements). Nous avons aussi mis en place depuis plusieurs années des mesures pour diminuer l'absentéisme des usagers comme des relances systématiques, des courriers de fin de soins en cas d'absences répétées, etc.

### Evolution de la File Active 2020-2021-2022-2023



La file active 2023 est en légère baisse par rapport à 2022 (10 situations). Pour rappel, la file active correspond aux jeunes ayant eu au moins un accompagnement dans l'année.

#### Les réponses mises en œuvre

Années	2021	2022	2023
<b>Séances totales réalisées</b>	<b>10 533</b>	<b>12 020</b>	<b>12 941</b>
Séances de Diagnostic	1 283	1 225	1 202
%	<b>12,18%</b>	<b>10,19%</b>	<b>9,29%</b>
Séances de Traitement	9 250	10 748	11 739
%	<b>87,82%</b>	<b>89,42%</b>	<b>90,71%</b>
<b>Orthophonie</b>	1117	1112	1634
	<b>10,39%</b>	<b>10,35%</b>	<b>15,20%</b>
<b>Psychomotricité</b>	1853	1848	1944
	<b>17,24%</b>	<b>17,19%</b>	<b>18,09%</b>
<b>Psychomotricité de groupe</b>	232	112	36
	<b>2,16%</b>	<b>1,04%</b>	<b>0,33%</b>
<b>Psychopédagogie</b>	501	835	1609
	<b>4,66%</b>	<b>7,77%</b>	<b>14,97%</b>
<b>Psychothérapie</b>	3 218	3 905	4 273
	<b>29,94%</b>	<b>36,33%</b>	<b>39,76%</b>
<b>Psychothérapie de groupe</b>	0	0	484
	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>4,50%</b>
<b>Entretien familial</b>	396	431	478
	<b>3,68%</b>	<b>4,01%</b>	<b>4,45%</b>
<b>Équipes Educatives et de Suivi de Scolarisation</b>	99	137	151
	<b>1,07%</b>	<b>1,48%</b>	<b>1,63%</b>

Les accompagnements individuels restent majoritaires et les psychothérapies représentent même près de 39% des prises en charge individuelles pour 36 % l'année dernière. Cette pratique thérapeutique reste au cœur de l'activité de l'établissement. La psychomotricité et l'orthophonie restent importantes particulièrement pour les

enfants ayant de multiples prises en charges et/ou des problématiques complexes. Cela explique l'augmentation des prises en charge rééducatives et la valorisation des activités en groupes.

#### Modalités de prises en charge

La proportion d'enfants nécessitant des prises en charge multiples est de 56% de la cohorte. Rappelons que les multiples prises en charge peuvent également être successives. Il est très fréquent qu'un enfant débute une démarche thérapeutique par un soin et que viennent s'y ajouter un ou deux autres accompagnements. Nombreux sont les enfants qui de par leur pathologie nécessitent plusieurs types d'accompagnements thérapeutiques concomitantes et/ou successives. Plus de 30 % des enfants suivis au CMPP entrent dans le champ du handicap et font l'objet d'un accompagnement vers les services de la MDPH. Cela nécessite un travail institutionnel et partenarial intensifs et chronophages mais indispensable.

#### Équipes Éducatives et Équipes de Suivi de Scolarisation

Nous notons la poursuite de la hausse du nombre d'équipes éducatives et de suivi de scolarisation soit 99 en 2021, 137 en 2022 et 151 en 2023. La participation des professionnels est particulièrement importante pour l'accompagnement des jeunes et des familles mais cela n'est pas sans impact sur la réalisation des actes.

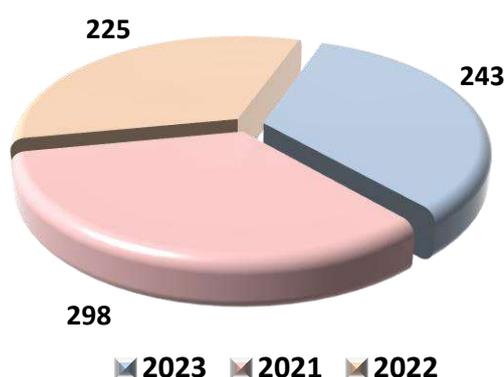
#### Activité du service de Ramassage

Le CMPP d'Agen possède un véhicule de ramassage (mis également à la disposition du CAMSP sur le même site). Il va chercher et ramène les enfants dans les établissements scolaires du premier degré (maternelles, élémentaires) sur le secteur de l'agglomération agenaise. Sur l'année 2023, au titre du CMPP, cette activité représente 782 trajets programmés.

#### Les entrées sur les 3 dernières années

Cette année la proportion filles/garçons évolue : les garçons représentent 56% des inscriptions contre 65% en 2022. Le CMPP d'Agen dans son ensemble accueille toujours une part conséquente d'enfants dans la tranche d'âge 6/12 ans soit 81 % (de 73% des entrées 2022). À noter que l'antenne de Nérac reçoit des enfants à partir de 3 ans (âge de 5 ans révolus pour les autres sites). Cette spécificité s'explique par la situation géographique, éloignée d'Agen et de Marmande. Elle ne dispose pas cependant de la complémentarité offerte par le CAMSP.

### **3/ Les enfants sortis en 2023**



L'année 2023 compte 243 enfants sortis pour 225 en 2022 et 298 en 2021. Nous avons donc une stabilisation des sorties. À noter que 74 % des jeunes quittent le CMPP entre 9 et 15 ans (69 % en 2022).

## Les orientations en fin d'accompagnement

Orientation prévue après fin de prise en charge concertée	Effectif	Pourcentage
Sans nécessité d'orientation	192	85,7%
Suivi thérapeutique libéral	1	0,4%
CMPP BAPU OU AUTRE	15	6,7%
Suivi interrompu (déménagement ou absences répétées)	8	3,6%
Secteur sanitaire : CMP, CATTP, HDJ, hôpital...	3	1,3%
Service médicosocial (SESSAD, SAFEP, PATIO, PRE, INJS ...)	3	1,3%
Établissement médicosocial ( IME, IEM, ITEP...)	2	0,9%
<b>Total</b>	<b>224</b>	<b>100,0%</b>

La très grande majorité des sorties correspond à une fin de nécessité de suivi. Comme chaque année il y a un faible taux d'orientation vers des établissements du médico-social. Nous avons mis en place des rencontres partenaires régulières notamment avec les SESSAD afin d'éviter les ruptures et améliorer les continuités des soins.

## 4/ Les Ressources humaines

Nombre de salariés	Fonctions	Volume ETP	Volume ETP autorisés	Types de contrat
1	Directeur Administratif	0,700	1,050	CDI
1	Directeur Médical	0,350		CDI
1	Médecin chef de service	0,250	1,128	CDI
	Médecin PCD	0,058		CDI
1	Médecin chef de service Pédopsychiatre	0,550		CDI
1	Secrétaire de direction	0,800	3,550	CDI
1	Secrétaire de direction	0,500		CDI
1	Secrétaire de direction	0,750		CDI
1	Technicienne administrative	0,510		CDI
1	Comptable	0,750		CDI
3	Agents de service	1,645	1,645	CDI
2	Assistantes de service social	1,250	1,250	CDI
3	Orthophonistes	1,850	2,065	CDI
4	Psychomotriciens	2,750	3,250	CDI
10	Psychologues	7,325	7,825	CDI
1	Psychopédagogue	0,652	0,652	CDI
<b>32</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20,690</b>	<b>22,415</b>	<b>92,30%</b>

Les postes alloués au CMPP d'Agen (21.927ETP) sont pourvus par des salariés en CDI pour 21.49 ETP au 31.12.2023 ce qui représente plus de 98 % des effectifs.

○ CDD

Fonctions	Motif CDD	Période CDD	Volume ETP
Secrétaire	Remplacement Absence longue maladie	01/01/2023 au 31/12/2023	1
Comptable	Remplacement suite démission	01/01/2023 au 31/01/2023	1

**Augmentation temps de travail par avenant en 2023 :**

Avenant CDI médecin chef de service pour 0,058 ETP (Pôle de Consultation Directe) PCD.

Avenant CDI PCD Pôle Consultation Directe +0,10 ETP.

Avenant CDI Psychopédagogue +0,23 ETP dans cadre partenariat PRE.

Avenant CDI Psychologue +0,23 ETP dans cadre partenariat PRE.

Avenant CDI Psychologue (SESSAD ITEP) +0,23 ETP dans cadre partenariat PRE.

M. LARDY, directeur administratif et pédagogique a fait valoir ses droits à la retraite et M. NORTIER lui a succédé en qualité de directeur administratif au 1<sup>ER</sup> septembre 2023.

**5/ Compte rendu d'exécution budgétaire 2023**

Groupes fonctionnels	BP 2023	CA 2023	Ecart
<b>DEPENSES</b>			
<b>Groupe 1</b>	74 000,00 €	116 549,72 €	42 549,72 €
<b>Groupe 2</b>	1 496 847,00 €	1 450 299,76 €	- 46 547,24 €
<b>Groupe 3</b>	217 896,00 €	237 772,39 €	19 876,39 €
<b>Total</b>	1 788 743,00 €	1 804 621,87 €	15 878,87 €
<b>RECETTES</b>			
<b>Groupe 1</b>	1 753 887,00 €	1 753 887,00 €	- €
<b>Groupe 2</b>	1 000,00 €	1 883,36 €	883,36 €
<b>Groupe 3</b>	33 856,00 €	96 968,39 €	63 112,39 €
<b>Total</b>	1 788 743,00 €	1 852 738,75 €	63 995,75 €
<b>Résultat exercice</b>		<b>48 116,88 €</b>	

Soit un résultat :

Charges nettes : 1 804 621.87 €

Produits nets : 1 852 738.75 €

➤ **Résultat de l'exercice 2023 :** + 48 116.88 €

Affecté comme suit :

- Provision retraite 15 000.00 €
- Excédent affecté à l'investissement 33 116.88 €

## **6/ Conclusion**

Le CMPP d'Agen termine l'année 2023 sur un bilan très positif avec :

- ✓ Un bilan positif sur le plan comptable
- ✓ Une très nette amélioration sur celui de l'activité, les objectifs CPOM ont été atteints
- ✓ Un résultat excédentaire sur le plan comptable
- ✓ Une dynamique interne de réalisation de bilans (par exemple 3 professionnels formés sur le bilan ADOS)
- ✓ Des formations en lien avec les RBPP sur les outils et les méthodes préconisés
- ✓ Une dynamique de projets RH installés: Formation aux méthodes HAS, QVT...

Nous prévoyons la poursuite de ces démarches au niveau du CAMSP et du CMPP et ce d'autant que la montée en charge de la PCO et son évolution avec son ouverture aux enfants âgés de 7 à 12 ans aura un impact sur le fonctionnement global de l'établissement.

## **Perspectives**

**Les aménagements :** nous avons avancé sur plusieurs dossiers initiés en 2023 qui trouveront leur traduction sur le premier trimestre 2024, notamment des travaux d'assainissement, l'entretien du toit suite à fuite sur toit terrasse et surtout le projet d'emménagement dans des nouveaux locaux de l'antenne de Nérac.

**La formation :** concernant l'approche populationnelle à destination des publics avec des Troubles Neuro Développementaux, plusieurs formations ont été organisées tant sur le plan collectif qu'individuel (groupes thérapeutique, méthode BOGADSHINA...). Nous prévoyons bien évidemment la poursuite de ces démarches, d'autant que nous pouvons anticiper que la montée en charge de la PCO et son évolution avec son ouverture aux enfants âgés de 7 à 12 ans, aura un impact sur le fonctionnement de l'établissement.

**Le Projet d'établissement :** les groupes qui travaillent sur les axes du projet d'établissement se sont réunis régulièrement et un état d'avancée est régulièrement réalisé à travers la démarche qualité et notamment le COPIL.

**Les évaluations externes :** les évaluations externes du CMPP d'Agen sont programmées pour le dernier trimestre 2024. Cela a été un axe important du travail institutionnel en 2023 et 2024. Pour des raisons de cohérence administrative et institutionnelle, l'évaluation du CMPP et celle du CAMSP se déroulent au même moment.

**Dossier de l'Usager :** le logiciel du dossier de l'utilisateur Imago est en fonction depuis 1<sup>er</sup> janvier 2023. Sur l'année 2024, nous poursuivrons le travail engagé avec Evolucare Analytics pour la production d'outil de pilotage de l'activité à partir des données entrées puis extraites de ce logiciel.

**Jean-Robert NORTIER**  
**Directeur administratif**  
**Docteur Olivier JACQUIEZ**  
**Directeur médical**

# CAMSP DE MARMANDE

## 1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

### Agrément

Décret n° 46-1834 du 20 mai 1946 complété par décret n° 56-284 du 9 mars 1956.

Annexe XXXII bis par décret n° 76-389 du 15 avril 1976. Cette annexe est en cours de révision et les politiques publiques pourraient donc connaître une évolution incessamment, nous attendons donc avec impatience cette nouvelle édition.

### Rappel des missions actuelles :

Le CAMSP s'adresse à des enfants de moins de 6 ans présentant un handicap ou un risque de développer un handicap.

Les missions sont multiples et complémentaires, elles relèvent de l'annexe XXXII bis :

- ✓ Dépistage et diagnostic précoce des déficits ou des troubles
- ✓ Présentation et réduction des conséquences invalidantes
- ✓ Cure ambulatoire et rééducation précoce
- ✓ Accompagnement et soutien des familles
- ✓ Accompagnement à l'inclusion sociale et/ou scolaire

## 2. PERSONNES ACCUEILLIES

### 1/ Répartition par tranches d'âge au moment de l'inscription

Tranches d'âge	2021		2022		2023	
	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%
Moins de 1 an	6	7.89 %	15	24.20 %	12	19.04 %
1 an	6	7.89 %	9	14.52 %	8	12.7 %
2 ans	15	19.74 %	9	14.52 %	9	14.28 %
3 ans	22	28.95 %	19	30.64 %	16	25.4 %
4 ans	26	34.21 %	10	16.12 %	18	28.58 %
5 ans	1	1.32 %	0	0 %	0	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	<b>100%</b>	<b>62</b>	<b>100%</b>	<b>63</b>	<b>100%</b>

On constate une stabilisation haute du nombre des inscriptions tardives (3 ans et plus), en partie liée à notre file d'attente. Les prises en charge précoces, qui pourraient s'appuyer sur notre pôle nouveau-nés vulnérables (en attente de financement), seraient vraiment précieuses, au regard des enjeux de développement spécifiques aux enfants de moins de trois ans.

### 2/ File active

File active*	2021	2022	2023
Nombre d'enfants	211	220	211

\*File active : nombre d'enfants ayant eu au moins 1 RDV « en présence » sur l'année.

La file active annuelle reste supérieure à l'agrément, soit 120 places. Des demandes croissantes, ainsi que des accompagnements de plus en plus longs et multiples (impliquant plusieurs intervenants et registres de soins) expliquent cette stabilisation haute.

### 3/ Nombre de prises en charge nécessaires

Nombre de PEC	2021		2022		2023	
	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%
Enfant en surveillance	13	13.98 %	12	13.19 %	14	15.38 %
1 PEC	30	32.26 %	24	26.37 %	24	26.37 %
2 PEC	39	41.93 %	44	48.35 %	23	25.27 %
3 PEC et +	11	11.83 %	11	12.09 %	30	32.98 %
<b>TOTAL</b>	<b>93</b>	<b>100%</b>	<b>91</b>	<b>100%</b>	<b>91</b>	<b>100%</b>

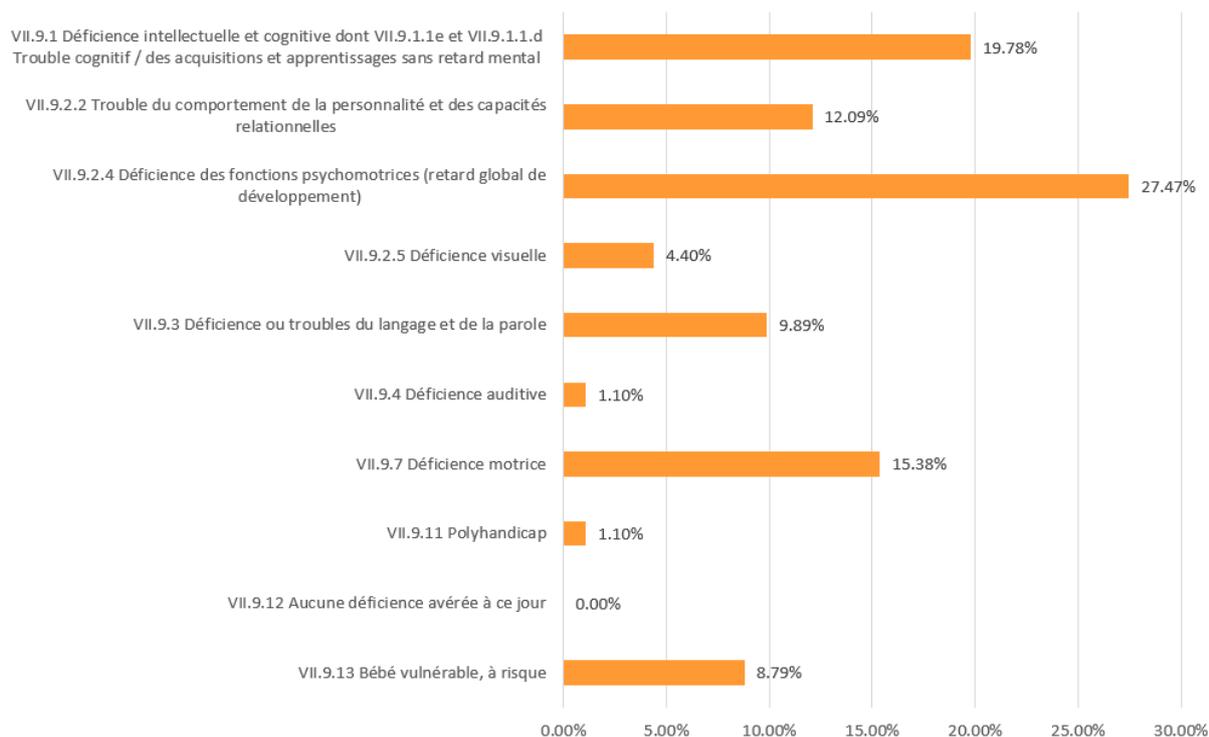
Une majorité des enfants a bénéficié d'au moins 2 prises en charge complémentaires durant l'année. Ceci est lié au fait que ces enfants présentent des handicaps sévères ou des pathologies multiples qui nécessitent des suivis pluridisciplinaires. On pourra d'ailleurs constater une augmentation forte des situations exigeant 3 prises en charge. Par voie de conséquence, le nombre d'enfants en liste d'attente augmente, l'âge à l'inscription progresse, ce qui impacte le devenir des enfants les plus jeunes, qui sont pris en charge tardivement, faute de moyens, alors que la « plasticité cérébrale » à cet âge est optimale et permettrait une meilleure récupération en termes de handicap. Ce sont ces enjeux d'intervention précoce que nous tentons de résoudre, à travers le projet de pôle ressources nouveau-nés vulnérables (partie de l'extension qui n'a pas encore été prise en compte budgétairement).

### 4/ Classification des pathologies et tableaux cliniques *(enfants ayant eu un diagnostic dans l'année)*

Dans cette classification, seul 1 codage est possible, il a donc fallu faire le choix de la déficience principale, ce qui ne fait pas apparaître les autres troubles présentés par l'enfant. Cependant, ces troubles nécessitent également une démarche diagnostique et une prise en charge adaptée.

Nous présentons ici nos derniers chiffres sur la base de la CIM 10 (Classification Internationale des Maladies). Nous travaillons actuellement au passage à la CIM 11, pour laquelle toutes les exigences de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) en matière de rapports d'activité ne sont pas encore actualisées.

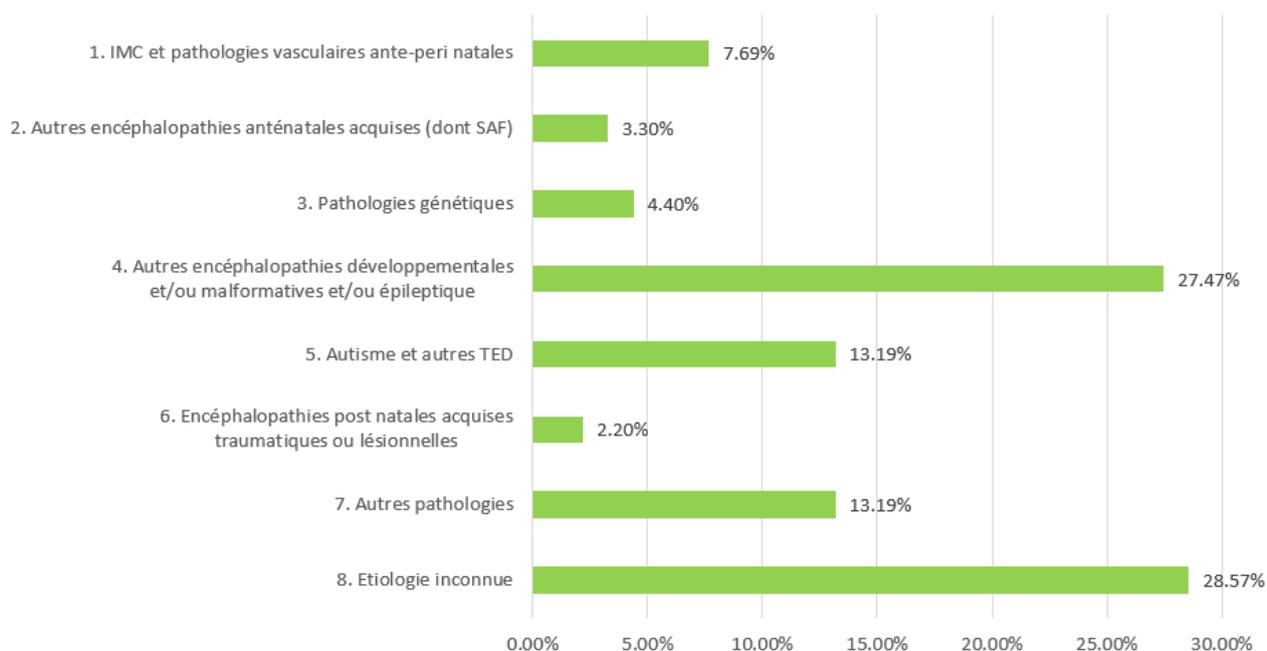
#### 4 a. Déficience principale



Près de **20 %** des enfants présentent une suspicion de déficience intellectuelle (objectivée par un bilan psychométrique) ou un trouble cognitif sans retard mental. Près de **27%** sont des enfants suivis pour déficience des fonctions psychomotrices ou retard global de développement, portant sur au moins 2 sphères du développement. Ces pathologies engagent des accompagnements particulièrement soutenus. Les troubles du langage et de la communication, soit **10%** de la patientèle, regroupent en fait des retards mais aussi des troubles spécifiques du langage oral. **15%** d'enfants sont suivis pour déficience motrice (paralysie cérébrale, handicap moteur, ou trouble développemental de la coordination). **Près de 30%** (en augmentation au regard des années précédentes) des enfants sont en situation de « nouveau-nés vulnérables » parmi la totalité des enfants qui ont bénéficié d'une synthèse (ils ne sont pas tous classés comme tels dans le tableau ci-avant, du fait de la déficience principale retenue). Ceci confirme l'intérêt et la pertinence du volet « pôle nouveau-nés vulnérables » qui n'a pas encore pu recevoir de financement dans le cadre du deuxième volet de l'extension du CAMSP.

#### 4 b. Étiologies et pathologies principales diagnostiquées selon la CIM-10

Nous présentons ici nos derniers chiffres sur la base de la CIM 10 (Classification Internationale des Maladies). Nous travaillons actuellement au passage à la CIM 11, pour laquelle toutes les exigences de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) en matière de rapports d'activité ne sont pas encore actualisées.



Dans cette classification, l'enfant n'est « codé » que sur un seul critère, ne permettant pas de faire apparaître l'ensemble des problématiques prises en charge au CAMSP. Ainsi un enfant présentant un TSA, dont le bilan étiologique a mis en évidence une pathologie génétique, sera « codé » uniquement dans la rubrique « autisme et autres TED », et non en pathologie génétique. Les enfants avec TSA représentent 13% des enfants diagnostiqués. Les encéphalopathies développementales, comportant les troubles neuro-développementaux, estimés à 5% en 2016 ont augmentés à 15% en 2018 et 2019, en raison de la formation de l'équipe pour le diagnostic des « troubles neuro-développementaux ». Ce chiffre s'établit désormais à 27% (40% en incluant les TSA), soit une progression significative qui peut être mise en lien avec les moyens de dépistage et de diagnostic déployés. La catégorie « autres pathologies » (13%) concerne les enfants qui présentent une symptomatologie en rapport avec une autre pathologie que celles citées, ou les enfants ayant bénéficié d'un bilan étiologique faisant apparaître également une autre pathologie que celles citées ou une absence de pathologie. La catégorie « étiologie inconnue » représente les enfants qui en raison de leur symptomatologie ne justifiaient pas d'un bilan étiologique et/ou ne relevait pas d'une pathologie principale diagnostiquée dans la CIM10. Un peu plus de 70% des enfants accueillis au CAMSP ont une pathologie avérée ou suffisamment grave pour nécessiter un bilan étiologique au CHU.

### 3. L'ACTIVITE

#### 1/ Répartition de l'activité en forfaits-séances réalisés

Séances réalisées	2021		2022		2023	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Diagnostic – consultation	1983	31.13%	2207	45.70 %	2118	44.57 %
Traitement	2747	68.87%	2623	54.30 %	2634	55.43 %
<b>S/TOTAL</b>	<b>4730</b>	<b>100%</b>	<b>4830</b>	<b>100%</b>	<b>4765</b>	<b>100%</b>
Orthophonie libérale en convention	313		354		276	
Participation EE (points scolarité) – ESS*	52		84		55	
<b>TOTAL</b>	<b>5095</b>		<b>5268</b>		<b>5083</b>	

\*La participation aux équipes scolaires (EE-ESS) est intégrée à l'activité, car elle est conforme aux conditions définies dans le « Guide de la mesure de l'activité des établissements et services sociaux et médico-sociaux » de la CNSA, paru en janvier 2019.

L'extension d'agrément de 90 à 120 places a été déployée dès janvier 2021, pour maintenir un niveau d'attente raisonnable et une qualité des soins optimale, au regard du niveau de demande exponentiel... Malgré ce soutien, nous restons en suractivité de 403 séances, le prévisionnel se situant à 4680. Le deuxième volet de notre extension, concernant les nouveau-nés vulnérables, reste donc pleinement d'actualité. Il a reçu un bon accueil de la part de notre Agence Régionale de Santé, mais se trouve toujours en attente de financement.

## 2/ Relations avec l'environnement / Partenaires

Cette dimension est de plus en plus prégnante pour coordonner le parcours des enfants.

Le CAMSP a renouvelé ou signé des conventions avec :

- les kinésithérapeutes à compétence neuromotrice
- les orthoptistes
- les ergothérapeutes, dont un ergothérapeute intervenant au sein du CAMSP
- les orthophonistes
- le réseau périnatalité
- l'association Alizé (interprétariat)
- la communauté d'agglomération – service de petite enfance (formation des personnels)

Le CAMSP travaille en lien étroit avec :

### Les services hospitaliers :

- Le partenariat avec les services de neuropédiatrie, génétique, CAMSP audio, CAMSP hospitalier du CHU Pellegrin, est régulier et concerne les enfants adressés par le CHU pour prise en charge et les enfants adressés par le CAMSP dans le cadre d'un bilan étiologique.
- Le réseau Périnat Nouvelle-Aquitaine (suivi des nouveau-nés vulnérables) : le CAMSP fait partie du réseau et participe activement aux travaux (pédiatre, psychomotriciens).
- Le partenariat avec le CMPI de Marmande, Miramont de Guyenne et Casteljaloux est effectif et concerne les enfants ré-adressés après leur accueil au CAMSP vers le CMPI, si la symptomatologie le justifie et le permet. D'autre part, les enfants avec autisme qui nécessitent une prise en charge plus étayante, en raison de troubles majeurs du comportement, sont orientés vers le CATTP ou l'hôpital de jour avec l'accord des familles.
- Réseau périnatal du CHIC de Marmande, avec participation de l'assistante sociale et de la pédiatre du CAMSP au staff mensuel « médico-psycho-socio » du service d'obstétrique (réunion de diagnostic anténatal).

### Les professions libérales :

- Ce partenariat concerne notamment les **kinésithérapeutes**, les **orthoptistes** et les **ergothérapeutes** avec qui nous sommes en convention. Ils sont invités aux réunions de synthèse, et nous sommes en relation régulière, afin d'ajuster la prise en charge, en complément de celle du CAMSP. Ceci permet également d'adapter les différents appareillages et aides dont bénéficient les enfants handicapés. D'autre part, un partenariat avec les médecins libéraux spécialistes tels que les ORL et les ophtalmologues permet une prise en charge rapide. Ce partenariat concerne aussi **les services d'appareillage** (des départements 47 et 33).

### Le secteur médico-social

- ERHR (Equipe Relais Handicaps Rares) : le partenariat permet d'adresser les familles dont les enfants présentent des handicaps rares ou multiples à l'équipe relais, afin d'améliorer la qualité, la continuité des parcours et l'accès aux ressources, au quotidien.
- Les associations « Planète autisme » et « Coup de cœur autisme » reçoivent en complément du CAMSP des enfants avec autisme que nous leur adressons, soit au début de la prise en charge, soit dans le cadre du PCPE.
- Le CMPP accueille les enfants adressés au CAMSP, mais âgés de plus de 5 ans, afin d'harmoniser les bilans et la prise en charge dans les temps, en raison de l'âge de sortie du CAMSP qui se situe vers 6 ans. D'autre part, à la sortie du CAMSP, certains enfants sont adressés, selon la problématique, vers le CMPP pour la poursuite de la prise en charge.

### Le milieu scolaire :

- Au travers des équipes éducatives (E.E.) et des équipes de suivi de scolarisation (E.S.S.) auxquelles participent l'assistante sociale, l'éducatrice de jeunes enfants, ou tout autre professionnel, le CAMSP

contribue à l'inclusion des enfants en milieu scolaire ainsi qu'à leur éventuelle orientation, grâce notamment à des contacts réguliers avec les enseignants référents. De plus, lorsque la situation le nécessite, les psychologues du CAMSP sont en relation directe avec les psychologues scolaires, dans le cadre du repérage et du suivi des enfants en difficulté. Les psychologues scolaires sont invités aux réunions de synthèse, dans le cadre de l'orientation.

Crèche et halte-garderie :

- L'EJE participe à l'intégration des enfants accueillis dans ces structures de la petite enfance. Elle est d'autre part en liens suivis et réguliers avec les personnels de ces structures, qui peuvent également, suivant leur demande, être invités aux réunions de synthèse. D'autres professionnels du CAMSP peuvent également participer à cette intégration.

Le secteur social :

- Le partenariat avec les services sociaux est indispensable en raison du grand nombre de familles en situation de précarité. Il se traduit par des contacts téléphoniques de notre assistante sociale avec les assistantes sociales de secteur, ainsi que par sa participation aux réunions du Centre Médico-Social (CMS) et aux Réunions Pluridisciplinaires d'Évaluation (RPE). Nous sommes également parfois amenés à participer à une information préoccupante concernant certains enfants.

Les services justice :

- Le partenariat avec la justice se concrétise par les contacts téléphoniques, voire la participation à nos réunions de synthèse, d'éducateurs intervenant dans le cadre de la mesure de justice (AEMO).
- À noter également la mise en œuvre de la PCO (Plateforme de Coordination et d'Orientation dédiés au TND de 0-6 ans), dont la structure support est le CAMSP ALGEEI d'Agen qui devient un partenaire essentiel à la fois pour le parcours d'une partie des enfants et dans la stratégie (amont et aval) du CAMSP.

#### 4. LE PERSONNEL

##### 1/ Mouvements du personnel

FONCTION	ETP	ENTREE	SORTIE
Neuropsychologue	0.40	X	X
Neuropsychologue	0.40	X	
Employée Administrative	0.129	X	X
Employée Administrative	0.15	X	
Psychomotricienne	0.60		X (Réduction ETP)
Rédactrice	0.15	X	X
Rédactrice	1		X
Rédactrice	1	X	

## 2/ ETP autorisés et effectif au CAMSP au 31/12/2023

	<b>ETP AUTORISÉ</b>	<b>ETP EFFECTIF</b>
Directeurs	1.13	1.205
Directeur administratif	0.50	0.50
Directrice médicale	0.63	0.705
Médecin psychiatre	0.25	0
Administratifs	1	1.15
Assistante de service social	0.50	0.50
Éducatrice de jeunes enfants	1	1
Orthophonistes	1.3	0.90
Psychologues	1.4	1.257
Psychomotriciens	2.15	2.13
Services généraux	0.30	0.30
<b>TOTAL</b>	<b>9.03</b>	<b>8.437</b>

## 3/ Actions de formation

Formation CEFTI : « La pratique de la thérapie des schémas »	1 psychologue
Formation DF-MOT	1 psychomotricienne
Séminaire des directeurs	1 directeur administratif
Journée des assistantes de service social	1 assistante sociale
Analyse des pratiques	10 salariés
Journées d'ANECAMSP	1 assistante sociale 1 éducatrice de jeunes enfants
Formation « BRIEF »	2 psychologues
Formation « Repérer les signes précoces de l'Autisme enfants de moins de 3 ans »	1 psychomotriciennes 1 éducatrice de jeunes enfants 1 orthophoniste
Formation TEA-CH : du bilan attentionnel aux apprentissages scolaires	1 psychologue
CAFERIUS	1 rédactrice
Formation équipier de première intervention « EPI »	6 salariés
Formation MAC Sauveteur Secouriste Travail	1 salariée
Formation BARKLEY « Guidance parentale »	2 psychologues
Formation CEFTI : « La pratique de la thérapie des schémas enfants et Adolescents »	1 psychologue
Formation SROA FORM « Partenariat parental dans les troubles alimentaire du nourrisson et du jeune enfant	2 orthophonistes
Formation SSCT Agrée	2 salariées

## 5. DEMARCHE QUALITE – EVALUATION

Cette année, nous avons achevé la rédaction de notre nouveau projet d'établissement. Nous avons ensuite entamé notre évaluation interne sur la base du nouveau référentiel de l'HAS (Haute Autorité de Santé), en vue de notre évaluation externe prévue en 2024.

## 6. RAPPORT BUDGETAIRE : TABLEAU DE SYNTHESE

GROUPES FONCTIONNELS	BP 2023	CA 2023	ECART
<b>DEPENSES en €</b>			
<b>GROUPE I</b>	30 000	30 621	- 621
<b>GROUPE II</b>	640 382	617 333	23 049
<b>GROUPE III</b>	65 290	90 448	- 25 158
<b>TOTAL</b>	735 672	738 403	- 2 731
<b>PRODUITS en €</b>			
<b>GROUPE I</b>	732 091	732 091	0
<b>GROUPE II</b>	880	957	77
<b>GROUPE III</b>	2 701	5 355	2 654
<b>TOTAL</b>	735 672	738 403	2 731
<b>RESULTAT EXERCICE</b>			<b>0</b>

Le résultat de cet exercice est présenté à l'équilibre. Des provisions à hauteur de 21 617 € ont été affectées comme suit :

- \* 6 617 € pour retraite
- \* 15 000 € pour formation

## 7. CONCLUSION

L'ensemble des personnels se mobilise pour accueillir les enfants dans les meilleurs délais et les meilleures conditions qui soient ; mais aussi se former aux nouvelles modalités d'évaluation et proposer des prises en charge innovantes... Ceci reste la préoccupation de chacun, en s'adaptant à toute la patientèle accueillie. La modification du nombre de place autorisée (120 au lieu de 90 depuis 2021) a permis de mieux prendre en compte certains besoins. Cependant, le volet « pôle nouveau-nés vulnérables », qui n'a pas encore été accordé, reste plus que jamais d'actualité.

**Le pôle nouveau-né vulnérable** : aura pour vocation de prendre en compte l'augmentation très sensible des demandes concernant les enfants déclarés prématurés et nouveau-nés vulnérables. Les formations suivies par les intervenants et la volonté de la direction du C.A.M.S.P, d'assurer ses missions au niveau le plus précoce possible, nous a amené à solliciter l'agrément : « Centre ressource prématurés et nouveau-nés vulnérables ». Nous souhaitons ainsi prendre en considération les nombreux besoins constatés sur le terrain, mais aussi répondre à la préoccupation des pouvoirs publics, d'assurer le plus tôt possible, une approche préventive en faveur d'une population fragile. Il s'agit d'assurer le repérage et la prise en charge très précoce des handicaps en lien avec la prématurité et de garantir ainsi un suivi pédiatrique spécifique. Après un accord de principe que nous avons accueilli avec reconnaissance, nous attendons avec impatience et intérêt les modalités qui nous seront proposées.

**Guillaume SCALABRE**  
**Directeur administratif**  
**Docteur Anne-Marie MESSINA**  
**Directrice médicale**

# CMPP DE MARMANDE

## 1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

### Agrément :

Décret n° 46-1834 du 20 mai 1946 complété par décret n° 56-284 du 9 mars 1956.

Circulaire 35 bis du 16 avril 1964 (Sécurité Sociale).

Annexe XXXII par décret n° 63-146 du 18 janvier 1963. Cette annexe est en cours de révision et les politiques publiques pourraient donc connaître une évolution incessamment, nous attendons donc avec intérêt cette nouvelle édition.

### Rappel de la mission :

Le CMPP est un centre de diagnostics et de traitements en cure ambulatoire.

Il pratique, sous autorité médicale, dans un cadre préventif, le diagnostic et la prise en charge des inadaptations liées à des troubles neuropsychiques, à des difficultés psychopathologiques, psychoaffectives et cognitives, mais aussi liées à des troubles du développement ou du comportement ; susceptibles de thérapeutique médicale, psychologique et de rééducations en orthophonie, en psychopédagogie et en psychomotricité.

Le traitement comprend une action auprès de la famille, qui contribue au parcours de l'enfant, mais peut aussi bénéficier d'une écoute et d'un soutien, proposés par l'équipe pluridisciplinaire.

## 2. LES PERSONNES ACCUEILLIES

### 1/ Répartition par tranches d'âge

Répartition en %	2021		2022		2023		2023 Total
	Marmande	Tonneins	Marmande	Tonneins	Marmande	Tonneins	
0 à 3 ans	0	0	0	0	0	0	0
+ de 3 à 6 ans inclus	8.39	8.38	7.12	7.37	7.20	8.02	7.61
+ de 7 à 10 ans	49.33	53.93	51.96	44.21	46.04	44.39	45.22
+ de 11 à 14 ans	34.56	31.94	32.38	43.16	36.70	42.78	39.74
+ de 15 à 18 ans	7.38	5.23	7.47	5.26	9.72	4.81	7.27
+ de 19 ans	0.34	0.52	1.07	0	0.34	0	0.16

La tranche d'âge des 7/10 ans reste, comme les années précédentes, prépondérante. Cependant, on observe une stabilisation haute des besoins de consultations pour les plus grands. L'origine de cette évolution est multifactorielle. On aura notamment à l'esprit : la continuité nécessaire de certaines prises en charge, les demandes liées à un « passage difficile » à la puberté ou à l'adolescence, le contexte social particulièrement déstabilisant durant ces dernières années (crise sanitaire, angoisses environnementales et crises géopolitiques) et l'augmentation des cas de harcèlement scolaire...

### 2/ File active

Nombre d'enfants	2021		2022		2023	
	Marmande	Tonneins	Marmande	Tonneins	Marmande	Tonneins
Par site	298	191	281	190	278	187
Total	489		471		465	

Nous percevons, au regard de l'année dernière, une activité en nombre de séances qui augmente (+380) pour un nombre d'enfants dans la file active qui est en légère diminution (-6). Les différences sont peu significatives en volume. Cependant, cela relate une tendance. La complexité de certaines situations actuellement abordées, nous pousse à multiplier les registres de soins autour d'un même enfant, pour construire des accompagnements opérants.

### 3/ Origine géographique (à partir de la file active)

#### Marmande

Origines géographiques	Nombre d'enfants	Pourcentage %
MARMANDE	120	43,16
ENVIRONS DE MARMANDE	96	34,53
CASTEJALOUX ET ENVIRONS	11	3,95
DURAS ET ENVIRONS	11	3,95
MIRAMONT ET ENVIRONS	12	4,35
TONNEINS	1	0,36
TONNEINS ET ENVIRONS	11	3,95
GIRONDE	14	5,03
HORS SECTEUR	1	0,36
NON RENSEIGNE	1	0,36

Une large majorité de personnes sont à proximité, mais certains peuvent parcourir des distances assez conséquentes.

#### Antenne de Tonneins

Origines géographiques	Nombre d'enfants	Pourcentage %
TONNEINS ET ENVIRONS	98	52,12
MARMANDE ET ENVIRONS	4	2,44
AIGUILLON PORT ST MARIE NICOLE	18	9,62
CLAIRAC LAPARADE CASTELMORON	26	13,90
DAMAZAN PUCH SAINT PIERRE DE BUZET	10	5,35
GONTAUD VARES VERTEUIL	16	8,56
LE MAS D'AGENAIS SENESTIS	1	0,53
MEIHAN CASTELJALOUX	3	1,60
UNET CALLONGES RAZIMET FAUILLET	10	5,35
NON RENSEIGNE	1	0,53

Une large majorité de personnes sont à proximité, mais certains peuvent parcourir des distances assez conséquentes.

### 4/ Flux de la population (à partir de la file active)

Nombre d'enfants	2021		2022		2023		2023 Total
	Marmande	Tonneins	Marmande	Tonneins	Marmande	Tonneins	
Entrées	85	55	88	50	77	50	127
Sorties	98	31	82	31	48	36	84

Le nombre de sorties reste inférieur au nombre d'entrées, ce qui confirme notre embolisation. Ceci s'explique notamment par la complexité de certaines situations (que nous accueillons longtemps et dans plusieurs registres de soins) et par l'absence de solutions d'aval.

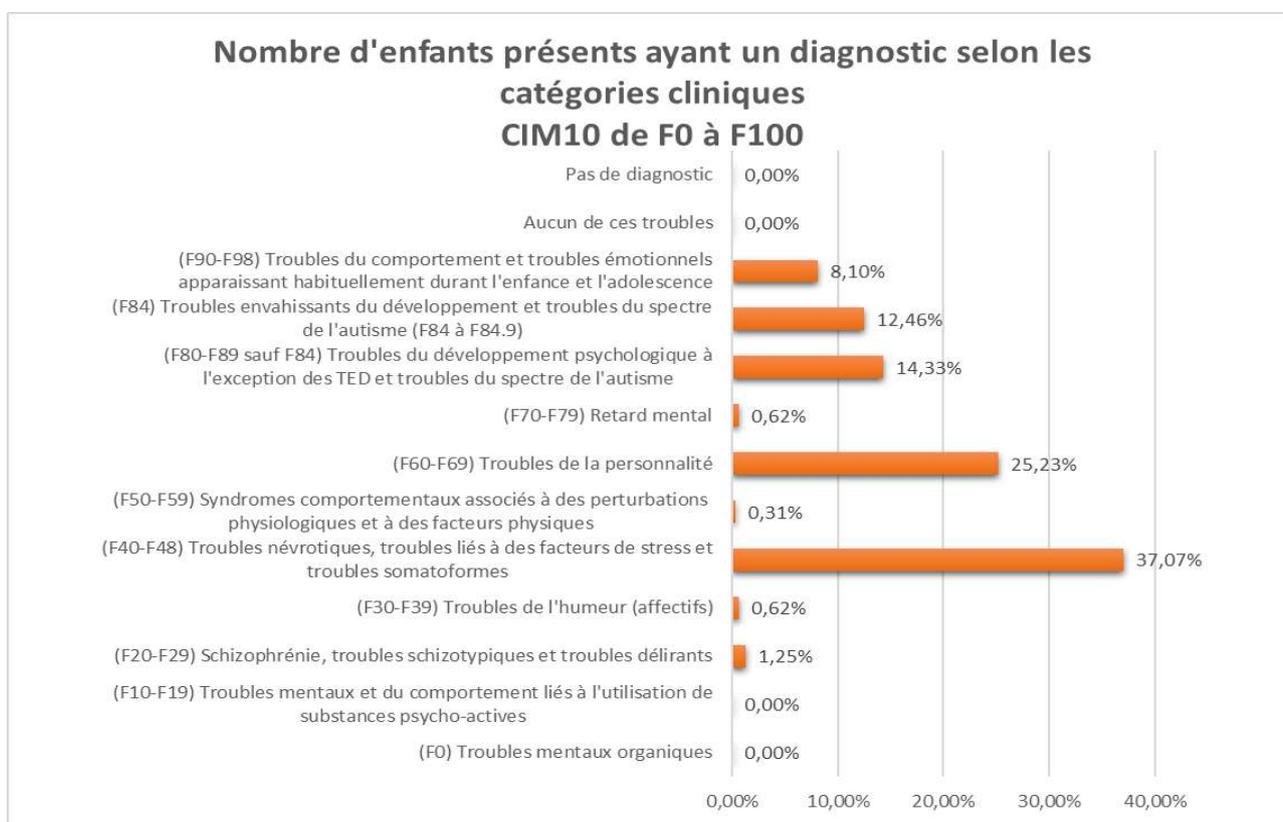
## 5/ Répartition par sexe (à partir de la file active)

Répartition en %	2021		2022		2023		2023 Total
	Marmande	Tonneins	Marmande	Tonneins	Marmande	Tonneins	
Garçons	64.09	65.97	66.19	66.84	66.90	61.49	64.19
Filles	35.91	34.03	33.81	33.16	33.10	38.51	35.81

La proportion de garçons reste nettement supérieure, même si l'on peut constater une légère inflexion à Tonneins.

## 6/ Classification des pathologies et tableaux cliniques

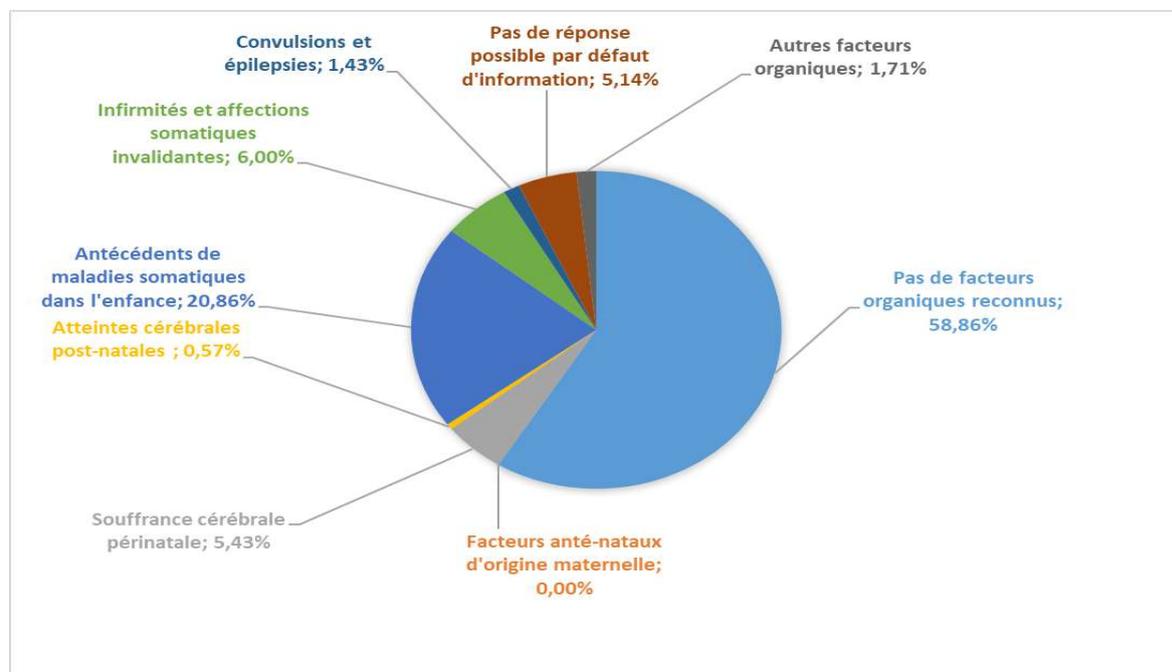
Nous présentons ici nos derniers chiffres sur la base de la CIM 10 (Classification Internationale des Maladies). Nous travaillons actuellement au passage à la CIM 11, pour laquelle toutes les exigences de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) en matière de rapports d'activité ne sont pas encore actualisées.



Les troubles du développement sont plus présents et davantage diagnostiqués. Les troubles névrotiques restent cependant significatifs, malgré une baisse au regard des années précédentes.

## Axe II - Facteurs antérieurs organiques

Nous présentons ici nos derniers chiffres sur la base de la CIM 10 (Classification Internationale des Maladies). Nous travaillons actuellement au passage à la CIM 11, pour laquelle toutes les exigences de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) en matière de rapports d'activité ne sont pas encore actualisées.



## 3. EVOLUTION DE L'ACTIVITE

### 1/ Écart constaté entre activité prévisionnelle et activité déclarée

Écarts activité	2021	2022	2023
Activité prévisionnelle	9 100	9 100	9 100
Activité réalisée	9070	8 657	9037
Écart en nombre	-30	-443	-63
Écart en %	-0,33	-4,87	-0,70

Comme précisé pour le tableau concernant la file active (en première page), nous percevons, au regard de l'année dernière, une activité en nombre de séances qui augmente (+380) pour un nombre d'enfant dans la file active qui est en légère diminution (-6). Les différences sont peu significatives en volume. Cependant cela relate une tendance. La complexité de certaines situations actuellement abordées, nous pousse à multiplier les registres de soins autour d'un même enfant, pour construire des accompagnements opérants.

### 2/ Répartition de l'activité déclarée en pourcentage pour les deux sites (Marmande – antenne de Tonneins)

Répartition en %	2021	2022	2023
Diagnostic	8.76	8.86	8,81
Traitement	86.54	86.31	86,16
Présences multiples*	4.70	4.83	5,03

\*Les présences multiples correspondent à des soins différents, proposés durant une même journée.

Les proportions entre diagnostics et traitements sont stables. Les séances multiples confirment la tendance qui apparaît sous le tableau de la file active et l'évolution de l'activité (plus de soins pour un même enfant dans certaines situations complexes).

### 3/ Relations avec l'environnement / Partenaires

*\*Les EE et les ESS ne sont pas intégrées dans le total, car déjà prises en compte dans le calcul de l'activité.*

Le temps consacré est en très nette augmentation. La coordination des soins et des parcours est de plus en plus centrale dans notre activité, même si, à l'exception des EE et ESS, elle n'entre pas dans le décompte des séances.

## 4. LE PERSONNEL

### 1/ETP autorisés et effectif au C.M.P.P. de Marmande et son antenne de Tonneins au 31 /12/2023

Répartition en nombre	2021	2022	2023
Participation aux équipes éducatives (E.E.)	36	45	34*
Participation aux équipes de suivi de scolarisation (E.S.S.)	21	34	27*
Liaison scolaire	130	203	392
Partenariat avec des services éducatifs/thérapeutiques	69	74	35
Partenariat avec des services autres (sociaux, justice, MDPH...)	157	211	554
Participation aux équipes R.P.E. (Réunion Pluridisciplinaire d'Évaluation)	2	7	10
<b>TOTAL</b>	<b>358</b>	<b>574</b>	<b>991</b>

	ETP AUTORISÉ	ETP EFFECTIF
Directeurs	1	1
Directeur administratif	0.50	0.50
Directeur médical	0.50	0.50
Médecin	0.16	0
Administratifs	3.50	4.15
Assistants de service social	0.75	1.40
Psychologues	4.958	5.183
Orthophonistes	1.791	1.50
Psychomotriciens	1.625	1.625
Psychopédagogues	0.531	0.917
Éducation Nationale (vacataires)	0	0.183
Services généraux	0.75	0.75
<b>TOTAL</b>	<b>15.065</b>	<b>16.708</b>

## 2/ Mouvements du personnel

FONCTION	ETP	ENTREE	SORTIE
Psychomotricienne	0.875	X (augmentation ETP)	
Psychomotricienne	0.375		X
Psychopédagogue EN	0.242		X
Psychopédagogue EN	0.06	X	X
Psychologue	0.42	X	X
Neuropsychologues	0.50	X	X
Neuropsychologues	0.50	X	
Rédactrice	1	X	X
Rédactrice	0.40	X	X
Assistante de service social	0.50		X
Assistante de service social	0.50	X	
Agent de service	0.515		X
Agent de service	0.515	X	

## 3/ Actions de formation

Formation NP-MOT	1 psychomotricienne
Connaissance des publics, missions, liens organisationnels	1 agent de service
Formation DF-MOT	3 psychomotriciens
Formation ECF : clinique et politique de l'autisme	1 psychologue
Journée des assistantes sociales	3 assistantes de service social
Séminaire des directeurs	1 directeur administratif 1 directeur médical
Formation UFORCA : symptômes, fantasmes et délires	1 psychologue
Formation MAC Sauveteur Secouriste Travail	5 salariés
Formation équipier de première intervention « EPI »	16 salariés
Autisme : boîte à outil orthophoniste	2 orthophonistes
Formation CENTAURE	1 comptable
Formation ECF : qualité de la voix-expériences scopiques	1 psychologue
Journées FDCMPP	7 salariés
Formation CSST Agrée	2 salariées
Formation classeurs communications PODD	2 orthophonistes

## 5. DEMARCHE QUALITE ET PROJETS NOUVEAUX

Cette année, nous avons achevé la rédaction de notre nouveau projet d'établissement (qui sera présenté en conseil d'administration). Nous avons ensuite entamé notre évaluation interne sur la base du nouveau référentiel de l'HAS (Haute Autorité de Santé), en vue de notre évaluation externe prévue en 2024.

Au regard de notre file d'attente très pénalisante pour les usagers et des niveaux de précarité observés dans le secteur Tonneinquois, nous défendons avec insistance et vigueur les moyens demandés dans le projet SAS (Soins et Accompagnement Social). Ils permettraient une diversification et une intensification des parcours les plus urgents et les plus préoccupants. Ce projet a été bien accueilli par notre agence régionale de santé, mais sans obtention des ressources permettant sa mise en œuvre pour l'instant.

## 6. RAPPORT BUDGETAIRE : TABLEAU DE SYNTHESE

Groupes fonctionnels	BP 2023	CA 2023	ECART
<b>DEPENSES en €</b>			
Groupe 1	42 500	61 881	- 19 381
Groupe 2	1 007 161	975 124	32 037
Groupe 3	165 932	179 380	- 13 448
<b>Total</b>	<b>1 215 593</b>	<b>1 216 385</b>	<b>- 792</b>
<b>RECETTES en €</b>			
Groupe 1 (dotation globale)	1 179 753	1 179 753	0
Groupe 2	878	957	79
Groupe 3	34 962	35 675	713
<b>Total</b>	<b>1 215 593</b>	<b>1 216 385</b>	<b>792</b>
<b>Résultat exercice en €</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

### Commentaire du résultat

Le résultat de cet exercice est présenté à l'équilibre. Des provisions à hauteur de 7 928 € ont été affectées comme suit :

- \* 2 928 € pour retraite
- \* 5 000 € pour formation

## 7. CONCLUSION

Les axes fondamentaux qui nous guident restent la prise en compte : des spécificités individuelles des usagers, des besoins de formation continue des salariés, de la pluralité des approches et des disciplines. Notre nouveau projet intègre ces grandes lignes au regard de l'évolution de la commande publique. En parallèle, nous attendons avec impatience la réponse de l'Agence Régionale de Santé concernant notre projet SAS (Soins et Accompagnement Social) dont l'utilité, notamment à Tonneins, semble chaque jour un peu plus prégnante.

**Guillaume SCALABRE**  
**Directeur administratif**  
**Docteur Jean-Luc PFIELGER**  
**Directeur médical**

# CAMSP DE VILLENEUVE-SUR-LOT

## I - PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

### I-1) Principales missions

C'est à la suite de la loi d'orientation sur les personnes handicapées du 30 Juin 1975 que les CAMSP ont vu leur fonctionnement technique précisé par le décret n° 76-389 du 15 Avril 1976 (Annexe XXXII bis). Leur rôle est ainsi défini :

*"Les centres d'action médico-sociale précoce ont pour objet le dépistage, la cure ambulatoire et la rééducation des enfants du premier et deuxième âges qui présentent des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci. Ils exercent des actions préventives spécialisées. Ces centres exercent aussi, soit au cours des consultations, soit à domicile, une guidance des familles dans les soins et l'éducation spécialisée requis par l'état de l'enfant. Le dépistage et les traitements sont effectués et la rééducation mise en œuvre, sans hospitalisation, par une équipe composée de médecins spécialisés, de rééducateurs, d'auxiliaires médicaux, de psychologues, de personnels d'éducation précoce, d'assistants sociaux et, en tant que de besoin, d'autres techniciens..."*

Conformément à ce texte, le CAMSP de Villeneuve-sur-Lot réunit une équipe pluridisciplinaire et assure, dans le cadre de son agrément qui stipule la prise en charge de **90 enfants de 0 à 6 ans présentant des "troubles des conduites et de l'adaptation sociale"**, les missions suivantes :

- Le dépistage et la prévention précoce des difficultés du jeune enfant afin d'éviter la structuration de troubles dommageables pour son développement à venir ;
- Le diagnostic et la prise en charge en cure ambulatoire de l'ensemble des troubles et difficultés somatiques, psychiques, sociales du petit enfant dans sa globalité en le maintenant dans son cadre de vie ;
- L'annonce d'un handicap ;
- L'accueil et l'accompagnement des familles ;
- Le travail en réseau avec les différents professionnels de la période périnatale et de la petite enfance, ainsi qu'avec les structures existantes (publiques, associatives et libérales) ;
- L'orientation vers d'autres modes de prise en charge si besoin ;
- La sensibilisation et la formation des personnels concernés.

Il exerce également une activité d'Équipe de Diagnostic Autisme sur le territoire de proximité du Villeneuvois (réalisation des diagnostics dits "simples", ainsi que des évaluations fonctionnelles, des enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme).

Le CAMSP est une des rares structures médico-sociales recevant des enfants de 0 à 6 ans en accès direct. Les familles peuvent s'y présenter directement pour y demander un dossier d'inscription ; il n'y a en effet, à l'heure actuelle, pas de nécessité d'obtenir une notification d'orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour une admission dans la structure. L'équipe de soins de l'établissement déterminera ensuite, après consultations et/ou bilans, l'opportunité d'effectuer une prise en charge de l'enfant et conviendra alors avec ses représentants légaux de son contenu.

Le CAMSP joue donc un rôle majeur dans l'intervention précoce et globale, dans la prévention (en particulier en périnatalité), pour éviter la structuration de troubles susceptibles d'hypothéquer l'avenir de l'enfant, à travers une prise en compte de la dimension somatique, psychique et sociale de ses difficultés.

C'est à ce titre qu'il porte une attention accrue aux plus petits pour repérer au plus tôt les difficultés de l'enfant dans ses relations avec les membres de sa famille et avec son environnement.

### I-2) Fondements institutionnels

❖ Le CAMSP est une structure qui intervient sous la forme de consultations et de cure ambulatoire, c'est-à-dire sans hospitalisation du patient ; l'objectif est de prodiguer des soins aux jeunes enfants en essayant autant que possible de les maintenir dans leur milieu familial, scolaire et social.

❖ La constitution d'un plateau technique de professionnels de différentes spécialités permet d'effectuer un travail pluridisciplinaire et de mettre en œuvre des démarches institutionnelles diversifiées : offre de soins, réunions de synthèses et d'équipe, concertations, actions partenariales, formations individuelles et/ou collectives...

Pédiatre, psychiatre, psychologues, orthophonistes, psychomotriciennes, éducatrice de jeunes enfants, éducatrice spécialisée, assistante de service social participent conjointement à l'élaboration diagnostique et à la diversification de l'offre de soins.

Cette pluridisciplinarité concourt à garantir la qualité des soins.

❖ Les lectures spécifiques de la problématique de l'enfant, et leurs mises en commun, permettent ainsi d'établir un projet de soin individualisé pour chaque enfant accueilli et sa famille. Le travail avec les familles est en effet un des principes fondamentaux de l'action médico-sociale précoce.

❖ Le CAMSP est placé sous la responsabilité d'une double direction :

- directeur administratif et pédagogique (Professeur de l'Éducation nationale de formation initiale et titulaire d'un Diplôme de Directeur d'Établissements d'Éducation Adaptée et Spécialisée - DDEEAS) ;
- directrice médicale (Médecin pédiatre).

### **I-3) Aspects thérapeutiques**

L'établissement reçoit majoritairement des enfants de 0 à 6 ans présentant des troubles neuropsychiques et du comportement, souvent associés à des troubles instrumentaux (du langage et de la psychomotricité) ; ceux-ci peuvent être liés à des antécédents personnels, des événements familiaux, une déficience mentale, un trouble de structuration de la personnalité...

Certains enfants, parmi les plus âgés, sont en difficulté dans les préapprentissage scolaires ; pour d'autres, on relève des retards moteurs d'origine organique et des pathologies diverses à fort retentissement psychologique (syndromes polymalformatifs, anomalies chromosomiques, maladies neurologiques ou endocriniennes, déficits sensoriels, séquelles de la grande prématurité, etc.).

Après un travail de réflexion collective mené en équipe pluridisciplinaire, et sous la responsabilité du directeur médical, la thérapeutique mise en œuvre est susceptible d'être d'ordre psychologique, éducative, psychomotrice ou encore orthophonique.

La globalité de la prise en charge de l'enfant est favorisée par la diversité des personnels constituant l'équipe pluridisciplinaire.

Le soin inclut la famille qui peut bénéficier d'une écoute et d'une aide à la parentalité. Le cadre institutionnel du CAMSP permet en effet la précocité de l'accompagnement et des interventions sur de simples critères de risque. Il soutient les familles dans la découverte progressive du handicap et dans les périodes, parfois longues, d'incertitudes diagnostiques et pronostiques ; il aide les parents à reconnaître leur enfant comme tel sans pour autant faire disparaître le handicap.

L'objectif est bien de cheminer avec les familles, à l'écoute de leurs demandes et de leurs inquiétudes, en confortant leur sentiment de parents compétents (souvent mis à mal) afin d'élaborer avec eux le projet de soins le plus épanouissant possible pour l'enfant.

Pour les jeunes enfants nécessitant des prises en charge multiples qu'il ne peut assurer seul en totalité, et/ou pour ceux qu'il ne peut accueillir, le CAMSP se propose d'intervenir en coordination avec ses partenaires extérieurs, d'accompagner les familles et éventuellement de les aider à orienter leurs enfants vers d'autres formes de prises en charge (secteur libéral, hôpital de jour, SESSAD, CMPP ou structures médico-sociales plus adaptées).

### **I-4) Le cadre législatif et réglementaire**

La loi du 2 janvier 2002 "*renovant l'action sociale et médico-sociale*" est venue formaliser un ensemble de droits à l'intention des usagers d'une institution. Elle a par exemple défini une liste de documents d'informations à leur remettre ; elle a également précisé que les propositions de soins devaient être élaborées conjointement avec les usagers ou leurs représentants légaux...

Ces obligations sont respectées et la remise de notre livret d'accueil, du règlement de fonctionnement, de la charte des droits et libertés de la personne accueillie, du document individuel de prise en charge et de son (ses) avenant(s), ainsi que la réalisation régulière d'enquêtes de satisfaction permettent une meilleure information des usagers et contribuent à améliorer les conditions de leurs prises en charge.

De plus, les lois "*pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*" du 11 février 2005 et "*de modernisation de notre système de santé*" du 26 janvier 2016, complétées par leurs décrets d'application, ont offert davantage de possibilités aux familles. Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), et les textes précisant les modalités de scolarisation des élèves en situation de handicap, sont en effet garants de droits pour les populations concernées et celles-ci peuvent désormais prétendre à une scolarisation en milieu ordinaire.

Ces évolutions réglementaires ont bien évidemment entraîné des conséquences sur notre activité et notre fonctionnement. Du fait de sa pratique ambulatoire, nous constatons ainsi au quotidien que le CAMSP est de plus en plus sollicité pour participer au maintien de l'utilisateur dans son milieu de vie.

## II - LES PERSONNES ACCUEILLIES

Les statistiques, présentées dans les pages suivantes, sont effectuées **à partir de la liste des nouveaux inscrits** ; elles détaillent l'activité réalisée par le CAMSP de Villeneuve-sur-Lot et apportent quelques éléments de caractérisation des enfants pris en charge dans l'établissement au cours de l'année 2023.

### II-1) Description de la population

#### ➤ Répartition par âge et par sexe

Âge	Garçons	Filles
0 à 12 mois	<b>0</b> (0 %)	<b>0</b> (0 %)
12 à 24 mois	<b>2</b> (5 %)	<b>1</b> (3 %)
24 à 36 mois	<b>6</b> (15 %)	<b>4</b> (10 %)
36 à 48 mois	<b>8</b> (21 %)	<b>6</b> (15 %)
48 à 60 mois	<b>9</b> (23 %)	<b>3</b> (8 %)
60 à 72 mois	<b>0</b> (0 %)	<b>0</b> (0 %)
<b>Total</b>	<b>25 (64%)</b>	<b>14 (36%)</b>

Nouveaux inscrits de moins de 3 ans	
2019	16 %
2020	14 %
2021	16 %
2022	14 %
2023	21 %

Seulement 21% des enfants, nouvellement inscrits, avaient moins de 3 ans au moment de leur arrivée dans la structure ; pour certains enfants, il est regrettable que les familles ne s'adressent pas au CAMSP plus tôt compte tenu de leurs tableaux cliniques.

#### ➤ Nombre de communes concernées

41% des enfants suivis par le CAMSP vivent sur Villeneuve-sur-Lot ; l'activité globale du CAMSP a concerné en fait 19 communes du département.

## II-2) Conditions d'inscription au CAMSP

### ➤ Conseils de consultation

L'école demeure l'instance principale proposant aux familles d'aller consulter au CAMSP (46%). Elle constitue souvent le premier lieu de socialisation des jeunes enfants, après la famille, et sert fréquemment de révélateur de leurs difficultés.

Les places de la famille ainsi que des médecins généralistes et des paramédicaux libéraux (en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> positions) semblent témoigner d'une bonne intégration du CAMSP dans son secteur géographique ; ses missions médico-sociales sont connues et bien perçues par l'environnement extérieur.

PROVENANCE	%
Écoles	46 %
Familles	28 %
Médecins et paramédicaux libéraux	13 %
Crèches/Haltes garderies	5 %
Secteur hospitalier	3 %
PMI	3 %
Services de Placement	2 %

### ➤ Motif principal de consultation

Difficultés de comportement et/ou de la relation	36 %
Difficultés de langage	20 %
Suivis psychologiques	15 %
Difficultés psychomotrices	10 %
Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)	8 %
Retard global du développement	8 %
Difficultés d'apprentissages	3 %

Les difficultés de comportement (36%) et les difficultés de langage (20%) constituent les motifs principaux de consultation énoncés par les familles au moment de l'inscription ; il est cependant important de signaler que, pour la plupart des jeunes enfants que nous suivons, plusieurs motifs de consultation sont souvent intriqués.

## II-3) Devenir de l'enfant à l'issue de la prise en charge

ORIENTATION	NOMBRE (%)
Relais des soins vers CMPP	23 (58 %)
Établissements médico-sociaux	5 (13 %)
Aucune nécessité de suivi (évolution favorable)	4 (10 %)
Pas de suite à la demande de la famille	3 (7 %)
Secteur Sanitaire	3 (7 %)
Déménagements	2 (5 %)

On peut relever que 58% des enfants, sortant de l'institution, poursuivent les soins en CMPP et 20% sont réorientés vers des établissements ou services spécialisés (sanitaires ou médico-sociaux), ce qui montre une nouvelle fois l'importance et l'intrication des pathologies des enfants accompagnés par le CAMSP.

### III - L'ACTIVITÉ

Dans le respect de son agrément et de l'accord d'entreprise sur les 35 heures, le CAMSP de Villeneuve-sur-Lot travaille 39 semaines par an, soit 195 jours.

#### III-1) Volet clinique et thérapeutique

- File active 2023 : 138 enfants
- Nouveaux inscrits : 39 enfants

40 enfants ont quitté le CAMSP au cours de l'exercice 2023, 31 d'entre eux ayant poursuivi leurs soins dans d'autres établissements et services spécialisés.

Les prises en charge mises en œuvre au niveau du CAMSP sont individuelles (psychothérapies ; séances d'orthophonie, de psychomotricité ; travail éducatif) et/ou collectives sous la forme de groupes à visée thérapeutique.

Des consultations conjointes (Pédiatre + psychologue, Pédiatre + rééducateur ou Pédiatre + Éducatrice Jeunes Enfants) et des prises en charge "Mère-Enfant" sont également effectuées par les différents professionnels ; de plus, des consultations spécifiques avec le psychiatre peuvent être proposées lorsque les parents le souhaitent, ou dans certaines situations particulières...

Enfin, un travail social est réalisé si cela est nécessaire.

4 groupes thérapeutiques ont fonctionné au cours de cet exercice :

- 1 groupe "Les mots en scène"                      - 1 groupe "Création"
- 1 groupe "Sensori-moteur"                      - 1 groupe "Langagez-vous"

#### ➤ Modalités de prises en charge (concernant l'ensemble de la file active)

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Prises en charge uniques	28 %	30 %	30 %	42 %	20 %
Prises en charge doubles	35 %	39 %	30 %	25 %	32 %
Prises en charge triples	25 %	21 %	10 %	23 %	18 %
Prises en charge quadruples	12 %	10 %	30 %	10 %	23 %
Prises en charge quintuples					7 %

L'extension du plateau technique du CAMSP, réalisée suite à la pré-labellisation de la structure comme EDAV, a permis une diversification des modalités d'aides. Nous remarquons que 80% des enfants suivis ont besoin de prises en charge multiples ; ceci est le reflet de la complexité des situations rencontrées et des tableaux cliniques présentés.

#### ➤ Tableau relatif à l'activité des 4 dernières années (en nombre d'enfants suivis)

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Agrément</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	108	102	105	107	90
2 <sup>ème</sup> trimestre	101	106	113	121	90
3 <sup>ème</sup> trimestre	88	88	93	114	90
4 <sup>ème</sup> trimestre	92	95	104	106	90
<b>Activité Moyenne</b>	<b>97.25</b>	<b>97.75</b>	<b>103.75</b>	<b>112</b>	<b>90</b>

Nous relevons qu'environ 112 enfants ont été régulièrement suivis par la structure (moyenne des activités trimestrielles déclarées à la CPAM) au cours de l'exercice, sachant que la file active annuelle a, quant à elle, été de 138 enfants pris en charge (contre 136 en 2022).

Concernant l'activité clinique et thérapeutique de l'établissement en termes quantitatifs, nous pouvons indiquer qu'elle a été de 3850 actes accomplis ; nous avons donc effectué 178 séances de plus qu'en 2022 au cours de laquelle nous en avons comptabilisées 3672.

L'activité du CAMSP de Villeneuve/Lot a donc au final été supérieure de 340 actes à notre agrément en places converti en actes (3510 séances par an), soit + 9.69%.

### III-2) Rapport budgétaire

#### ➤ Tableau de synthèse

Groupes fonctionnels	BP 2023	CA 2023	Écart
<b>DÉPENSES</b>			
Groupe 1	21 000.00 euros	24.878.31 euros	- 3 878.31 euros
Groupe 2	523 790.92 euros	465 386.57 euros	+ 58 404.35 euros
Groupe 3 ( <i>avec les charges exceptionnelles et la proposition de provision</i> )	79 897.00 euros	136 408.17 euros	- 56 511.17 euros
Total	624 687.92 euros	626 673.05 euros	- 1 985.13 euros
<b>RECETTES</b>			
Groupe 1	624 287.92 euros	624 287.92 euros	0.00 euro
Groupe 2	400.00 euros	385.13 euros	- 14.87 euros
Groupe 3 ( <i>avec le produit exceptionnel</i> )	0.00 euro	2 000.00 euros	+ 2 000.00 euros
Total	624 687.92 euros	626 673.05 euros	+ 1 985.13 euros
<b>Résultat exercice</b>		<b>0.00 euro</b>	
<b>Reprise N-1</b>		<b>0.00 euro</b>	
<b>RÉSULTAT</b>		<b>0.00 euro</b>	

#### ➔ Commentaire du résultat

Le compte administratif de l'exercice 2023 fait apparaître un résultat de 0.00 euro, alors que nous avons en réalité enregistré un excédent de 46 900.72 euros. Ceci s'explique par le fait qu'est déjà imputée, dans les charges du groupe III, la demande de provision suivante :

★ **Provision pour futurs départs à la retraite : 46 900.72 euros**

La conformité à la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951, conjuguée aux évolutions de la pyramide des âges, nous conduisent à préparer les départs à la retraite à venir par la constitution de provisions. Une simulation mettant en perspective les prochains départs à la retraite des personnels du CAMSP (voir tableau ci-après, exprimé en prenant en compte des valeurs de point FEHAP extrapolés), montre que nous aurons besoin de 20 166.08 euros pour financer les futures indemnités liées à ces départs.

Estimation des provisions retraites manquantes :

Année de naissance	Poste concerné	Coût mensuel brut y compris charges patronales	Nombre de mois à verser	Indemnité totale liée au départ à la retraite
1964	Éducatrice de Jeunes Enfants	5 041.52 €	4	20 166.08 €

- Total indemnités retraites à prévoir : 20 166.08 euros
- Solde provisions retraites acceptées par l'ARS : 8 620.03 euros

**Provisions manquantes pour les départs à la retraite ultérieurs : 11 546.05 euros**

Afin de pouvoir faire face à ces incontournables dépenses et préparer l'avenir au mieux, nous souhaitons donc provisionner la somme de 46 900.72 euros.

Après avoir affectée la demande de provision ci-dessus dans les charges du groupe III, le résultat de l'année 2023 s'avère donc au final de 0.00 euro.

**IV - LES ACTEURS DE LA PRISE EN CHARGE**

➤ **Organigramme au 31 Décembre 2023**

• ***Volume ETP du CAMSP de Villeneuve-sur-Lot : 7,60 ETP***

Directeur Administratif et Pédagogique	0,20 ETP
Directeur Médical /Généraliste (0,25 ETP non pourvu)	0,60 ETP
Psychologues	1,85 ETP
Assistante de Service Social	0,25 ETP
Éducatrice de Jeunes Enfants	1,00 ETP
Éducatrice Spécialisée	0,50 ETP
Orthophoniste	1,00 ETP
Psychomotriciennes	1,20 ETP
Secrétariat/Comptabilité	0,75 ETP
Agente de service	0,25 ETP

➤ **Tableau de l'absentéisme par nature**

Nombre total de jours d'absence sur l'année	269 jours
- Dont journées d'absence pour "Maladie"	73 jours
- Dont journées d'absence pour "Évènement familial"	1 jour
- Dont journées d'absence pour "Formation"	18 jours
- Dont journées d'absence pour "Congé maternité"	170 jours
- Dont journées d'absence pour "Enfant malade"	7 jours
- Dont journées d'absence pour "Accident du travail"	0 jour

➔ **Commentaire :**

L'établissement dispense des soins en cure ambulatoire, c'est-à-dire sans hospitalisation du patient. L'approche étant personnalisée, globale et pluridisciplinaire, il est nécessaire d'installer une relation de confiance avec l'enfant et sa famille communément appelée "alliance thérapeutique".

En conséquence, notre politique de gestion des ressources humaines est de ne remplacer les professionnels que lorsque nous sommes confrontés à de longs arrêts de travail et ceci a été fait, chaque fois que cela a été possible et pertinent, dans le cadre thérapeutique que nous venons d'indiquer.

➤ **Actions de formation**

★ Formations financées par l'OPCO Santé (Plan de Développement des Compétences)

<i>Professionnel(s) concerné(s)</i>	<i>Intitulé de la formation</i>	<i>Nombre d'heures</i>
1 Psychologue	ADI-R	21.00 h
2 Psychomotriciennes	TND : comprendre, évaluer, intervenir	2 x 21.00 h
<b><u>TOTAL HEURES DE FORMATION :</u></b>		<b>63.00 heures</b>

★ Formations financées par l'établissement (budget annuel)

<i>Professionnel(s) concerné(s)</i>	<i>Intitulé de la formation</i>	<i>Nombre d'heures</i>
2 Psychomotriciennes	DF-MOT	2 x 21.00 h
1 Éducatrice Spécialisée	FALC : rédiger en facile à comprendre	14.00 h
<b><u>TOTAL HEURES DE FORMATION :</u></b>		<b>56.00 heures</b>

**V - RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT / PARTENAIRES EXTÉRIEURS**

❖ La création du CAMSP s'explique par la volonté d'apporter des réponses de proximité aux enfants de 0 à 6 ans du secteur Nord-Est du département et de mettre en réseau les différentes offres de soins.

C'est ainsi que le CAMSP travaille en partenariat avec tous les professionnels et toutes les institutions du champ de la périnatalité et de la petite enfance (les secteurs sanitaire, médico-social, social et judiciaire ; l'Éducation nationale ; les lieux de vie et d'accueil de l'enfant ; les associations).

❖ Il entretient notamment des relations privilégiées avec l'Éducation nationale, ce qui se traduit par de nombreuses présences aux réunions d'équipes éducatives et d'équipes de suivi de scolarisation ou encore par une étroite collaboration dans l'élaboration/la réactualisation des Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS) ou des Plans d'Accompagnement Personnalisé (PAP) ; nous avons également des contacts avec la MDPH dans le cadre de l'orientation des jeunes enfants en situation de handicap vers des établissements spécialisés ou pour mettre en place des accompagnements par AESH ou encore dans le cadre des acquisitions de matériels adaptés spécifiques.

*C'est ainsi qu'en 2023, nous avons participé à 112 réunions avec les différents partenaires (réunions organisées en intra par nous-mêmes ou réalisées à l'extérieur de la structure) et effectué 468 liaisons partenariales (contacts téléphoniques, transmissions de documents...) ; nous avons notamment contribué à la tenue de 22 Équipes Éducatives (E.E.) et de 33 Équipes de Suivis de Scolarisation (E.S.S.) avec l'ensemble des partenaires concernés, et notamment les écoles. Nous avons consacré au total près de 310 heures à la dynamique partenariale dans l'année.*

❖ À signaler que cette collaboration ne concerne pas que le Villeneuvois puisque nous travaillons également avec d'autres structures comme le CHU de Bordeaux (Service de neuropédiatrie et CAMSP d'audiologie), le CAMSP hospitalier d'Agen.

**VI – CONCLUSION**

❖ En complément de son activité polyvalente, le CAMSP de Villeneuve propose désormais à la population du territoire de santé du Nord-Est de Lot-et-Garonne une activité spécifique d'Équipe de Diagnostic Autisme ; il assure les diagnostics dits "simples" des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA), effectue les évaluations fonctionnelles dans les différents domaines du développement des enfants concernés et accompagne les

familles dans le cadre de la mise en place des projets personnalisés d'interventions, ou bien oriente les situations complexes vers l'antenne départementale du Centre de Ressources Autisme (CRA). Concrètement, cette spécialisation nous amène au quotidien à accompagner davantage d'enfants avec autismes, une fois leurs diagnostics et évaluations fonctionnelles réalisés et en attendant pour certains qu'ils soient réorientés vers des établissements plus adaptés à leurs besoins.

Nous avons également organisé au cours de ces dernières années la montée en compétences des professionnels de l'équipe au regard des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) sur les autres Troubles Neuro-Développementaux (TND) afin d'être en mesure d'effectuer des diagnostics ou des pré-diagnostic et de proposer des interventions précoces adaptées aux enfants suspectés de présenter ces pathologies.

Nous collaborons aussi avec la Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) concernant les TND, qui a vu le jour sur le département de Lot-et-Garonne.

❖ Cependant, et compte tenu de l'aspect chronophage des protocoles préconisés par les RBPP (il faut par exemple une cinquantaine d'heures pour effectuer un diagnostic TSA et réaliser l'évaluation fonctionnelle de l'enfant concerné), l'enjeu pour nous est de veiller au maintien d'un réel équilibre dans l'activité de notre structure définie comme étant "généraliste" afin que cet engagement à propos des TND ne vienne pas trop "engorger" le fonctionnement global de l'établissement au détriment de l'accueil et de l'accompagnement des enfants présentant d'autres pathologies (psycho-affectives, psycho-sociales...). Il nous faut également éviter l'écueil de ne se cantonner majoritairement qu'aux diagnostics et d'éventuellement délaissier partiellement, par effets dominos, le traitement qui fait également partie intégrante de nos missions...

❖ Enfin, il nous paraît important de signaler que nous constatons une hausse du nombre des familles précarisées, ce qui se traduit par l'accueil de nombreuses situations d'enfants présentant de multiples problématiques de carences éducatives et sociales auxquelles s'ajoutent souvent des difficultés de socialisation ou dans la scolarité.

Le CAMSP, qui a été très sollicité du fait de son accessibilité directe par des enfants et des familles en grande souffrance psychique au moment de la période particulièrement anxiogène de la Covid-19, l'est en effet encore beaucoup aujourd'hui ; sa place et son rôle s'avèrent donc toujours incontournables et ses missions, qui couvrent aussi le premier niveau de l'organisation territoriale du soin et l'accueil des enfants non-TND, s'en trouvent de fait confortées.

❖ Face à ce constat alarmant ainsi qu'au fait que les structures d'aval sont embolisées et que le réseau libéral n'est à l'heure actuelle pas suffisamment étoffé, il serait souhaitable de renforcer les effectifs du CAMSP car nous sommes totalement saturés en termes de capacités d'accueil ; cela nous permettrait de réduire nos délais et listes d'attente, mais aussi de développer davantage nos accompagnements hors les murs.

**Stéphane FOSSATS**  
**Directeur Administratif et Pédagogique**  
**Dr Bruno PULICANI**  
**Directeur Médical**

# CMPP DE VILLENEUVE-SUR-LOT

## I - PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

### I-1) Agrément

L'activité prévisionnelle validée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour l'exercice 2023 était de 15 800 actes ; l'activité réalisée durant l'année s'est finalement située à hauteur de 16 142 séances (+ 342 actes par rapport à l'agrément, soit + 2.16 %).

### I-2) Principales missions

Défini par l'annexe XXXII (Décret n° 63 – 146 du 18 Février 1963), le Centre Médico-Pscho-Pédagogique (CMPP) est un centre de consultations et de traitements des difficultés psychologiques et des troubles psychopathologiques du sujet jeune ; il peut accueillir des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de zéro à vingt ans.

Sous autorité médicale, le CMPP pratique la prévention, la consultation, le diagnostic et le traitement des inadaptations liées à des troubles neuropsychiques, à des difficultés psychopathologiques, psychoaffectives ou cognitives, à des troubles du développement et du comportement.

Le diagnostic et le traitement sont effectués en ambulatoire, l'objectif étant de prodiguer des soins à l'enfant en essayant autant que possible de le maintenir dans son milieu familial, scolaire ou professionnel, et social.

Après un travail de réflexion collective mené en équipe pluridisciplinaire et l'élaboration d'une prescription médicale, l'accompagnement mis en œuvre est susceptible d'être d'ordre médical, psychologique, psychanalytique, psychopédagogique, psychomoteur, orthophonique, éducatif et social.

Le traitement comprend une action sur la famille qui peut bénéficier d'une écoute et d'une aide à la parentalité.

### I-3) Le CMPP, un lieu tiers

Le CMPP est une structure "entre-deux", née de la volonté conjointe de responsables de l'Éducation nationale et de la Santé Publique ; un pied dans le pédagogique répondant du droit à l'instruction publique, un pied dans le médico-psychologique dépendant de la santé publique, le CMPP a vocation à apporter aux deux institutions une plus-value de sens et de soins.

L'agrément des CMPP a ainsi pour objectif de répondre à ce besoin de sortir, et de l'école et de l'hôpital, afin de proposer dans un espace tiers une offre originale de diagnostic et d'aides ambulatoires.

Le CMPP est une institution de soins intégrée au dispositif de santé mentale destiné aux enfants et aux adolescents. Les familles peuvent s'y présenter directement pour y demander un dossier d'inscription ; il n'y a en effet, à l'heure actuelle, pas de nécessité d'obtenir une notification d'orientation de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) pour une admission dans la structure.

L'équipe de soins de l'établissement déterminera ensuite, après consultations et/ou bilans, l'opportunité d'effectuer une prise en charge de l'enfant et conviendra alors avec ses représentants légaux de son contenu.

### I-4) Fondements institutionnels

➤ Le travail pluridisciplinaire, caractéristique de l'établissement, représente l'aboutissement de la constitution d'un plateau technique de professionnels spécialisés et de la mise en place de démarches institutionnelles diversifiées : offre de soins, réunions de synthèse et d'équipes, concertations, formations individuelles et/ou collectives, actions partenariales...

Psychiatres, pédiatre, somaticien, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens, psychopédagogues, éducatrice spécialisée et assistante de service social participent ainsi conjointement à l'élaboration diagnostique et à la diversification de l'offre de soins.

Cette pluridisciplinarité concourt à garantir la qualité des soins.

➤ Le CMPP est placé sous la responsabilité d'une double direction :

- directeur administratif et pédagogique (Professeur de l'Éducation nationale de formation initiale et titulaire d'un Diplôme de Directeur d'Établissements d'Éducation Adaptée et Spécialisé - DDEEAS) ;
- directeur médical (Médecin psychiatre).

### **I-5) Aspects thérapeutiques**

Les difficultés psychiques, les problèmes d'attention, le manque de motivation, l'échec scolaire peuvent être la réponse à un traumatisme vécu par le sujet, voire une attitude réactionnelle devant une situation difficile ; ce peut être aussi l'expression d'une carence éducative laissant l'enfant démuni, sans les bases nécessaires pour aborder les apprentissages cognitifs.

Il est d'autres cas où les difficultés sont intimement associées à un mal-être personnel qui se matérialise par des troubles du comportement ou des manifestations somatiques.

Les motifs de consultation les plus fréquents présentent les formes suivantes :

- Difficultés relationnelles et d'insertion sociale
- Problèmes d'instabilité et de concentration
- Opposition, rivalités, colères, timidité, repli sur soi, fugues
- Troubles de l'affectivité et de la personnalité
- Difficultés d'acquisition du langage parlé ou écrit, échec scolaire
- Difficultés sensorielles ou motrices légères
- Troubles sphinctériens
- Troubles des conduites alimentaires

Les aides apportées, individuelles et/ou groupales, peuvent se conjuguer en fonction du projet thérapeutique individualisé de l'enfant et être étayées par une guidance parentale, voire une action sociale, quand les problématiques médico-psychologiques, scolaires et sociales viennent se surajouter.

### **I-6) Le cadre législatif et réglementaire**

La loi du 2 Janvier 2002 "*rénovant l'action sociale et médico-sociale*" est venue formaliser un ensemble de droits à l'intention des usagers d'une institution. Elle a par exemple défini une liste de documents d'informations à leur remettre ; elle a également précisé que les propositions de soins devaient être élaborées conjointement avec les usagers ou leurs représentants légaux...

Ces obligations sont respectées et la remise de notre livret d'accueil, du règlement de fonctionnement, de la charte des droits et libertés de la personne accueillie, du document individuel de prise en charge et de son (ses) avenant(s), ainsi que la réalisation régulière d'enquêtes de satisfaction permettent une meilleure information des usagers et contribuent à améliorer les conditions de leurs prises en charge.

De plus, les lois "*pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*" du 11 février 2005 et "*de modernisation de notre système de santé*" du 26 janvier 2016, complétées par leurs décrets d'application, ont offert davantage de possibilités aux familles.

Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), et les textes précisant les modalités de scolarisation des élèves en situation de handicap, sont en effet garants de droits pour les populations concernées et celles-ci peuvent désormais prétendre à une scolarisation en milieu ordinaire.

Ces évolutions réglementaires ont bien évidemment entraîné des conséquences sur notre activité et notre fonctionnement. Du fait de sa pratique ambulatoire, nous constatons ainsi au quotidien que le CMPP est de plus en plus sollicité pour participer au maintien de l'utilisateur dans son milieu de vie.

## II - LES PERSONNES ACCUEILLIES

Les statistiques, présentées dans les pages suivantes, sont effectuées **à partir de la liste des nouveaux inscrits** ; elles détaillent l'activité réalisée sur chaque site et apportent quelques éléments de caractérisation des populations accueillies au cours de l'année 2023.

### II-1) Description de la population

#### ➤ Répartition par âge et par genre

0-3 ans	3-6 ans	6-8 ans	8-11 ans	11-15 ans	15-18 ans
1.15 %	7.47 %	47.13 %	31.61 %	10.34 %	2.30 %

La population prise en charge dans l'établissement se décompose de la manière suivante : 62% de garçons et 38% de filles.

#### ➤ Nombre de communes concernées

Fumel	Monflanquin	Sainte-Livrade	Villeneuve/Lot	TOTAL
14	17	12	15	<b>58</b>

Le CMPP de Villeneuve-sur-Lot, antennes comprises, a enregistré cette année des inscriptions d'enfants et d'adolescents provenant de 52 communes des départements de Lot-et-Garonne, de Dordogne, du Lot et du Tarn-et-Garonne. Bien évidemment, les familles habitant sur des villes à équidistances entre deux sites peuvent se tourner, selon leur volonté, vers l'un ou l'autre de nos lieux de fonctionnement (ce qui explique l'écart avec le total engendré par l'addition des villes "couvertes" par chacun des sites car certaines communes sont comptabilisées sur plusieurs sites).

### II-2) Conditions d'inscription au CMPP

#### ➤ Conseils de consultation

PROVENANCE	%
Familles	46.71 %
Établissements scolaires	37.56 %
CAMSP	7.87 %
Services Sociaux ou Judiciaires	3.37 %
Autres CMPP	2.25 %
PMI / Hôpital	1.12 %
Médecins et Paramédicaux libéraux	1.12 %

Les familles (46.71%) et les établissements scolaires (37.56%) demeurent les entités principales se mobilisant pour adresser au CMPP ; elles constituent bien évidemment des lieux de révélation des difficultés de l'enfant.

➤ **Motif principal de consultation**

Difficultés scolaires	28.16 %
Difficultés orthophoniques	24.72 %
Troubles du comportement	21.56 %
Difficultés psychologiques	12.13 %
Difficultés psychomotrices	7.25 %
Difficultés de concentration	6.18 %

Les difficultés scolaires et les difficultés orthophoniques, puis les troubles du comportement, constituent les motifs de consultation les plus fréquemment énoncés ; il est cependant important de signaler que, pour la plupart des enfants/adolescents que nous accompagnons, plusieurs motifs de consultation sont souvent intriqués.

**II-3) Mouvements par site**

	Fumel	Monflanquin	Sainte-Livrade	Villeneuve/Lot	TOTAL
Nouveaux inscrits	36	44	36	79	<b>195</b>
Sortants en 2023	33	36	42	54	<b>165</b>

**III - L'ACTIVITÉ**

Dans le respect de son agrément et de l'accord d'entreprise sur les 35 heures, le CMPP de Villeneuve-sur-Lot et ses antennes travaillent 39 semaines par an, soit 195 jours.

**III-1) Volet clinique et thérapeutique**

- **File active 2023 (ensemble des sites): 896 enfants**
- **Nouveaux inscrits (ensemble des sites) : 195 enfants**

Plusieurs formes de prises en charge sont mises en œuvre au niveau du CMPP : individuelles (psychothérapies ; rééducations orthophoniques, psychopédagogiques, psychomotrices) et/ou collectives dans le cadre des groupes à visée thérapeutique. Un travail social peut aussi être réalisé lorsque cela est nécessaire.

20 groupes thérapeutiques ont fonctionné au cours de cet exercice :

- |                                  |                                     |
|----------------------------------|-------------------------------------|
| - 1 groupe "Ados EMPR"           | - 2 groupes "Expression"            |
| - 1 groupe "Ados Collège"        | - 2 groupes "Langage"               |
| - 2 groupes "Écriture"           | - 1 groupe "Relax"                  |
| - 1 groupe "Conte"               | - 1 groupe intitulé "Autour du jeu" |
| - 1 groupe "Collage"             | - 1 groupe "Petits"                 |
| - 1 groupe "Travailler le jouer" | - 1 groupe "En Corps des Mots"      |
| - 1 groupe "On écrit"            | - 2 groupes "Art"                   |
| - 1 groupe "Relaxation"          | - 1 groupe "Bouge les Sons"         |

Nous avons en outre participé à 84 Équipes Éducatives (E.E.) et à 131 Équipes de Suivi de Scolarisation (E.S.S) avec l'ensemble des partenaires concernés, et en particulier les établissements scolaires.

➤ Activité par site

	Séances		File active	
	2022	2023	2022	2023
Villeneuve-sur-Lot	5161	5320	281	372
Fumel	3544	3593	176	234
Monflanquin (EMPR)	2478	2722	146	202
Sainte-Livrade	4004	4293	197	251
<b>TOTAL</b>	<b>15 187 actes</b>	<b>16 142 actes</b>	<b>800 enfants / adolescents</b>	<b>896 enfants / adolescents</b>

➤ Tableau relatif à l'activité des 3 dernières années

	2021	2022	2023
Agrément en nombre de séances	15 800	15 800	15 800
Nombre de séances effectuées	15 111	15 187	16 142
<b>Écart en nombre</b>	- 689 séances	- 613 séances	+ 342 séances
<b>Écart en pourcentage</b>	- 4.36 %	- 3.88 %	+ 2.16 %

L'activité prévisionnelle validée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour l'exercice 2023 était de 15 800 actes ; l'activité réalisée durant l'année s'est finalement située à hauteur de 16 142 séances (+ 342 actes par rapport à l'agrément, soit + 2.16 %).

### III-2) Rapport budgétaire

#### ➤ Tableau de synthèse

Groupes fonctionnels	BP 2023	CA 2023	Écart
<b>DÉPENSES</b>			
Groupe 1	50 000.00 euros	93 605.96 euros	- 43 605.96 euros
Groupe 2 ( <i>avec la charge exceptionnelle</i> )	1 570 100.00 euros	1 514 339.10 euros	+ 55 760.90 euros
Groupe 3 ( <i>avec les charges exceptionnelles</i> )	168 252.00 euros	201 572.99 euros	- 33 320.99 euros
Total	1 788 352.00 euros	1 809 518.05 euros	- 21 166.05 euros
<b>RECETTES</b>			
Groupe 1	1 786 005.00 euros	1 786 005.00 euros	0 euro
Groupe 2	1 600.00 euros	1 539.66 euros	- 60.34 euros
Groupe 3 ( <i>avec les produits exceptionnels</i> )	747.00 euros	45 867.76 euros	+ 45 120.76 euros
Total	1 788 352.00 euros	1 833 412.42 euros	+ 45 060.42 euros
<b>Résultat exercice</b>		<b>+ 23 894.37 euros</b>	
<b>Reprise N-1</b>		<b>0.00 euro</b>	
<b>RÉSULTAT</b>		<b>+ 23 894.37 euros</b>	

#### ➔ Commentaire du résultat

Le compte administratif de l'exercice 2023 fait apparaître un résultat positif de 23 894.37 euros. Nous proposons d'imputer cet excédent sur le compte "Réserve de compensation des déficits" pour un montant de 23 894.37 euros, ce qui impliquera un résultat reporté de 0 euro.

#### ★ Mouvements et solde du compte de provisions pour retraites

La conformité à la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951, conjuguée aux évolutions de la pyramide des âges, nous conduisent à préparer les départs à la retraite à venir par la constitution de provisions. Une simulation mettant en perspective les prochains départs à la retraite des personnels du CMPP (voir tableau ci-dessous, exprimé en prenant en compte des valeurs de point FEHAP extrapolés), montre que nous aurons besoin de 210 222.88 euros pour financer les futures indemnités liées à ces départs.

Estimation des provisions retraites nécessaires :

Année de naissance	Poste concerné	Coût mensuel brut y compris charges patronales	Nombre de mois à verser	Indemnité totale liée au départ à la retraite
1959	Psychologue	3 419.69	6	20 518.14
1965	Agente de service	2 965.62	1	2 965.62
1965	Directeur administratif et	9 234.88	4	36 939.52
1966	Psychologue	7 239.93	6	43 439.58
1966	Psychologue	6 840.85	6	41 045.10
1966	Agente de service	2 014.33	6	12 085.98
1966	Orthophoniste	6 411.89	6	38 471.34

- Total indemnités retraites à prévoir : 195 465.28 euros
- Solde provisions retraites acceptées par l'ARS : 247 276.62 euros  
(après les reprises de provisions effectuées en 2023)

#### IV - LES ACTEURS DE LA PRISE EN CHARGE

##### ➤ Organigramme au 31 Décembre 2023

Est déclinée ci-dessous la répartition des missions telles qu'elles sont attribuées dans l'institution (globalement et site par site).

- **Volume ETP du CMPP de Villeneuve-sur-Lot (compris antennes) : 26,795 ETP**

Directeur Administratif et Pédagogique	0,800 ETP
Directeur Médical - Médecins	1,320 ETP
Psychologues	6,650 ETP
Assistante de Service Social	0,750 ETP
Éducatrice Spécialisée	1,500 ETP
Orthophonistes	2,960 ETP
Psychomotriciennes	3,675 ETP
Psychopédagogues	3,140 ETP
Secrétaires/Comptable	4,250 ETP
Agentes de service	1,750 ETP

Il est à signaler qu'une quotité de 0,40 ETP est refacturée au CHD "La Candélie" dans le cadre des moyens mis en commun pour le fonctionnement de l'Équipe Mixte Psycho-Rééducative de Monflanquin (0,15 ETP de Médecin Chef de service + 0,10 ETP de Secrétaire médicale + 0,15 ETP d'Agente de service).

- **Site de Villeneuve-sur-Lot : 9,455 ETP**

Directeur Administratif et Pédagogique	0,270 ETP
Directeur Médical – Médecins	0,493 ETP
Psychologues	2,400 ETP
Assistante de Service Social	0,490 ETP
Éducatrice Spécialisée	0,600 ETP
Orthophoniste	1,000 ETP
Psychomotriciennes	1,050 ETP
Psychopédagogues	0,900 ETP
Secrétaires/Comptable	1,652 ETP
Agente de service	0,600 ETP

• **Antenne de Fumel : 6,926 ETP**

Directeur Administratif et Pédagogique	0,215 ETP
Directeur Médical – Médecins	0,221 ETP
Psychologues	1,750 ETP
Assistante de Service Social	0,100 ETP
Éducatrice Spécialisée	0,400 ETP
Orthophoniste	0,750 ETP
Psychomotricienne	1,000 ETP
Psychopédagogue	0,900 ETP
Secrétaires/Comptable	1,090 ETP
Agente de service	0,500 ETP

• **Antenne de Sainte-Livrade : 6,729 ETP**

Directeur Administratif et Pédagogique	0,202 ETP
Directeur Médical – Médecins	0,306 ETP
Psychologues	1,500 ETP
Assistante de Service Social	0,160 ETP
Éducatrice Spécialisée	0,500 ETP
Orthophoniste	0,810 ETP
Psychomotricienne	1,000 ETP
Psychopédagogues	0,840 ETP
Secrétaires/Comptable	1,061 ETP
Agente de service	0,350 ETP

• **Antenne de Monflanquin : 3,685 ETP**

Directeur Administratif et Pédagogique	0,113 ETP
Médecin Chef de service	0,300 ETP
Psychologue	1,000 ETP
Orthophoniste	0,400 ETP
Psychomotricienne	0,625 ETP
Psychopédagogue	0,500 ETP
Secrétaires/Comptable	0,447 ETP
Agente de service	0,300 ETP

Le faible volume ETP de personnels de l'Algeei affectés sur cette antenne s'explique par le fait qu'il s'agit d'une équipe mixte ; l'autre partie des moyens dédiés à ce site est attribuée par le CHD "La Candélie" (différents temps de psychologues, d'éducatrice spécialisée, d'infirmier, d'assistante de service social et de secrétaire viennent s'ajouter).

➤ **Tableau de l'absentéisme par nature**

<b>Nombre total de jours d'absence sur l'année</b>	<b>323 jours</b>
- Dont journées d'absence pour "Maladie"	233 jours
- Dont journées d'absence pour "Évènement familial"	8 jours
- Dont journées d'absence pour "Enfant malade"	26 jours
- Dont journées d'absence pour "Congé maternité"	0 jour
- Dont journées d'absence pour "Formation"	56 jours

### Commentaire :

L'établissement dispense des soins en cure ambulatoire, c'est-à-dire sans hospitalisation du patient. L'approche étant personnalisée, globale et pluridisciplinaire, il est nécessaire d'installer une relation de confiance avec l'enfant et sa famille communément appelée "alliance thérapeutique".

En conséquence, notre politique de gestion des ressources humaines est de ne remplacer les professionnels que lorsque nous sommes confrontés à de longs arrêts de travail et ceci a été fait, chaque fois que cela a été possible et pertinent, dans le cadre thérapeutique que nous venons d'indiquer.

#### ➤ Actions de formation

##### ★ Formations financées par l'établissement (budget annuel)

<i>Professionnel(s) concerné(s)</i>	<i>Intitulé de la formation</i>	<i>Nombre d'heures</i>
1 Assistante de Service Social 1 Stagiaire	De l'intime au politique – Familles : des malentendu(e)s	16.00 h
1 Éducatrice Spécialisée 1 Psychopédagogue	FACile à Lire et à Comprendre (FALC) : Rédiger en facile à comprendre	28.00 h
1 Assistante de Service Social 1 Orthophoniste 4 Psychologues 1 Psychopédagogue 1 Secrétaire de Direction	Journées d'études nationales de la FDCMPP – Quand les CMPP se réinventent	140.00 h
1 Comptable	Nov RH	3.50 h
<b><u>TOTAL HEURES DE FORMATION :</u></b>		<b>187.50 heures</b>

##### ★ Formations financées par l'OPCO Santé (Plan de Développement des Compétences)

<i>Professionnel(s) concerné(s)</i>	<i>Intitulé de la formation</i>	<i>Nombre d'heures</i>
4 Psychomotriciennes	DF-MOT	(3 x 21 h + 28 h) = 91.00 h
1 Psychologue	ADOS 2 : outils d'observation pour le diagnostic de l'autisme	21.00 h
1 Psychomotricienne	TDC et rééducation Top Down	21.00 h
1 Psychopédagogue	Difficultés d'apprentissages : outils orthopédagogiques, métacognitifs et psycho-éducatifs	21.00 h
1 Orthophoniste	Bilan orthophonique et rééducation du récit oral (discours narratif) de l'enfant et de l'adolescent	14.00 h
1 Psychologue	Comprendre la dynamique conflictuelle pour mieux travailler avec les personnes en situation de conflit familial	7.00 h
<b><u>TOTAL HEURES DE FORMATION :</u></b>		<b>175.00 heures</b>

## V - RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT / PARTENAIRES EXTÉRIEURS

❖ La volonté d'apporter des réponses de proximité aux enfants du secteur Nord-Est du département, mais aussi le souci de développer des partenariats et de mettre en réseau les différentes offres de soins, a conduit le CMPP de Villeneuve-sur-Lot à un fonctionnement avec antennes (Fumel et Sainte-Livrade) ainsi qu'à une collaboration avec les services du Centre Hospitalier Départemental "La Candélie" dans le cadre de l'Équipe Mixte

Psycho-Rééducative (EMPR) de Monflanquin.

Le CMPP collabore également avec le dispositif social de la Plateforme de Réussite Éducative (PRE) sur les secteurs du Villeneuvois et du Livradais ; il s'agit, en s'appuyant sur une communauté éducative étendue et en lien avec les personnels de l'Éducation nationale, de proposer des actions à destination des jeunes qui ont du mal à donner sens à leur scolarité afin de leur permettre de reprendre une posture de réussite éducative. Dans le terme réussite, il faut entendre "réussite au sens large" c'est-à-dire autant scolaire que sportive, culturelle, éducative ou citoyenne...

Enfin, nous mettons à disposition du Lycée l'Oustal une psychologue à hauteur de 1h30 hebdomadaire pour effectuer "un Point-Écoute Ados" depuis Novembre 2009.

Ces différents partenariats contribuent à l'ancrage du CMPP de Villeneuve-sur-Lot dans le champ des institutions éducatives, sociales, médico-sociales et sanitaires de son secteur géographique.

❖ De plus, la pratique ambulatoire des CMPP, destinée à favoriser l'inclusion sociale et scolaire des populations accueillies, entraîne de fait des relations de proximité avec les Centres Médico-Sociaux (CMS) et les établissements scolaires. Cela se concrétise par des réunions pluridisciplinaires d'évaluation (RPE avec les CMS ; équipes éducatives et équipes de suivi de la scolarisation avec l'Éducation nationale), par des participations à des Programmes Personnalisés de Réussite Éducative (PPRE), à des Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS) et à des Plans d'Accompagnement Personnalisé (PAP).

Nous avons également de nombreux contacts avec la MDPH dans le cadre de l'orientation des enfants et adolescents en situation de handicap vers des structures spécialisées ou pour mettre en place des accompagnements par AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap) ou des aménagements de temps pour les examens ou encore dans le cadre des acquisitions de matériels adaptés spécifiques...

*C'est ainsi que nous pouvons avancer qu'en 2023 nous avons participé à 458 réunions avec les différents partenaires (réunions organisées en intra par nous-mêmes ou réalisées à l'extérieur de la structure) et effectué 858 liaisons partenariales (contacts téléphoniques, transmissions de documents...) afin d'aborder avec d'autres interlocuteurs des situations d'enfants que nous accompagnons conjointement.*

*Nous avons collaboré avec approximativement 92 établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) et avons consacré au total près de 580 heures à la dynamique partenariale dans l'année.*

## VI - CONCLUSION

❖ Nous avons organisé au cours de ces dernières années la montée en compétences dans le champ des Troubles Neuro-Développementaux (TND) de nombreux professionnels de la structure au regard des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) et des nouvelles préconisations de l'ARS Nouvelle-Aquitaine (Cahier des charges régional relatif à l'évolution de l'offre des CMPP).

Nous maîtrisons donc maintenant de nouveaux outils et pouvons proposer des procédures spécifiques pour les TND (reconnues par les pouvoirs publics), dans le cadre de la réalisation des diagnostics dits "simples" ainsi que des évaluations fonctionnelles associées, aux enfants suspects d'être atteints d'un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) mais aussi à ceux semblant présenter un Trouble de Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH) ou un Trouble Spécifique du Langage et des Apprentissages (TSLA) ou encore un Trouble du Développement Intellectuel (TDI).

❖ Cependant, et compte tenu de l'aspect chronophage des protocoles préconisés par les RBPP (il faut par exemple une cinquantaine d'heures pour effectuer un diagnostic TSA et réaliser l'évaluation fonctionnelle de l'enfant concerné), l'enjeu pour nous est de veiller au maintien d'un réel équilibre dans l'activité de notre structure définie comme étant "polyvalente" afin que cet engagement à propos des TND ne vienne pas trop

"engorger" le fonctionnement global de l'établissement au détriment de l'accueil et de l'accompagnement des enfants présentant d'autres pathologies (psycho-affectives, psycho-sociales...).

Il nous faut aussi éviter l'écueil de ne se cantonner majoritairement qu'aux diagnostics et d'éventuellement délaisser partiellement, par effets dominos, le traitement qui fait également partie intégrante de nos missions...

❖ Par ailleurs, il nous paraît important de signaler que nous constatons une hausse du nombre des familles précarisées, ce qui se traduit par l'accueil de nombreuses situations d'enfants/adolescents présentant de multiples problématiques de carences éducatives et sociales auxquelles s'ajoutent souvent des difficultés dans la scolarité.

Le CMPP, qui a été très sollicité du fait de son accessibilité directe par des enfants et des familles en grande souffrance psychique au moment de la période particulièrement anxiogène de la Covid-19, l'est en effet encore beaucoup aujourd'hui ; sa place et son rôle s'avèrent donc toujours incontournables et ses missions, qui couvrent aussi le premier niveau de l'organisation territoriale du soin et l'accueil des enfants/adolescents non-TND, s'en trouvent de fait confortées.

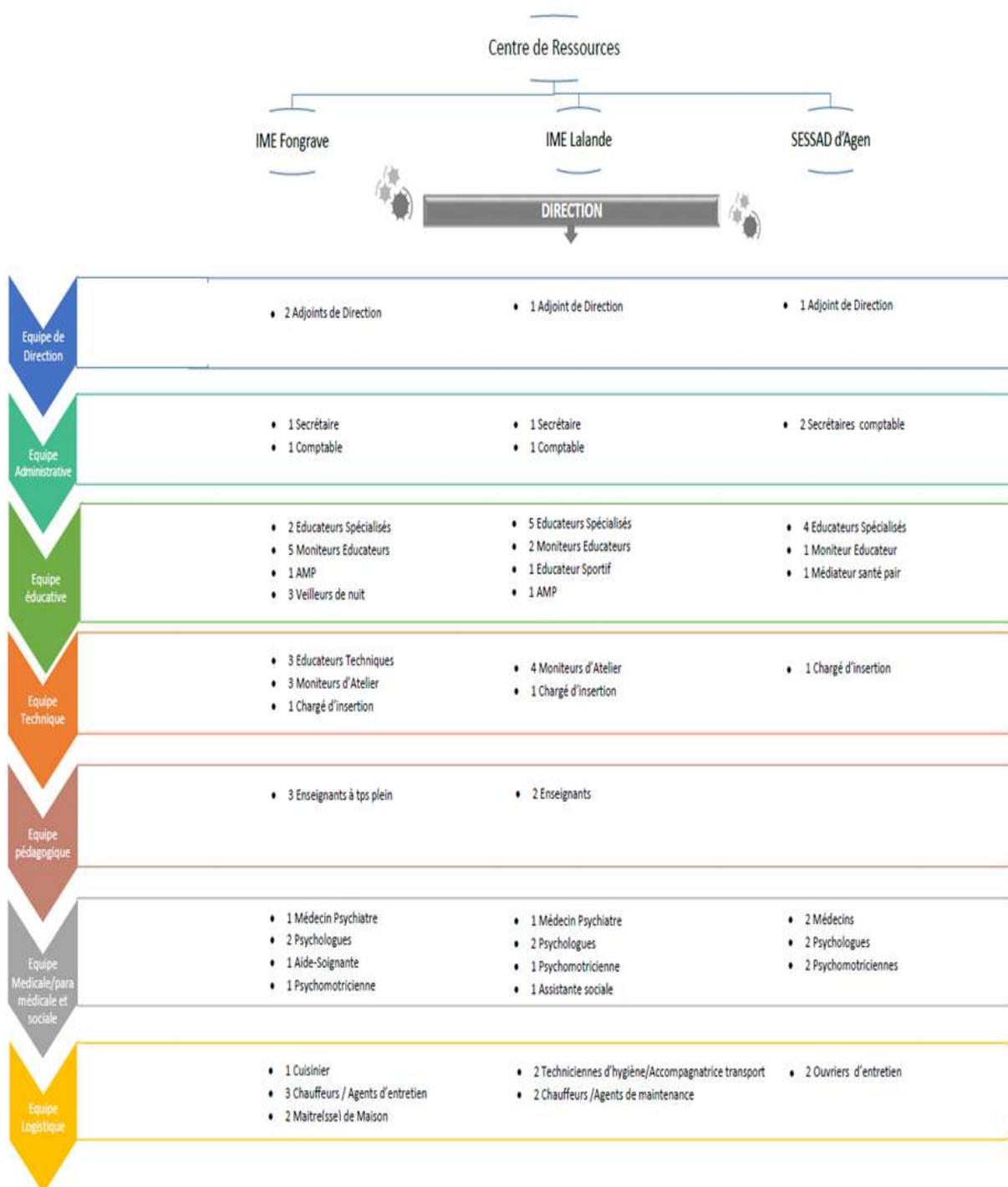
❖ Face à ce constat alarmant ainsi qu'au fait que les structures d'aval sont embolisées et que le réseau libéral n'est à l'heure actuelle pas suffisamment étoffé, il serait souhaitable de renforcer les effectifs du CMPP car nous sommes totalement saturés en termes de capacités d'accueil ; cela nous permettrait de réduire nos délais et listes d'attente, mais aussi de développer davantage nos accompagnements hors les murs.

Il s'agit en effet pour nous de pouvoir proposer au quotidien, et au plus tôt, les meilleurs accompagnements possibles au gré de chaque tableau clinique rencontré, dans le cadre d'une approche globale et non symptomatique de l'enfant et/ou de sa famille, et sachant que bien souvent plusieurs problématiques sont intriquées.

**M. Stéphane FOSSATS**  
**Directeur administratif et pédagogique**  
**Dr Michel PIERRE**  
**Directeur médical**

**CENTRE RESSOURCES  
IME de Fongrave, Lalande et  
SESSAD d'Agen**

# CENTRE RESSOURCES



# IME DE FONGRAVE

## I- PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

L'IME de Fongrave est agréé au titre de l'Annexe XXIV du décret du 27 octobre 1989. L'établissement prend en charge 53 jeunes présentant une déficience intellectuelle légère, avec ou sans troubles associés, âgés de 12 ans et plus ou présentant une déficience intellectuelle légère et moyenne entre 14 et 20 ans. A sein de l'IME Fongrave, l'action des professionnels s'articule autour de 5 grands secteurs : le thérapeutique, l'éducatif, le secteur pédagogique, la formation professionnelle et les fonctions supports et logistiques ; organisés en activité diurne et nocturne : au sein de l'IME et au sein des habitats inclusifs composants une capacité d'accueil de 20 lits. L'IME de Fongrave fait partie du Centre Ressources dont la finalité vise clairement à la mutualisation des offres d'accompagnement, des moyens et des projets pour répondre aux personnes accompagnées. Les pratiques d'accompagnement sont inclusives, individualisées et adaptées.

### Les Groupes :

- 1 Groupe **Scolarité Éducation Découverte** (SED) : composé de primo arrivants, les jeunes bénéficient d'un temps scolaire conséquent avec des activités d'éveil centré sur l'ouverture au monde, des projets d'inclusion scolaire tels que l'orchestre à l'école. Il s'agit d'être dans les apprentissages du socle commun mais aussi de se découvrir soi et les autres.  
Depuis la rentrée 2023, ces temps d'inclusion scolaire sont de plus en plus nombreux avec la création d'une Unité d'enseignement externalisée au Collège.
- 1 Groupe **Option Ateliers** : c'est un groupe de transition avec la proposition de mise en situation au sein des formations professionnelles, préprofessionnelles et de découverte des métiers. Cette phase sert d'aide à la décision afin d'envisager une orientation vers une formation interne, externe, voire de s'orienter vers d'autres solutions que l'emploi. La réalisation d'un stage externe a été systématisée cette année.
- 4 Groupes « **Formation Filières professionnelles** » : des collectifs d'apprentissage sont constitués selon les filières des métiers de la restauration, des espaces verts, de l'horticulture ou de l'entretien des locaux. L'objectif est de proposer aux jeunes de monter en compétences en situation de travail. Ces apprentissages peuvent se traduire ou pas par le passage d'un titre professionnel, d'une Reconnaissance des Acquis de l'Expérience, l'accès à une formation externe, l'emploi ou l'orientation vers un environnement social adapté.
- 1 Dispositif « **Projet d'insertion à la Vie Active** » : (PIVA) Accompagnement individualisé à l'insertion professionnelle et/ou sociale à partir du domicile autant que possible afin d'inscrire les jeunes majeurs dans son environnement.
- 1 **Service de Suite** : Selon article D 312-8 du CASF, l'établissement propose un accompagnement post sortie IME d'une durée minimale de 3 ans.

## II - EVOLUTION DES PERSONNES ACCUEILLIES

L'établissement accompagne dans les faits une grande hétérogénéité de public et de famille de handicap qui peuvent se cumuler : Déficit de l'attention et hyper activité, troubles du comportement, troubles du Spectre de l'autisme, handicap psychique et déficience intellectuelle moyenne. Cette évolution populationnelle est accompagnée auprès des professionnels afin de développer des compétences en interne mais aussi et surtout de développer des partenariats experts dans des champs de compétences : Centre Ressources Autisme, Hôpitaux de jour et autres.

L'établissement a toujours accompagné des jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ils représentant environ 25% de l'effectif jeunes cette année. Les situations complexes personnelles, les déficiences, la transformation adolescente et les tensions de la vie de groupe se conjuguent parfois et peuvent entraîner alors des comportements voire des passages à l'acte difficile à sécuriser dans le cadre de la classe ou de l'atelier; d'où l'organisation d'une cellule d'appui quotidienne avec un planning et un téléphone dédié.

La durée moyenne d'accompagnement est entre 5 ans. L'établissement est dans un accueil paritaire de jeunes filles et garçons. 2/3 des jeunes ont 16 ans et plus au sein de l'IME.

### TYPOLOGIE de la POPULATION de l'IME de FONGRAVE au 31/12/2023

	Nombre de jeunes sur un effectif de 53	Pourcentage
QI = agrément	45	85 %
QI < à l'agrément	1	2 %
QI > à l'agrément	7	13 %
Troubles psy associés	23	40 %
Situation judiciairisée...	16	28 %
Intégration	2	4 %
Suivi psy extra-muros	10	18 %
Suivi psy intra-muros	40	67 %

### Répartition par âge et par sexe année entière au 31/12/2023

Année 2023	% des usagers admis
12 ans : 2G et 21F	6 %
13 ans : 4G et 2F	11 %
14 ans : 3G et 3F	11 %
15 ans : 3G et 5F	15 %
16 ans : 2G et 5F	13 %
17 ans : 7G et 6F	25 %
18 ans : 2G et 4F	11 %
19 ans : 2G	4 %
20 ans et + : 2F	4 %

La durée de prise en charge moyenne est entre 4,74 ans. L'établissement reste dans un accueil majoritaire de jeunes filles à hauteur de 53 %. La cohorte actuellement au sein de l'IME est majoritairement adolescent 71%. Le décalage de maturité des personnes en situation de handicap, entraînant le besoin de plus de temps pour construire un projet professionnel, explique en partie ce pourcentage. Il faut cependant prendre en considération les difficultés d'accès aux solutions pour les adultes qui retardent sans doute des sorties. Comme chaque année, on dénombre de nombreuses situations de judiciarisation entraînant des collaborations avec les services adéquats de type ASE, foyers, assistantes sociales, éducateurs AEMO, juge des enfants, familles d'accueil. Elles sont très mobilisatrices et entraînent aussi un nombre croissant de signalements administratifs ou judiciaires ou de remontées d'informations préoccupantes.

### III - EVOLUTION DE L'ACTIVITE

L'effectif a varié entre 56 et 53 jeunes. La file active en 2023 est de 66 jeunes.

- Au 01/01/2023 : 56 jeunes : 33 demi-pensionnaires et 23 internes à temps plein ou séquentiel
- Au 01/09/2023 : 56 jeunes : 30 demi-pensionnaires et 26 internes à temps plein ou séquentiel
- Au 31/12/2023 : 53 jeunes : 25 demi-pensionnaires et 28 internes à temps plein ou séquentiel

Nombre de journées 2023 (cf. histogramme ci-dessous) :

- Internat : budgétées : 5435 réalisées : 2881 soit - 2554 (nb : - 2795 en 2022)
- 1/2 internat : budgétées : 3294 réalisées : 6174 soit + 2880 (nb : +2507 en 2022)

**SOIT : 6174 + 2881 : 9055 journées**

## Le différentiel global est de +325 journées par rapport aux attendus CPOM

Nous sommes dans les attendus d'activité classique et conforme aux objectifs CPOM avec taux d'absentéisme habituel pour l'établissement de 7%. Les absences sont liées des hospitalisations, des événements familiaux et des sorties positives dans le cadre d'un accès à l'emploi ou à une formation qualifiante. Nous restons donc dans un système d'entrée et de sortie permanente tout au long de l'année avec la nécessité de prononcer des admissions en cours d'année. Nous avons dès lors un mécanisme d'organisation de stages filés ou ponctuels afin de fluidifier les admissions mais aussi de répondre à une mission de service public auprès des familles et des jeunes souhaitant découvrir l'environnement d'un IME professionnel. Ainsi l'IME répond favorablement aux demandes de visite des familles et jeunes qui ont une orientation MPDH vers un IME ou qui se questionne sur leur orientation. Et dans la mesure du possible, sans désorganiser les équipes ou fragiliser les collectifs jeunes, l'IME accueille en stage les jeunes qui en font la demande. En 2023, l'IME Fongrave a accueilli 17 jeunes en « stage découverte » d'au moins 2 journées.

## LES ACTIONS PEDAGOGIQUES

A l'occasion de la rentrée de Septembre 2023, l'Unité d'Enseignement de l'IME Fongrave est composée de 3 enseignants dont 2 enseignants en Unité d'enseignement interne et 1 enseignant en Unité d'enseignement externalisée au Collège Ducos du Hauron. L'acte II de l'école inclusive c'est « **l'école pour tous** » selon les conclusions de la Conférence Nationale du Handicap d'avril 2023.

→ Avril 2023 c'est aussi la date de l'indication d'une ouverture d'une Unité d'Enseignement Externalisée pour la rentrée de 09/2023.

→ Mise en place du projet d'ouverture au collège Ducos du Hauron à AGEN.

→ Juillet 2023 :

→ Journée présentation de l'IME et UEE à tous les professeurs du collège

→ 2 Journées de formation partagée au collège

→ Septembre 2023

→ Accueil en pré-rentrée de nos jeunes avec 6èmes : découverte du collège

→ Ouverture en 09/2023 de l'UEE

→ Courant dernier trimestre 2023, aménagement d'un bureau et d'une classe flexible au plus près des besoins évalués des jeunes, en concertation avec le secteur thérapeutique.

→ concernant les ressources humaines : suppression d'un ½ tps d'enseignant suite à un départ à la retraite, glissement d'un enseignant des unités internes vers l'UEE, ½ tps d'enseignant non pourvu dès 09/2023 (toujours non pourvu), un équivalent temps plein éducatif dédié à l'UEE.

Une file active de 20 jeunes est établie en raison de la limitation de la fréquentation aux jeunes de moins de 16 ans voulue par les services de l'Éducation Nationale. Les jeunes sont accueillis en fonction de leurs besoins, de leur PPA, de la pertinence du moment et de la posture des responsables légaux (par exemple un parent refuse catégoriquement la présence de son enfant au collège). Un duo éducatif et pédagogique est mobilisé pour assurer un accueil en classe et autres projets inclusifs partagés sur 8 demi-journées. Les jeunes sont également systématiquement amenés à partager avec les autres élèves les temps de repas et de récréation. Les transports sont organisés par l'IME et dans leur grande majorité directement assurés par l'IME. Les familles ont été invitées à visiter la classe et prendre connaissance des projets. Les jeunes de l'UEE sont représentés au sein du collège au travers du Conseil de la Vie Scolaire ainsi que des éco-délégués.

Le travail d'une UE s'inscrit dans le Projet d'Établissement et de Service de l'IME et s'appuie sur les programmes de l'école des cycles 1 à 3 et sur le Socle Commun de connaissances, de compétences et de culture, en référence au code de l'éducation. L'objectif principal est celui de préparer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en milieu ordinaire à chaque fois que possible et en milieu protégé à chaque fois que nécessaire, dès leur arrivée au sein de l'établissement jusqu'à la sortie. Le projet pédagogique de l'établissement et par conséquent celui de l'Unité d'Enseignement reste celui d'amener les jeunes à toujours plus d'autonomie scolaire, éducative, professionnelle afin de pouvoir s'inscrire au mieux dans la société. Les UEE poursuivent donc les missions de l'École. Elles proposent des contenus pratiques et culturels. Elles s'appuient pour cela sur les programmes de l'école primaire ou collège et sur le socle commun de

connaissances, de compétences et de culture. L'IME de Fongrave participe pleinement au déploiement de l'École pour tous conformément aux orientations de la Conférence nationale du handicap.

## **LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

La formation est considérée comme un levier d'inclusion sociale et / ou professionnelle qui développe des compétences sociales et professionnelles. Il n'y a pas de parcours type mais bien des parcours individuels qui s'articulent autour d'une triple ambition de la part des professionnels de la formation par l'utilisation des plateaux techniques:

- la confiance en soi (valorisation, bien-être, accueil 'découverte')
- la formation (reconnaissance et validation de compétences)
- l'inclusion professionnelle (mises en situation professionnelle, stages, ...).

Le secteur formation s'articule autour de 5 axes :

- Construire d'un projet d'orientation professionnelle centrée sur des ateliers internes ou externes et la découverte des métiers (Stage, immersion...)
- Former en situation de travail : plateaux techniques, immersion, stage, temps de réflexivité, référentiel de compétences...
- Valoriser les apprentissages à travers le passage de Titre (niveau V) ou/et le passage de la Reconnaissance des Acquis d'Expérience ou/et des mises en situation positive sur des projets internes (marché, Tulipe agenaise, buffet, jumelage avec Dinslaken...)
- Médiation progressive vers l'emploi à travers des stages, des mises en situation en ESAT ou en entreprise, l'opération DUODAY
- Approche interdisciplinaire avec une collaboration quotidienne du secteur pédagogique

En 2023, le secteur de la formation a poursuivi sa démarche d'expérimentations et d'ouverture à des structures et un public non rattaché (mise à disposition des plateaux techniques à d'autres structures telles que Planète Autisme, VAE pour un ouvrier d'ESAT sous convention etc.).

### **Les formations qualifiantes**

L'IME dispose d'un agrément ministère du travail équivalent au CAP de l'éducation nationale, pour délivrer plusieurs titres à l'issue d'une session d'examen avec des jurés de professionnel agréés par la Direction Départementale (DDETS):

- Ouvrier Paysagiste, OP
- Ouvrier de Production Horticole, OPH
- Agent Propreté et Hygiène, APH
- Agent de Restauration, AR

L'IME dispose à ce titre de plateaux techniques notamment un restaurant d'application, des serres d'horticulture, des espaces verts et des salles dédiées à l'entretien des locaux (lingerie, entretien des sols) C'est donc dans un contexte de liens établis avec l'environnement socio-professionnel que l'IME de Fongrave s'est engagé dans la voie de l'apprentissage. Il n'y a pas de parcours type et l'inscription aux titres professionnels n'est pas systématique et relève de l'engagement personnel du jeune et de sa famille. Des jeunes optent pour d'autres solutions : le passage d'un seul CCP, la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE), l'accès direct à l'emploi ou la sortie vers le dispositif de droit commun.

Le stage au sein d'entreprises est le complément essentiel de la formation sur site. La mise en situation est très personnalisée selon les besoins du jeune et mobilise l'ensemble des secteurs de l'IME : l'enseignement (lien entre pratique et théorique), le secteur éducatif (des habilités sociales et mobilités), le secteur thérapeutique (projet de soin). Le stage permet la progression adaptée au rythme de chacun et l'équipe

technique module la durée d'immersion professionnelle selon les capacités des jeunes et en prenant en considération les objectifs d'accompagnement. Il peut s'agir d'un :

- Encadrement par un éducateur technique de plusieurs jeunes dans une entreprise (immersion collective encadrée)
- Stage découverte d'une après-midi par semaine (stage filé)
- Stage avec rythme adapté (3 jours à l'IME, 2 jours en entreprise par ex) (stage alterné)
- Stage d'évaluation (stage à temps complet de 2 semaines)

### **La Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE)**

En 2023, la valorisation s'est concrétisée par l'obtention de 2 titres (AR et OP) et de 16 RAE dont 1 en modalité externe devant un jury du ministère de l'Agriculture. L'année 2023 est marquée par une nette augmentation d'attestations RAE +50%.

### **L'accompagnement de stages**

La formation par la pratique, la construction du projet d'orientation, l'inclusion en entreprise et la médiation progressive vers l'emploi des jeunes s'est traduite en 2023 par la mise en place de 102 stages dont 64 en milieu ordinaire et 12 stages accompagnés par le dispositif PIVA.

### **La participation au DUODAY**

Le secteur de la formation a participé au DUODAY. Ce sont 14 jeunes en formation qui ont réalisé un DuoDay dont 1 jeune en PIVA. Le groupe formation AR a réalisé le buffet dinatoire des partenaires et entreprises de la soirée de clôture de la Semaine Européenne de l'emploi des personnes en situation de handicap et du DUODAY qui s'est inscrit dans cette semaine. Des actions menées en situation réelle de travail : vente en formation OPH, restaurant d'application en formation AR, chantiers extérieurs en formation OP et APH. De réelles mises en situation réelle de travail qui permettent aux jeunes de développer une posture professionnelle, des compétences techniques et relationnelles et de se projeter sur l'emploi. Ces actions alimentent la coopérative scolaire dans le but de contribuer au financement de leurs projets culturels, ludiques, des séjours, etc.

### **Des expérimentations : la formation professionnelle comme ouverture vers le droit commun**

- 1 stage alterné APH et Center Parc : Cette adaptation pédagogique traduit de façon tangible la volonté d'individualisation des parcours mais aussi la dimension "insertion professionnelle" pour la formation des jeunes en situation de handicap.
- 1 accompagnement vers le CFA pour une jeune en formation AR
- 1 accompagnement en VAE OP d'un ouvrier d'ESAT : En 2022, ce travailleur a obtenu son titre professionnel d'ouvrier paysagiste.

### **Un Atelier textile**

Outre les 4 titres de formations, l'IME propose un atelier "textile" qui occupe une place particulière. En effet, il accueille les groupes à tour de rôle avec des objectifs différenciés tout en travaillant la relation au groupe. Les groupes SED font de l'initiation et découverte des métiers (blanchisserie /repassage/couture). Les groupes de formation travaillent les compétences domestiques et professionnelles en y assurant l'entretien de leur linge et de celui des formations (tenues de travail etc.) Enfin, l'atelier forme des jeunes qui se projettent sur une entrée en milieu protégé. La formation associe les attendus techniques en matière de blanchisserie et de couture.

### **La Classe « EIPA »**

La Classe Enseignement Insertion Professionnelle Adapté s'adresse aux jeunes en formation afin de les accompagner dans leur démarche d'insertion professionnelle : se présenter, élaborer un CV et une lettre de motivation, mettre des mots sur leurs compétences, améliorer leur connaissance d'eux-mêmes (qualités, défauts, capacités...), du milieu adapté, de l'entreprise. Ce temps est un moment privilégié pour le jeune de

réfléchir à son projet d'orientation. En 2023, l'IME a investi dans la création d'une salle numérique afin de prévenir la fracture numérique en développant leurs compétences en numérique. Cette évolution s'est accompagnée à la fois d'un nouveau partenariat de droit commun le campus numérique. Il est à souligner que les filières professionnelles se présentent aussi comme lieu "ressources" pour certains jeunes en phase de doute sur leur orientation ou pour un temps de répit face à une situation de groupe conflictuel. Ce fut particulièrement le cas pour les jeunes du groupe Option Atelier en 2023. Les professionnels doivent s'adapter à des effectifs fluctuants.

### **Le groupe Option Atelier**

A la sortie des groupes "Scolarité Éducation Découverte", le groupe Option Ateliers est constitué de jeunes qui sont regroupés sur certains temps de classe et qui rejoignent le groupe professionnel pour un temps donné (entre deux vacances scolaires) de manière à découvrir l'ensemble des formations. Le jeune peut demander à revenir sur une des formations de son choix. C'est une phase de découverte des métiers et de transition entre la posture d'élève en milieu scolaire à celle d'élève en milieu professionnel la phase de transition,

### **Le groupe Scola rité Éducation Découverte (SED) :**

Le secteur formation intervient auprès des primo arrivants à l'IME sur des temps dédiés dans l'emploi du temps. Un temps d'animation et de découverte des ateliers menuiserie, poterie, laser, peinture encadré par les professionnels du métier au sein d'une association d'insertion professionnelle et sociale. Ce partenariat a permis aux plus jeunes d'aménager un espace de détente dans le parc de l'IME encadrés et accompagnés par l'association. Un temps d'activité cuisine dite familiale est également proposé aux jeunes SED dans le but de favoriser la mise en pratique et de sensibiliser aux règles d'hygiène et à la posture professionnelle. Ce temps est pour certains jeunes, un temps « ressource » Le temps piscine a été systématisé dans l'emploi du temps à la rentrée de cette année 2023.

## **L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE**

### **Accompagnement jeunes 16/25 ans du Centre Ressources**

Depuis la création de places au SESSAD Pro TSA en 2023 au sein du Centre ressources et dans une logique plateforme, une instance de travail est mise en place permettant de croiser les regards des professionnels de façon transversale sur l'accompagnement des 16-25 ans. Au cours de l'année, il est à noter plusieurs changements avec des départs et arrivées de professionnelles chargées d'insertion socio professionnelle. Le service décline son activité sur des actions individuelles et collectives à savoir :

- Collaboration au projet de mise en place d'un dispositif pour les jeunes de 16 à 25 ans sur le Centre Ressources (Groupes de travail internes)
- Animations collectives autour des thèmes suivants : logement, budget, mesure de protection, primo-déclaration de revenus, compte AMELI
- Techniques de recherche d'emploi en individuel avec des jeunes accompagnés : cv, lettre de motivation, préparation d'entretiens d'embauche
- Lien et accompagnement vers les dispositifs de droit commun : mission locale, pôle emploi et cap emploi
- Lien avec les services spécialisés type ADIPH47, dispositif APPART...
- Recherche de stages en milieu ordinaire, suivi de stage et bilan
- Recherche d'emploi en milieu ordinaire
- Recherche de nouveaux partenaires en ciblant les entreprises du milieu ordinaire
- Recherche de formations

### **Le Dispositif PIVA : Dispositif de Participation à la Vie Active**

Ce dispositif permet de proposer aux jeunes majeurs des actions individuelles de préparation à la vie active comme : Ateliers techniques de recherche d'emploi, Accompagnement vers les dispositifs de droit commun, Recherche d'hébergement, Mobilisation des aides, Dossier de mesure de protection, Recherche d'emploi en milieu ordinaire et spécialisé, Recherche de formations, d'organismes de formations, Dossiers MDPH. Le dispositif est composé de deux éducatrices spécialisées, d'une chargée d'insertion socio professionnelle et

d'une monitrice d'atelier. Les missions sont définies et réparties en lien avec les compétences et spécificités de chaque professionnelle. L'équipe veille à construire une relation bienveillante afin de permettre à chaque jeune de développer ses capacités, de favoriser sa socialisation et l'acquisition de son autonomie vers son projet de vie. Le dispositif travaille en lien étroit avec les familles (contact téléphonique, entretien...) afin de les informer de l'avancée du projet, de répondre à leurs questionnements et de les rassurer si besoin.

Le dispositif propose deux types d'accompagnement :

1°) Un accompagnement en ambulatoire avec des missions prédéfinies avec le jeune

2°) Un accompagnement sur site où le jeune est rattaché à un groupe de formation tout en bénéficiant de l'accompagnement du dispositif.

### **LA SANTE ET L'ACCES AUX SOINS**

- **Le médecin psychiatre**, chef de service qui articule son activité autour de :
  - Rencontre systématique de tous les jeunes lors de l'admission puis en amont des synthèses
  - Rencontres avec des familles selon les besoins
  - Suivis réguliers lorsque les troubles le nécessitent
  - Participation aux réunions de service hebdomadaires
  - Lien avec les autres acteurs de santé
- **Trois psychologues** à mi-temps proposent un accompagnement thérapeutique auprès des jeunes, accompagnent les familles, les professionnels et les partenaires. La situation a évolué depuis octobre 2023, avec une psychologue en congé maternité, non remplacée et le départ d'une deuxième psychologue, non remplacée également. Donc à partir de novembre 2023, l'ETP de psychologue correspond à un 0.5, ce qui impacte fortement les accompagnements.

### **Interventions auprès des jeunes**

- Suivis psychologiques réguliers dans le cadre d'entretiens individuels : jeunes sur l'année 2023.
- 43 jeunes concernés
- Rencontre systématique de tous les jeunes dans le cadre de la préparation des synthèses et de l'élaboration des projets personnalisés
- Réalisation de bilans psychologiques (tests psychométriques et/ou projectifs) selon les besoins ou dans le cadre des dossiers pour la MDPH : 15 bilans psychologiques réalisés.

### **Travail auprès des familles**

- Entretiens familiaux dans le cadre des suivis psychologiques des jeunes.
- Rencontres pluridisciplinaires avec les familles autour de points particuliers.
- Mise en place d'un soutien à la parentalité régulier pour quelques familles.

### **Travail auprès des équipes**

- Participation aux réunions de synthèse pour l'ensemble des usagers, dans le cadre de l'élaboration du PPA
- Participation à d'autres réunions d'équipe pluridisciplinaire selon les besoins (unités d'enseignement, coordonnateur, salle d'apaisement...)
- Participation aux réunions hebdomadaires de l'équipe de soin.
- Participation au groupe d'Analyse de la Pratique Professionnelle
- Participation à la formation ADOS-II pour une psychologue
- Temps individuels d'échanges et de réflexion autour de la pratique auprès des professionnels de l'institution.

### **Travail avec les partenaires**

- Participation aux rencontres avec les divers partenaires intervenant auprès des jeunes suivis (services de placement, les centres médico-sociaux, les AEMOS, la pédopsychiatrie, etc...)
- **L'activité de la psychomotricienne (0.5 ETP)** s'articule autour d'activités d'évaluations, d'accompagnements individuels et d'ateliers collectifs en fonction des objectifs thérapeutiques et rééducatifs définis lors des synthèses des usagers. Elle porte un regard psychomoteur sur la totalité des jeunes accueillis.

- **Le secteur infirmerie**, composé d'une infirmière libérale (3h par semaine, trois semaines par mois) et d'une aide-soignante (1 ETP), a accompli pour sa part des tâches liées au suivi et à la continuité des soins :
  - Distribution des traitements médicamenteux, soins divers réalisés par l'aide-soignante.
  - Continuité de la collaboration avec la pharmacie pour la préparation et le conditionnement des médicaments, dans le cadre de la gestion des risques liés aux médicaments (traçabilité).
  - Gestion de petits stocks de pharmacie et sécurisation du circuit de distribution des médicaments
  - Travail d'écoute et de soutien auprès des jeunes. Orientation et accompagnement vers d'autres professionnels de santé si besoin etc.

#### **Actions réalisées en 2023 :**

- Organisation et accompagnement (aide-soignante et IDE) pour une douze jeunes majeurs à un bilan de santé au centre d'examen de santé.
- Accompagnement aux consultations et préparations aux soins pour les consultations médicales spécialisées, urgences, examens spécialisés, laboratoire avec explications des soins afin de favoriser la compréhension des jeunes et de les rassurer.
- Accompagnement aux séances de rééducations en orthophonie, kinésithérapie (séance hebdomadaire).
- Accompagnement dans les services de psychiatrie : HDJ, CMP. Rencontre avec les équipes, information, transmission pour la cohérence et la coordination du parcours de soins.
- Actions de prévention :
  - Travail sur la composition d'un petit déjeuner équilibré lors de chaque retour de vacances en collaboration avec la cuisine.
  - Dans le cadre d'une démarche volontariste d'amélioration de la qualité et de la sécurité de la prise en charge médicamenteuse nous sommes entrés dans une phase de diagnostic par le biais de l'auto-évaluation proposée par l'ARS et se déclinant au travers de ARCHIMED Handicap.

#### **LE SECTEUR EDUCATIF**

Le secteur éducatif accompagne au quotidien les différentes étapes du parcours du jeune en lien avec le secteur formation, le secteur soin et les familles. L'équipe éducative propose aux jeunes des temps de médiation en groupe ou en individuel au sein de l'IME Fongrave et en dehors de l'IME, avec ou sans partenaires externes, d'activités inclusives et/ou en lien avec le Centre Ressources. Ces activités se réalisent en groupe de jeunes ou individuellement sous forme de temps ressource spécifique répondant aux besoins du jeune. L'IME Fongrave s'est doté d'unités d'hébergements inclusifs en centre d'Agen. L'accompagnement est centré sur 5 dimensions dans le parcours du jeune :

- 1/ Inscription concernant l'implication effective des jeunes accueillis dans les actions citoyennes et la participation afin de les mettre en situation d'agir.
- 2/ Hébergements inclusifs - l'inclusion dans la cité favorisant à la fois la vie sociale, culturelle, sportive, l'autonomie dans la vie quotidienne et la mobilité.
- 3/ Mobilisation de ressources, de médiations de proximité au profit d'une inscription dans les dispositifs de droit commun
- 4/ Partenariat avec le secteur soin et le secteur de la formation
- 5/ Soutien à l'environnement du jeune : famille, services de placement, lieu de vie, etc.

**Transferts** En 2023, l'ensemble des jeunes sont partis en transferts avec les professionnels de l'IME tous secteurs confondus (soin, logistique, veilleur, éducatif, technique) en petit groupe dans des destinations différentes sur la Nouvelle aquitaine ou l'Occitanie. Ces transferts ont associé des activités culturelles, sociales et sportives. Ce temps partagé a permis de repérer et de découvrir les compétences relationnelles et sociales des jeunes dans de nouveaux environnements. Ce fut des moments privilégiés pour créer de la cohésion entre jeunes et professionnels.

#### **LE SERVICE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE**

Le cadre de vie et la dynamique collective d'accueil permettent à l'IME d'assurer « la fonction de contenance » du cadre institutionnel grâce à la permanence, la stabilité et la structuration d'un cadre. Les fonctions supports garantissent cette vie collective et sont indispensables à la dynamique institutionnelle d'accueil et d'accompagnement.

L'équipe du secteur administratif est composée d'une technicienne administrative assurant également le secrétariat de l'IME à 1 ETP et d'un comptable à 1 ETP.

### Les transports

L'organisation des transports, est importante et très exigeante compte tenu de la personnalisation toujours plus importante, soit dans les emplois du temps, soit dans le travail sur l'accessibilité et la mobilité. Nous veillons en effet à chaque fois que cela est possible à travailler les déplacements autonomes des jeunes soit sur la totalité du trajet ou sur une partie seulement. De même, le développement des unités d'hébergement en ville pour les internes et la proportion notable d'externes induisent un nombre conséquent de jeunes à transporter et demandent une optimisation maximale des différentes rotations. Des taxis peuvent être selon des critères décidés par l'établissement organisés de part des difficultés liées à l'utilisation des transports en commun, l'accueil séquentiel.

### La sécurité

Sur chaque unité, un agent d'entretien et un coordonnateur logistique prennent en charge le suivi des contrôles de sécurité et en mesure tous les aspects par la mise en œuvre de divers travaux.

### La restauration

Nos bâtiments et notamment la cuisine prennent totalement en compte les normes de sécurité et d'hygiène. Les équipes logistique et administrative sont parties prenantes de l'accompagnement des jeunes. Il est à noter que sur l'établissement de FONGRAVE nous sommes sur une formule de restauration à travers laquelle nous avons une dotation de produits frais sous un contrat d'approvisionnement en denrée alimentaire et assistance technique. La confection des repas est assurée.

## IV-RESSOURCES HUMAINES

### Mouvement des personnels

⇒ Détail des mouvements en personnel sur l'année :

- Démission d'un moniteur atelier au 1er janvier
- Embauche de 1 moniteur atelier fin août
- Départ d'un 0.50 ETP psychologue sur un autre établissement, poste vacant
- Départ à la retraite maîtresse de maison au 31 décembre remplacée en janvier 2024

### Tableau de formation

Actions menées auprès des personnels au cours de l'année 2023

Actions	Salarié / qualif	Nbre heures	dates	PPF	hors PPF
Manager la RAE	Adjoint de direction	14	février	X	
Formation Excel initiation	2 moniteur atelier et 1 éducateur	14	juin	X	
Formation Excel perfectionnement	Adjoint de direction	7	septembre	X	
Journée nationale IME	Directeur/adjoint direction/éducateur	14	Novembre	X	
FCO Voyageurs permis D	Chauffeur	35	Décembre	X	
APP	Tous secteurs	2fois/mois	Janvier à Décembre		X
Séminaire direction	Directeur	21	avril		X
Formation incendie	Tous secteurs	7	Janvier à juin		X
Formation SSCT	Elu CSE	35	novembre		X
Séminaire adjoints direction	Adjoints de direction	14	juin		X

### **Qualité de vie au travail au Centre Ressources**

Des actions favorisant la qualité de vie au travail sont menées au Centre Ressources et notamment des actions de sensibilisation sur les enjeux précisés dans l'accord collectif ALGEEI. Les équipes ont également travaillé sur les thèmes à étudier.

### **Pour l'IME Fongrave : Cohésion entre les jeunes et les professionnels**

Renforcer les relations de confiance, de respect, pour une meilleure communication entre les jeunes. Soutenir les projets personnalisés : partage de valeurs, citoyenneté, pair aide, développement personnel, autonomie, etc., état des lieux et perspectives ?

## **V- LA DEMARCHE QUALITE**

### **Bilan quantitatif de la démarche qualité**

-Nombre de CODIR : 4 (16/03/23 ; 4/05/23 ; 6/07/23 ; 14/12/2023)

-Nombre de COPIL : 4 (17/01/23 ; 4/04/23 ; 16/05/23 ; 27/06/23)

Nombre de réunion de groupe de travail : 7

IME Fongrave Groupe de travail « Réactualisation de la procédure d'accueil et d'admission » : 2

-Nombre de réunions de travail référent qualité et adjoints de direction nouvellement embauchés : 1

Présentation de la logique de la démarche qualité, du MAQ associatif et du MAQ établissement et évaluation des mises à jour nécessaires- IME Fongrave : 1 (16/05/23)

### **Bilan qualitatif des travaux réalisés**

#### **IME Fongrave**

-Réactualisation de la procédure d'accueil et d'admission.

Une partie de la procédure a été approuvée en CODIR en juillet 2023 avec une mise en œuvre effective.

Une partie de la procédure n'est pas approuvée. Il a été mis en évidence que des documents associés à cette procédure doivent être réactualisés rapidement en particulier le livret d'accueil.

#### **Travaux en attente**

-poursuite de la mise à jour du MAQ établissement

-Poursuite de la réflexion autour de la procédure d'accueil et d'admission

-Réécriture du livret d'accueil en FALC en s'appuyant sur celui de l'IME Lalande

-Réécriture de la procédure d'élaboration des PPA

### **Centre Ressources**

En COPIL, lecture, analyse et brainstorming autour du nouveau référentiel d'évaluation de l'HAS afin de s'approprier ce nouveau référentiel, identifier les critères impératifs, comprendre la logique des évaluateurs et premières mises en évidence des points forts et des points à améliorer des établissements.

## **VI - RAPPORT BUDGETAIRE**

### **LES PRINCIPAUX FAITS AYANT EU UN IMPACT FINANCIER EN 2023**

Une suractivité constatée avec une continuité des actions en période habituelle de fermeture

L'ouverture de l'unité d'enseignement externalisée UEE au collège Ducos du Hauron à Agen en Septembre  
Paiement des primes « SEGUR »

Poursuite du déploiement du dossier informatisé de l'utilisateur IMAGO DU

Poursuite de l'accroissement de l'offre en termes d'apprentissages professionnels avec mise en application sous forme de chantiers extérieurs, d'immersions et de parcours de Reconnaissance de Compétences (RAE réseau « différent et compétent »).

Poursuite du projet « OAE »

Poursuite et développement d'actions de formations préventives (autisme, sécurité routière...)

## **1 Présentation simplifiée du compte de résultat :**

### **a) Budget (produits – charges) réalisé 2023 versus réalisé 2022 avec les écarts en € et en % :**

#### **Charges :**

##### ***Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante***

La diminution importante de 33 281 € est due entre autre à une économie de 13 550 € sur la ligne chauffage suite à une surestimation de 2022, mais également à la baisse importante des transports individuels en taxi – 21 346€

##### ***Groupe II : Dépenses afférentes au personnel***

La baisse de 58 926 € de la masse salariale, provient de non remplacement de salariés en arrêt maladie ou à temps partiel thérapeutique, difficulté de recrutement

##### ***Groupe III : Dépenses afférentes à la structure***

Légère augmentation des frais de siège suite au renouvellement de l'autorisation

#### **Produits :**

Aucune mesure nouvelle pour cette année

### **a) Budget (produits–charges) budget exécutoire 2023 versus réalisé 2023 avec les écarts en € et en % :**

#### **Charges :**

##### ***Groupe I : dépenses réalisées afférentes à l'exploitation courante***

Le résultat excédentaire exceptionnel de 21 325 € de ce groupe s'explique par :

- une baisse du prix du gaz pour le chauffage qui avait doublé en 2022 et une surestimation pour l'année 2023, soit au total -35 356 €
- la ligne électricité a augmenté + 10 382 € au vu de l'augmentation du prix du kW/h
- la prise en charge des transports individuels et adapté au circuit a été minimisée pour cette année
- le dépassement de la ligne prestations extérieures est en partie due au coût des hébergements en stages extérieurs usagers 10940€ sur d'autres structures que celles de l'ALGEEI. Nous avons cependant veillé à limiter autant que de possible les dépenses sur ce groupe, celui-ci permettant d'équilibrer le budget d'ensemble. Il faut cependant insister sur le fait que sur ce groupe, il n'y a plus à attendre d'économie, l'établissement ayant fait depuis des années des efforts de gestion.

##### ***Groupe II : Dépenses réalisées afférentes au personnel après affectation reprise de provisions***

Ce compte se solde par un résultat excédentaire exceptionnel (55 025 €)

Une économie importante réalisée sur des postes non remplacés spécifiques (difficultés de recrutement) avec notamment le temps partiel thérapeutique d'un adjoint de direction, poste vacant psychologue suite à départ sur un autre établissement, le congé maternité d'une autre psychologue.

##### ***Groupe III : Dépenses réalisées afférentes à la structure après affectation reprise de provisions***

Ce compte se solde sur un excédent réel de 4 689 € avant affectation résultat en provisions est dû à l'économie réalisée sur la ligne entretien bâtiment, l'écart de -10 485 € la dotation aux amortissements réalisé/PPI., malgré l'augmentation des frais de siège suite au renouvellement de l'autorisation + 4 503€.

#### **Produits :**

Nous sommes en dotation globale puisqu'en CPOM.

L'excédent total des produits pour un montant de 5 340,85 €, correspond notamment à des reprises de provisions sur le **groupe III** :

- Une reprise provision pour la dotation travaux affectés pour 2 252 € (en compensation du G3)

- Une reprise de subvention pour le matériel financé par la taxe d'apprentissage pour 9 750.90€ (en compensation du G3) et prévu pour 11 306 €
- une cession pour 730 € de petit matériel et mobilier suite à la résiliation de la location de l'appartement « St Exupéry »

## **2 Investissements réalisés:**

Dans le cadre du PPI, nous avons prévu sur 2023 un montant de 102 000 € d'investissement. Le montant total réalisé au cours de cette année s'élève à 84 909 € :

- Renouvellement en partie du parc informatique pour 7 898.04 €
- Nouvelles installations téléphonique et bornes wifi pour 11 222.30 €
- Aménagement salle informatique peintures et électricité pour 7 698.70 €
- Mobilier salle informatique et classe UEE collège pour 1 880,83 €
- Achat de 2 véhicules dont 1 (9 places) anticipé sur budget 2024 pour 49 942 €
- Matériel divers pour 3 392€ : table ping pong extérieure, matériel cuisine

## **VII – CONCLUSION**

Après présentation du rapport de gestion et des comptes administratifs 2023 au Conseil d'Administration, nous vous proposons donc d'affecter l'excédent restant de 84 127,17 € de la manière suivante :

- **40 000 € affectés en provision retraite**
- **5 000 € en provision gratification stagiaire**
- **39 127 € affectés en réserve de compensation**

En 2023, le Centre Ressources poursuit son dynamisme avec l'ouverture de l'UEE au Collège Ducos du Hauron, le déploiement des places SESSAD Pro TSA, le déploiement du médiateur santé pair et la montée en compétences des professionnels par l'investissement conséquent dans la formation continue dans la mise en œuvre des recommandations de bonnes pratiques professionnelles. Depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2023, Monsieur Andriainaina ANDRIANONY en assure la Direction.

# IME DE LALANDE

## I – PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

L'IME de Lalande est implanté sur la commune d'Agen, à la limite des communes de Bon -Encontre et de Pont-du-Casse. L'I.M.E. de Lalande est agréé par l'Agence Régionale de Santé pour accueillir 36 jeunes des deux sexes âgés de 6 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés. Les jeunes accueillis sont inscrits dans l'établissement à la demande des parents, suite à une notification MDPH. L'établissement propose des modalités diversifiées d'accompagnement. Pour répondre au plus près des besoins des jeunes, l'IME de Lalande est structuré en 3 pôles : pôle enfance 6 -12 ans, avec un groupe d'accueil spécifique orienté sur le repérage, l'acquisition des premières autonomies, les jeux, la créativité, l'appréhension du groupe. Un deuxième groupe, pôle adolescence de 12-15 ans, continuité du travail amorcé et passerelle entre le monde de l'enfance et celui des jeunes majeurs et le pôle 16- 20ans et plus aura pour objectif de les accompagner dans leur devenir au travers de nombreuses expérimentations. L'IME de Lalande fait partie du Centre Ressources. L'Unité d'Enseignement Externalisé Autisme (UEEA) est rattaché à l'établissement.

## II - EVOLUTION DES PERSONNES ACCUEILLIES

### Évolution des classes d'âges à l'admission :

Une tendance d'un âge d'admission compris entre 6 et 10 ans, tendance de plus en plus forte, en lien avec la classe Unité d'Enseignement Élémentaire de l'Autisme qui se déploie en 2022 et augmente son effectif en 2023.

**Répartition par âge des usagers présents en 2023 : 50 usagers** ont été accueillis sur l'établissement au cours de l'année 2023, dont 41 sur l'IME Lalande et 9 sur l'Unité d'Enseignement Élémentaire de l'Autisme.

Age	6 - 10 ans	11 - 13 ans	14 - 17 ans	18 ans et +
Nombre	8	8	21	13

Une tranche d'âge majoritairement située entre 14 et 17 ans. Cette réalité amène les organisations à se modifier, le groupe des plus jeunes se réduisant fortement sur l'IME.

### Origine géographique (locale, départementale, régionale, exprimée en pourcentage) :

En 2023, 80 % des usagers résident sur le territoire de l'Agglomération d'AGEN et 20 % en dehors.

### Les entrées à l'IME de Lalande en 2023 :

En 2023, l'IME Lalande a réalisé six entrées au sein de l'établissement et deux entrées dans la classe Élémentaire de l'Autisme à l'école Édouard Herriot.

### Les sorties d'usagers en 2023 :

Sept usagers ont quitté l'établissement sur l'année civile 2023 :

- 3 retour en Famille
- 1 vers un emploi en entreprise, CDI
- 1 vers un SESSAD
- 1 vers un foyer
- 1 vers un autre établissement hors ALGEEI

## TYPOLOGIE de la population accueillie à l'IME LALANDE en 2023 (50 usagers) :

DEFICIENCE	NOMBRE	POURCENTAGE
Déficience Intellectuelle Légère	10	14%
Déficience Intellectuelle Moyenne	23	32%
Déficience Intellectuelle Sévère	7	10%
T.S.A (Lalande)	10	14%
T.S.A UEEA	9	13%
Pluri handicaps	7	10%
Troubles psychologiques associés	5	7%

Nous accompagnons des jeunes avec des pathologies associées, des troubles sensoriels, tel que les déficits visuels, auditifs, de la communication et du langage ou des troubles psychiques, TND...Le nombre de jeunes TSA est également en augmentation régulière.

### **III – EVOLUTION DE L'ACTIVITE**

Le projet d'accompagnement est construit avec la famille, le jeune et l'équipe de professionnels. En fonction de ses besoins et après validation dans la famille, l'équipe élabore un emploi du temps personnalisé mettant en œuvre des actions éducatives, pédagogiques, thérapeutiques et rééducatives. L'idée centrale de l'action est la mobilisation des bonnes ressources par chaque projet, que les ressources soient internes ou externes :

- En interne, menés par des éducateurs et/ou moniteurs d'atelier, éducateurs sportifs, enseignants, ou thérapeutes.
- En externe, avec un partenaire et/ou des éducateurs, moniteurs d'atelier, éducateurs sportifs, enseignants ou thérapeutes. Stages en entreprise, seul ou accompagné d'un éducateur(trice).

**Notre activité est conforme aux attendus du CPOM avec un prévisionnel de 6550 journées et un réalisé de 6729 journées.**

### **LES ACTIONS PEDAGOGIQUES**

**L'Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA)** Un projet d'inclusion d'élèves ayant des Troubles du spectre de l'autisme au sein de l'école élémentaire Édouard Herriot.

#### **L'accueil d'élèves avant des Troubles du spectre de l'Autisme à l'école Édouard Herriot**

AGE	NOMBRE	POURCENTAGE
6 ans	2	22,22%
7 ans	4	44,44%
8 ans	1	11,11%
9 ans	1	11,11%
10 ans	1	11,11%
CLASSE DE REFERENCE DES ELEVES UEEA	NOMBRE	POURCENTAGE
CP	2	22,22%
CE1	5	55,56%
CE2	1	11,11%
CM1	1	11,11%

#### **Parcours scolaire des élèves UEEA avant septembre 2023 :**

PARCOURS AVANT D'ENTRER EN UEEA	NOMBRE	POURCENTAGE
UEMA	4	44,44%
ULIS	3	33,33%
Grande section	2	22,22%

Tous les élèves sont scolarisés à temps plein 24h hebdo dont 3 sont inclus dans leur classe de référence (maths, français, écriture, EPS).

L'ensemble des jeunes de l'UEEA ont participé aux sorties scolaires organisées par l'école :

- **Projection de film** au montreur d'image (cadeaux de Noël de la Mairie)
- Une **sortie sportive au stade Rabal** (course d'endurance)
- En interne **projet de fête de fin d'année** à l'école autour du « Goûter de Noël » (préparation d'atelier)

- Participation de tous les jeunes UEEA aux 15 minutes sport - **Activité quotidienne** sportive tous les mardis et vendredis (de 11h40 à 12h) avec tous les élèves de l'école.
- **Inclusion avec le périscolaire autour du Yoga** pour 1 jeune entre 12h et 14h
- **Centre de Loisirs inclusion** pour deux élèves avec partenariat **Tom en Fanfare/UEEA** (mise à disposition d'un éducateur spécialisé ressource et accompagnement à l'inclusion) sur l'agenais et le villeneuvois

#### **Projet Soins au sein de l'UEEA :**

- 3 bénéficiaires de séances orthophonie en libéral
- Projet habituation aux soins en cours pour deux élèves UEEA (éducateur et psychologue ressource/Outil KAPASS)

**Des parents élus au sein de l'association de parents d'élèves de l'école :** Tous les parents de l'UEEA ont pu participer par le vote aux élections des délégués parents d'élèves et **un parent de l'UEEA est élu.**

#### **Une équipe pluridisciplinaire spécialisée à l'accompagnement d'enfant ayant des Troubles du spectre de l'Autisme en UEEA**

Composition de l'équipe :

- Un enseignant spécialisé (changement d'enseignant en septembre 2023) -
- 2 éducatrices spécialisées (0.70 ETP et 0.50 ETP)
- Une psychologue- Coordinatrice (0.40 ETP)
- Une Accompagnante Educative et Sociale (1 ETP)
- Une Accompagnante des Élèves en Situation de Handicap (1 ETP)

#### **Une équipe UEEA formée et de la formation continue au cours de l'année scolaire :**

- Du 26.08.2022 au 02.09.2022 Formation aux Troubles du Spectre de l'Autisme avec le CERESA (toute l'équipe UEEA)
- Changement d'enseignant cette année 2023 et une formation proposée du 28.08.2023 au 31.08.2023 réalisé par Planète autisme sur une durée effective de 24h.
- Supervision une fois par mois par Epsilon à l'école

Formation réalisée par le CERESA (Centre Régional et d'Éducation et de services pour l'Autisme) de Toulouse et Planète autisme, et Epsilon à l'école. De plus, afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions, le Centre Ressources d'Agen a proposé une formation aux Troubles du spectre de l'Autisme pour les 14 enseignants de cycle 2 et 3 dont l'enseignante d'ULIS et la directrice de l'école, la première année.

Pour la deuxième rentrée, en septembre 2023, une deuxième formation a été mise en place pour les nouveaux enseignants arrivants à l'école Édouard Herriot et aux AESH I intervenant au sein de l'école. L'éducatrice spécialisée et la psychologue de l'UEEA ont également avec l'accord des familles présenté les prérequis et besoins spécifiques de chaque élève aux enseignants des classes de référence, ainsi que la mission et le rôle de chacun dans le dispositif.

#### **Inclusion en périscolaire et projets éducatifs :**

- Sur la période des vacances scolaires de Février : mise en place de projets éducatifs du 06.02.2023 au 08.02.2023 proposés aux enfants et familles
- Projet d'inclusion inversée UEEA/ périscolaire 13h-14h
- Mise en place de Guidance parentale sur les mercredis et période de vacances scolaires
- Inclusion dans les projets pédagogiques éducation physique et sportive tous les vendredis pendant 6 semaines au gymnase de Rodrigues pour 4 élèves de l'UEEA (sortie également le long du canal et à la bibliothèque d'Agen)
- Projet de sortie de fin d'année au centre de loisirs

#### **Projections pour 2024 :**

- Renouvellement - Sensibilisation des agents municipaux par la psychologue de l'UEEA et l'adjointe pour une douzaine d'agents (périscolaire)
- Projet de création musicale : enregistrement des voix des enfants, montage et création d'une musique originale
- Projet « vert » autour d'un jardin : planter des légumes, des fleurs, apprendre sur le monde du vivant
- Projection de formation sur les comportements défis et procédure de l'enseignement sans erreur

## **L'Unité d'enseignement en interne (UEI)**

L'unité d'enseignement interne est composée d'un seul poste d'enseignant spécialisé à temps plein au sein de l'IME LALANDE.

### **Organisation de la scolarisation :**

Tous les jeunes de moins de 16ans accueillis sur Lalande bénéficient d'un temps de scolarisation en UE Interne. Ces temps de scolarisation sont organisés en équipe pluridisciplinaire en fonction du projet de chaque jeune et de l'accompagnement global qui est proposé au sein de l'IME.

### **Les projets menés pour cette année scolaire :**

- Projet pédagogique OAE : cette année 6 jeunes du pôle ado font partie de l'Orchestre à l'école et sont accompagnés par 1 éducateur : 2 représentations prévues cette année scolaire
- Projet ASSR : Découverte des premières notions de dangers, responsabilités et attitudes à avoir en tant que piéton, passager, à vélo ou en cyclomoteur. Préparation et passation de l'ASSR pour certains : 8 jeunes ont obtenu leur ASSR.
- Éducation à la citoyenneté : *Groupe coopérative scolaire* : Accompagnement d'un petit groupe pour participation aux instances de l'IME de Lalande.
- Ouverture Culturelle : plusieurs sorties sont prévues en partenariat avec le théâtre d'Agen et le Florida : 1 théâtre, 1 théâtre d'ombre, 1 conte visuel et musical et 1 concert. Toutes ces sorties sont préparées en amont ou retravaillées en classe.
- Séjour de fin d'année à Beauval : c'est l'aboutissement du travail de découverte autour des animaux et de la nature mené cette année en classe et lors des activités éducatives dont le groupe MAKATON. 10 jeunes et 4 adultes.

Pour cette rentrée scolaire, l'unité d'enseignement interne bénéficie d'un seul poste d'enseignant spécialisé (*en présence élèves 21h + 3h de coordination*) qui accompagne la scolarisation de 20 jeunes du pôle ado de moins de 16ans. 5 nouveaux entrants pour l'UEI en ce début d'année. 2 projets d'inclusion sont proposés :

- 6 jeunes font partie du projet Orchestre à l'école sur le collège Ducos du Hauron.
- 7\* jeunes vont au collège Théophile de Viau pour le projet inclusion autour du sport.

### **Les démarches pédagogiques utilisées en classe :**

La priorité de l'accompagnement pédagogique reste cette année l'apprentissage de la lecture pour que tous les jeunes puissent accéder à un maximum d'autonomie dans leur vie future. L'apprentissage de la lecture est donc la priorité de tous jeunes en capacité et est abordée de façon régulière à travers un rituel de fluence et des supports de lectures pratiques (supports issus du quotidien qui font sens pour ces jeunes).

Les pictogrammes sont utilisés au quotidien pour soutenir la lecture et la compréhension.

- Alternance de temps d'apprentissage individuel ou en petit groupe et de temps alternant effort cognitif, et petit temps de repos ludique ou calme.  
Le travail en petit groupe permet de travailler au plus près des besoins des élèves et de répondre au mieux à leurs difficultés, leurs disponibilités et l'hétérogénéité importante des groupes mais cela est de plus en plus difficile à mettre en œuvre.
- Utilisation de support visuel pour étayer le langage oral : images classifiées, albums de littératures de jeunesse, images séquentielles, pictogrammes.
- Utilisation des albums de littérature de jeunesse : comme support de langage, support de découverte du monde, culture littéraire...
- Méthode Borel/Maisonny : méthode utilisée pour soutenir l'expression orale et le travail phonologique lors des séances de phonologie et d'apprentissage de la lecture.
- Utilisation de l'outil informatique : faciliter l'accès à l'écrit pour certains élèves qui ont des difficultés de motricité fine. Utilisation d'applications pédagogiques pour présenter le travail de façon ludique et différente, activités d'entraînement et de réinvestissement. LALILO
- Matériel concret de manipulation type Montessori :  
Activités rituelles de jeux mathématiques favorisant la construction du nombre: tableau de 100, chenille de nombres, cartes à pincettes, barres bleues et rouges, escalier des nombres...  
Les nombres dans le quotidien : APPRENTISSAGE PRATIQUES/Lien éducatif et CVS, Coopérative scolaire.: Lire la monnaie
- Utilisation du langage MAKATON pour soutenir la compréhension (langage réceptif) et la communication (langage expressif) : pictogramme et gestes LSF

### **Les projets menés pour cette année scolaire :**

Projet classe Olympique : Tout au long de l'année, découverte et pratiques de nouveaux sports (lien avec travail en classe, rencontres avec athlètes, rencontres sportives avec d'autres jeunes de différents milieux)

- Lien avec les apprentissages scolaires pour donner du sens aux apprentissages
- Mettre en application leur connaissance sur la santé, l'hygiène, le bien-être.
- Découverte des valeurs de l'olympisme : l'excellence, l'amitié et le respect à travers différents projets éducatifs, sportifs et pédagogiques
- Développer la coopération, l'entraide, le dépassement de soi, le goût de l'effort, respect.
- Participation aux défis lancés par les classes Olympiques
- Projet EPS au collège : En lien avec le projet classe Olympique : 1 groupe de 7 jeunes va participer à trois trimestres EPS au sein du collège Théophile de Viau au Passage d'aven avec une classe de 4°. 1 représentation prévue cette année scolaire en Avril + la tournée des établissements au mois de juin.
- Projet pédagogique OAE : cette année 6 jeunes du pôle ado font partie de l'Orchestre à l'école et sont accompagnés par 1 enseignante spécialisée et d'un chauffeur au sein du collège Ducos à Agen 2 demi-journées par semaine. *Ils ont donc 2 demi-journées de temps pédagogique en plus.*
- Éducation à la citoyenneté : Accompagnement d'un petit groupe de 5 jeunes pour participation aux instances de l'IME de Lalande : coopérative scolaire, CVS,
- Ouverture Culturelle : plusieurs sorties pour les -16ans sont prévues en partenariat avec le théâtre d'Agen : une pièce de Théâtre (octobre), un spectacle de danse (novembre), travail artistiques « À la manière des peintres aux couleurs des jeux olympiques » : découverte de différents peintres et de leurs œuvres et réalisations artistiques.

### **LA SANTE ET L'ACCES AUX SOINS**

- **Le Médecin Psychiatre**, chef de service, articule son activité autour de :
  - Rencontre systématique de tous les jeunes lors de l'admission puis en amont des synthèses
  - Rencontres avec des familles selon les besoins
  - Suivis réguliers lorsque les troubles le nécessitent
  - Participation à une synthèse sur deux (question d'emploi du temps) pour l'élaboration des PPA et aux réunions de services hebdomadaires
  - Lien avec les autres acteurs de santé
- **La psychologue** propose un accompagnement thérapeutique auprès des jeunes, a une activité d'évaluation et accompagne les familles, les professionnels et les partenaires.

Concernant son activité d'évaluation et de suivi thérapeutique, elle se décline comme suit :

- 1) **1<sup>er</sup> semestre 2023** : 14 usagers suivis  
11 prises en charge individuelles hebdomadaires et 1 accompagnement en binôme.  
Accompagnement du groupe d'équithérapie (5 usagers) le vendredi matin une semaine sur deux.  
Soutien psychologique ponctuel à la demande des familles.
  - 2) **2<sup>ème</sup> semestre 2023**: 16 usagers suivis,  
12 prises en charge individuelles hebdomadaires  
Accompagnement du groupe « Autour du cheval » (5 usagers) le vendredi matin, une semaine sur deux.
  - 3) **bilans psychologiques** :  
Bilans psychométriques, bilans fonctionnels et profils sensoriels.  
Entretiens d'évaluation psychologique d'usagers repérés par l'équipe comme présentant des signes inquiétants de souffrance psychique.
- **L'activité de la psychomotricienne (0.5 ETP)** s'articule autour d'activités d'évaluations, d'accompagnements individuels et d'ateliers collectifs en fonction des objectifs thérapeutiques et rééducatifs définis lors des Projets Personnalisés d'Accompagnement des usagers. Elle porte un regard psychomoteur sur la totalité des jeunes accueillis.
    - 1) **1<sup>er</sup> semestre 2023** :
      - 1 bilan fonctionnel réalisé ;
      - 14 suivis individuels (11 hebdomadaires et 3 à la quinzaine) dont 6 accompagnements Snoezelen ;
      - Participation au groupe « Autonomie des déplacements » avec le pôle 16-20 : évaluations individuelles des compétences et accompagnements sur les activités de groupe en binôme avec

différents éducateurs remplaçants successifs. Mise en place et participation au projet de sortie en train du groupe ;

- Mise en place et participation au projet de sortie de fin d'année du groupe 16-20 en l'absence d'éducateur référent ;
- Accompagnements psychomoteurs ponctuels sur les groupes d'activités ;
- Temps d'observations et d'évaluations des stagiaires ;
- 3 temps d'observations sur l'UEEA et retour rédactionnel aux équipes ;
- Participation renforcée aux PPA des jeunes du pôle 16-20 en l'absence de personnel éducatif disponible ;
- Accompagnement des remplaçants du secteur éducatif sur la compréhension des troubles psychomoteurs des jeunes accueillis.

2) 2<sup>ème</sup> semestre 2023 :

- 3 bilans psychomoteurs réalisés ;
- 2 bilans d'évaluations psychomotrices des prérequis à la conduite ;
- 13 suivis individuels dont 2 accompagnements Snoezelen ;
- Participation au groupe « Autonomie des déplacements » avec le pôle 16-20 : évaluations individuelles des compétences et accompagnements sur les activités de groupe en binôme avec des éducateurs remplaçants ;
- Atelier ponctuel d'expressions et percussions corporelles en binôme avec l'enseignante sur le groupe OAE ;
- Interventions ponctuelles sur la classe et les groupes éducatifs ;
- Temps d'observations et d'évaluations des stagiaires ;
- Transport ponctuel des jeunes à leurs activités à l'extérieur ;

#### ➤ L'activité des infirmières libérales

Depuis début septembre 2021, deux infirmières libérales interviennent en tant que prestataires au sein de l'IME. Elles sont présentes deux demi-journée par semaine (mardi matin) et vendredi (après-midi) pour un volume horaire hebdomadaire de 7h. En lien avec l'équipe pluridisciplinaire et le PES, elles s'inscrivent dans une démarche de promotion de la santé et invitent les jeunes et leurs familles à s'impliquer et à développer leur autonomie pour qu'ils soient acteurs de leur santé dans leur parcours de vie.

Poursuite des actions menées par les infirmières au sein de l'IME Lalande : quelques exemples d'actions menées en 2023 : recueil des éléments médicaux anciens et actuels permettant une meilleure connaissance du dossier de l'usager, auprès des familles mais également auprès des services hospitaliers ; réalisation des bilans médicaux complets (rdv CPAM-Examen de prévention santé (dentiste, ophtalmo, prise de sang, audiogramme...) et l'accès aux soins courants et préventifs (soins ophtalmologiques, soins dentaires...) : contacts CPAM, accompagnement jeunes et familles au questionnaire pour accord parental, transmission et recueil d'informations demandées avant ce bilan de santé, planning des bilans avec contacts famille et accompagnement au centre d'examen des jeunes etc.

#### Projections pour 2024 :

Mise en place de stage sanitaire d'étudiants en soins infirmiers pour des actions de prévention santé

Finalisation des dossiers infirmiers

Mise en place de RDV individuel Jeunes Majeurs afin de faire un point sur le suivi médical et administratif avant de quitter l'IME (carte vitale, mutuelle, médecin traitant, dentiste, sage-femme, ouverture DMP, contraception si souhaitée...)

Mobilisation des équipes sur le projet ARCHIMED- ARS / CIRCUIT DES MEDICAMENTS (état des lieux, plan d'actions)

#### LE SECTEUR EDUCATIF

Le travail auprès des jeunes s'articule autour de différents axes que nous pourrions regrouper ainsi les médiations, les apprentissages et expérimentations, la citoyenneté et vie quotidienne d'où sont déclinés différents objectifs et propositions d'actions.

#### LE PÔLE ENFANCE

En 2023, le groupe était composé de 5 enfants de 9 à 11 ans

Les projets éducatifs du groupe : Ces projets d'activités ont été mis en place afin que les enfants apprennent à vivre ensemble mais aussi à ce que chacun ait sa propre identité, acceptent les règles, grandissent à leur rythme, apprennent à faire tout seuls. Comme l'année précédente, des rituels ont été conservés afin de permettre aux enfants de ritualiser le travail de repérage des prénoms, de la date, de la météo, de l'emploi du temps. Au-delà des projets mis en place, un travail de repérage dans le temps avec comme supports photographies et pictogrammes, avec emploi du temps visualisé, rituel autour de la date, récit du week-end, de la soirée... L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne (repas, toilette, temps informels...) est mis en place au quotidien de façon individuelle ou en petit groupe. Un cahier de vie est illustré par des photos et des petits commentaires des enfants pour chaque sortie et activité. Les enfants ont la possibilité de le ramener dans leur famille régulièrement. Des temps « passerelle » (activités partagées) sur le pôle Pré-adolescent sont proposés pour certains jeunes. Le but de ces projets éducatifs est de favoriser les activités qui stimulent le dynamisme, favorisent la prise de responsabilité, tout en progressant vers l'acquisition de nouvelles compétences. Ces expériences permettent à chacun de trouver des repères et des plaisirs partagés.

### **Poursuite des différents projets éducatifs en 2023**

Projet MAKATON : Ce projet a pour but d'apprendre aux enfants les pictogrammes ainsi que les signes Makaton. Ceux-ci améliorent l'articulation, la compréhension et l'écoute des enfants. Ce travail de communication est à l'outil à la relation, aux échanges et aux interactions entre l'adulte et les enfants mais aussi entre enfants. Cette méthode est utilisée comme tremplin au langage Oral (grâce aux signes) mais aussi tremplin au langage écrit (grâce aux pictogrammes)

Projet « SPORT SANTE » : Proposer aux enfants une marche à la découverte de la nature mais aussi apprendre à se dépenser physiquement en prenant conscience que c'est bon pour sa santé. Divers supports éducatifs et ludiques comme les jeux de pistes et l'utilisation de la boussole, de jumelles, de loupes, de plans leur seront proposés.

Projet SOCIALISATION Permettre aux enfants de participer à des sorties pour des achats divers utiles pour la pièce de vie, du petit matériel, afin d'adopter des comportements et attitudes adaptés à l'extérieur de l'établissement.

Projet CUISINE : manipulation concrète de la vie quotidienne : règles d'hygiène, recherche de recettes, rédaction de la liste de courses, achats, comparaison de prix, confection, dégustation,

Projet « EQUITATION » : Permettre aux enfants de partager un moment attendu en extérieur dans une ferme équestre, installer une relation de confiance enfants/adultes, travail sur l'autonomie pratique (mettre les bottes, habillage, déshabillage,), dans l'exercice de la monte ; prendre confiance en soi et dépasser ses peurs et ses appréhensions.

Projet « ARPA refuge animalier » Travail de bénévolat (nettoyage des litières, des cages,) dans un refuge animalier accueillant principalement des chats puis moment de détente et de caresses, soins et de partage avec les animaux du refuge. Certains jeunes ont pu bénéficier de séances SNOEZELEN dans l'objectif de proposer un moment de détente et de bien-être autour du sensoriel. Les « habiletés sociales » ont pu être travaillées et formalisées sous forme de temps d'échanges, de jeux de société ou de travail autour des émotions. Divers supports ont été travaillés et les enfants ont pu fabriquer des outils éducatifs tels que la roue des émotions, le livre des bons amis et l'utilisation des signes sur les émotions de base.

### **LE PÔLE ADOLESCENCE**

Ce pôle se compose de 22 jeunes et est réparti en 4 groupes d'accueil. Les jeunes sont accompagnés par trois éducatrices spécialisées, deux moniteurs éducateurs dont un à temps partiel, un éducateur sportif à temps partiel, un moniteur d'atelier à temps partiel.

#### **Travail sur les autonomies et activités éducatives**

- Aptitudes domestiques : approche et apprentissage des différents sujets concernant la vie quotidienne et domestique (emploi du temps personnalisé, gestion du vestiaire, dangers de la maison, l'heure...)

- Activité hygiène et esthétique : revoir les bases de l'hygiène générale et adaptée tant corporelle, qu'alimentaire ou vestimentaire (douche après l'activité aquatique, après l'activité sportive, brossage des dents, hygiène intime, soin des mains...). Prendre soin de soi et valoriser l'image de soi. Aborder des thématiques en lien avec leurs préoccupations.

- L'activité cuisine : il s'agit d'acquérir une autonomie relative à la préparation de plats simples du quotidien. Apprentissage des recettes de base et de l'utilisation du matériel électrique.

Cette activité s'étend de la construction du menu à la dégustation des plats, en passant par le choix des recettes, l'achat des ingrédients, la réalisation des plats, vaisselle, rangement...

- Autonomie des déplacements : utiliser les éléments de la vie réelle pour expérimenter les apprentissages fait à l'I.M.E., travailler l'accès à l'autonomie en extérieur en faisant des courses ou en allant en ville. Travail autour de la sécurité routière et des habiletés sociales. Développer les facultés de repérage spatio-temporel et répondre à un besoin fondamental pour les jeunes et les familles.

- Partenariat avec le Florida initier au bénévolat en distribuant les programmes du Florida aux commerçants du centre-ville.

- Partenariat avec l'ARPA initier au bénévolat en s'impliquant dans le nettoyage des boxes, le soin aux chats.

- Activités manuelles : réaliser des objets ou des décorations pour l'IME ou pour des événements particuliers (fêtes diverses). Mettre en œuvre la motricité fine et l'imagination des jeunes. Leur permettre de réaliser leurs propres idées.

- Arts plastiques : participer au développement de la motricité fine, à l'éveil des sensibilités et des facultés imaginatives au sein d'un cadre sécurisant, apaisant et bienveillant (création d'un livre illustré, de cartes postales destinées à la vente, préparation d'expositions) ; développer l'entraide, la pair-aidance et la cohésion de groupe en particulier lors de la réalisation de toiles collectives, parvenir à prendre soin de son espace en respectant celui de l'autre.

- Activité d'expression : activité clown en route une fois par mois : doter les jeunes d'un outil atypique favorisant la compréhension, la maîtrise, l'interprétation et le décodage de l'ensemble des émotions. Apprendre à se désinhiber, à laisser librement son imagination s'exprimer et donner libre cours à ses fantaisies dans un cadre sécurisant propice à l'éveil de son individualité.

- Activité Zumba en partenariat avec Gigafit et partagée avec le Sessad: proposer une activité ludique et motivante qui répond à la demande des jeunes.

- Groupe Blabla en partenariat avec le Sessad: permettre aux jeunes de travailler les interactions sociales (mots, gestes, regard), d'apprendre à communiquer et à être avec un autre au travers du jeu et avec l'utilisation des pictogrammes, du Makaton. - Aménagements extérieurs :

Jardin des sens : Créer un espace particulier destiné à la détente et à l'observation des différentes plantations. Fabrication de bacs à fleurs et d'un mini parcours sensoriel adapté. C'est un projet sur du long terme où il est important d'apprendre à se poser, à projeter et à concevoir, ainsi qu'à s'initier au maniement d'outils.

Création d'un bassin et jardin zen aquatique peuplé de poissons avec pour objectif principal de

- Projet éducatif coopérative scolaire : Production de biens destinés à la vente permettant de récolter des fonds au bénéfice de la coopérative scolaire dans l'optique de participer aux financements des divers projets pour les jeunes.

### **Diverses sorties ou actions ont été proposées aux jeunes :**

\* Sorties loisirs : cinéma, restaurant, randonnée, balade détente

\* Visite du Comptoir de Matéo : fabrication cola et limonade, torréfaction du café.

\* Visite de l'Iriserai de Laplume

\* Réalisation des cartes de vœux de l'établissement

\* Accueil de jeunes en stage d'évaluation pour une éventuelle admission

Etc.

### **LA VIE QUOTIDIENNE ET LA CITOYENNETÉ**

Ces deux objectifs sont très étroitement liés et sont supports et points d'appuis pour que chaque jeune puisse trouver sa place en tant qu'individu dans un espace social donné. L'expérimentation des actes de la vie quotidienne et des autonomies qui en découlent sont autant d'atouts pour grandir, comprendre son environnement, avoir des notions sociétales, repérer les lieux importants et se déplacer avec des repères aménagés. Nous avons mis également en place des instances où les jeunes sont élus par leurs pairs pour les représenter. Ces instances font parties intégrantes de leur emploi du temps afin que les professionnels aient le temps d'adapter leurs contenus, que les jeunes puissent prendre confiance dans leurs idées, leurs réflexions et arrivent à les exprimer aux autres.

#### **On peut noter :**

La participation au CVS

✓ A la coopérative scolaire / Eco Délégué

✓ L'adhésion à Écolabel avec coopération de la commission et de la coopérative scolaire

✓ Le projet sur la connaissance des lieux citoyens (Mairie / poste...)

✓ L'autonomie des déplacements, la mobilité

## **LES ACTIONS SUR LE POLE 16-20 ANS**

L'IME de Lalande accueille des jeunes de 6 à 20 ans avec un accompagnement adapté à chaque tranche d'âge. Les actions d'accompagnement du jeune sont axées, dès son arrivée sur l'établissement vers la question de sa sortie via son projet personnalisé d'accompagnement. L'âge de 16 ans va acter un élément de l'entrée dans l'âge adulte. En effet, c'est 16 ans c'est l'âge ou l'on peut :

- ➔ Se faire recenser afin d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté
- ➔ Avoir sa propre carte vitale
- ➔ Déclarer un médecin traitant
- ➔ Commencer la conduite accompagnée....

C'est un âge charnière qui demande un accompagnement spécifique vers la majorité et vers une sortie de l'établissement à 20 ans qui verra l'accomplissement de son projet personnel quel qu'il soit. Le pôle 16/20 ans est une porte symbolique sur l'avenir. C'est un temps et un espace qui clôturent un parcours sur l'IME souvent long et sinueux. C'est aussi un espace où les droits comme les devoirs vont prendre une dimension différente. L'accès à la majorité entre autres choses, est une prise de conscience importante dans cette ligne temporelle aussi bien pour l'usager que pour ses représentants légaux. Ceux sont de grands ados et des jeunes majeurs en partance vers un ailleurs et un devenir. Cet accompagnement spécifique se fait sur le pôle 16-20 ans de l'Ime Lalande, constitué d'une équipe pluridisciplinaire.

### **Nombre de jeunes sur le pôle 16-20 ans entre janvier et décembre 2023 :**

<b>16 ans</b>	<b>6</b>	<b>30%</b>
<b>17 ans</b>	<b>3</b>	<b>15%</b>
<b>18 ans</b>	<b>3</b>	<b>15%</b>
<b>19 ans</b>	<b>2</b>	<b>10%</b>
<b>20 ans</b>	<b>6</b>	<b>30%</b>
<b>Nombre total de suivis sur l'année</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>

<b>Filles</b>	<b>10</b>	<b>50%</b>
<b>Garçons</b>	<b>10</b>	<b>50%</b>
<b>Nombre total de suivis sur l'année</b>	<b>20</b>	<b>100 %</b>

<b>Nombre de jeunes intégrant le pôle 16/20 en aout 2023</b>	<b>6</b>	<b>30%</b>
<b>Nombre de sortants en 2023</b>	<b>5</b>	<b>25%</b>

Ces jeunes n'ont pour la plupart fréquenté que l'IME pendant que d'autres en société connaissent plusieurs établissements scolaires, centres de loisirs, activités socio culturelles...L'empreinte affective est donc forte auprès de l'IME. Externaliser les actions du pôle 16/20 ans sonnaient donc comme une nécessité afin de favoriser et d'inscrire le jeune dans une trajectoire, un parcours, en accompagnant ceux-ci dans l'élaboration de leur projet de vie au plus près de la cité. L'organisation du pôle 16/20 ans a évolué afin de mettre un focus sur le travail de l'acquisition des autonomies des jeunes, hors les murs. Ce travail est réalisé autour de 5 thématiques :

- ➔ Accès au logement
- ➔ Accès à la mobilité
- ➔ Accès aux soins
- ➔ Vie sociale et citoyenne (bénévolat/sport/culture/loisirs.....)
- ➔ Insertion professionnelle

Cette délocalisation hors les murs de l'IME permet ainsi aux jeunes de se projeter de façon réaliste sur leur vie future, les avantages, les contraintes, les droits et les devoirs.

## **L'ACCES AUX DROITS**

L'IME Lalande compte un poste d'assistant de service social à 0,40 ETP ce qui représente 4 demi-journées hebdomadaires. L'assistante de service social a un rôle d'accompagnement des familles et du jeune sur des moments clés tels que l'entrée et la sortie de l'établissement ou le passage à l'âge adulte. Les nouvelles familles orientées par la MDPH vers l'IME ont besoin d'un accompagnement leur permettant de projeter ce que peut apporter l'établissement à leur enfant. Un temps d'accueil et de visite sont proposés à toutes les

familles qui en font la demande (**9 visites en 2023**). L'assistante de service social gère aussi la mise à jour de la liste d'attente de l'IME, informe les familles sur les possibilités d'accueil et met en place des stages en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire pour contribuer au projet du jeune quand des possibilités d'accueil se dessinent (**6 stages organisés en 2023**). L'accompagnement des jeunes à partir de 16 ans et jusqu'à la sortie de l'établissement nécessite aussi un accompagnement soutenu pour le jeune et les familles qui doivent à nouveau se projeter dans un ailleurs. En plus, de ce besoin de projection, de nouvelles obligations administratives et de nouveaux droits nécessitent de nombreuses démarches : recensement et inscription sur les listes électorales (**4 accompagnements en 2023**), dossier d'orientation en milieu adulte (**6 en 2023**), souvent une mise sous protection juridique de type curatelle, tutelle ou habilitation familiale (**5 en 2023**), souvent demande d'Allocation Adulte Handicapé (**4 en 2023**), dossier d'aide sociale auprès du département (**2 en 2023**), demande d'amendement CRETON (**1 en 2023**), visite d'établissement (**1 en 2023**), accompagnement individuel d'autonomie administrative (**7 en 2023**). Elle accompagne aussi les familles et les jeunes tout au long de leur vie dans l'établissement dans les domaines administratifs et d'accès à leurs droits (Demande de renouvellement d'orientation, d'AEEH, de PCH, mise en place de solution depuis le domicile...). Ces accompagnements nécessitent des rencontres régulières à l'IME (**16 rdv en 2023**) mais aussi parfois en visite à domicile (**3 visites en 2023**). L'ensemble des accompagnements proposés font l'objet d'un compte rendu dans le dossier unique informatisé du jeune. L'assistante de service social participe à l'élaboration du projet personnalisé des jeunes (**Présente sur au moins 20 PPA dans l'année 2023**). Elle se rend aussi aux réunions partenariales mises en place pour certains jeunes suivis par l'ASE (**2 en 2023**). Elle assiste aussi aux différents temps institutionnels et pluridisciplinaires ainsi qu'aux formations collectives (incendie et SST). En l'absence d'assistante de service social sur les autres établissements du centre ressource, elle intervient ponctuellement sur l'UEEA, le SESSAD d'Agen et sur l'IME Fongrave à la demande des professionnels et des familles (**5 accompagnements en 2023**).

### **LE SERVICE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE**

Des appels d'offres réguliers initiés par l'ALGEEI sur les grandes prestations d'équipements, de contrôle, de besoins collectifs permettent de réaliser de réelles et substantielles économies financières bien ciblées. Mesures, actions en place et/ou projet de mutualisation des fonctions supports : regroupements avec les autres établissements du même territoire, évaluation des économies potentielles.

#### Le secteur administratif

L'équipe est composée d'une secrétaire à 0.50 ETP et d'une comptable à 0.84 ETP.

Les fonctions supports garantissent cette vie collective et sont indispensables à la dynamique institutionnelle d'accueil et d'accompagnement. Elles sont aussi en premières lignes concernant les changements de pratiques et contribuent à « l'agilité » de la structure. Elles sont en effet en capacité d'intervenir et de participer à leur accompagnement et de soutenir les projets à travers les missions administratives, et également de transport et de restauration.

#### Les transports

L'organisation des transports, est importante et très exigeante compte tenu de la personnalisation toujours plus importante, soit dans les emplois du temps, soit dans le travail sur l'accessibilité et la mobilité. Nous veillons en effet à chaque fois que cela est possible à travailler les déplacements autonomes des jeunes soit sur la totalité du trajet ou sur une partie seulement. Des taxis peuvent être selon des critères décidés par l'établissement organisés de part des difficultés liées à l'utilisation des transports en commun, l'accueil séquentiel et la zone géographique élargie d'admission.

#### La sécurité

Un agent logistique prend en charge le suivi des contrôles de sécurité et en mesure tous les aspects par la mise en œuvre de divers travaux. Conformément aux procédures spécifiques fixées en matière de sécurité et de prévention des risques professionnels, des actions de formation ont été réalisées par l'agent d'entretien à savoir : « Sauveteurs Secouristes du Travail », « Sécurité Incendie » (Manipulation extincteur) et « Sécurité Routière » (Centaure).

#### La restauration

Les bâtiments et notamment la cuisine prennent totalement en compte aux normes de sécurité et d'hygiène. Les équipes logistique et administrative sont parties prenantes de l'accompagnement des usagers. Il est à noter que sur l'établissement nous travaillons en portage de repas en liaison froide.

#### IV - RESSOURCES HUMAINES

Au cours de l'année 2023, nous avons eu comme mouvement du personnel :

- Une comptable en mi-temps thérapeutique depuis septembre 2023.
- Réduction de temps à 0,50 ETP une éducatrice pour prise de pose dans un deuxième établissement de l'association.
- Embauche à 0,70 ETP éducatrice spécialisée à l'UEEA.
- Embauche à 0,50 ETP chargée insertion socio professionnel suite au départ de la précédente.
- Deux moniteurs éducateurs en arrêt long depuis 2022.

*b) Tableau des effectifs : par fonction (ETP et charges de personnel) avec les mouvements sur l'année (recrutements et départs).*

<i>Nombre de salariés</i>	<i>Fonctions</i>	<i>ETP</i>
<b><u>Équipe pluridisciplinaire</u></b>		
2	Enseignants	2
5	Éducateurs Spécialisés	4,50
2	Moniteurs Éducateurs	1,80
3	Moniteur Atelier	1,30
1	Éducateur Sportif	0,40
1	AES	1
1	Médecin psychiatre	0,128
1	Psychomotricienne	0,50
2	Psychologue	0,90
1	Chargée insertion socio professionnelle	0,50
1	Assistante sociale	0,40
<b><u>Équipe- service administratif</u></b>		
1	Secrétaire	0,5
1	Comptable	0,84
<b><u>Équipe service logistique</u></b>		
2	Chauffeurs / Agents de maintenance	1,513
2	Techniciennes d'hygiène/accompagnatrices transport	1,65
<b><u>Direction</u></b>		
1	Directeur	0,5
1	Adjoint de direction	1
<b>28</b>		<b>19,431</b>

**Tableau de formation (en nombre d'heures) avec le type de formation, le personnel par fonction :**

Actions	Salarié / qualif	Nb heures	OPCO	Hors OPCO
MAKATON	Moniteur éducateur	36	X	
Journée des IME	Éducatrice spécialisée	14	X	
	Éducatrice spécialisée	14	X	
HABILITATION ELECTRIQUE	Logistique	14		X
CAP INCENDIE – EXTINCTEUR	Éducatif, logistique, administratif	14,3		X
CERESA accompagnement des équipes de l'unité d'enseignement	Pluridisciplinaire	14		X
EPSILON - Supervision	Pluridisciplinaire	56		X
CENTAURE	Logistique	14		X

**Qualité de vie au travail au Centre Ressources**

Des actions favorisant la qualité de vie au travail sont menées au Centre Ressources et notamment des actions de sensibilisation sur les enjeux précisés dans l'accord collectif ALGEEI. Les équipes ont également travaillé sur les thèmes à étudier. En 2023 pour l'IME de Lalande : thème non retenu ; démarche en cours.

**V-LA DEMARCHE QUALITE**

**Bilan quantitatif de la démarche qualité**

-Nombre de CODIR : 4 (16/03/23 ; 4/05/23 ; 6/07/23 ; 14/12/2023)

-Nombre de COPIL : 4 (17/01/23 ; 4/04/23 ; 16/05/23 ; 27/06/23)

-Nombre de réunions de travail référent qualité et adjoints de direction nouvellement embauchés : 1

Présentation de la logique de la démarche qualité, du MAQ associatif et du MAQ établissement et évaluation des mises à jour nécessaires- IME Fongrave : 1 (16/05/23)

**Bilan qualitatif des travaux réalisés**

**IME Lalande**

-Réécriture de la procédure d'accueil et d'admission. Ce travail a été amorcé en équipe pluridisciplinaire menée par l'adjointe de direction.

**Travaux en attente**

-poursuite de la mise à jour du MAQ établissement

-Poursuite de la réflexion autour de la procédure d'accueil et d'admission et des documents associés

-Réécriture de la procédure d'élaboration des PPA

**Centre Ressources**

En COPIL, lecture, analyse et brainstorming autour du nouveau référentiel d'évaluation de l'HAS afin de s'approprier ce nouveau référentiel, identifier les critères impératifs, comprendre la logique des évaluateurs et premières mises en évidence des points forts et des points à améliorer des établissements.

## **VI - RAPPORT BUDGETAIRE**

### **LES PRINCIPAUX FAITS AYANT EU UN IMPACT FINANCIER EN 2023**

- Un accroissement de l'activité de l'UEEA lors de la rentrée de Septembre 2023 avec 9 élèves au lieu de 7 en 2022
- Une activité est en fluctuation avec une continuité des actions en période habituelle de fermeture comme chaque année
- Poursuite du déploiement du dossier informatisé de l'utilisateur IMAGO DU
- Déploiement du nouveau logiciel de paie NOVRH
- Utilisation de HUBLO plateforme pour les remplacements en CDD
- Poursuite de l'accroissement de l'offre en termes d'apprentissages préprofessionnels avec mise en application sous forme de chantiers extérieurs, d'immersions et des accompagnements partagés au sein du Centre ressources et avec d'autres partenaires
- Poursuite du projet « OAE »
- Poursuite et développement d'actions de formations préventives (autisme, sécurité routière...).
- Poursuite du développement du partenariat avec notamment les signatures de conventions avec ESAT Agnelis, Planète Autisme, IME de Lapeyre etc.
- Difficultés pour assurer les rééducations orthophoniques en l'absence d'un professionnel, recours aux professionnels du secteur libéral.

L'année 2023 intègre l'activité de l'IME Lalande et de l'UEEA.

Malgré l'accroissement de l'activité de l'UEEA avec le passage à 9 élèves en Septembre, nous constatons une activité conforme aux exigences du CPOM prévoyant une activité prenant en considération l'absentéisme lié aux réalités sociales et de handicap des jeunes qui entraînent des absences régulières. Sur l'UEEA, nous pouvons observer que de septembre 2022 à décembre 2022, nous avons réalisé 319 journées. Sur 2023 les journées s'élèvent à :

- De janvier à août 2023 : 551 journées avec 7 jeunes accueillis ;
- De septembre à décembre 2023 : 478 journées avec 9 jeunes accueillis.

Ce qui représente un total de journées de 1029 pour cette unité sur une année.

#### **I. Présentation simplifiée du compte de résultat :**

##### **a) Budget (produits – charges) réalisé 2022 versus réalisé 2023 avec les écarts en € et en % :**

#### **Charges :**

##### ***Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante***

Sur 2023, nous avons une augmentation des charges de 32 691€ soit 15,52% par rapport à 2022. Ceci s'explique par une hausse des prix de la vie courante telles que le carburant, les frais de transports, l'alimentation. Une hausse également des transports individuels en lien avec les projets des jeunes accompagnés. Effets induits par la montée en charge de l'activité de l'UEEA : commandes de repas et de goûters supplémentaires etc.

##### ***Groupe II : Dépenses afférentes au personnel***

Les charges de personnels sont plus élevées par rapport à 2022 de 115 166€ soit 14,03%, qui est dû à des remplacements pour des arrêts maladies, formation, etc., mais aussi à des soins infirmiers plus coûteux.

De plus, cette année nous avons pu avoir une vision complète sur les charges engendrées par la création de l'UEEA, soit 4 postes supplémentaires ont été créés.

##### ***Groupe III : Dépenses afférentes à la structure***

Sur le groupe III nous constatons également des hausses de charges de 12 038€ qui est dû à des augmentations des charges d'entretiens des locaux, jardins mais aussi sur les véhicules, ainsi que sur les maintenances.

#### **Produits :**

##### ***Groupe I : Produits de la tarification et assimilés***

Une hausse des produits du Groupe I entre 2022 et 2023 de 161 092€, soit +13,73%, qui s'explique en partie par 20 000€ de CNR pour supervision, une infime partie pour la revalorisation de grille salariale/Attraction. Mais également par une revalorisation du budget dû la création d'une unité visant à augmenter les besoins du service.

##### ***Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation***

Entre ces deux dernières années, nous avons une diminution de 348€ : rien de significatif

##### ***Groupe III : produits Financiers et Produits non encaissables***

Un écart de -15 804 € entre 2022 et 2023 qui se traduit par une reprise de provision bien moindre que l'année précédente.

**b) Budget (produits – charges) budget exécutoire 2023 versus réalisé 2023 en € et en % :**

**Charges :**

**Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante**

Groupe déficitaire qui s'explique par une hausse des transports soit 18 279 € en lien avec les projets des jeunes (ex : orthophonistes, soins) mais aussi du prix du carburant 2 132€. Également augmentation des frais de repas de 3727€.

**Groupe II : Dépenses afférentes au personnel**

Nous avons un Groupe II excédentaire, économies dû aux salariés absents en maladie longues (comptable, monitrice d'atelier, moniteurs éducateurs) qui n'ont pas été forcément remplacés sur toute la durée de l'arrêt pour certains, du fait des difficultés de recrutement sur certain poste.

Cet excédent s'explique également par un budget de 20 000€ de CNR pour formation qui n'ont pas été dépensés mais provisionné sur le groupe III (fonds dédiés).

**Groupe III : dépenses afférentes à la structure**

Ce groupe est déficitaire -26 878€ qui s'explique par des fonds dédiés de formation CNR de 20 000€.

Les frais de réparation et d'entretien ont été plus élevés sur cette année 2023, soit 6 000€. Il en est de même pour les frais de siège.

**Produits :**

***Groupe I : Produits de la tarification et assimilés***

Dotation de 1332 563 € et nous avons depuis décembre 2023 refacturé un amendement Creton au Conseil Départemental du Lot-et-Garonne pour 2114€.

***Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation***

Budget alloué : 1 600 €

Réalisé : 1 272 €

***Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables***

Le budget alloué s'élève à 31 538 € et nous avons réalisé 34 423€. L'écart est dû aux reprises provisions.

**Les investissements réalisés**

L'investissement PPI prévu sur 2023 était de 54 000 €. Le montant des investissements réalisé au cours de cette année s'élève à 23 842.83 € :

- Système de téléphonie AVAYA : 2 026.68€
- Équipement Wifi : 8 710.96 €
- Licence Wifi : 3 761.09 €
- Mobilier UEEA : 2 384.10 €
- Pose système alarme : 6 960 €

**VII - CONCLUSION**

Après présentation du rapport de gestion et des comptes administratifs 2023 au Conseil d'Administration, nous proposons donc d'affecter l'excédent restant de 16 098.20 € à l'investissement et 2114.30€ (correspond à la facturation CRETON 2023) à N+1.

En 2023, le Centre Ressources poursuit son dynamisme avec l'ouverture de l'UEE au Collège Ducos du Hauron, le déploiement des places SESSAD Pro TSA, le déploiement du médiateur santé pair et la montée en compétences des professionnels par l'investissement conséquent dans la formation continue dans la mise en œuvre des recommandations de bonnes pratiques professionnelles. Depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2023, Monsieur Andriainaina ANDRIANONY en assure la Direction.

# SESSAD D'AGEN

## I- PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Élaboré par l'équipe de l'IME de Fongrave, le projet de SESSAD d'Agen, a été approuvé par le CROSSMS le 14 avril 2000. Le SESSAD a ouvert le 15 octobre 2001. La montée en charge de l'activité du service s'est faite en quatre temps : 12 places financées tout d'abord puis, depuis le 1er septembre 2002, 16 places financées. L'autorité de contrôle a accepté en novembre 2005 l'extension de la capacité d'accueil du service de 16 à 20 places. En 2006, l'ALGEEI a pris la décision de faire fusionner l'IM Pro de Lamothe-Poulin dans le dispositif « IME de Fongrave - SESSAD d'Agen ». Ce projet a permis l'augmentation de la capacité d'accueil du service de 20 à 26 places au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Dans le cadre du CPOM 2018-2022 signé avec l'ARS, une transformation de places a été réalisée en 2019 avec la fermeture de 7 places de l'IME Fongrave au bénéfice de la création de 14 places de SESSAD. Le service a donc vu sa capacité portée à 40 jeunes déficients intellectuels de 6 à 20 ans. Par ailleurs, une extension de 10 places supplémentaires a été proposée en octobre 2020 par l'ARS avec la mise en place d'un nouvel agrément pour les jeunes porteurs de TSA. Elle a entraîné le renfort de l'équipe avec cinq nouveaux recrutements et le déménagement dans des locaux aménagés.

Enfin, en Mai 2023, une nouvelle extension de 3 places SESSAD Pro pour les jeunes adultes porteurs de TSA et pouvant bénéficier d'un accompagnement jusqu'à 25 ans a été réalisée. Le SESSAD d'Agen est agréé au titre de l'Annexe XXIV du décret du 27 octobre 1989. Il est administrativement rattaché à l'IME de Fongrave et fait partie du CENTRE RESSOURCES. Le service propose désormais un double agrément pour 53 jeunes de 6 à 25 ans : 40 places pour jeunes présentant une déficience intellectuelle, 10 places pour jeunes présentant un TSA avec ou sans déficience intellectuelle et 3 places pour les jeunes adultes porteurs de TSA dans le cadre d'un accompagnement pouvant se poursuivre jusqu'à 25 ans. Le Centre de Ressources est un dispositif intégré dans le cadre d'un fonctionnement en plateforme, composé de deux IME et du SESSAD. La mutualisation des actions se traduit par une circularité :

- **Dans les accompagnements** : c'est-à-dire dans la capacité des équipes à mobiliser les ressources des autres établissements et services pour répondre aux besoins des jeunes dans le cadre de leur projet personnalisé.
- **Dans les admissions** : c'est-à-dire dans le glissement administratif lorsque le projet le nécessite et en accord avec les familles.

La plateforme développe une « fonction ressources » à destination des jeunes, des familles mais aussi de l'environnement d'accueil des jeunes et des acteurs territoriaux, avec constitution de maillage local très complet et dans différentes dimensions (habitat, soin, citoyenneté...).

## II – EVOLUTION DES PERSONNES ACCUEILLIES

Dans la logique du virage inclusif, le Centre Ressources s'est engagé dans la transformation de l'offre de services. Pour rappel, l'idée centrale de la plateforme CENTRE RESSOURCES, composée des IME Fongrave, Lalande et du SESSAD d'Agen, est la mutualisation des ressources et le renforcement des compétences pour proposer des moyens d'accompagnement toujours plus personnalisés.

**En ce qui concerne le SESSAD Pro TSA**, 5 jeunes adultes avec TSA sont accompagnés en file active sur les 3 places agréées. L'accompagnement de ces jeunes est assuré par :

- 1 ETP monitrice-éducatrice
- 0.50 ETP chargée d'insertion socio-professionnelle

Les objectifs sont les suivants :

- Accompagner vers un projet de formation ou d'emploi en milieu ordinaire ou milieu spécialisé
- Compenser le handicap et aménager le poste de travail
- Accompagner vers les dispositifs de droit commun
- Lever les freins liés à l'emploi : mobilité, logement....
- Accompagner vers les lieux culturels et de loisirs : GEM, le creuset, club de sport, Hang art
- Accompagner vers les foyers de vie lorsque le travail n'est pas possible

L'accompagnement est individualisé et diffère selon les besoins de chaque jeune. Pour certains, un travail autour des techniques de recherche d'emploi ou de formation a été mis en œuvre : élaboration CV, préparation entretien d'embauche, mise en œuvre d'immersions professionnelles, enquête métier, recherches métiers sur ONISEP, préparation simulation entretien d'embauche, recherche de stage ou d'immersions professionnelles, de service civique ou d'emploi. Le travail partenarial avec les dispositifs de droit commun est priorisée : mission locale, France Travail et Cap Emploi, réseaux sociaux, point jeunes, Erip « des idées des métiers », syllabe. Afin de favoriser l'intégration et le maintien du jeune en formation ou en emploi la monitrice-éducatrice intervient dans une phase d'observation au départ du jeune en situation de formation ou d'emploi. Dans une seconde phase, elle aménage si nécessaire le poste de travail ou sensibilise les intervenants au handicap. Elle intervient aussi sur l'autonomie globale, sur les domaines de mobilité, l'accompagnement à la santé mais aussi auprès des aidants pour un soutien administratif. Depuis plusieurs années maintenant, des actions de formation ciblées ont été mises en place afin de monter en compétences les salariés sur cette question de l'autisme et nous avons mobilisé, à ce titre, des ressources externes (Organisme de formation Planète Autisme) ou internes (IME Les Rives du Lot à Casseneuil ALGEED). Nous avons également entamé un partenariat avec l'association toulousaine le CERESA comme partenaire ressource dans le déploiement de ce nouvel agrément et la formation à venir de l'ensemble des professionnels.

Ce nouvel agrément a entraîné des modifications substantielles à savoir : en termes de ressources humaines, l'arrivée de nouveaux collaborateurs formés TSA mais aussi en termes de logistique et technique avec le déménagement dans des locaux plus adaptés.

### **Missions de l'établissement**

Les missions du SESSAD d'Agen ont donc évolué avec cette extension de l'accompagnement jusqu'à 25 ans pour les jeunes adultes porteurs de TSA. Le service assure un accompagnement dans l'environnement de vie des jeunes de 6 à 25 ans présentant une déficience intellectuelle et/ou un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA). Le socle de cet accompagnement n'est autre qu'un soutien spécialisé en milieu ordinaire. Les professionnels sont ainsi en interface des différents lieux du jeune et font lien entre les familles, les écoles et les différents lieux de socialisation. Il s'agit, au travers d'un accompagnement personnalisé, d'apporter des solutions aux situations de handicap rencontrées par le jeune et le jeune adulte, l'environnement familial, scolaire, professionnel ou extrascolaire du jeune en situations de handicap.

### **Les interventions du S.E.S.S.A.D. sont :**

- **Personnalisées** : par la mise en exergue des compétences et potentiels du jeune, une proposition d'actions concrètes vise la compensation des particularités du jeune dans chacun de ses lieux d'accueil. Ces actions s'organisent autour du Projet Personnalisé d'Accompagnement du jeune, projet élaboré avec la famille.
- **Globales** : elles associent, en liaison avec les structures scolaires, des prestations pédagogiques, éducatives, rééducatives, d'insertion socio professionnelle et thérapeutiques. Globales au regard du développement du jeune dans toutes les sphères de son développement mais aussi globales au regard de tous les lieux d'accueil intégrés à ce projet d'accompagnement. Cette dimension répond à une nécessité de cohérence de parcours pour le jeune et sa famille.
- **Ciblées** sur l'Agenais, afin de répondre aux besoins exprimés sur ce bassin démographique, d'utiliser les ressources éducatives locales et de ne pas disperser les efforts de la structure d'accompagnement.

Le SESSAD a pour vocation d'être, sur l'Agenais, un espace de ressources visant l'inclusion dans la société et d'apporter **une expertise du handicap** venant s'articuler avec d'autres expertises au service du jeune :

- **L'expertise familiale : les familles** confrontées aux problématiques cognitives et psychologiques de leur enfant en situation de handicap
- **L'expertise scolaire : les écoles et les collèges** accueillant les jeunes en situation de handicap.
- **L'expertise socio-culturelle et de loisirs : les lieux de vie des jeunes** : club de sport, de loisirs...
- **L'expertise socio-professionnelle : les entreprises et les lieux de formation** : MFR, CFA, entreprises publiques ou privées...

### **75 personnes ont été accompagnées par l'établissement au cours de l'année 2023.**

Au 31 12 2023, sur les **55** usagers accompagnés **50.90 %** résident sur AGEN et la majorité autour d'Agen.

★ **En décembre 2023 : 55**

**Répartition des usagers en fonction de la scolarité**

au 31/12/2023

Primaire	9
Primaire ULIS	12
Collège	2
Collège ULIS	12
Collège SEGPA	3
CAP	3
BAC PRO	1
Hors Éducation Nationale	1
En formation	2
Service civique	2
En emploi	1
En recherche emploi	5
Déscolarisé	2
	<b>55</b>

\***Les entrées et sorties de l'année 2023**

★**Les sorties en 2023 : 20 jeunes**

<b>Destination inconnue</b>	<b>3</b>
<b>Réorientation vers un autre Ets médico-social</b>	<b>8</b>
<b>Retour à domicile/Milieu ordinaire</b>	<b>9</b>
	<b>20</b>

Cependant, on constate que 9 sorties sur 20 ont été faites vers des établissements spécialisés de type IME.

★**Les entrées en 2023 : 20 jeunes**

Primaire	4
ULIS Primaire	4
Collège	1
ULIS Collège	6
SEGPA Collège	1
Service civique	1
En formation	1
En recherche d'emploi	2
	<u>20</u>

Les 20 admis en 2023 sont des jeunes avec des troubles en neuro développement car les 10 places TSA sont déjà pourvues.

**Répartition en fonction de l'âge**

★**En décembre 2023 : 55**

	6-10 ans	11-15 ans	16-17 ans	17 ans &+
Nombre	14	27	4	10

La majorité des admissions s'est faite sur la tranche des 11-15 ans.

Les garçons restent majoritaires (69.09%), 9 filles sur les 21 ont été admises en 2023.

### **III – EVOLUTION DE L’ACTIVITE**

L’accompagnement proposé par l’équipe pluridisciplinaire du SESSAD se décline par étapes pour l’élaboration finale d’un Projet Personnalisé d’Accompagnement en collaboration avec le jeune, la famille et les partenaires :

✚ **Attentes** : le jeune et sa famille sont reçus en amont de l’élaboration du PPA pour qu’ils puissent formuler à l’équipe du service leurs demandes en termes d’accompagnement. Les professionnels les accompagnent pour cibler leurs attentes au regard du handicap de leur enfant.

✚ **Bilans** : dans le cadre d’une admission ou d’un nouveau projet personnalisé, l’équipe, le jeune et sa famille s’inscrivent dans une démarche de bilans. Il s’agit là pour l’équipe pluridisciplinaire du SESSAD de mettre en exergue les déficits du jeune mais aussi ses compétences et potentiels et ce, dans différents domaines de développement. Les outils permettant cette exploration peuvent être de type : bilan psychologique, évaluation pédagogique, bilan psychomoteur, observation ciblée, etc.

✚ **Besoins** : A l’issue de cette phase d’évaluation, les professionnels formulent des préconisations de suivi, traduisant les besoins repérés.

✚ **Objectifs** : l’élaboration d’objectifs de travail, interface entre les attentes du jeune et de sa famille et les besoins repérés par les professionnels. Ils formalisent les aptitudes visées de manière concrète et à court terme. Les objectifs peuvent se décliner selon 5 domaines :

- Relation à soi
- Communication et interactions sociales
- Autonomie vie quotidienne
- Compétences cognitives et scolaires
- Vie professionnelle
- Vie sociale et culturelle.

✚ **Moyens** : sont les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis préalablement. Ils regroupent de ce fait les différents suivis proposés par l’équipe pluridisciplinaire :

- Suivi éducatif avec un/e éducateur/trice spécialisé/e
- Suivi en psychomotricité avec une psychomotricienne
- Suivi psychologique avec une psychologue
- Suivi pédagogique avec une enseignante spécialisée
- Suivi en insertion socio-professionnelle avec une chargée d’insertion
- Suivi médical avec un médecin psychiatre.

Ces moyens sont déterminés dans leur durée et fréquence lors de l’élaboration du PPA, ainsi que leurs modalités (lieu : sur le site du SESSAD, à l’extérieur, sur le lieu d’accueil, au domicile), en individuel ou en groupe.

#### **Des exemples d’actions réalisées en 2023**

##### **Le groupe habiletés sociales**

Le groupe habiletés sociales existe depuis 2 ans. Il est composé de 5 jeunes entre 12 et 17 ans et animé par deux professionnelles du SESSAD, une psychologue et une éducatrice. Il a lieu toutes les semaines. Ce groupe a pour but de travailler autour de différentes compétences sociales (savoir se présenter, savoir maintenir un échange, savoir se faire des copains...). Ces différents thèmes ont été abordés à travers des explications théoriques, des mises en situation avec nous et entre eux, des supports imagés et des petits jeux).

Depuis la rentrée de septembre 2023, le groupe participe à des cours de théâtre avec d’autres adolescents du milieu ordinaire, à raison d’une fois par mois. En effet, l’observation de ces dernières années nous a amenés au constat que les jeunes du groupe habiletés sociales développent correctement les habiletés lors des séances. Néanmoins, il semble qu’appliquer ces compétences en dehors de ce groupe reste un défi. Or, le but final est qu’ils puissent réutiliser ces compétences à l’extérieur dans leur vie quotidienne. C’est dans ce cadre que nous avons souhaité faire évoluer le groupe en proposant des rencontres avec des jeunes de leur âge pour répondre à leurs besoins de généralisation des compétences apprises lors du groupe habiletés sociales.

Nous avons ainsi créé un partenariat avec l'association Per Bacco qui propose des cours de théâtre aux adolescents. Le médiateur théâtre nous a semblé adapté pour la rencontre avec des jeunes de leur âge et nous permet également de profiter de l'expertise théâtrale pour soutenir les objectifs du groupe comme se regarder, ajuster sa voix et son attitude physique. Une brève présentation de l'autisme et des objectifs du groupe a été faite auprès des jeunes et des encadrants du cours de théâtre en amont de notre participation au premier cours.

### **Projet Groupe de travail Sensibilisation/Handicap :**

Nous avons constaté que la majorité des partenaires auprès desquels le SESSAD intervient, a une méconnaissance du handicap, de ses impacts au quotidien et des moyens de compensation permettant de les limiter. Ce manque de connaissance peut parfois être un frein au projet d'inclusion des personnes accompagnées. C'est pourquoi nous avons mis en place un groupe de travail autour de la sensibilisation à destination des partenaires. Ce groupe s'est composé de plusieurs membres de l'équipe pluridisciplinaire, toute fonction confondue, ce qui a permis de pouvoir croiser les regards. Des rencontres régulières ont été organisées tout au long de l'année 2023, afin de développer une réflexion sur les possibilités d'intervention du SESSAD.

Dans un premier temps, nous avons axés notre travail sur la création d'un questionnaire à destination de nos partenaires. Ce questionnaire a pour but de recueillir leurs attentes et de pouvoir y répondre au mieux. Dans ce document, nous avons rappelé notre besoin de travailler et réfléchir ensemble dans l'intérêt du jeune accompagné. Nous avons poursuivi notre travail sur la création de contenu et d'outils pouvant être utilisés pour de futures interventions. Nous avons créé un Powerpoint de présentation du SESSAD et des troubles neuro-développementaux ainsi qu'une banque de données (vidéos, supports éducatifs, livres...etc.). En parallèle, nous avons conçu une BD de présentation du SESSAD et de ses modalités d'accompagnement qui permet de mieux comprendre les missions du service. Cette BD est remise à l'admission des jeunes accueillis au SESSAD et pourra servir de support de présentation à destination de nos partenaires.

### **Groupe Sport/ Loisirs**

Le groupe sport/loisirs est né d'une réflexion conjointe sur les besoins de certains jeunes accompagnés en individuel, de généraliser leurs compétences sociales auprès de leurs pairs, de faire des expériences nouvelles et de participer à une activité physique dans un cadre soutenant et bienveillant.

Les principaux objectifs sont de permettre aux jeunes de s'inscrire dans une dynamique de groupe, de favoriser une meilleure connaissance et compréhension de leur corps via une activité sportive ludique, de développer leurs capacités physiques et motrices, de découvrir ou approfondir la notion d'effort et de dépassement de soi et enfin de développer la confiance et l'estime de soi. Le groupe a démarré en octobre 2023 et a été proposé au départ à 4 jeunes de 11 à 13 ans puis un cinquième jeune a rejoint le groupe en janvier 2024. Ce groupe se déroule toutes les semaines durant 1 heure. Il est encadré par deux éducateurs spécialisés. Il se déroule en trois temps : échauffement, sport et loisirs. Le temps d'échauffement a d'abord été animé par les éducateurs puis dans la seconde partie de l'année, les enfants ont pu, à tour de rôle, animer ce temps avec le soutien d'un éducateur. Sur le temps sport, il est proposé un travail technique sur des mouvements différents suivi d'une épreuve sportive chronométrée en individuel ou plus souvent en groupe pour favoriser la prise en compte de l'autre, la coopération et la motivation de chacun.

Enfin le temps loisirs est un temps de jeu collectif proposé par les éducateurs ou les jeunes.

**Groupe « Mise en situation »** Depuis novembre 2023, 4 jeunes adolescents accompagnés par le SESSAD participent chaque semaine à un groupe nommé « mise en situation » soit 6 séances pour l'année 2023. Ce groupe, mené par une éducatrice spécialisée et une psychomotricienne, a pour objectif de développer l'autonomie des jeunes dans leur vie quotidienne actuelle et future.

Nous avons choisi de travailler autour de quatre thèmes :

- l'autonomie personnelle et l'hygiène
- les déplacements piétons en toute sécurité
- faire des courses en autonomie à partir d'une liste et la gestion de la monnaie
- l'autonomie domestique dans la réalisation d'un plat.

Pour ce faire, les professionnelles proposent aux jeunes des séances d'entraînement, des mises en situation dans des conditions réelles et ensemble, avec la participation des jeunes, elles créent des outils adaptés, en FALC tels que des séquentiels de tâches ou autres. Ces outils sont voués à être utilisés par les jeunes dans leur milieu naturel, en famille, le but étant qu'ils soient intégrés et que les jeunes puissent s'en passer. Pour atteindre les objectifs fixés, ce groupe nécessite de la répétition, il sera donc poursuivi en 2024.

## **Le médiateur Santé Pair**

Le SESSAD d'Agen a souhaité, depuis Novembre 2022, accorder une réelle légitimité aux savoirs expérientiels des personnes en situation de handicap. Ainsi, le premier poste au sein de l'ALGEEI de médiateur santé pair a été créé au sein du Centre Ressources et installé au SESSAD d'Agen. L'embauche a été réalisée en CDD dans le cadre de la phase de formation universitaire, puis le poste a été pérennisé en CDI depuis Novembre 2023 après l'obtention du diplôme de Licence par le professionnel recruté. En 2023, les missions du Médiateur Santé Pair au sein du service se déclinent autour :

- D'actions de santé : par un accompagnement à la connaissance de soi
- D'actions éducatives : par des accompagnements à la vie sociale et culturelle
- D'actions d'information, de sensibilisation auprès des familles et des partenaires.

Des actions menées dans une approche d'écoute et de partage autour de savoirs expérientiels au service des jeunes, de leur famille et des partenaires. La pair-aidance déployée par le médiateur santé pair s'est formalisée à travers la mise en place d'un atelier d'expression théâtrale, des temps de loisirs, des entretiens individuels avec les jeunes et ou leur famille etc. Enfin, le déploiement des interventions du médiateur santé pair au sein du Centre ressources s'est construit progressivement avec des étapes et des perspectives clairement définies avec l'ensemble des professionnels.

## **Journée cohésion d'équipe**

L'équipe du SESSAD a souhaité à la reprise d'Août 2023 se rassembler pour un temps de vivre ensemble au-delà des engagements auprès des jeunes, de leur famille et de nos partenaires. De ce souhait une journée de cohésion d'équipe a vu le jour. Cette journée a eu plusieurs fonctions, elle a permis l'accueil de nouveaux professionnels et de penser la culture du service dans un partage convivial et estival. Elle a également permis de faciliter les relations pour construire une unité d'équipe au service des personnes accompagnées. L'esprit d'équipe a de ce fait été fortement convoqué lors de cette journée.

## **Groupe de travail Centre Ressources 16-25ans**

Un groupe de travail a été créé au sein du Centre Ressources, regroupant des professionnels de l'IME de Lalande, de l'IME de Fongrave et du SESSAD d'Agen. Il est composé d'une douzaine de professionnels, de divers métiers. Il émane d'un constat partagé pour l'ensemble des jeunes du Centre Ressources entre 16 et 25 ans, de besoins particuliers au regard de leur cheminement vers la majorité et l'élaboration du projet de vie d'adulte. Le groupe de travail a ainsi pensé une nouvelle méthodologie de travail spécifique pour les jeunes du Centre Ressources dès leur 16ans pour s'inscrire dans une logique d'évolution de l'accompagnement des jeunes 16-25ans. Cette méthodologie se traduit par la création de Grilles d'observation des Compétences selon diverses thématiques (Santé, Items transversaux, Logement, Budget, Mobilité, Vie sociale-Sportive-Culturelle-Citoyenne, Insertion professionnelle). Une transversalité a été réfléchié pour soutenir, d'une part l'autodétermination du jeune et ses capacités d'auto-évaluation pour faire analyse de ses propres expériences, ainsi que le regard des environnements pour une approche globale par l'invitation des familles ou d'autres environnements (sociaux, professionnels etc.). Ces grilles vont de ce fait être en expérimentation sur l'année 2024 par l'ensemble des professionnels engagés dans l'accompagnement des jeunes entre 16 et 25 ans.

#### IV - RESSOURCES HUMAINES

Il y a eu quelques mouvements du personnel en 2023.

- **Tableau des effectifs : par fonction (ETP) avec les mouvements sur l'année (recrutements et départs) : au 31 12 2023**

<i>Nombres de salariés</i>	<i>Fonctions</i>	<i>Nombre ETP</i>	
<b>Equipe Pluridisciplinaire :</b>			
4	Éducateurs Spécialisés	4.00	
2	Moniteurs éducateurs	2.00	
1	Chargé d'insertion	1	
2	Psychologues	2.00	
2	Psychomotriciennes	1.30	
1	Adjointe de direction	1	
2	Médecins psychiatre	0,16	
1	Médiateur santé pair	0.80	
<b>Equipe Administrative /logistique :</b>			
2	Secrétaire / Comptable	1.00	
1	Employé polyvalent entretien bâtiment	0.10	
1	Employée	0.20	
<b>Direction :</b>			
1	Directeur	0.30	
<b>20</b>		<b>13.86</b>	<b>ETP</b>

Au cours de l'année 2023, nous avons eu :

- Deux congés maternité non remplacés en totalité (une monitrice éducatrice et une psychologue).
- Deux départs : une enseignante et une éducatrice spécialisée (à 0.50 ETP chacune).
- Une embauche d'une monitrice éducatrice le 31/08/2023 pour le SESSAD TSA PRO.
- Passage à temps complet d'une chargé d'insertion.
- Embauche d'une nouvelle secrétaire comptable (retraite progressive à mi-temps de celle en place).
- Passage en CDI du médiateur Santé pair à compter du 15 novembre 2023.

#### Organisation des fonctions supports

Des mesures et des actions ont été mises en place pour optimiser la mutualisation des fonctions supports au sein de l'ALGEEI et au sein du Centre Ressources. Des appels d'offres réguliers initiés par l'ALGEEI sur les grandes prestations d'équipements, de contrôle, de besoins collectifs permettent de réaliser de réelles et substantielles économies financières bien ciblées. Mesures, actions en place et/ou projet de mutualisation des fonctions supports : regroupements avec les autres établissements du même territoire, évaluation des économies potentielles.

#### Qualité de vie au travail au Centre Ressources

Des actions favorisant la qualité de vie au travail sont menées au Centre Ressources et notamment des actions de sensibilisation sur les enjeux précisés dans l'accord collectif ALGEEI. Les équipes ont également travaillé sur les thèmes à étudier.

## **Pour le SESSAD d'Agen : Bien et mieux communiquer avec l'environnement, pour une meilleure communication externe**

Le SESSAD intervient dans tous les lieux de vie du jeune, l'ensemble des professionnels sont amenés à rencontrer, communiquer avec des partenaires autour du projet de la personne accompagnée. La question de la confidentialité, du secret partagé est une préoccupation constante. Comment porter la parole, les demandes du jeune et de sa famille, l'expertise des professionnels du SESSAD, les besoins de l'environnement, les attentes des partenaires. La communication avec l'extérieur est nécessaire pour la cohérence du projet de la personne accompagnée. Nous avons besoin de connaître nos partenaires, leur champs d'action et ils ont aussi besoin de nous connaître, de savoir ce qu'est le SESSAD AGEN, ce qu'on fait, nos possibilités et il n'est pas toujours facile de parler de ce qu'on fait. Nous nous questionnons régulièrement avant une action de communication externe autour d'un usager si l'information partagée est pertinente pour faire avancer le projet, lors de la rédaction de nos écrits. Est-ce qu'il y a des choses qui peuvent se dire mais qui ne peuvent pas s'écrire ?

## **V-LA DEMARCHE QUALITE**

### **Bilan quantitatif de la démarche qualité**

-Nombre de CODIR : 4 (16/03/23 ; 4/05/23 ; 6/07/23 ; 14/12/2023)

-Nombre de COPIL : 4 (17/01/23 ; 4/04/23 ; 16/05/23 ; 27/06/23)

Nombre de réunion de groupe de travail : 7

-SESSAD Groupe de travail « Réactualisation de la procédure d'accompagnement à la sortie » : 1

-SESSAD Groupe de travail « Réactualisation de la procédure d'accueil et d'admission » : 1

-SESSAD Groupe de travail « Livret d'accueil pour les enfants en BD » : 3

-IME Fongrave Groupe de travail « Réactualisation de la procédure d'accueil et d'admission » : 2

-Nombre de réunions de travail référent qualité et adjoints de direction nouvellement embauchés : 1

Présentation de la logique de la démarche qualité, du MAQ associatif et du MAQ établissement et évaluation des mises à jour nécessaires- IME Fongrave : 1 (16/05/23)

### **Bilan qualitatif des travaux réalisés**

#### **SESSAD**

-Réactualisation de la procédure de préparation et d'accompagnement à la sortie, finalisation et remise en œuvre effective à la rentrée 2023.

-Réactualisation de la procédure d'accueil et d'admission et des formulaires associés : autorisation mesures d'urgence, autorisation droit à l'image, création d'un formulaire de demande du dossier médical au service de soins précédent...

-Création de la BD de présentation du SESSAD à destination des jeunes accompagnés. Mise en œuvre pour les admissions à la rentrée 2023.

#### **Travaux en attente**

-poursuite de la mise à jour du MAQ établissement

-Traduction en FALC de certains documents (livret d'accueil, règlement de fonctionnement)

### **Centre Ressources**

En COPIL, lecture, analyse et brainstorming autour du nouveau référentiel d'évaluation de l'HAS afin de s'approprier ce nouveau référentiel, identifier les critères impératifs, comprendre la logique des évaluateurs et premières mises en évidence des points forts et des points à améliorer des établissements.

## **VI - RAPPORT BUDGETAIRE**

### **Les principaux faits ayant eu un impact financier en 2023**

- ✓ Déménagement dans des nouveaux locaux situés à Boé en Février 2023.
- ✓ Déploiement des nouvelles places SESSAD TSA PRO.
- ✓ Embauche en CDI du Médiateur Santé pair à compter de Novembre 2023

### **Présentation simplifiée du compte de résultat :**

#### **a) Budget (produits – charges) réalisé 2022 versus réalisé 2023 avec les écarts en € et en % :**

##### **Charges :**

###### ***Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante***

En 2023, nous avons eu une augmentation de +13.55%, soit + 7 236.31 € de plus qu'en 2022. Le déménagement en février 2023 impacte ce groupe. Les frais de télécommunication, l'achat de petits matériels et une prise en charge par les orthophonistes plus importante en 2023 contribuent à cette hausse.

###### ***Groupe II : Dépenses afférentes au personnel***

Nous constatons une hausse des charges en 2023 +10% par rapport à 2022 de : 61 843.49 €. Ceci s'explique par une augmentation de la masse salariale suite aux mouvements du personnel en 2023 et à la nouvelle mission pour l'accompagnement des usagers TSA PRO.

###### ***Groupe III : Dépenses afférentes à la structure***

Le groupe III sur 2023 présente une diminution de 23.20 %, soit - 32 998.32 € qui s'explique par les 26 000 € de CNR affectés pour le poste de Médiateur Santé Pair. D'autre part les dotations pour amortissements sont moins importantes (investissements décalés sur 2024).

##### **Produits :**

###### ***Groupe I : Produits de la tarification et assimilés***

Une hausse des produits du Groupe I entre 2022 et 2023 : 50 489 €, soit une variation de 5.97%, qui se traduit essentiellement par des agréments supplémentaires soit, 3 places SESSAD TSA PRO (début 1<sup>er</sup> mai 2023), des CNR renfort formation autisme et TND et un taux d'actualisation de 2.53 %.

###### ***Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation***

Entre ces deux dernières années, nous n'avons pas d'écart majeur.

###### ***Groupe III : produits Financiers et Produits non encaissables***

Différence due à une reprise de subvention pour investissement travaux dans les nouveaux locaux.

#### **b) Budget (produits – charges) budget exécutoire 2023 versus réalisé 2023 avec les écarts en € et en %**

##### **Charges :**

###### ***Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante***

Sur cette période, nous avons un budget alloué au groupe I de 55 500 € et nous avons réalisé 60 653.33 €. Par conséquent, ce compte se solde par un déficit de 5 153.33 € soit une variation de - 9.29 %. Ceci s'explique par une augmentation des postes suivants : 606280 Achats de petits matériels, 611100 Prestations orthophonistes et 626200 frais de téléphone et internet.

###### ***Groupe II : Dépenses afférentes au personnel***

Notre budget alloué s'élève à 731 142.36 € et nos dépenses sont de 680 187.17 €, ce qui présente un excédent de 50 955.19 €, qui se traduit par les remplacements partiels de deux salariées en congés maternité et maladie. De plus l'affectation de CNR pour 26 000 € a impacté ce groupe.

###### ***Groupe III : Dépenses afférentes à la structure***

En 2023, -6.97 % de moins sur ce groupe expliqué par des décalages de travaux sur 2024.

##### **Produits :**

###### ***Groupe I : Produits de la tarification et assimilés***

La dotation globale prévisionnel était de 893 900 €, au réalisé elle est de 893 900 €.

###### ***Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation***

Le groupe II est sensiblement le même.

###### ***Groupe III : Produits financiers***

Produit exceptionnel, dû à une reprise de subvention d'investissement de 2 000 € et une reprise de provision pour risques.

c) **Mise en évidence des principaux comptes en écart (montants significatifs en euros ou en pourcentage) :**

Après analyse de l'ensemble du budget du SESSAD Agen, nous constatons que les charges ont été impactées par l'emménagement dans des nouveaux locaux et par le nouvel agrément obtenu pour 3 places TSA PRO. Un rééquilibrage entre le groupe II et le Groupe I des charges sera envisagé sur le budget 2024. L'année 2023 se solde avec un groupe de charges de 850 053 € et un groupe de produits pour 905 681,53 € sur un résultat comptable positif de **55 628.53 €**.

**Les investissements réalisés en 2023 :** les investissements prévus sur 2023 (PPI) étaient de 79 000 €. Le montant des investissements réalisés au cours de cette année s'élève à 51 390 € auxquels s'ajoutent les 50 000 € de travaux provisionnés pour les nouveaux locaux.

## **VII – CONCLUSION**

Après présentation du rapport de gestion et des comptes administratifs 2023 au Conseil d'Administration, **nous** vous proposons donc d'affecter le résultat excédentaire de l'année 2023 de + **55 628.53 €** de la manière suivante :

- 30 000 € en provision pour travaux (signalétiques, sécurisation locaux et remise en état anciens locaux).
- 25 629 € excédent affecté à l'investissement.

En 2023, le Centre Ressources poursuit son dynamisme avec l'ouverture de l'UEE au Collège Ducos du Hauron, le déploiement des places SESSAD Pro TSA, le déploiement du médiateur santé pair et la montée en compétences des professionnels par l'investissement conséquent dans la formation continue, dans la mise en œuvre des recommandations de bonnes pratiques professionnelles. Depuis le 1er Septembre 2023, Monsieur Andriainaina ANDRIANONY en assure la Direction.

**Le Directeur,  
Andrianony ANDRIAINA**

## **IME de Cazala et SESSAD du Confluent**

# IME DE CAZALA

## I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

### Agrément

L'IME de CAZALA est agréé pour accueillir **50 enfants** (filles et garçons âgés de 6 à 20 ans) présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne.

### Missions

L'Institut Médico-Éducatif de CAZALA propose et met en œuvre un accompagnement global qui tout en restant très souple (semi-internat – internat séquentiel aménagé - internat) permet d'éviter le morcellement des différentes actions.

Le projet personnalisé élaboré pour chaque enfant, adolescent et adulte accompagné en collaboration étroite avec la famille est une adaptation du projet institutionnel global.

Il permet de répondre avec justesse et adéquation aux besoins et potentialités de chaque usager en vue d'une insertion sociale et professionnelle.

Il s'appuie à chaque fois, que cela est possible, sur l'insertion qu'elle soit scolaire (scolarisation en école élémentaire, collège ou lycée), sociale ou culturelle (clubs de sports ou de loisirs), ou préprofessionnelle ou professionnelle (stages en entreprise).

L'action pluridisciplinaire est centrée sur :

- Le développement de l'identité de l'enfant,
- La construction de sa personnalité,
- La réduction des troubles psychologiques et/ou pathologiques,
- L'acquisition de connaissances et compétences aussi élargies que possible,
- L'inclusion sociale progressive (par la reconnaissance de la place du jeune ou de l'adulte accompagné) dans son environnement familial et social.
- L'orientation personnalisée (pré-professionnelle, professionnelle, milieu adulte) en fonction des potentialités des jeunes et adultes accompagnés.

### Fonctionnement de la structure

En fonction de la population, l'action de l'Institution est à la fois thérapeutique (psychologue, psychomotricienne), éducative (éducateurs spécialisés, moniteurs-éducateurs), professionnelle (éducateur technique spécialisé, moniteurs d'atelier), sociale (assistante service social), médicale (psychiatre, infirmière, aide-soignante) et scolaire (enseignants spécialisés).

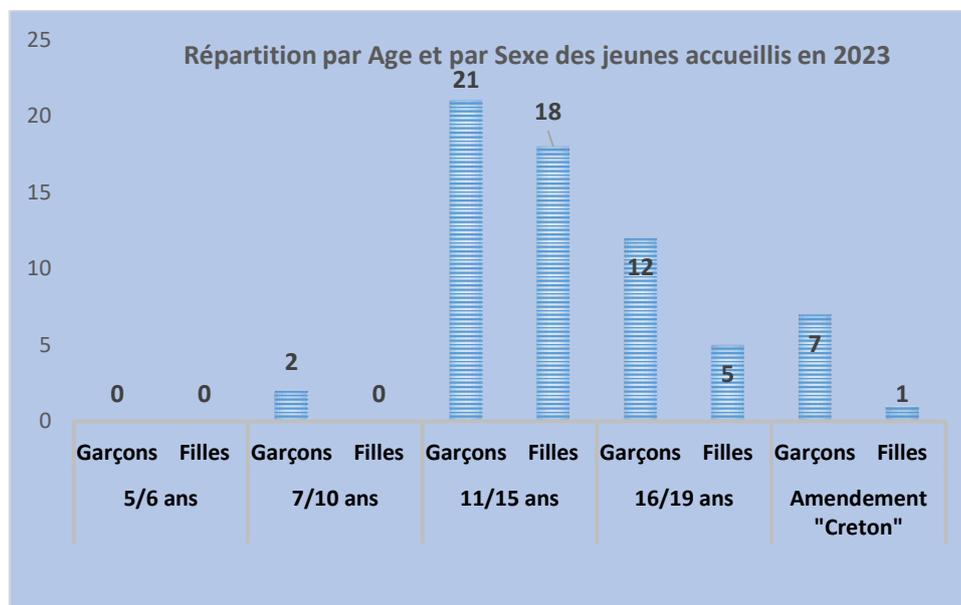
Des personnels administratifs et des services généraux participent également à l'accompagnement dans le cadre des fonctions supports.

L'I.M.E. emploie quarante-six professionnels représentant 39.382 ETP (dont 4 enseignants mis à disposition par l'Éducation nationale : 4 ETP).

## II. PERSONNES ACCUEILLIES

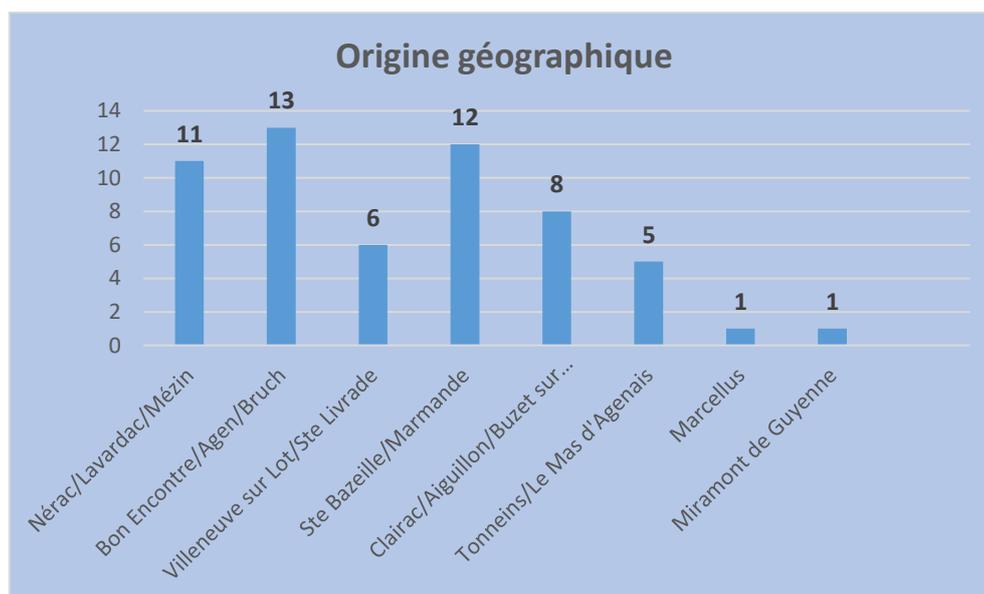
### a) Répartition par Age et par Sexe

L'IME de Cazala a **accueilli et accompagné 66 jeunes** dont **42 garçons** et **24 filles** au cours de l'année 2023.



### b) Origine géographique (lieu de vie du jeune)

**File active : 66 jeunes** ont été accueillis au cours de l'année 2023 à l'IME de Cazala et sont domiciliés dans le Lot-et-Garonne, (différents secteurs : Nérac/Lavardac/Mézin, Bon Encontre/Agen/Bruch, Villeneuve sur Lot/Ste Livrade sur Lot, Ste Bazeille/Marmande, Clairac/Aiguillon/Buzet sur Baïse, Casteljaloux/Pindères, Tonneins/Le Mas d'Agenais, Villefranche du Queyran/Razimet, Marcellus, Miramont de Guyenne.



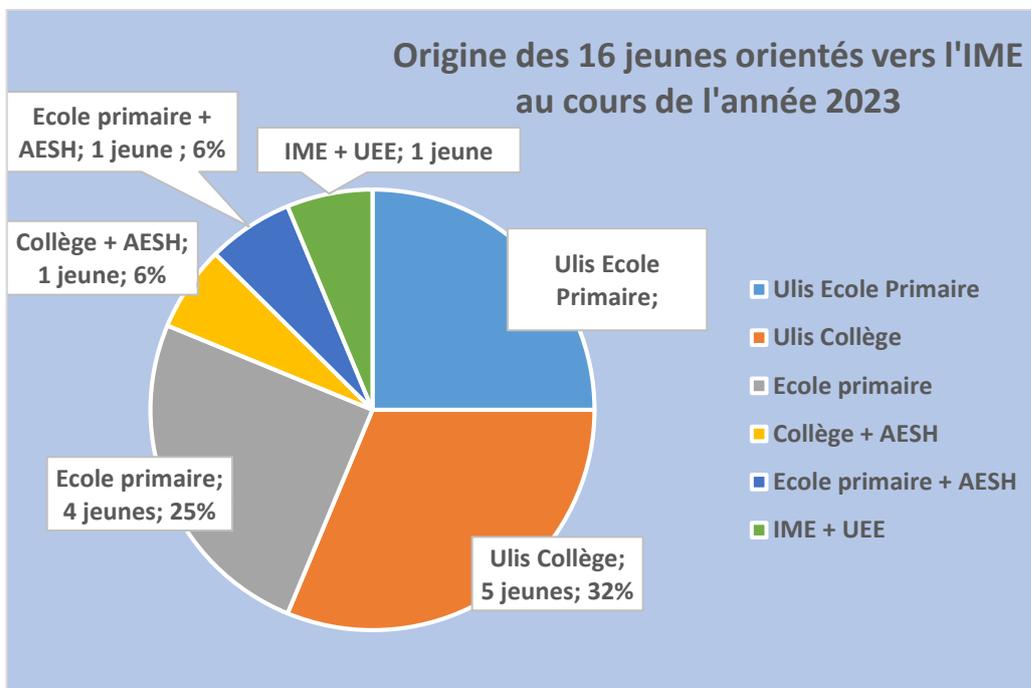
### c) Motif de l'accompagnement

Les objectifs de fonctionnement sont au croisement des missions de l'établissement et des caractéristiques, besoins et vulnérabilités de la population ainsi que de leurs attentes.

Mise en œuvre des missions dans le respect des droits des usagers et de la mise en pratique des recommandations de l'ANESM (Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles).

**a) Nombre d'entrées (avec origine de la demande)**

Sur l'année 2023, **16 jeunes sont entrés en provenance de :**

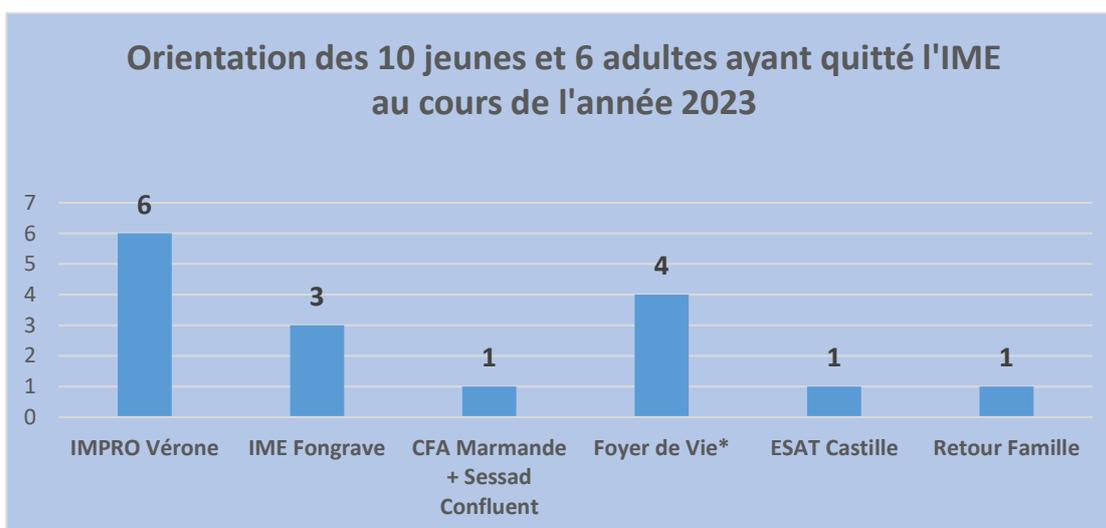


**b) Durée moyenne d'accompagnement**

La durée moyenne d'accompagnement est de **5 ans et 4 mois**. 16 jeunes ont été orientés vers d'autres structures en 2023.

**c) Nombre de sorties (avec orientation)**

Au cours de l'année 2023, **10 jeunes et 6 adultes** ont quitté l'établissement vers :



\***Foyer de vie** : 1- F.V La Ferrette (Castillonnès), 1-F.V Mont-Clair (Monclar d'Agenais), 1 – F.V Jean Bernard (Monségur 33), 1- F.V Bouët St Léon.

### III. EVOLUTION DE L'ACTIVITE

#### a) Nombre de journées réalisées lors des 3 dernières années\* (rappel de la baisse d'agrément en septembre 2021 (60 places → 50 places))

- 2021 : 8 749 journées
- 2022 : 8 236 journées
- 2023 : 8235 journées

	2021	2022	2023
Nombre de journées budgétées	9402	8349	8349
Nombre de journées réalisées	8749	8236	8235
Différentiel	1 309 journées supplémentaires	113 journées déficitaires *	114 journées déficitaires

\*Ce déficit s'explique par de nombreuses absences liées à l'hospitalisation d'une jeune adulte accompagnée sur le Groupe Orientation Adulte ainsi que des absences justifiées de certains jeunes.

#### b) Projets développés en 2023

✚ **Le déménagement du site historique de l'IME CAZALA** a été conduit par le nouveau directeur arrivé en septembre 2023, qui s'est concrétisé par une transformation **en dispositif entièrement inclusif**, dans la lignée de la Commission Nationale du Handicap (C.N.H.) qui s'est tenue le 26 avril 2023 et qui rappelle les grandes orientations triennales dont l'école inclusive, la capacité à garantir « la qualité de l'accompagnement partout et pour tous ».

En effet, les jeunes et les professionnels ont investi les différents sites et unités de vie sur un territoire géographique bien défini :

- La villa « Grand Cazala » située à 31 rue Thiers à Aiguillon avec hébergement
- La villa de Tonneins située à 34 Avenue de Lanauze à Tonneins avec hébergement
- La villa de Casteljaloux située à 4 rue de la Flouride à Casteljaloux avec hébergement
- Le local situé au rez-de-chaussée du Sessad du Confluent 35 Cours Alsace Lorraine à Aiguillon avec un fonctionnement en ambulatoire pour le groupe du GOA.
- Les ateliers professionnels dédiés aux apprentissages situés près de l'Intermarché d'Aiguillon, Rue Anatole France.
- La villa d'Aiguillon située à 46a rue de Visé à Aiguillon (avec hébergement) a été investie par le groupe « Petit Cazala » au retour des vacances de Toussaint en raison des travaux d'aménagement et de rénovation engagés depuis plusieurs mois.
- Les professionnels du secteur administratif de l'IME CAZALA (Siège) ont pris leurs fonctions dans les locaux du Sessad du Confluent à cette même date.

✚ **Les actions d'inclusion** des jeunes vers **2 Unités d'Enseignement externalisées** :

- 1 UEE au Collège « Germillac » à Tonneins
- 1 UEE au Collège Jean Rostand à Casteljaloux.

✚ **La présentation de parcours remarquables** lors de l'après-midi du vendredi 27 octobre dernier consacrée à un moment d'échange avec les personnes accompagnées notamment avec la participation d'un jeune adulte vers ou dans l'emploi, les professionnels de l'Association en présence de Mme La Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées, venue remettre la médaille de l'ordre du mérite à la Directrice Générale de l'ALGEEI, et de nombreuses personnalités du département et de la région.

✚ **Conventionnement des stages destinés à la découverte des métiers** (milieu ordinaire ou protégé) : 48 conventions de stage ont été réalisées en Grandes Surfaces, Salon de Coiffure, Restauration/Service, Boulangerie, Mairie (Espaces verts, Cantine scolaire) mais aussi en ESAT et Foyer de Vie durant l'année 2023.

✚ **Organisation de deux transferts d'établissement** au cours de l'année 2023 faisant partie intégrante de la dynamique institutionnelle.

En effet, un groupe de jeunes de l'IME Cazala scolarisés en UEE au Collège Germillac à Tonneins et un groupe de jeunes adultes du SESSAD Pro Confluent « Pair-Aidant » encadrés par 4 professionnels, ont participé à un transfert de 5 jours dans l'Auvergne courant juin 2023.

Un autre groupe de jeunes de l'IME Cazala scolarisés en UEE au Collège Jean Rostand à Casteljaloux et bénéficiant d'un accompagnement en atelier, encadré par 4 professionnels, a participé à un transfert de 4 jours dans les Landes.

✚ **Accompagnement éducatif :**

En 2023, les éducateurs ont accompagné, début mars et à temps partiels, la création de la seconde Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) de l'IME Cazala au Collège Jean Rostand à Casteljaloux.

Parallèlement, nous avons préparé le déménagement de l'IME Cazala (ouvert en 1962) pour fonctionner dorénavant avec le Groupe Orientation Aiguillon (GOA) en service ambulatoire à Aiguillon, quatre villas avec hébergement en habitats diffus sur trois communes (Aiguillon, Casteljaloux et Tonneins) et les ateliers pré-professionnels à Aiguillon.

L'internat fonctionne en internat aménagé toujours avec un jeune ou un adulte accompagné par chambre et par nuit.

Sur chaque villa, l'internat (ou internat de semaine) reste possible pour maximum trois nuits par semaine. Comme prévu pour les adultes accompagnés, depuis mars 2023, il a fallu dynamiser les relations partenariales de l'IME et en créer de nouvelles dans le 47 mais aussi hors-département (32, 33 et 82) afin de trouver les orientations les plus adaptées aux besoins des adultes accompagnés, à l'époque, par le Groupe Orientation Adulte (GOA).

Les évolutions à la rentrée de fin août 2023 ont été multiples :

- Pour maintenir l'équilibre et préserver la qualité de gestion du collectif, chaque groupe éducatif accompagne entre 10 et 12 jeunes avec la possibilité, en fonction d'éventuels départs en cours d'année, de pouvoir accepter un nouvel entrant par villa (et donc par zone géographique) : Petit Cazala (10/11), Grand Cazala (10/11), Casteljaloux (11/12) et Tonneins (11/12).
- Le Groupe Orientation Adulte a été renommé Groupe Orientation Aiguillon (GOA) pour mieux correspondre à son évolution. Il accompagne maximum 8 personnes : 2 grands adolescents et 6 jeunes adultes de 16 à 20 ans tous à temps distincts et aménagés. Il continue son travail d'orientation à visée inclusive et de mises en situation des personnes accompagnées. Comme prévu, l'équipe n'a plus, actuellement, aucune orientation à proposer vers les ESAT mais toutes vers des Foyers de Vie, des Services d'Accueil de Jour (SAJ) ou Services Occupationnels de Jour (SOJ).
- Retour de trois nuits d'internat hebdomadaire sur le Groupe de la Villa du Petit Cazala.
- La gestion « graduée » de la référence éducative reste la norme au sein de pratiquement toutes les équipes éducatives.
- Utilisation du nouveau logiciel informatisé de l'utilisateur « IMAGO ».

2023, après le(s) déménagement(s), l'essentiel du travail reste la stabilisation des équipes, la finalisation des aménagements, l'amélioration du fonctionnement en dispositifs diffus, la préservation du « faire institution » par le partage de manifestations sportives ou festives ou de réunions ou de formations professionnelles. Et puisque nous changeons de paradigmes professionnels, les objectifs principaux sont aussi de continuer à être agile dans notre fonctionnement, répondre présent et continuer à s'adapter aux multiples situations ou sollicitations en interagissant davantage encore avec ce que propose déjà le milieu ordinaire !

L'organisation des temps de réunions a dû être modifiée de la manière suivante :

- Lundi soir : Villa de Casteljaloux = Réunion clinique ou Projet Personnalisé
- Mardi après-midi : Villa de Tonneins = Réunion clinique dans une salle de réunion du Collège Germillac
- Mardi soir : Villa du Petit Cazala = Réunion clinique ou Projet Personnalisé
- Mercredi matin : GOA = Réunion clinique ou Projet Personnalisé
- Jeudi soir : Villa du Grand Cazala = Réunion clinique ou Projet Personnalisé
- Vendredi après-midi : Les autres réunions = Institutionnelles, pluridisciplinaires, d'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP), des moniteurs d'ateliers, partenariales, projet personnalisé (principalement pour la Villa de Tonneins), d'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS).

Cette année, les équipes éducatives ont été certes sollicitées et mobilisées par le déménagement mais, dans cette dynamique, elles ont été davantage en temps d'accompagnement ou en ateliers ou en classe ou classe externalisée. Elles proposent toujours des ateliers : Atelier cuisine, atelier pâtisserie, atelier musicothérapie, activité psychomotricité à la piscine, activités de sports adaptés...

L'autonomie de déplacement par les transports en commun (bus et TER) sont de plus en plus appréhendés et favorisés par les jeunes et les adultes accompagnés et leurs éducateurs.

Le rôle premier des ateliers est que les jeunes puissent monter en compétences tant personnelles que pré-professionnelles et ainsi faciliter leur orientation soit en IMPro ou en ESAT ou en milieu ordinaire.

Comme pressenti l'an passé, le point principal de « moins de temps de réunions sur les villas » a été transformé en dynamique « positive » en augmentant le nombre de réunions cliniques (1h30 hebdomadairement et par groupe) pour favoriser le travail pluridisciplinaire entre les 3 ou 4 secteurs : médical, éducatif avec les ateliers pré-professionnels et le pédagogique.

#### **Les actions pédagogiques :**

L'unité d'enseignement est dotée de 4 ETP d'enseignants. Elle est composée de deux unités d'enseignement internes (UEI), de deux unités d'enseignement externalisées en collège (2 ETP enseignant) et d'une mission de coordonnateur pédagogique (1/4 ETP enseignant) pour l'un des enseignants.

Elle est sous la responsabilité de professeurs des écoles spécialisés et du coordonnateur pédagogique (enseignant détaché pour cette mission) de l'Éducation nationale nommés par celle-ci et rattachés à la Circonscription d'Agen 2-ASH (école inclusive), Inspection Académique du Lot et Garonne.

##### **Unité d'Enseignement Interne (UEI)**

- 1 UEI de détermination moins de 12 ans (ou peu d'autonomie et moins de 14 ans)
- 1 UEI et pré-professionnelle (plus de 14 ans) constituée de deux sous-groupes en alternance Cours/Ateliers

##### **Unité d'Enseignement Externalisée (UEE)**

- 1 UEE au Collège Germillac de Tonneins (ouverte à 100 %) (avec élève en inclusion, des élèves en atelier EGPA), pour des élèves de plus de 13 ans en vue d'une inclusion, d'une orientation professionnelle en EGPA, en ULIS ou ULIS Pro, en EREA, en CFA, en Lycée pro.
- 1 UEE au collège Jean Rostand de Casteljaloux (ouverte à 100%) : élève de 12 à 16 ans.  
L'enseignement préprofessionnel se fait à partir de 14 ans (ou lorsque l'élève fait ses 14 ans avant décembre).

#### **Les ateliers pré-professionnels et/ou professionnels :**

→ **5 ateliers pré-professionnels** : « **Espaces verts / Maçonnerie paysagère** », « **Bois et Métallerie** », « **Lingerie-Buanderie** », « **Cuisine, Pâtisserie, Achats / Courses, Service / Restauration** » et « **Entretien des locaux** » ont été proposés aux garçons et aux filles âgés de 14 à 16 ans en alternance avec la classe. Ces ateliers (encadrés par 3 moniteurs d'atelier) initient les jeunes aux exigences de la vie professionnelle et établissent les bases d'une orientation.

→ **1 atelier professionnel polyvalent** : espaces verts, maçonnerie, bûcheronnage ... s'adresse aux jeunes de 16 à 20 ans en alternance avec la classe (encadré par un éducateur technique spécialisé jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2023).

Cet atelier, encadré par un éducateur technique spécialisé, a pour but de consolider les acquis professionnels et est déterminant quant au choix d'orientation.

→ **2 coordonnateurs lieux de stage à temps partiel (1 moniteur d'atelier pour la recherche de stage, et 1 moniteur éducateur pour la constitution des dossiers) :** Accompagnement de 8 jeunes en inclusion au Collège Germillac à Tonneins avec soutien et encadrement des cours au collège, recherche avec les jeunes de 3<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup> de stages en entreprise en milieu ordinaire en lien avec les professeurs et participation aux ESS, relation avec les chefs d'entreprises, bilans et synthèses en réunion d'équipe pluridisciplinaire.

#### **Accompagnement médical, paramédical, psychologique, professionnels libéraux :**

1) **Le Suivi médical** est assuré par le médecin psychiatre (0.202 ETP), l'infirmière (0.33 ETP), l'Aide-soignante (1.00 ETP) :

→ **Suivi médical des usagers :**

- Consultation médecin psychiatre 1 fois par semaine
- Accompagnement en consultation spécialisée selon besoin
- Coordination avec les autres services (éducateurs, services, direction) : le mardi - jeudi

→ **Rôle éducatif et préventif auprès des usagers :**

- Prévention éducation : hygiène bucco-dentaire, pédiluve, manucure, hygiène (risques de maladies contagieuses de la peau, pédiculose, douche.
- Prévention et sensibilisation sur thématique spécifique (vie affective et sexualité, écran, alimentation, tabac, alcool...)
- Atelier éducatif et préventif secteur (GOA).

→ **Rôle thérapeutique :**

- Prise en charge snoezelen
- Éducation thérapeutique médicamenteuse individuelle
- Massage ayurvédique (relaxation, relâchement des tensions nerveuses et musculaires)

→ **Surveillance de l'intégrité physique, moral et sociale des usagers :**

- Observation et évaluation des comportements alimentaires sur les temps de repas.
- Entretien individuel régulier pour évaluation global (physique, psychique et social)
- Réunion avec le secteur paramédical le mardi (transmission d'information général et des situations à risque ou préoccupantes.
- Rencontre avec les différents partenaires extérieurs (services sociaux, unités de soins ...)
- Gestion des consultations médicales (usagers, familles...)
- Collaboration écrite ou orale avec les familles, référents sociaux et éducatifs.

→ **Actions d'urgences en cas de nécessité :**

- Gestion des situations d'urgence avec relais par les services de secours
- Gestion et mise en place des protocoles d'urgence pour les usagers.
- Mise à jour des fiches d'urgence (Classeur et dossier informatisé de l'utilisateur « IMAGO »)

→ **Suivi de l'hygiène des locaux :**

- Nettoyage du matériel et surface infirmerie
- Vérification et tenue des stocks (armoire à pharmacie et chariot de soin)
- Gestion des trousse et de 1<sup>er</sup> soins et trousse des véhicules + sorties éducatives

→ **Dossiers médicaux :**

- Constitution et gestion du dossier médical de l'utilisateur
- Préparation des documents nécessaires pour les transferts des usagers.
- Création de nouveaux documents et mise à jour des protocoles

→ **Traitements :**

- Gestion des ordonnances (renouvellements, modification)
- Informations aux familles, services sociaux, familles d'accueil et secteur éducatif.
- Suivi et sécurisation du circuit des médicaments (vérification, préparation, distribution et modification)
- Relai pharmacie de distribution (besoin institutionnel, modification des ordonnances)

2) **Une psychomotricienne travaille à temps partiel (0.70 ETP)**

- Suivis hebdomadaires
- Groupe éveil psychomoteur
- Profils sensoriels
- Groupe mouvement et sensorialité

- Groupe médiation aquatique
- Bilans psychomoteurs

3) **Le travail des psychologues (1.05 ETP)** à l'I.M.E. de CAZALA est construit autour de trois grands axes :

- Un travail clinique auprès des enfants : entretiens individuels.
- Un travail clinique auprès des parents : les psychologues reçoivent les parents des enfants dont ils sont « référents » le jour de l'admission, mais également lors des rencontres qui font suite aux synthèses (remise du projet personnalisé). Durant ces entretiens, ils peuvent, selon la demande, les difficultés, les souffrances, les problématiques rencontrées, proposer des entretiens.
- Un travail clinique institutionnel :
  - Réunions de bilans et projets individualisés
  - Réunions de soins : psychologues, psychomotricienne, assistante sociale se réunissent toutes les semaines dans le cadre de réunions qui visent à développer la situation d'un enfant qui pose question, afin d'orienter le projet de soin, élaborer une réflexion autour de la pratique clinique, réfléchir aux projets de soin dans une dimension institutionnelle.
  - Réunions cliniques : réunions hebdomadaires avec le chef de service éducatif, les éducateurs du groupe et une psychologue. Ces réunions ont pour objectif de s'arrêter plus précisément sur la situation des enfants du groupe afin de faire le point sur le projet individualisé de l'enfant et, éventuellement, de réorienter ce projet. Ces réunions permettent de faire le lien entre les différents professionnels dans une dynamique de travail au cas par cas.

À chaque rentrée scolaire, les thérapeutes et les rééducateurs procèdent systématiquement à un bilan pour tous les enfants nouvellement admis.

Participation mensuelle d'une psychologue et de l'assistante de service social à la CDAPH pour évaluation des dossiers et aide à la décision concernant l'attribution d'une AVS, ou orientation vers classes ULIS ou un établissement spécialisé.

4) **Conventionnements avec des professionnels libéraux et prestataires extérieurs :**

- Conventionnement avec 4 orthophonistes en libéral pour 4 jeunes
- Conventionnement avec 1 sophro-relaxologues en libéral pour 2 jeunes
- Conventionnement avec 2 art-thérapeutes en libéral pour 2 jeunes
- Conventionnement « équithérapie » avec 3 groupes de jeunes

 **Accompagnement social :**

L'action du service social de l'IME s'inscrit dans une démarche de collaboration et de participation de la famille à l'accompagnement mis en place pour le jeune ou l'adulte accompagné.

L'intervention de l'assistante de service social (0.55 ETP) se fait principalement à trois moments :

- Avant l'entrée du jeune ou de l'adulte accompagné,
- Pour préparer la famille au placement et permettre aux parents de parler des difficultés du jeune ou de l'adulte accompagné.
- Pendant le placement

On peut définir trois axes de travail pour l'assistante de service social auprès des familles :

- Expliciter le plus largement possible le projet de l'Institution par rapport à l'enfant
- Travailler sur l'acceptation des difficultés du jeune ou de l'adulte accompagné par les familles (prise de conscience des potentialités, difficultés et limites du jeune ou de l'adulte accompagné, de ce qu'il est)
- L'orientation des enfants : la question de l'orientation est soulevée par la famille et par l'équipe.

L'assistante de service social participe au travail d'équipe, en collaboration avec les familles, autour de solutions d'orientations les plus adaptées possibles au projet du jeune et de sa famille.

## **Autres projets :**

- ❖ **Dispositif RAE (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience) Différent et Compétent :**  
2 jeunes ont pu bénéficier du dispositif « Différent et Compétent » en intégrant la démarche de la R.A.E mise en œuvre au sein de l'I.M.E.  
L'activité s'est appuyée sur le référentiel métier de « Jardinier paysagiste » permettant la validation pour chacun d'un grand nombre de compétences.
- ❖ Dans le cadre du **DuoDay**, le 23 novembre 2023, nous avons pu mettre en œuvre ce dispositif auprès de 5 jeunes. Ils ont été accueillis dans des entreprises et artisans locaux (Salon de coiffure, Superette, collectivités territoriales (Mairie, crèches et cantine scolaire).
- ❖ **Dossier informatisé de l'utilisateur « IMAGO » :**  
Au cours de l'année 2023, des sessions de perfectionnement destinées aux professionnels et d'initiation auprès des nouveaux professionnels ont été réalisées par le référent « Imago » pour répondre à la méthodologie de déploiement du dossier informatisé de l'utilisateur.

L'IME CAZALA s'inscrit totalement dans le développement des pratiques de bientraitance : Nomination d'un référent bientraitance en septembre 2023.

### Du côté des DROITS DES USAGERS

- Chaque usager bénéficie d'un projet personnalisé dont les objectifs sont évalués au minimum une fois par an,
- La plus grande participation possible de l'utilisateur et de sa famille est recherchée. Le CVS est installé et force de propositions. Des groupes de parole pour chaque groupe de vie permettent d'inciter les jeunes à exprimer des demandes et des attentes.
- L'utilisateur et sa famille sont associés à la construction de ce projet par un recueil de leurs attentes et le partage de l'évaluation des besoins de l'utilisateur réalisée lors de la « rencontre famille », avant la réunion PI.
- Un soin particulier est apporté à l'évaluation individuelle et régulière des besoins de chaque usager, par des outils d'évaluation propres à chaque secteur ainsi qu'un outil commun, le « document support à l'élaboration ou la réactualisation du projet individualisé ».
- La sécurité physique des usagers est une priorité de l'établissement,
- Des outils et des instances de réflexion et d'analyse permettent une identification, une vigilance et une prévention des risques de passages à l'acte violent.

### Du côté de l'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT

- L'établissement utilise les ressources municipales, locales et départementales.
- L'établissement travaille avec le réseau local d'entreprises privées mais également avec de nombreuses entreprises disséminées sur le département afin d'offrir des terrains de stage aux jeunes qui sont entrés dans un projet professionnel. Ce partenariat permet une évaluation fine des capacités des jeunes et ouvre les perspectives d'insertion en milieu ordinaire à chaque fois que c'est possible, souhaitable et souhaité.

### Du côté du PROJET D'ETABLISSEMENT ET SES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Le projet d'établissement tient compte des besoins de la population identifiée notamment dans les schémas départementaux, enfance et handicap, et des demandes des politiques sociales. Une veille sociale organisée au niveau associatif et diffusée à l'ensemble des établissements et services permet une participation aux différentes instances de réflexion et de proposition du département et de la région.
- Le projet offre une souplesse d'adaptation à l'évolution des attentes et des besoins des usagers et évolue en fonction de l'analyse de ces besoins.

## Du côté de L'ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT

- L'établissement s'inscrit dans l'amélioration continue des pratiques par la Démarche Qualité Associative
- L'équipe de direction veille à garantir à l'usager un cadre institutionnel stable ainsi qu'un niveau de qualification suffisant des professionnels,
- La communication interne est organisée et formalisée par des réunions, de l'affichage et différents classeurs d'information.
- Une politique de formation entraîne une réflexion permanente sur les pratiques professionnelles.
- Une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est en œuvre au niveau associatif. Des entretiens individuels annuels des professionnels de l'établissement permettent de repérer les besoins en formation.

### c) Partenariats

- ALGEEI Siège : contacts quotidiens (DG, secrétariat, comptabilité, GRH...)
- ALGEEI divers établissements : contacts fréquents (orientations des jeunes, mutualisation, échanges...)
- ARS : Autorité de Contrôle
- Inspection Académique : Autorité de Contrôle pour le personnel Éducation nationale
- Enseignants référents : suivis et ESS
- Préfecture et DDE : sécurité routière, transports ...
- Conseil Départemental 47
- MDPH : admission et orientation des jeunes, échanges divers, PPS
- CFA, MFR, LP, EREA, SEGPA ...
- Collèges Jean Rostand à Casteljaloux et Germillac à Tonneins
- Sté Elior (Sté de restauration collective)
- Divers établissements : orientation des jeunes, suivis, stages (ESAT Agnelis, ESAT de Castille, ESAT du Bouët, Foyer de Vie Laferrette, Verdélais (33), Monségur (33), Foyer de Vie Mont-Clair à Monclar (47))
- Planning familial (Marmande)
- Services sociaux : essentiellement liés au travail de l'assistant de service social et des éducateurs
- Entreprises et artisans locaux, Mairies : suivi et entretien des matériels, stages d'immersion pour nos jeunes.
- Mairies, Gendarmeries, Casernes de Pompiers d'Aiguillon, Casteljaloux, Tonneins
- Taxis : transports complémentaires à ceux de l'établissement
- Professionnels libéraux : orthophonistes, psychologues, sophrologue, art-thérapeutes.
- AIPC Aiguillon, Tonneins : Association mettant à disposition des personnes en situation d'insertion et intervenant dans divers domaines d'activité (nettoyage, restauration ...)
- Appel Médical (Intérim)
- AGIR 47 : (préparation au permis AM)
- Sport adapté 47
- Unité Mozart Foulayronnes, Réséda (Agen)
- Pharmacie du Pin (Conventionnement gestion des risques liés à la préparation et distribution des médicaments)
- ARCHI'MEDE (conventionnement de collecte et de traitement des déchets de soins à risques infectieux)
- CMS et CMPP du territoire Marmandais, du Confluent et de l'Albret
- Piscines de Marmande et de Nérac (apprentissage de la natation)
- Centres Équestre (Lavardac, Barbaste)
- Musicothérapeutes (BAOBAB MUSIC/ MUSICOTHERAPIE 47)
- Sté DEKRA (Sécurité/Bureau de contrôle)
- Engie Solutions (chauffage, électricité, climatisation)
- SICLI/CHUBB (conformité incendie)
- Garage Armand d'Aiguillon, Garage Renault Tonneins (entretien des véhicules)

**d) Axes d'amélioration et d'évolution**

Les axes du futur projet d'établissement cités ci-dessous :

- Diversification des lieux d'hébergement
- Habitat inclusif et développement des partenariats
- Poursuivre le développement de l'implication des personnes accompagnées et de leurs familles
- Développer les UEE (Unités d'Enseignement Externe) et UEI (Unités d'Enseignement Interne) et l'école inclusive
- Création d'un dispositif DIME permettant plus de souplesse dans le parcours des jeunes du SESSAD en lien avec l'IME – Fonctionnement en logique de « Plateforme »
- Poursuivre le Plan d'Amélioration Continue de la Qualité et l'évaluation HAS
- Adapter l'offre à l'accueil des nouvelles populations (TND, TSA ...)
- Assurer le plein déploiement du dossier informatisé de l'utilisateur « IMAGO DU ».

**IV. ORGANIGRAMME**

**a) Effectifs en ETP**

<b>EFFECTIF de l'IME CAZALA</b>		
<b>DIRECTION</b>	<b>SECTEUR THERAPEUTIQUE</b>	<b>EDUCATIF et SOCIAL</b>
DIRECTEUR (0.70 ETP)	AIDE SOIGANTE (1 ET.)	CHEF DE SERVICE EDUC (1 ETP)
<b>Soit 0.70 ETP</b>	INFIRMIERE (0.33 ETP)	ACCOMPAGNANT EDUCATIF SOCIAL (2 ETP)
	PSYCHOLOGUE (1.05 ETP)	MONITEUR EDUCATEUR (5.00 ETP)
<b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>	PSYCHOMOTRICIEN(NE) (0.70 ETP)	EDUCATEUR SPECIALISE (6.50 ETP)
SECRETAIRE de DIRECTION (1 ETP)	GARDE MALADE/VEILLEUR DE NUIT (2.00 ETP)	MONITEUR d'ATELIER (4 ETP)
COMPTABLE (1 ETP)	Poste vacant ORTHOPHONISTE (0.25 ETP)	ASSISTANT SERVICE SOCIAL (0.55 ETP)
SECRETAIRE-COMPTABLE (0.20 ETP)		AMP/VEILLEUR de NUIT (1 ETP)
<b>Soit 2.20 ETP</b>	<b>Soit 5.33 ETP</b>	<b>Soit 20.05 ETP</b>
<b>SERVICES GENERAUX</b>	<b>MEDICAL</b>	<b>SECTEUR PEDAGOGIQUE</b>
CUISINIERE (1 ETP)	MEDECIN SPECIALISE (0.202 ETP)	PROF. DES ECOLES ( 4 ETP)
OUVRIER PROF. 2° CAT ( 2.90 ETP)		
COMMIS DE CUISINE (1 ETP)		
AGENT HOTELIER (2 ETP)		
<b>Soit 6.90 ETP</b>	<b>Soit 0.202 ETP</b>	<b>Soit 4.00 ETP</b>

**Soit un total de 39.382 ETP (46 personnes)**

**b) Mouvement des personnels**

- Départ à la retraite au cours de l'année 2023 :

- ✓ Le veilleur de nuit/garde malade (1 ETP) (Groupe Orientation Adulte) au 1<sup>er</sup> février 2023
- ✓ L'éducateur Technique spécialisé (1 ETP) (Groupe Orientation Adulte) au 1<sup>er</sup> juillet 2023

- ✓ Le Directeur de l'IME CAZALA au 31 août 2023
- Licenciement (inaptitude) au cours de l'année 2023 :
  - ✓ Une monitrice éducatrice (0.897 ETP)
- Recrutement au cours de l'année 2023 :
  - ✓ Un veilleur de nuit/garde (1 ETP) malade au 20/02/2023 suite départ en retraite
  - ✓ 2 A.E.S. au 31 août 2023 (2 ETP) : Création de postes suite au redéploiement du poste ETS
  - ✓ Un Directeur au 1<sup>er</sup> septembre 2023 suite départ en retraite
- Promotion au cours de l'année 2023 :
  - ✓ Une monitrice éducatrice (1 ETP) → Éducatrice spécialisée (1 ETP)
  - ✓ Une maîtresse de maison (1 ETP) → Monitrice d'atelier (1 ETP)
  - ✓ Une Monitrice d'atelier (0.50 ETP) → Monitrice d'atelier (1 ETP)
- Divers :
  - ✓ Augmentation du temps de travail du Psychologue (0.25 ETP) 14 juillet 2023 (Avenant au CDI) suite à la démission de la psychologue (0.253 ETP).

### c) Formations

- Formation à la conduite « Centaure » Préventis premium : 2
- Habilitation électrique « Sud Management » : 2
- Connaissance des publics « Sud Management » : 2
- Évaluation psychomotrice auprès d'enfants présentant un trouble d'apprentissage sur 2 années 1 salarié
- Initiation à la démarche Snoezelen : 8

#### Formations financées sur le Budget :

- Séminaire Directeur
- Séminaire CSE
- NOV RH : 2
- Formation aux gestes de soins d'urgence niveau 2 : 1
- Analyse des pratiques : 13

#### Formation colloques sans incidence financière :

- Formateur « Savoir rouler à vélo adapté » : 1
- « Accompagner les personnes en situation de handicap face aux violences sexistes, sexuelles et dans le couple » : 1

## V. DEMARCHE QUALITE et QUALITE de VIE au TRAVAIL :

### a) Démarche Qualité

Lors de cette année 2023, le CODIR s'est réuni trois fois et le COPIL à sept reprises. La grande majorité de ces réunions ont eu lieu après la rentrée de Septembre 2023. Un groupe de travail a été constitué en Octobre. L'objet de ce groupe est de travailler autour de la bientraitance et a pour finalité la production d'un livret à destination des professionnels et des jeunes accueillis, en plus d'une réactualisation des éléments déjà existants dans le projet d'établissement. Des groupes de travail ont également été constitués en décembre afin de travailler autour des différents projets d'antenne, à raison d'un groupe de travail par projet.

Le plan d'action qualité pour l'année 2024 est donc de finaliser le Projet d'Établissement, en y ajoutant les différents projets d'antenne, de finaliser le règlement de fonctionnement ainsi que le livret d'accueil. Concomitamment, nous allons continuer la préparation de l'évaluation externe en travaillant autour de l'outil Synaé et en récoltant les différents éléments de preuve relatifs au bon déroulement de cette dernière, qui aura lieu en Novembre 2024.

## b) Démarche QVT

La Qualité de Vie au Travail désigne et regroupe sous un même intitulé, les actions qui permettent de concilier : amélioration des conditions de travail pour les salariés et performance globale des établissements de santé, médico-sociaux et sociaux. (Accords collectifs relatifs à la QVT – ALGEEI).

Depuis la rentrée 2023/2024, deux réunions Copil ont été organisées : la première réunion a été dédiée à la présentation et au choix d'un thème sur « la dynamique de changement », la deuxième réunion a été consacrée à l'élaboration d'un questionnaire relatif à la thématique précitée. Ceci permettra d'élaborer le diagnostic et de proposer un plan d'action.

## VI. RAPPORT BUDGETAIRE

**Suite au passage à l'ERRD pour l'association, la section investissement de l'établissement n'est plus présentée comme auparavant sur les comptes administratifs et l'analyse sur les ressources d'investissement est désormais faite au niveau de l'ensemble du périmètre du CPOM dans le rapport budgétaire et financier joint à l'ERRD.**

Groupes fonctionnels	Accordé 2023	Réalisé 2023	Écart
DEPENSES			
Groupe I	400 000,00 €	472 682,75 €	-72 682,75 €
Groupe II	1 876 335,00 €	1 870 652,78 €	5 682,22 €
Groupe III	382 312,00 €	465 436,20 €	-83 124,20 €
RECETTES			
Groupe I	2 565 667,00 €	2 666 979,56 €	101 312,56 €
Groupe II	6 000,00 €	10 686,24 €	4 686,24 €
Groupe III	4 216,00 €	81 098,60 €	76 882,60 €
Résultat exercice		-50 007,33 €	
Reprise N-2		82 764,00 €	
Résultat administratif		32 756,67 €	

L'année 2023 a été particulière au regard du déménagement qui a généré des dépenses exceptionnelles et ponctuelles.

### Groupe 1 des dépenses

Dépenses exceptionnelles liées au déménagement :

Petit matériel + 4 495 € / Fournitures hôtelières + 2 241 € / Alimentation et prest. alimentaire extérieure (Elior ne fournissant plus sur les unités) + 6 693 € / Transports des personnes accompagnées + 47 353 € / Frais de déménageur + 9 201 €.

Total de ces dépenses exceptionnelles 69 983 €.

### Groupe 2 des dépenses

Poste vacant Orthophoniste.

Les professionnels absents ne sont pas toujours remplacés faute de possibilités.

### Groupe 3 des dépenses

Dépenses exceptionnelles liées au déménagement :

Loyers + 60 562 € (loyer du Château en doublon avec les locations actuelles) / Location matériel de transport + 4 550 € / Entretien des bâtiments + 7 442 € / Entretien matériel de transport + 7 020 € / Taxes foncières et d'habitation 9 764 € / Dotations aux amortissements + 3 181 €.

Total de ces dépenses exceptionnelles 92 519 €.

À noter que les frais de siège ont augmenté de 3 505 €.

### Groupe 1 des recettes

Amendement CRETON - 101 313 €uros à neutraliser.

### Groupe 2 des recettes

Loyer Rue de Visé à Aiguillon

Subvention exceptionnelle de 1 500 € Sport Adapté

Nous proposons d'effectuer une reprise sur les réserves de compensation, à hauteur de 68 555,89 €. Le résultat définitif de clôture sera alors de + 101 312,56 € affecté à N+1.

En 2024, l'IME devrait retrouver un équilibre dans son budget et des économies importantes sur certaines lignes budgétaires.

## **VII CONCLUSION**

L'IME de Cazala a subi au cours de cette année 2023 un bouleversement important avec le déménagement et la fermeture du site historique de Cazala afin de faire face aux évolutions législatives dans la lignée des orientations définies par la Conférence Nationale du Handicap qui s'est déroulée le 26 avril 2024. Cette dimension autour de l'école inclusive pour tous et d'un accompagnement dans la cité doit encore se pérenniser afin que l'ensemble des jeunes, leurs familles et les professionnels puissent s'approprier pleinement ce changement de paradigme dans toutes ses composantes et ainsi poursuivre le déploiement des UEE dans les établissements scolaires au sein du territoire du Confluent et plus globalement afin d'évoluer vers une pluralité de réponses personnalisées portées par un fonctionnement en dispositif de type DIME (Dispositif Inclusif Médico Éducatif).

**Le Directeur,  
Arnaud PENNETIER**

# SESSAD DU CONFLUENT

## I. Présentation de l'établissement

### Agrément

Basé à Aiguillon, le SESSAD du Confluent est agréé au titre de l'annexe XXIV du décret du 27 octobre 1989 depuis novembre 2020, dans le cadre de la restructuration de l'IME de Cazala (diversification de prise en charge). Suite au dernier CPOM de L'ALGEEI et aux transformations de places (IME vers SESSAD), le SESSAD du Confluent a un agrément de 60 places, enfants ou adolescents de 6 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne.

### Pour les jeunes inscrits dans un cursus scolaire

L'équipe propose des accompagnements éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques adaptés à leurs besoins. La MDPH élabore pour chaque jeune un projet personnalisé de scolarisation en s'appuyant sur les éléments fournis par le GEVASCO dans lequel apparaissent les accompagnements du SESSAD.

### Pour les jeunes inscrits dans un cursus professionnel

L'équipe propose des accompagnements professionnels, éducatifs, psychologiques et sociaux et développe et renforce de nombreux partenariats (CFA, MFR, EREA, LP ...).

Les jeunes sont accompagnés sur leurs différents lieux : de vie, de scolarisation, de travail ou dans les locaux du SESSAD. L'accompagnement s'élabore en collaboration continue avec le jeune et sa famille par le biais de rencontres favorisant le suivi et l'évolution du projet.

Le SESSAD s'insère dans un réseau comprenant différents partenaires tels que : Les lieux de professionnalisation, les entreprises (apprentis), les établissements scolaires, les services médico-sociaux et sociaux et les lieux d'intégration extrascolaires.

*Durant l'année 2023, l'ALGEEI a répondu à un avis d'appel à manifestation d'intérêt « Solutions innovantes de répit pour les personnes en situation de handicap ». C'est dans ce cadre qu'en fin d'année s'est mis en place un nouveau service au sein du SESSAD du Confluent :*

### Unité mobile « Répit 47 »

L'association ALGEEI a répondu à l'appel d'offre de l'Agence Régionale de la Santé afin de porter le projet d'équipe mobile au sein de la plateforme de répit du Lot-et-Garonne.

L'activité a pu démarrer grâce au recrutement d'une éducatrice spécialisée à temps plein en octobre 2023 et d'une Assistante des services sociaux à mi-temps en novembre 2023. Le poste de psychologue était toujours à pouvoir à la fin de l'année. C'est auprès du SESSAD du Confluent que l'équipe évolue.

### Les missions de l'équipe mobile :

Les professionnels proposent des solutions individualisées et accompagnées aux jeunes de 6 à 25 ans en situation de handicap et/ou leurs aidants familiaux en risque d'épuisement ou en recherche de solutions d'accueil temporaire.

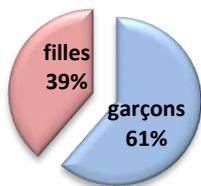
L'équipe mobile a pour mission d'évaluer, d'orienter et de coordonner les acteurs afin d'apporter des solutions diversifiées à la problématique du répit. Elle s'appuie sur les ressources existantes, en étayant le système familial et le lien entre les partenaires autour de la personne accompagnée.

## II. Personnes accueillies

### 1. Répartition par sexe

Sur l'année 2023 le SESSAD du Confluent a accompagné 62 jeunes.

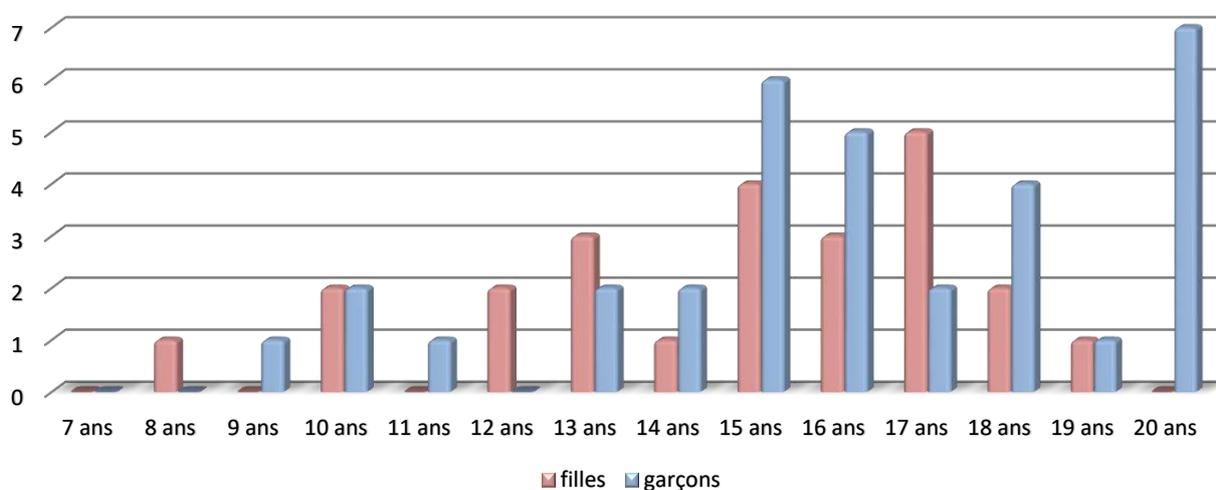
La répartition garçons/filles : 38 garçons pour 24 filles, les garçons sont encore très majoritaires à 61 % de la population.



■ garçons ■ filles

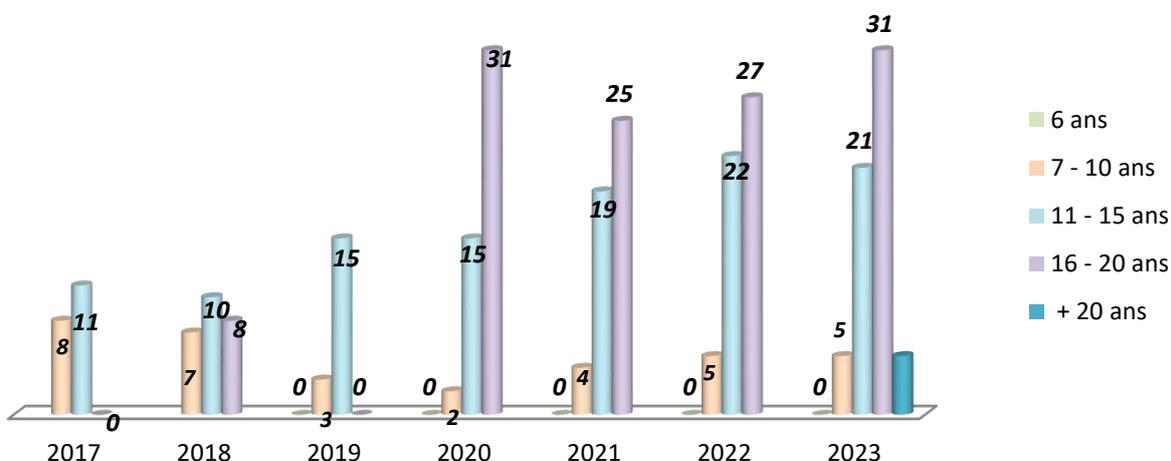
## 2. Répartition par tranches d'âges

- Par sexe



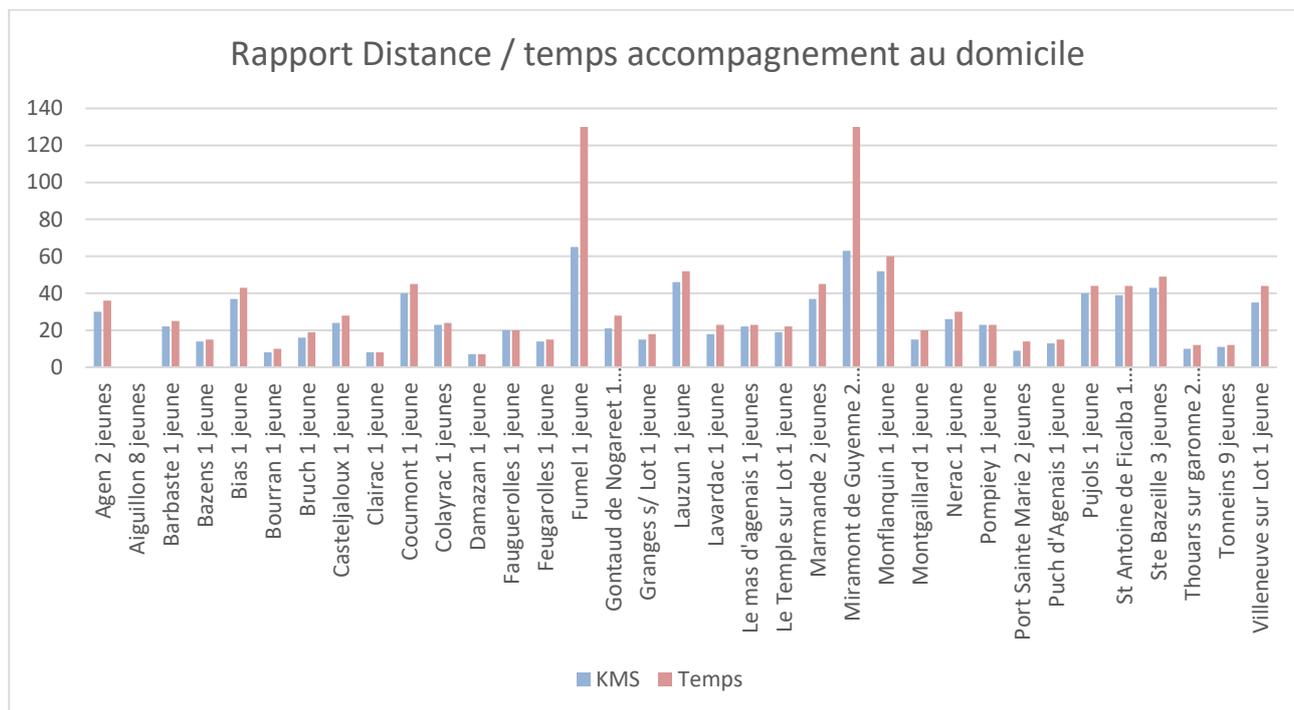
- Par année civile

Bien que l'agrément commence à 6 ans, depuis 2009 il n'y a eu aucune demande pour cette tranche d'âge. On note une très forte augmentation depuis 2020 de la tranche 16/20 ans en lien avec l'admission des jeunes en accompagnement professionnel.



### 3. Communes d'origine et lieux de scolarisation ou de professionnalisation

#### Rapport distance/temps pour des accompagnements sur le lieu de scolarisation (aller simple)



Les lieux de scolarisation sont variés et sont situés à des distances plus au moins éloignées du service. À titre d'exemple, en 2023, pour un accompagnement de 30 minutes d'un jeune de Fumel, le professionnel effectue 130 kms soit 2 heure 20 minutes de trajet.

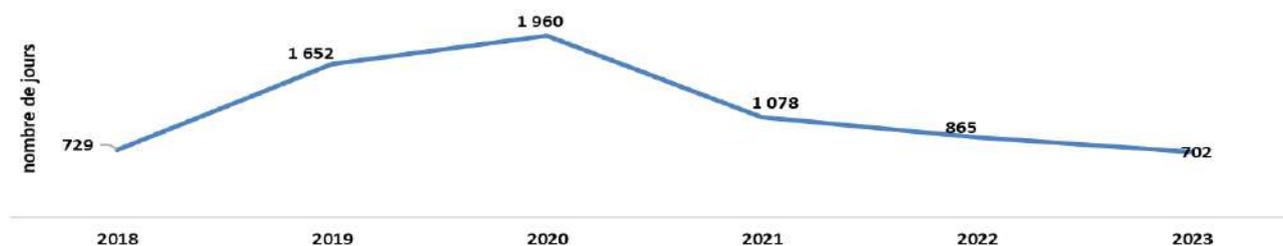
Pour la partie concernant les moins de 15 ans, notre demande d'accompagnement des jeunes résidant au maximum 20/25 km autour d'Aiguillon a été parfaitement entendue par la MDPH.

Par contre pour le SESSAD « accompagnement professionnel » l'aire géographique d'intervention s'étend sur la totalité du département. En plus des lieux de formation, les professionnels sont susceptibles d'accompagner les jeunes chez les employeurs au long de leur parcours (apprentissage...).

#### 4. Motif de l'accompagnement

Les objectifs de fonctionnement sont au croisement des missions de l'établissement et des caractéristiques, besoins et vulnérabilités de la population ainsi que de leurs attentes. Mise en œuvre des missions dans le respect des droits des usagers et de la mise en pratique des recommandations de l'ANESM (Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles).

#### 5. Durée moyenne d'accompagnement

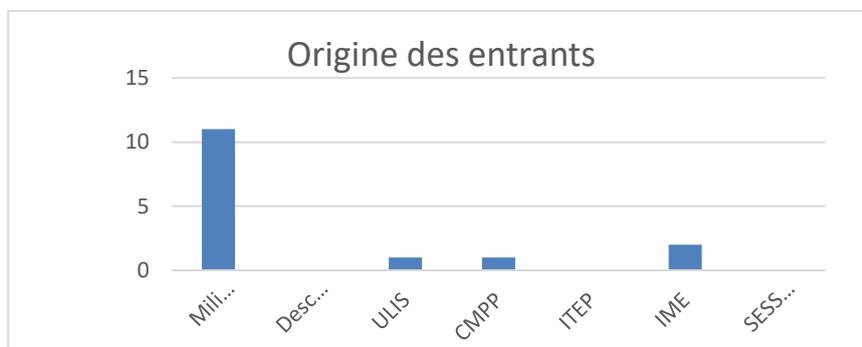


La durée moyenne d'accompagnement (en jours) est en diminution.

## 6. Origine des entrants

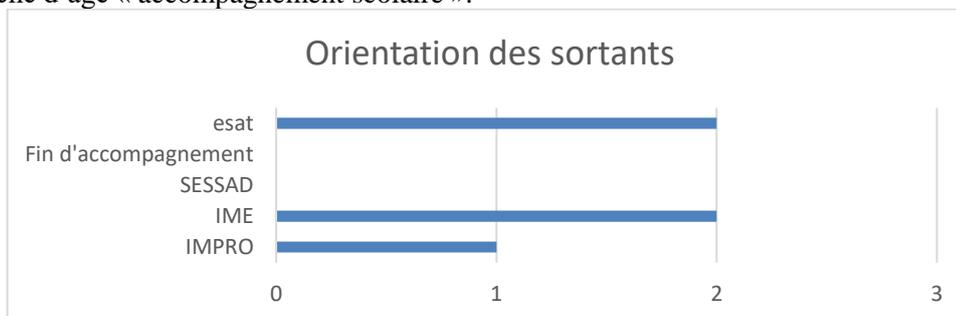
Pour les 15 jeunes admis en 2023 : 12 étaient scolarisés en milieu ordinaire, 1 en Ulis et 2 venaient d'un IME.

10 jeunes accueillis par la section « accompagnement professionnel » et 5 jeunes pour « l'accompagnement scolaire ».



## 7. Nombre de sorties/ orientation

5 jeunes ont quitté le SESSAD, dont 4 jeunes sur la tranche d'âge « accompagnement professionnel » et 1 jeune sur la tranche d'âge « accompagnement scolaire ».



## 8. Nombre de jeunes suivis au cours de l'année.

Au cours de l'année 19 jeunes ont été suivis par le SESSAD « accompagnement scolaire » : 5 ont été admis en cours d'année et 4 sont dorénavant accompagnés par l'équipe du SESSAD « accompagnement professionnel ».

Au cours de l'année, 47 jeunes ont été suivis par le SESSAD « accompagnement professionnel » : 4 sont sortis au cours de l'année, 14 jeunes ont été admis en cours d'année : 4 étaient accompagnés par l'équipe du SESSAD « accompagnement scolaire », 2 venaient d'autres structures du médico-social et 8 jeunes venaient de milieux scolaires ordinaires.

En tout 62 jeunes ont été suivis par le SESSAD au cours de l'année 2023.

## III. Évolution de l'activité

### ***L'établissement fonctionne sur 192 jours d'ouverture annuelle***

#### ***Projets développés en 2023***

L'association ALGEEI a répondu à l'appel d'offre de l'Agence Régionale de la Santé afin de porter le projet d'équipe mobile au sein de la plateforme de répit du Lot-et-Garonne.

L'activité a pu démarrer grâce au recrutement d'une éducatrice spécialisée à temps plein en octobre 2023 et d'une Assistante des services sociaux à mi-temps en novembre 2023. Le poste de psychologue était toujours à pouvoir à la fin de l'année. C'est auprès du SESSAD du Confluent que l'équipe évolue.

### **Les missions de l'équipe mobile**

Les professionnels proposent des solutions individualisées et accompagnées aux jeunes âgés de 6 à 25 ans en situation de handicap et/ou leurs aidants familiaux en risque d'épuisement ou en recherche de solutions d'accompagnement.

L'équipe mobile a pour mission d'évaluer, d'orienter et de coordonner les acteurs afin d'apporter des solutions diversifiées à la problématique du répit. Elle s'appuie sur les ressources existantes, en étayant le système familial et le lien entre les partenaires autour de la personne accompagnée.

### **La présentation de parcours remarquables**

Lors de l'après-midi du vendredi 27 octobre dernier consacrée à un moment d'échange avec les personnes accompagnées notamment avec la participation d'un jeune vers ou dans l'emploi, les professionnels de l'Association en présence de Mme La Ministre déléguée chargée des personnes handicapées, venue remettre la médaille de l'ordre national du mérite à la Directrice Générale de l'ALGEEI, et de nombreuses personnalités du département et de la région.

### **Organisations de trois transferts de la section « accompagnement professionnel »**

Les jeunes du SESSAD du Confluent « accompagnement professionnel » ont participé à trois transferts :

Un transfert de 5 jours en Auvergne a été organisé en partenariat avec un groupe de jeunes collégiens de l'IME Cazala dans le cadre « Pair-Aidant ».

Un transfert de trois jours dans les Pyrénées.

Plusieurs jeunes du SESSAD du Confluent ont participé à la Coupe Nationale Espoir Para Football en Bretagne et ont rapporté le trophée du « Fair-play ».

### **Accompagnement médical, paramédical et psychologique :**

#### **Le Suivi médical est assuré par le médecin psychiatre (0.10 ETP)**

- Traitements
- Rôle éducatif et préventif auprès des usagers
- Rôle thérapeutique
- Surveillance de l'intégrité physique, moral et sociale des usagers
- Actions d'urgences en cas de nécessité

#### **Accompagnement psychologique (0,50ETP)**

La fonction du psychologue au sein Sessad s'organise autour de deux axes :

Un travail thérapeutique auprès des jeunes, un travail clinique institutionnel au SESSAD « accompagnement scolaire » (0,375ETP) et un travail clinique institutionnel et de coordination au SESSAD « accompagnement professionnel » (0,125ETP).

#### **Commission MDPH**

Participation mensuelle de la psychologue et de l'assistante de service social pour évaluation des dossiers et aide à la décision concernant l'attribution d'une AVS, ou orientation vers classes ULIS ou un établissement spécialisé.

#### **Le travail clinique auprès des jeunes**

##### **De janvier 2023 à début juillet 2023**

9 enfants ont bénéficié d'un accompagnement psychologique individuel à la quinzaine (entretien de 30 minutes) et 5 jeunes à un rythme hebdomadaire au sein des établissements scolaires sur les communes de Lavardac, Aiguillon, Port-Sainte-Marie, Mas d'Agenais, Tonneins tant dans le primaire que le secondaire.

4 Bilans psychologiques ont été réalisés (passation, cotation et rédaction puis restitution auprès aux familles)

##### **De fin Aout 2023 à Décembre 2023**

4 enfants ont bénéficié d'un accompagnement psychologique individuel à la quinzaine au sein des mêmes établissements scolaires, 6 jeunes à un rythme hebdomadaire et 1 jeune en suivi hebdomadaire au sein du Sessad.

3 bilans psychométrique :

#### Le travail clinique institutionnel

Participation aux diverses réunions : Coordination / réunions d'équipe, élaboration et réactualisation des projets personnalisés, Analyse partagée et remise des projets aux familles, Démarche qualité, Participation à la MDPH 6 jours par an environ

#### Missions et fonctions au SESSAD « accompagnement professionnel » (0,125ETP)

Le travail de psychologue est essentiellement institutionnel et de coordination.

Participation à une réunion clinique qui permet de faire le lien entre les différents professionnels autour des jeunes, de repenser les projets individualisés et réorienter les jeunes en fonction de leur évolution psychique ou professionnelle.

Recherche et construction de partenariat avec les psychologues pour assurer le suivi thérapeutique des jeunes

Travail de lien avec les psychologues en libéral ou tous les partenaires engagés autour du projet des jeunes.

Entretien avec le jeune pour évaluation et orientation vers un suivi psychologique en libéral.

Participation à l'entretien réunissant famille et jeune lors de chaque admission.

#### **Accompagnement psychomotricité (0,25 ETP soit 9h 45 mn par semaine)**

La psychomotricité s'intéresse au sujet dans sa globalité et l'aide à renouer une relation plus harmonieuse avec lui-même et les autres ainsi que dans le milieu qui l'entoure.

La psychomotricité permet

- De réduire des retards du développement psychomoteur
- De prévenir un éventuel échec scolaire lié à des troubles psychomoteurs
- De renforcer les capacités d'adaptation et d'apprentissage
- D'améliorer la maîtrise émotionnelle
- De participer à la prévention des troubles du comportement ou de la personnalité.

#### Suivis en psychomotricité

De janvier à juin 2023 :

Suivis individuels de 6 enfants par semaine au Collège de Port Sainte Marie et dans les écoles primaires de Tonneins, Port Sainte Marie et Aiguillon.

De septembre à décembre 2023 :

Suivis individuels hebdomadaire de 6 enfants dans les écoles primaires de Tonneins, Aiguillon et Port Sainte Marie.

#### Participation

Aux réunions d'équipe, aux réunions d'élaboration des projets personnalisés et de restitution auprès des familles pour une durée de deux heures par semaine,

Aux réunions concernant l'amélioration continue de la qualité et l'analyse de la pratique,

Aux réunions de présentation et accueil des nouvelles familles et usagers,

Aux réunions d'analyse de la pratique professionnelle.

Passation et rédaction de 6 bilans psychomoteurs au moment de l'accueil des usagers ou au cours du suivi.

Ce bilan permet de révéler les difficultés mais aussi les compétences et possibilités du jeune dans les différents domaines psychomoteurs (schéma corporel, orientation et structuration spatio-temporelle, coordination dynamique générale et oculo-manuelle, tonus, latéralité...). Le bilan d'évolution permet une comparaison avec le test initial afin de se rendre compte des progrès des enfants et décider de poursuivre ou non le suivi.

Rédaction de compte-rendu pour les réunions d'équipe de suivi et scolarisation ainsi que divers documents nécessaires aux dossiers MDPH.

#### **Accompagnement social (0,25 ETP soit 9h 45 mn par semaine)**

L'accompagnement social au SESSAD se met en place dès l'admission du jeune et jusqu'à son orientation. La mission de l'assistante de service social est d'accueillir, informer, orienter les familles; de s'assurer de la cohésion du parcours du jeune et d'assurer un rôle d'interface entre le service, le jeune et sa famille, et les partenaires sociaux.

L'accompagnement social est difficilement quantifiable car variable d'une situation à l'autre.

Pour autant l'assistante de service social effectue seule ou avec un membre de l'équipe pluridisciplinaire, si besoin, des visites au domicile de chaque famille.

Elle participe aux réunions d'équipe et aux réunions d'élaboration des projets personnalisés pour une durée d'une heure et demie par semaine, aux réunions concernant l'amélioration continue de la qualité pour une durée d'une heure et demie par mois plus trois heures une fois par trimestre (sur les jours de vacances scolaires), aux réunions de présentation et accueil des nouvelles familles et usagers, à l'analyse des pratiques. Autant que possible l'assistante de service social assiste aux équipes de suivi de scolarisation qui ont lieu au moins une fois par an sur les lieux de scolarisation des jeunes.

L'assistante de service social est amenée à rédiger des comptes rendus de diverses réunions (projet individualisé, réunion d'équipe, groupe de démarche qualité ...), de visite à domicile et de bilans sociaux pour la MDPH.

De manière mensuelle, l'assistante de service social participe à une équipe pluridisciplinaire d'évaluation au sein de la MDPH 47.

Depuis septembre 2013 elle occupe la mission de référent qualité et de fait y consacre une partie de son temps de travail.

Depuis 2015, le directeur a confié à l'assistante de service social la mission de référent pour la mise en place du dossier informatisé de l'utilisateur. Elle a ainsi consacré une partie de son temps de travail à cette mission.

### **Accompagnement éducatif : SESSAD « accompagnement scolaire » (1 ETP soit 39h par semaine)**

Pour cette année 2023, 17 jeunes entre 7 ans et 15 ans ont bénéficié de l'accompagnement éducatif :

En effet, quatre adolescentes sont aujourd'hui accompagnées par l'équipe éducative du « SESSAD Pro ».

Cette année 2023, l'éducateur spécialisé a proposé pour ces 17 jeunes :

Un accompagnement individuel, à la quinzaine ou hebdomadaire suivant les besoins et les possibilités en termes d'organisation et de temps, à école/domicile/service.

L'éducateur a aussi pu accompagner des jeunes, de façon individuelle ou collective sur des temps de repas.

Des accompagnements en groupe lors d'activités socio-éducatives tous les mercredis après-midi (sportives, culturelles, cuisine, ludiques). Lors de ces accompagnements, il passe un temps d'échange informel avec les parents. Soit quand je viens chercher l'enfant, soit quand je le ramène.

Accompagnement en groupe lors d'activités socio-éducatives sur la journée pendant les périodes de certaines vacances scolaires.

L'éducateur a aussi cherché à créer de multiples partenariats notamment avec des centres de loisirs, les clubs de sports ou culturels dans le but d'inclure des enfants accompagnés.

### **Accompagnement éducatif : SESSAD « Accompagnement professionnel »**

Origine des entrants : sur les 42 jeunes suivis :

36 jeunes du SESSAD Accompagnement Professionnel

5 jeunes partis du SESSAD Accompagnement Professionnel

11 jeunes entrants (IME, services extérieurs...)

Sur l'année 2023, 47 jeunes ont été suivis dans le cadre du SESSAD Accompagnement Professionnel. Le suivi des jeunes s'effectue en coréférence, c'est-à-dire qu'un jeune est accompagné à la fois par un référent social (un des deux éducateurs spécialisés et/ou moniteur d'atelier) et un référent professionnel (un des 2 moniteurs d'ateliers). Ce travail facilite les interactions et le travail d'équipe. Cela permet également d'avoir une meilleure lisibilité sur l'accompagnement du jeune.

Les différents dispositifs d'accompagnement pour les jeunes sont l'ACCEA, ainsi que les aides AGEFIPH ou les contrats aidés via la Mission Locale.

### **Nous avons travaillé avec différents partenaires**

Collèges (professeurs d'atelier, directeur EGPA, professeurs principaux, ULIS, enseignants référents), Familles, Services sociaux (AS, placement familial, AEMO, CMS, MECS), Foyer départemental de l'Enfance Balade, Unité d'Hospitalisation enfant/adolescent Mozart (CHD La Candélie), CFA (référents handicap, CPE), EREA (CPE et professeurs principaux), Lycée professionnel (enseignants référents, ULIS), Patrons / entreprises, Sociétés d'intérim (AIPC...), CAP Emploi / Pôle Emploi, Mission Locale, AGIR (accès à la mobilité) et auto-école solidaire Sauvegarde, MFR (enseignants référents, professeurs principaux), Psychologues en libéral, ESAT avec ou sans hébergement, IMPRO divers, Groupe d'entraide Mutuelle, PJJ, les services de Gendarmerie, Services de mesures de protection, CDSA 47, CPAM 47

### Suivis et accompagnements des jeunes

Maintien et développement du réseau partenarial, Documents administratifs à monter ou à compléter (AGEFIPH, MDPH, Sécurité Sociale...), en constante réactualisation, Suivis plus personnalisés et plus réguliers en situation de rupture de contrat d'apprentissage ou de travail, Accompagnement du jeune dans son environnement social et professionnel, Travail auprès des familles, Accompagnement de veille à la sortie du dispositif SESSAD du jeune, Demandes de dérogation pour le suivi des jeunes au-delà des 20 ans.

### Les activités socio-culturelles du SESSAD « Accompagnement professionnel »

1 sortie une à deux fois par trimestre en groupe avec les jeunes disponibles (bowling, match de football, restaurant, cinéma, laser Game, foot en salle.). 1 transfert de 3 jours (mars 2023) pour la participation à la Coupe Nationale Espoirs de Para Football Adapté à Ploufragan : 3 jeunes du SESSAD Pro et l'ensemble de la sélection 47 SA. 1 transfert de 4 jours (juin 2023) à Vichy pour les Global Games en paire-aidance (participation de 5 jeunes du SESSAD Pro et 7 jeunes de l'IME de CAZALA). 1 transfert de 3 jours (juillet 2023) en Ariège. Séjour multi-activités : 13 jeunes du SESSAD Pro.

### Sélection de football à 7 Sport Adapté

Entraînements de novembre 2022 à avril 2023 tous les jeudis par quinzaine (17h30-19h) : encadrement éducatif SESSAD Pro avec le district football 47 et le CDSA 47, Participation à la Coupe d'Aquitaine de Football à Casteljaloux (1 journée en mars 2023) : 4 jeunes du SESSAD Pro avec accompagnements éducatifs SESSAD Pro. Participation à la Coupe Nationale Espoirs de Para Football Adapté à Ploufragan (mars 2023) : 3 jeunes du SESSAD Pro avec accompagnements éducatifs.

### Les moyens

Humains :

Éducatif/professionnel : 2 ES à 0.75 ETP, 2 MA à 1 ETP et 1 ME à 0,75 ETP

Coordination psychologique : 0.125 ETP

Enseignant coordonnateur : 0,25 ETP jusqu'en juin 2023

Secrétaire comptable : 0,30 ETP

Dans les modalités d'accompagnement, chaque référent a des jeunes en référence et en coréférence. Les professionnels du SESSAD Accompagnement Professionnel interviennent sur l'ensemble du département pour suivre les jeunes dans leur projet. En moyenne, l'équipe du SESSAD Accompagnement Professionnel aura parcouru près de 160000 km sur l'année 2023. Il est à relever que le temps des déplacements (environ 8h/semaine par professionnel) est à prendre en considération car il diminue le temps effectif dans le suivi des jeunes.

### Organisationnels

- 1 réunion hebdomadaire : clinique (14h-15h) et organisation (15h-16h)
- 1 réunion mensuelle : élaboration du PP des jeunes
- 1 réunion analyse de la pratique (1 fois par trimestre) auprès de l'ensemble des professionnels du SESSAD

### Les outils

Nous utilisons les outils de communication suivants :

La plaquette de présentation du SESSAD Accompagnement Professionnel, Les cartes de visite nominatives, Le Journal de l'ALGEEI sous forme d'articles

Techniques (8 h/semaine)

Recueil des attentes, Rédaction des rapports éducatifs et techniques, Indicateurs CPOM, Dossier informatisé de l'utilisateur : IMAGO, Administratifs divers : dossiers ACCEA, dossiers MDPH, AGEFIPH, candidatures....

### Les besoins

- Besoin à minima du temps de 0.125 ETP d'accompagnement pédagogique (qui a été supprimé en juin 2023) auprès de certains jeunes dans leur scolarité ou formation

- Besoin d'augmentation du temps pour la coordination de suivi psychologique pour certains jeunes pour les bilans, dossiers MDPH...
- Besoin de temps d'intervention plus important de l'assistante sociale
- Besoin de formation et d'accompagnement dans le travail auprès des familles, formation sur les nouvelles populations accueillies (travail auprès des familles, approche sur les troubles psychiques)
- Besoin de travailler et développer le travail partenarial sur l'accès au logement
- Besoin de développer la communication pour favoriser une reconnaissance des missions et les savoir-faire du SESSAD « Accompagnement Professionnel ».

### *Autres projets*

#### **DUODAY**

Dans le cadre du Duo Day, le 23 novembre 2023, nous avons pu mettre en œuvre ce dispositif auprès de cinq jeunes. Ils ont été accueillis dans des entreprises et artisans locaux (Salon de coiffure, Superette, collectivités territoriales (Mairie, crèches et cantine scolaire).

#### **IMAGO DU**

Au cours de l'année 2023, des sessions de perfectionnement destinées aux professionnels et d'initiation auprès des nouveaux professionnels ont été réalisées par le référent « Imago » pour répondre à la méthodologie de déploiement du dossier informatisé de l'utilisateur.

#### **PARTENAIRES**

- ALGEEI Siège : contacts quotidiens (DG, secrétariat, comptabilité, GRH...)
- ALGEEI divers établissements : contacts fréquents (orientations des jeunes, mutualisation, échanges...)
- ARS : Autorité de Contrôle
- Inspection académique : Autorité de Contrôle pour le personnel Éducation nationale
- Préfecture et DDE : sécurité routière, transports ...
- Conseil Départemental 47
- MDPH : admission et orientation des jeunes, échanges divers, PPS
- Divers établissements : orientation des jeunes, suivis, stages (ESAT Agnelis, ESAT de Castille, ESAT du Bouët, Foyer de Vie Laferrette, Verdélais (33), Monségur (33), Foyer de Vie Mont-Clair à Monclar (47)
- Planning familial (Marmande)
- Services sociaux : essentiellement liés au travail de l'assistant de service social et des éducateurs
- Entreprises et artisans locaux, Mairies : suivi et entretien des matériels, stages d'immersion pour nos jeunes.
- Mairies, Gendarmeries, Casernes de Pompiers d'Aiguillon, Casteljaloux, Tonneins
- Professionnels libéraux : orthophonistes, psychologues, sophrologue, art-thérapeutes.
- Sport adapté 47
- CMS et CMPP du territoire Marmandais, du Confluent et de l'Albret
- Piscines de Marmande et de Nérac (apprentissage de la natation)
- Centres Équestre (Lavardac, Barbaste)
- Sté DEKRA (Sécurité/Bureau de contrôle)
- Engie Solutions (électricité)
- SICLI/CHUBB (conformité incendie)
- Garage Armand d'Aiguillon, Garage Renault Tonneins (entretien des véhicules)
- Collèges (professeurs d'atelier, directeur EGPA, professeurs principaux, ULIS, enseignants référents),
- Familles, Services sociaux (AS, placement familial, AEMO, CMS, MECS),
- Foyer départemental de l'Enfance Balade,
- Unité d'Hospitalisation enfant/adolescent Mozart (CHD La Candélie),
- CFA (référénts handicap, CPE),
- EREA (CPE et professeurs principaux),
- Patrons / entreprises, Sociétés d'intérim (AIPC...),
- CAP Emploi / Pôle Emploi, Mission Locale, AGIR (accès à la mobilité) et auto-école solidaire Sauvegarde,
- MFR (enseignants référents, professeurs principaux),
- Psychologues et Orthophonistes en libéral,

- Groupe d'Entraide Mutuelle, PJJ, les services de Gendarmerie, Services de mesures de protection, CDSA 47, CPAM 47

#### **Axes d'amélioration et d'évolution**

De nombreux thèmes doivent être développés en marge et en lien des axes stratégiques pour les années à venir.

La société étant en constante évolution, des thèmes spécifiques doivent faire l'objet de réflexions et d'aménagements réguliers de la part de l'équipe du service.

En lien avec le cadre législatif, les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles, le projet associatif, le projet d'établissement et l'évolution de nos pratiques, notre démarche institutionnelle s'inscrit dans une volonté de continuité conforme aux principes universels d'éducation : écouter, informer, orienter, soutenir et témoigner.

Certains des principes d'accompagnement en lien avec l'évolution sociétale doivent évoluer afin de répondre au plus près des besoins des personnes accueillies.

#### **IV. Organigramme**

**Tableau des effectifs** : 6 salariés à temps partiel ont également un temps sur l'IME Cazala et 2 salariées ont un temps sur une autre ESMS hors association.

<b>LISTE du PERSONNEL SESSAD CONFLUENT AU 31/12/2023</b>		
	<b>Poste</b>	<b>ETP</b>
<b>Direction</b>		
1	Directeur	0,300
<b>1</b>	<b>Total Direction</b>	<b>0,300</b>
<b>Administratif</b>		
1	Secrétaire / Comptable	0,800
<b>1</b>	<b>Total Administratif</b>	<b>0,800</b>
<b>Services généraux</b>		
1	Agent hôtelier	0,150
1	Ouvrier d'entretien qualifié	0,100
<b>2</b>	<b>Total Services généraux</b>	<b>0,250</b>
<b>Educatif</b>		
1	Moniteur éducateur "Accompagnement professionnel"	0,750
2	Educateur spécialisé "Accompagnement professionnel"	1,500
2	Moniteur d'atelier "Accompagnement professionnel"	2,000
1	Educateur spécialisé "Accompagnement Scolaire"	1,000
1	Educateur spécialisé "Unité mobile Répit 47"	1,000
1	Assistante sociale "Accompagnement scolaire"	0,250
1	Assistante sociale "Unité mobile Répit 47"	0,500
<b>9</b>	<b>Total Educatif</b>	<b>7,000</b>
<b>Soin/Paramédical</b>		
1	Médecin Psychiatre "Accompagnement scolaire"	0,100
1	Psychologue "Unité mobile Répit 47" En cours de recrutement	0,500
1	Psychologue "Accompagnement scolaire et professionnel"	0,500
1	Psychomotricien "Accompagnement scolaire"	0,250
<b>4</b>	<b>Total soin/Paramédical</b>	<b>1,350</b>
<b>17</b>	<b>Total</b>	<b>9,700</b>

## **Mouvements du personnel**

### ***Départ à la retraite volontaire***

Le directeur a été remplacé pour départ à la retraite

1 moniteur d'atelier « accompagnement professionnel » a pris sa retraite et a été remplacé

### ***Créations de postes***

1 poste à 0.50 ETP d'assistante sociale et 1 poste à 1 ETP d'éducateur spécialisé a été créé et pourvu pour l'unité mobile « Répit 47 », nous sommes dans l'attente du recrutement du poste de psychologue à 0.50 ETP

### ***Suppressions de postes***

1 poste à 0.125 ETP d'accompagnant pédagogique a été supprimé pour la section « Accompagnement professionnel ».

1 poste à 0.50 ETP de professeur des écoles a été supprimé pour la partie « accompagnement scolaire »

### ***Formations, colloques et autres***

- 8 salariés ont bénéficié de l'analyse de la pratique ou supervision.
- 2 salariées ont bénéficié d'une formation NOV RH Modules contrat et EVP manager
- 1 salarié a bénéficié d'une formation Centaure sur les risques routiers
- 2 salariées ont bénéficié d'une formation « Initiation à la démarche Snoezelen et à l'utilisation de l'espace »
- 2 salariées ont bénéficié de la formation « Facile A Lire A Comprendre »
- 1 salarié a bénéficié d'une formation « Formateur – Savoir rouler à vélo adapté »
- 2 salariés ont participé aux rencontres territoriales « Apprentissage et Handicap »

## **V. Bilan démarche Qualité et QVT**

### **Démarche Qualité**

Lors de cette année 2023, le Codir s'est réuni 3 fois et le Copil à 7 reprises. La grande majorité de ces réunions a eu lieu après la rentrée de septembre 2023.

Sur l'année l'équipe a consacré les temps de démarche qualité à la réécriture du projet de service et a débuté la réactualisation du livret d'accueil.

Les temps de réunion ont toujours lieu 1 h 30 toutes les 3 semaines plus 3 heures par trimestre.

L'équipe du SESSAD s'étant étoffée depuis la rentrée de septembre avec l'arrivée de « l'Unité mobile répit 47 », le projet de service doit être révisé.

Concomitamment nous allons continuer la préparation de l'évaluation externe en travaillant autour de l'outil SYNAE et en récoltant les différents éléments de preuve relatifs au bon déroulement de cette dernière, qui aura lieu en novembre 2024.

### **Démarche QVT : « Intégrer la parole de chaque salarié dans un processus de travail participatif »**

La Qualité de Vie au Travail désigne et regroupe sous un même intitulé, les actions qui permettent de concilier : amélioration des conditions de travail pour les salariés et performance globale des établissements de santé, médico-sociaux et sociaux. (Accords collectifs relatifs à la QVT – ALGEEI).

Depuis la rentrée 2023/2024, des réunions Copil ont été organisées : la première réunion a été dédiée à la présentation et au choix d'un thème sur « la dynamique de changement », la deuxième réunion a été consacrée à l'élaboration d'un questionnaire relatif à la thématique précitée. Ceci permettra d'élaborer le diagnostic et de proposer un plan d'action.

### Suivi PE/CPOM

Le Projet de service et de règlement de fonctionnement sont en cours de réécriture et seront présentés pour validation au Conseil d'administration au cours de l'année 2024

## **VI. Rapport budgétaire**

### La Section d'Investissement

Suite au passage à l'ERRD pour l'association, la section investissement de l'établissement n'est plus présentée comme auparavant sur les comptes administratifs et l'analyse sur les ressources d'investissement est désormais faite au niveau de l'ensemble du périmètre du CPOM dans le rapport budgétaire et financier joint à l'ERRD

### La Section d'Exploitation

Groupes fonctionnels	Accordé 2023	Réalisé 2023	Écart
<b>DEPENSES</b>			
<b>Groupe I</b>	48 000,00 €	49 036,21 €	-1 036,21 €
<b>Groupe II</b>	539 893,00 €	518 028,81 €	21 864,19 €
<b>Groupe II</b>	94 742,00 €	135 377,69 €	-40 635,69 €
<b>RECETTES</b>			
<b>Groupe I</b>	674 451,00 €	674 451,00 €	0,00 €
<b>Groupe II</b>	500,00 €	2 128,11 €	-1 628,11 €
<b>Groupe II</b>	7 684,00 €	33 618,21 €	-25 934,21 €
<b>Résultat exercice</b>		7 754,61 €	
<b>Reprise N-2</b>		0,00 €	
<b>Résultat administratif</b>		<b>7 754,61 €</b>	

Le SESSAD dégage un excédent de 7754.61 euros lié à des économies essentiellement générées sur le G2 en raison des difficultés de remplacement systématique des absences du personnel et du 0.25 ETP du poste d'orthophoniste malheureusement non pourvu, qui ont compensé certains dépassements sur les fluides et certaines dépenses d'entretien plus importantes.

On notera la dotation octroyée pour le début d'activité de l'unité « Equipe mobile Répit 47 » incluse dans le budget.

Affectation de 16 500.00 € de provisions retraite qui correspond aux deux prochains départs à la retraite, et dotation de 20 738.13 € en provision pour travaux pour le changement d'ascenseur.

Le fond de roulement investissement étant négatif, il est proposé d'affecter le solde soit 7 754.61 € à la ligne « Excédent affecté à l'investissement ».

## **VII. Conclusion**

Le SESSAD du confluent a vu, au cours de cette année 2023, son activité évoluer et se diversifier avec la création de l'équipe mobile de répit 47 en fin d'année ainsi que l'arrivée de professionnels de l'IME, comme le service administratif, dans les locaux partagés sur le site d'Aiguillon. L'évolution des missions et l'activité du service ainsi que les sollicitations d'accompagnement multiples, notamment pour les jeunes majeurs, nous invite à penser un fonctionnement agile de type DIME (Dispositif d'Accompagnement Médico-Social) permettant de répondre aux besoins toujours plus individualisés et personnalisés.

**Le Directeur,  
Arnaud PENNETIER**

# **IME Les Rives du Lot**

# IME LES RIVES DU LOT

## 1. Présentation de l'établissement

- **Situation Géographique : 7 sites pour une seule entité**

L'IME « Les Rives du Lot » est implanté sur 8 sites : 2 sites d'accueil de jour (**Les 3 ponts et Le Landié**), 2 sites d'accueil en internat (**Bias et Eysses**), **une unité d'enseignement externalisée à l'école élémentaire de Bias** et 2 UEMA.

- **Agrément et mission de l'établissement**

L'IME Les Rives du Lot est agréé par l'Agence Régionale de Santé pour accueillir 66 jeunes des deux sexes âgés de 3 à 20 ans dont :

- 29 jeunes présentant une déficience intellectuelle moyenne ou lourde avec ou sans troubles associés,
- 23 jeunes, avec ou sans hébergement, présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA),
- 14 enfants avec autisme sur la classe maternelle autisme.

Sur la base d'un projet individualisé élaboré en étroite collaboration avec les familles et destiné à répondre aux besoins et aux difficultés de chaque enfant, adolescent et jeune adulte accueilli, l'établissement propose à chacun d'entre eux, un accompagnement éducatif, pédagogique, médical, paramédical et psychologique.

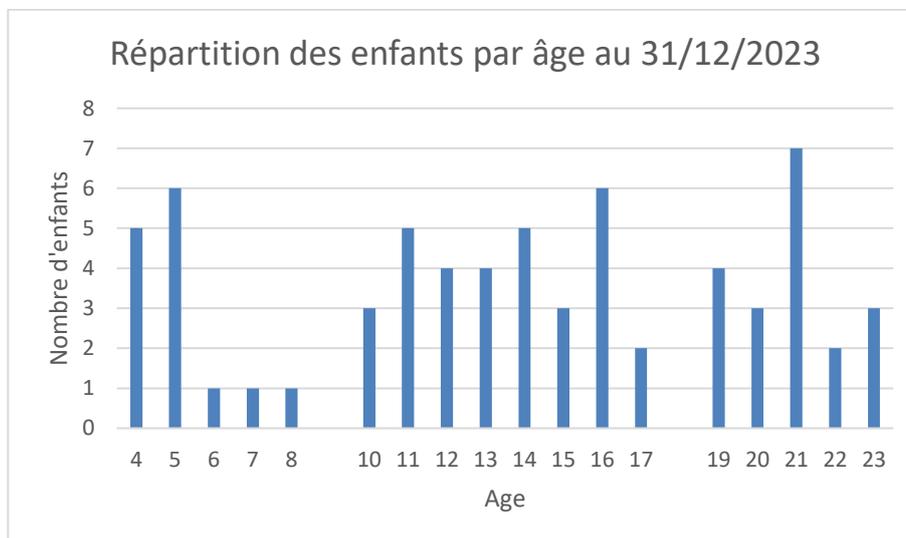
L'évolution de chaque personne accompagnée est régulièrement étudiée par l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement, en collaboration avec la famille ou les représentants légaux, afin de proposer un ajustement du projet, et, si nécessaire, une nouvelle orientation vers un établissement correspondant mieux à ses capacités ou à ses besoins.

## 2. Les personnes accueillies

➤ Répartition des places agréées :

- Sur les sites d'accueil de jour : 29 places dédiées au retard mental et 22 places dédiées aux T.S.A
- Sur les sites de nuit, Bias et Eysses, 10 places dédiées aux T.S.A. Afin de répondre de façon appropriée à chaque situation particulière, l'établissement propose 10 places d'hébergement modulable (semaine, séquentiel, répit estival) pour des jeunes présentant des TSA, de 6 à 20 ans. Ce service, ouvert 208 jours par an, intervient en complément des accompagnements de jour.
- Sur l'UEMA Agen : 7 jeunes TSA et UEMA VSL 6 jeunes TSA. Sur l'UEMA d'Agen 3 jeunes sont sortis du dispositif et 3 nouveaux enfants ont fait leur rentrée. Sur les 3 jeunes sortants un a fait son entrée à l'UEA, un en maintien GS sur son école d'affectation et une en CP
- Sur l'UEMA de Villeneuve sur Lot : c'est une année de création et de mise en place, nous accueillons 6 enfants.

➤ Nombre d'utilisateurs inscrits : au 01/01/23 : 69 personnes accueillies.



### Répartition par sexe au 31/12/23

<b>Garçons</b>	<b>41</b>
<b>Filles</b>	<b>25</b>

#### ✓ *Les entrées :*

4 jeunes sont entrés dans l'établissement au cours de l'année 2023, dont 1 à l'UEMA.  
1 jeune est rentré sur le site du Landié en novembre 2023.

#### ❖ *Les sorties*

1 jeune : en établissements adulte, 1 jeune : décision de fin de prise en charge et 1 jeune fin d'accompagnement à la demande de la mère.

#### ❖ *Origines géographiques (au 31/12/23) :*

Elles sont très diversifiées et nous demandent d'assurer des transports sur les bassins de vie de l'Agenais (10), du Marmandais (4), sur le Tonneinquois/Aiguillonais (6), pour Castillonnès/Lougratte (6), sur le Fumélois (8), et sur le Grand Villeneuvois (18), ce qui engendre des temps de trajet importants, occasionne des difficultés de travail avec les familles et impacte fortement le budget.

### **3. ACTIONS MENEES AUPRES DES USAGERS ET DE LEURS FAMILLES**

#### • **Actions pédagogiques**

La scolarisation des jeunes accueillis est assurée par 5 enseignants détachés de l'Éducation Nationale et interviennent sur les 3 classes externalisées et les 2 classes internalisées afin de répondre aux besoins des jeunes.

Les enseignants suivent le calendrier de l'Éducation Nationale. Ils participent aux réunions pluridisciplinaires, institutionnelles, réunion d'unité d'enseignement et aux réunions d'élaboration et de suivi des projets personnalisés.

#### • **Actions éducatives**

#### • **Accueil de jour**

##### • **Concernant les 3 Ponts :**

Le groupe des plus jeunes est essentiellement sur la classe externalisée de Bias. Il est composé de 10 enfants. L'équipe pluridisciplinaire travaille autour de la scolarisation, la restauration de la confiance, l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, l'accession à la vie de groupe, la socialisation, l'ouverture sur le monde extérieur, l'acquisition des prérequis scolaires, apprentissages divers et savoir-faire pratiques.

L'équipe met l'accent sur le travail de partenariat afin de travailler l'inclusion sociale et scolaire le plus possible : école et cinéma, partenariat avec l'école de Bias, fil en cirque, gymnastique dans les clubs sportifs, ...

Le groupe des jeunes adolescents (10 enfants) dit des « moyens » accueille des jeunes entre 10 et 14 ans. Ils travaillent régulièrement en petits groupes ce qui permet de créer davantage de liens entre les jeunes et de travailler de manière plus apaisée. Les éducateurs mènent un certain nombre d'activités en transversal avec un enseignant spécialisé comme la technologie (découverte de la flore, culture et patrimoine), la pâtisserie ou les sorties culturelles (théâtre, cinéma, médiathèque). Certains sont inscrits sur l'activité rucher, différentes activités proposées participent à développer davantage l'autonomie des jeunes, améliorer la motricité fine et les moyens d'expression, les repères dans le temps et dans l'espace, trouver un équilibre et sa place dans la société (ou le groupe).

L'ensemble des équipes écoute les demandes, stimulation de l'expression, travail autour du langage verbal et non verbal, utilisation des photos : support d'expression, de communication, lien avec les familles..., prise en charge en sous- groupes, en binôme et en individuel, apprentissage des gestes de la vie quotidienne : Repas, toilette, habillage, propreté..., participation aux activités éducatives et projets divers : éveil, jeux, activités physiques et motrices, piscine, atelier cuisine, atelier conte avec un intervenant extérieur, sorties

éducatives, informatique, couvert, rangement, service, activités de socialisation, sorties au village, participation à des sorties culturelles, récréatives et sportives.

Le groupe des jeunes majeurs est divisé en 2 sous-groupes ce qui permet des accompagnements plus individualisés : la SIPFPro et les Adopro : 19 jeunes âgés de 14 à 21 ans. Il s'agit de favoriser l'épanouissement et la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles des jeunes accueillis, renforcer l'autonomie quotidienne, sociale et préprofessionnelle et accompagner à la majorité et à l'orientation. Pour cela de nombreux partenariats sont mis en œuvre comme : des visites d'établissement, du sport adapté, des partenariats avec l'association Hand partagé mais aussi avec le club d'athlétisme de Villeneuve sur lot. Les activités de cette année ont été tournées pour les jeunes majeurs sur les ateliers de pré professionnalisations, les immersions en ESAT. Le travail avec les bouchons d'amour a été maintenu ainsi que tous les ateliers de tris.

Beaucoup de stages en interne ou en externe sont proposés à ces jeunes que ce soit en cuisine ou aux services généraux (entretiens des locaux etc.) afin de les responsabiliser et de travailler autour de la mise au travail.

- **Concernant le Landié**

Ce site accueille exclusivement des jeunes avec des troubles du spectre de l'autisme. 14 jeunes sont accueillis, dont 3 actuellement sous amendement creton. Une jeune a été admise en novembre 2023. Les jeunes sont répartis sur 4 groupes en fonction de leurs besoins, de leur projet d'accompagnement personnalisé et de leurs compétences de communication.

Plusieurs projets ont pu se dérouler tout au long de l'année.

Les projets Passerelle ont permis aux jeunes majeurs d'être accueillis dans deux structures d'adultes et de partager des activités et des temps de repas avec les personnes de ces FAM.

Ce partenariat a permis à 3 jeunes et leurs familles de pouvoir bénéficier d'accueils temporaires, en attente d'une admission définitive.

Des activités extérieures à l'IME ont été proposées, permettant aux enfants de découvrir d'autres lieux, d'autres espaces et de bénéficier d'activités culturelles, de loisirs, de médiation animale....

Le partenariat avec le centre aéré de Casseneuil est reconduit permettant aux mêmes jeunes de l'an passé, de bénéficier de temps d'accueil avec des jeunes enfants « ordinaires ».

Ce site d'accueil de jour est spécialisé dans l'accompagnement des jeunes avec autisme et met en place les outils standardisés d'accompagnement de manière la plus individualisée possible.

- **Accueils de nuit**

Les deux Unités de vie Eysses et Bias ont une capacité d'accueil de 5 lits chacune, ce sont des internats séquentiels du lundi soir au vendredi matin.

L'Unité de vie d'Eysses accueille des jeunes majeurs et jeunes adultes. La villa est située en ville, dans une démarche d'inclusion. Les jeunes peuvent ainsi se rendre rapidement en ville pour faire des courses mais aussi se rendre sur des manifestations culturelles etc. La vie dans cette villa est aussi axée sur les apprentissages à l'autonomie en vue de l'orientation de ces jeunes vers les différentes structures pour adultes. Les jeunes participent donc à l'entretien de la villa, de leur chambre dans le cadre d'activités d'habiletés domestiques.

L'Unité de vie de BIAS, baptisée par les professionnels « la villa ACDC », se trouve dans un quartier résidentiel de la ville de Bias. Elle propose un accueil aux plus jeunes et les accompagne dans les apprentissages de la vie quotidienne et des habiletés domestiques. Elle est pour certain, le premier lieu de nuit extérieure du giron familial. Toutes les actions, les protocoles d'accompagnements mis en place au sein de cette villa ont pour objectif d'être généralisés au domicile familial.

Ce lieu de vie a été aménagé en mai 2023 a remplacé la villa d'Arnautis, située à la campagne.

Le choix de se rapprocher de l'agglomération Villeneuvoise permet de travailler plus aisément la notion de socialisation et de bénéficier des nombreuses infra structures de la ville, d'inclusions.

Toutes les activités proposées sur les Unités de Vie sont structurées et repérées de manière visuelle avec pour chaque jeune un emploi du temps visuel personnalisé en fonction de son mode de communication (pictogrammes, photos, objets).

La collaboration des familles fait partie prenante du projet des internats. Elles sont rencontrées de manière régulière par l'équipe pluridisciplinaire autour de la co-construction du PPA, mais aussi autour des différentes fêtes qui jalonnent le calendrier.

Lors des congés d'été de Juillet et d'Août, 2 semaines appelées « Bulles d'Air » sont proposées aux jeunes avec l'accord de leurs familles. Ce sont des semaines de vacances axées sur les loisirs et les sorties, permettant aussi aux familles de souffler.

- **Actions médicales et paramédicales**

Les accompagnements proposés sont spécifiques aux besoins de chaque usager et conduits dans le respect et la cohérence des projets personnalisés avec la supervision d'un médecin.

Pour chaque jeune, en fonction de ses capacités, un travail sur la communication est fait (communication verbale avec ou sans soutien de pictogrammes ou de photos, et /ou en utilisant les signes Makaton).

Les séances sont structurées dans le temps et dans l'espace et divers outils peuvent être utilisés en fonction des besoins des jeunes : time-timer, réglette d'activités, tableau de choix et renforçateurs.

3 psychologues, dont 2 coordinatrices, travaillent à l'IME, elles sont en lien direct avec les équipes et proposent des accompagnements tant individuels que de groupe (groupe de paroles), des entretiens avec les familles et un soutien des équipes sur des points particuliers (notamment l'autisme).

L'assistante sociale travaille avec les familles (accompagnement, soutien, réorientation, rencontre des familles à l'IME ou à domicile, mise en place de séjours vacances, d'aide à domicile, dossiers administratifs), avec les partenaires qui interviennent auprès de l'enfant ou de sa famille, avec l'équipe.

Un travail à l'admission des enfants plus approfondi est nécessaire ainsi que dans le suivi afin que les familles aient les informations les plus justes possibles.

- **UEMA**

Les unités d'enseignement maternelle autisme sont implantées au sein des écoles publiques Simone Veil à Agen et Pasteur à Villeneuve sur Lot. Elles accueillent sept enfants âgés de 3 à 6 ans, ayant reçu un diagnostic du Trouble du Spectre de l'Autisme et dont la scolarisation à temps complet en classe maternelle ordinaire est impossible. Les enfants scolarisés dans cette unité présentent des troubles du développement.

La durée de scolarisation au sein de l'UEMA est de 3 ans. Les élèves de l'UEMA sont tous scolarisés à temps plein au sein des écoles. Leur journée de classe est similaire à celle des autres enfants de l'école. Elle est toutefois rythmée par une alternance de temps de travail collectif, individuels et de prises en charge thérapeutiques. Les élèves bénéficient de temps d'inclusions dans les classes de leur groupe d'âge.

Le travail collaboratif avec les familles de ces enfants est au centre du fonctionnement des UEMA, favorisant ainsi une cohérence et une continuité des pratiques au domicile et à l'école. Des entretiens réguliers de guidances parentales et/ou d'accompagnement à la parentalité sont proposés aux familles afin de les soutenir dans une meilleure connaissance : des troubles du spectre de l'autisme et des techniques utilisées.

#### **4. Acteurs de la prise en charge**

CDI	CDD
64	28

**Personnels sortants** : 2 Monitrices Éducatrices, 1 Éducatrice Spécialisée.

**Personnels entrants** : 3 Éducateurs spécialisés, 5 Moniteurs Éducateurs, 1 Accompagnant Éducatif et Social, 1 Orthophoniste, 1 Psychomotricienne.

#### **Formations :**

L'ensemble des professionnels bénéficient de formations spécifiques à l'autisme ou au suivi des enfants accompagnés ainsi que des formations institutionnelles.

En attendant le décret d'application des Dispositif intégrés, Les Rives du Lot travaillent autour de la transversalité et de la fluidité des parcours.

Le nouvel organigramme en est la démonstration. Une projection avait été faite autour de la création d'un SESSAD TSA, qui a vu le jour lors de l'écriture de ce rapport.

## 5. Démarche qualité

2023 a été une année riche en évaluations car l'établissement a eu l'évaluation externe et les suivis d'audits de la certification autisme.

Nous avons remis en œuvre une enquête de satisfaction en décembre 2023 auprès des familles et des jeunes accompagnés. La Commission menu et éthique est de nouveau à l'œuvre la première rencontre a eu lieu en décembre 2023.

Des documents ont été validés notamment l'attestation de proposition de stage et l'attestation de visite d'établissement. Une procédure pour les transferts est en cours de création.

En suivant notre retro planning 2023-2025 nous avons commencé à discuter de la préparation de la réécriture du projet d'établissement et de l'organisation des groupes de travail pour l'année 2024. Nous avons aussi projeté l'actualisation des documents livret d'accueil et règlement de fonctionnement en version FALC.

Le COPIL et le CODIR continuent de se rencontrer en moyenne une fois par mois. Un bilan sur la QVT a été réalisé et un référent vie affective et sexuelle a été nommé.

## 6. Rapport budgétaire

### Section d'investissement :

■ Nombre de places agréées : 66 places ■ Nombre d'usagers inscrits : 66

■ Nombre de journées budgétées : 10 400 ■ Nombre de journées réalisées : 9 799

L'établissement subit une baisse d'activité en lien avec des accueils temporaires adultes en établissement adultes pour permettre les orientations, des maladies récurrentes, 1 place de libre sur l'UEMA de Villeneuve sur Lot (sur la 1ère année de création), la carte des vacances scolaires qui peut être différente (les fratrines absentes lors des vacances), périodes religieuses et vacances prises hors temps d'ouverture.

### Section d'investissement :

Ressources : Amortissements 2023 : **183 792.01 €**

Emplois : Investissements réalisés en 2023

Brevet, Licences : **5 251.11 €**, Terrains et bâtiments : **364 4750.00 €**, Installation générales et construction : **33 865.08 €**, Matériel : **14 032.65 €**, Installations générales et aménagements : **35 268.19 €**, Matériel de transport : **74 456.31 €**, Matériel de bureau et informatique : **21 575.69 €**, Mobilier : **15 525.97 €**, Immo Corporelles : 301.38 €

**Soit un total de : 565 026.38 €**

En 2023 nous avons acquis la maison de l'unité de vie de Bias et l'achat des véhicules commandés en 2022 ont eu beaucoup de délais de livraison, ils ont été payés en 2023.

### Section d'exploitation : Les charges

#### **GROUPE 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante :**

■ Alloué 2023: 420 000.00 € ■ Réalisé : 439 136.47 € ■ Recettes en atténuation : 0 €

Ce groupe se solde sur un Déficit réel de 19 136.47 €

L'établissement a eu plusieurs augmentations de tarif ce qui impacte fortement le budget : 15KE de dépassement suite à l'augmentation de l'électricité malgré un gain de 15KE sur le chauffage. Une hausse de 10 K€ sur la livraison des repas suite à l'augmentation tarifaire. 11KE en plus sur les autres prestations (besoin de ménage convention ESAT de Castille).

#### **GROUPE 2 : Dépenses afférentes au personnel.**

■ Alloué 2023 : **2 512 010.00 €**, ■ Réalisé : **2 489 022.46 €**

A la suite des problèmes liés au recrutement de professionnels, un poste n'a pas pu être pourvu pendant plusieurs mois (orthophoniste pour 12KE), le budget d'ouverture de l'UEMA de Villeneuve sur Lot a été intégralement versé sur G2 initialement.

#### **GROUPE 3 : Dépenses afférentes à la structure.**

■ Alloué 2023: **405 662.00 €** ■ Réalisé : **488 067.81 €**

Nous avons eu un dépassement de 9KE sur la ligne entretien des transports, une augmentation des frais de siège pour 15 KE et des fonds dédiés pour 20 KE sur des CNR en lien avec un projet de tablettes numériques obtenues en 2023 et mise en place en 2024 avec une formation et un suivi de 2 ans.

### **Section d'exploitation : Les produits**

**GROUPE 1 : Produits de la tarification et assimilés**

■ Prévu : 3 189 193.00 € ■ Réalisé : 3 189 193.00 €

**GROUPE 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation :**

■ Prévu : 2 800.00 € ■ Réalisé : 2 722.39 €

**GROUPE 3 : Produits financiers et produits non encaissables :**

■ Prévu : 48 853.00 € ■ Réalisé : 127 485.35 €

La différence est due à la reprise de provisions qui correspond à des travaux et à la formation pour la certification Autisme.

Le résultat comptable final est donc de -96 826,00 € avec l'excédent N-1 (facturation des jeunes sous amendements CRETON 2023) de 96 826.00 € pour arriver sur un résultat administratif de 0.00 €.

## **7. Conclusion**

Chaque personne en situation de handicap a le droit à un parcours de vie dirigé vers l'autonomie afin de la rendre la plus libre possible dans une société lui garantissant l'exercice de ses droits et de sa citoyenneté.

Le principe de la société inclusive est posé dans la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances. L'objectif d'une société inclusive devient l'engagement de tous. Bien que cet objectif soit un défi pour toute personne en situation de handicap, ses proches et les aidants, les professionnels se doivent de tout mettre en œuvre pour y tendre le plus possible. Cela suppose de penser autrement les accompagnements et de proposer des solutions multimodales, multiformes construites autour d'un parcours cohérent.

L'établissement l'IME Les Rives du Lot s'engage sur son ouverture, tout en gardant un espace sécurisant et sécurisé pour les jeunes et leurs familles. La coopération de l'ensemble des acteurs est la clef pour un accès à davantage d'autonomie et donc de liberté.

L'établissement propose des modalités diversifiées d'accompagnement pour chaque site avec une volonté d'inclusion affichée et construite.

L'établissement des Rives du Lot a pour objectif principal de fournir un appui technique, administratif et éducatif à l'ensemble des jeunes accueillis. Il s'agit davantage d'un dispositif dans sa globalité que de plusieurs services annexes et indépendants. Tous les services : inclusion scolaire, unités de vie, logistique, administratif, technique, ... sont au service des besoins des personnes accompagnées relevant de l'ensemble des Rives du Lot et des adaptations sont possibles à l'intérieur et à l'extérieur du dispositif selon les besoins.

Tous les sites travaillent en étroite collaboration afin d'offrir aux familles et aux jeunes les services les plus adaptés possibles et proposer une continuité d'accompagnement dans chaque parcours de vie.

L'IME Les Rives du Lot a une spécificité sur l'autisme tout en n'oubliant pas les autres jeunes. Les structurations mises en place portent leurs fruits pour tous à condition d'être adaptées à chacun.

L'IME Les Rives du Lot s'est engagé dans un processus de certification « Services et établissements Autisme ». La certification répond à des exigences bien définies par le référentiel en lien avec les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM (Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux) et l'HAS (Haute Autorité de Santé).

L'IME les Rives du Lot a obtenu cette certification jusqu'en 2025 et s'engage à poursuivre ce travail de qualité. C'est un processus en constante évolution et amélioration avec toujours l'objectif de mieux accompagner les jeunes TSA vers davantage d'autonomie et donc de liberté.

**La Directrice,  
Stéphanie PRADIER**

## **DITEP Des Deux Rivières**

# DITEP DES DEUX RIVIERES

## I-Présentation établissement

Le Dispositif I.T.E.P. Des Deux Rivières a un agrément pour accueillir 50 enfants et adolescents de 6 à 20 ans. Ces enfants et jeunes « présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants et adolescents se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et un accompagnement personnalisé ». (Art 1 du décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005 – Art D312-59-1 du code de l'action sociale et des familles).

L'ITEP Des Deux Rivières implanté à Pont du Casse à quelques kilomètres d'Agen, dispose d'une antenne à Villeneuve/Lot ouverte en août 2016, de deux villas d'hébergement à Villeneuve sur Lot et Pont du Casse. Depuis septembre 2017, l'ITEP est passé en Dispositif Intégré suite au décret du 24 avril 2017 et de la signature de la Convention du 30 octobre 2017 avec plusieurs partenaires (ARS, MDPH, CPAM, CAF, DSDEN, MSA, Hôpital La Candélie, Association « Après »).

**Les missions de l'ITEP** sont à visées thérapeutiques, éducatives et pédagogiques. Il s'agit de faire prendre conscience aux enfants de leurs ressources, de leur permettre d'élaborer et de dépasser leurs difficultés afin de les amener vers plus d'autonomie et de favoriser une inclusion vers le milieu ordinaire.

Dans le cadre du dispositif intégré avec le SESSAD La Passerelle, le Dispositif se place dans une logique de fluidité du parcours de l'usager en proposant différentes modalités d'accompagnement.

**L'antenne de Fourty** situé à Pont du Casse accueille 23 enfants âgés de 6 à 14 ans.

**L'antenne de Villeneuve-sur-Lot** accueille 12 enfants de 6 à 14 ans.

**La structure intermédiaire** La structure intermédiaire a été créé avec les professionnels en septembre 2019 en partant du constat que les jeunes arrivant au pôle insertion 16-20 ans n'étaient pas suffisamment armés pour gérer en même temps : un dispositif d'insertion, la solitude d'une chambre, la gestion d'un budget, le rangement du quotidien ...

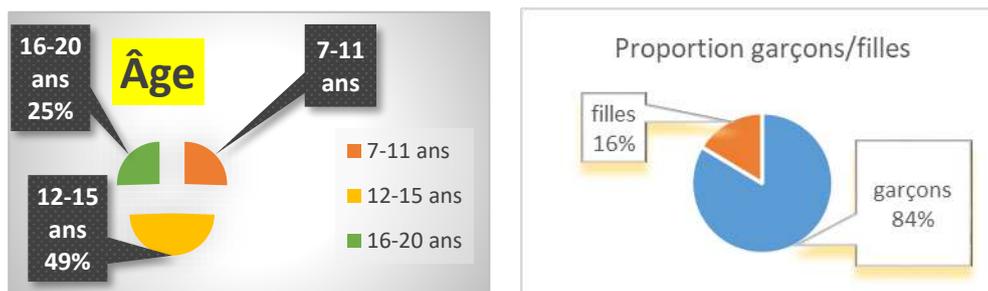
**Le pôle insertion** 16-20 ans a été créé en septembre 2017, suite à l'extension de l'agrément de 16 à 20 ans de l'ITEP. Il s'adresse à 12 jeunes.

## II-Personnes accueillies

Au 31 décembre 2023, l'ITEP a un agrément de 50 places, 68 enfants et adolescents (dont 19 sortants dans l'année) de tout le département (à l'exception du Marmandais) ont été accompagnés sur différentes modalités: internat modulé ou accueil de jour. Ils bénéficient de prestation éducative, pédagogique et thérapeutique.

	Pôle Fourty	Pôle Intermédiaire	Pôle 16-20 ans	Villeneuve	Total
Internat modulé	7	4	0	2	13
Semi-internes à temps plein ou à temps partiel	20	9	16	10	55
Total général	27	13	16	12	68

## Répartition par âge et sexe :



Sur 68 jeunes, nous comptons 57 garçons et 11 filles, on peut penser que l'expression des troubles du comportement des filles se présente en général de manière moins aigüe que celle des garçons. 52 jeunes ont 12 ans et plus contre 18 de moins de 12 ans.

### - Commune d'origine :

L'origine géographique des entrants est l'ensemble du département du Lot-et-Garonne, hormis le secteur du Marmandais, territoire de l'ITEP de Gardolle.

### - Motif de l'accompagnement :

L'objectif de notre accompagnement est d'amener l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte, par un accompagnement personnalisé, à prendre conscience de ses difficultés, de ses ressources et à travailler sur l'autonomie afin de parvenir à une meilleure adaptation et inscription sociale.

### - Origine de la demande :

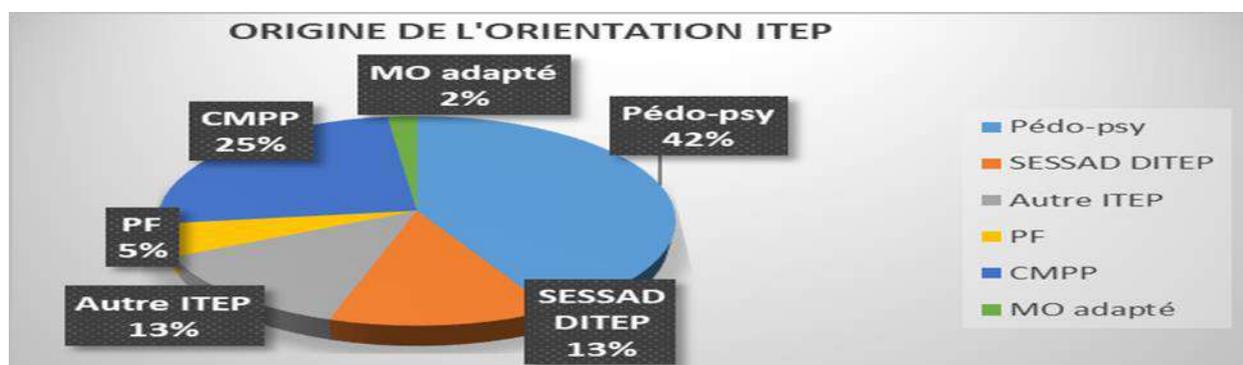
La totalité des jeunes ont bénéficié de suivi avant leur orientation à l'ITEP, en effet, il s'agit d'une orientation qui est proposée dès lors que les dispositifs plus légers et ambulatoires n'ont pas permis de résoudre les difficultés rencontrées par les jeunes.

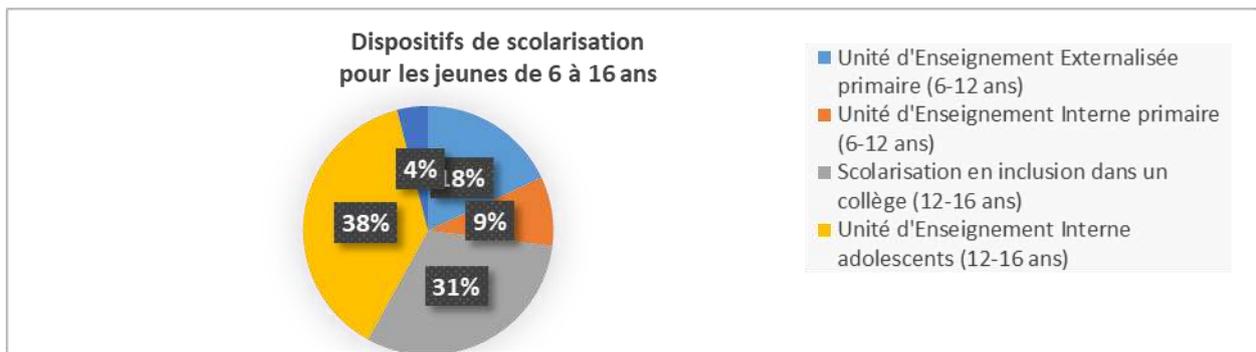
29 jeunes sur 68 soit 42 % sont orientés par le secteur de psychiatrie infanto-juvénile (CMPE ou hôpital de jour), 9 (13 %) viennent du SESSAD du DITEP, 9 (13 %) viennent d'un autre ITEP, 17 (25%) ont été suivis par le CMPP ou la Guidance en ambulatoire, 4 (5%) sont orientés par le placement familial (PF) ou AEMO (= mesures de protection), enfin 2 (2%) viennent du milieu ordinaire adapté (EREA et ULIS).

### - Éléments cliniques :

A l'ITEP, les troubles sont classés de la manière suivante:

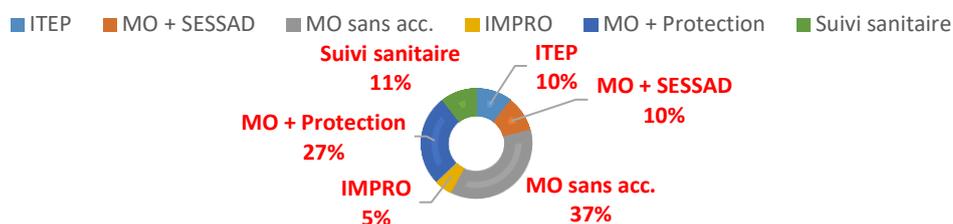
- Troubles psychiques 52 %
- Troubles de la personnalité 42 %
- TED et TSA 6 %





**Sortants : orientation et durée de l'accompagnement :**

### ORIENTATION À LA SORTIE



### III-Évolution de l'activité

- Le dispositif ITEP a eu une activité de **7835 journées** durant l'année 2023.

**- Projets développés :**

- Déploiement de la tranche d'âge sur l'antenne de Villeneuve sur lot.
- « L'école pour tous » sur le territoire de Penne d'Agenais en lien avec l'éducation Nationale.

**- Partenariat :**

Dans le cadre du projet personnalisé de chaque enfant, l'équipe pluri disciplinaire a développé le travail en partenariat :

-Au niveau social : il s'agit en grande partie des services de placements familiaux, MECS, éducateurs AEMO. Mais on peut noter aussi les travailleurs sociaux des CMS qui interviennent auprès des familles: AEF (aide éducative et familiale), assistantes sociales de secteur, etc.

-Au niveau justice : PJJ.

-Au niveau psychiatrie : Service de psychiatrie infantile : hôpitaux de jour pour enfants et pour adolescents, Unité Mozart d'hospitalisation pour adolescents du CHD La Candélie, Services ambulatoires : CMPE, CMPI, CATTP...

-Au niveau santé : Les médecins généralistes, le centre de santé de la CPAM, l'hôpital général, le planning familial, les associations qui œuvrent dans la prévention des addictions (ANPAA, etc.)

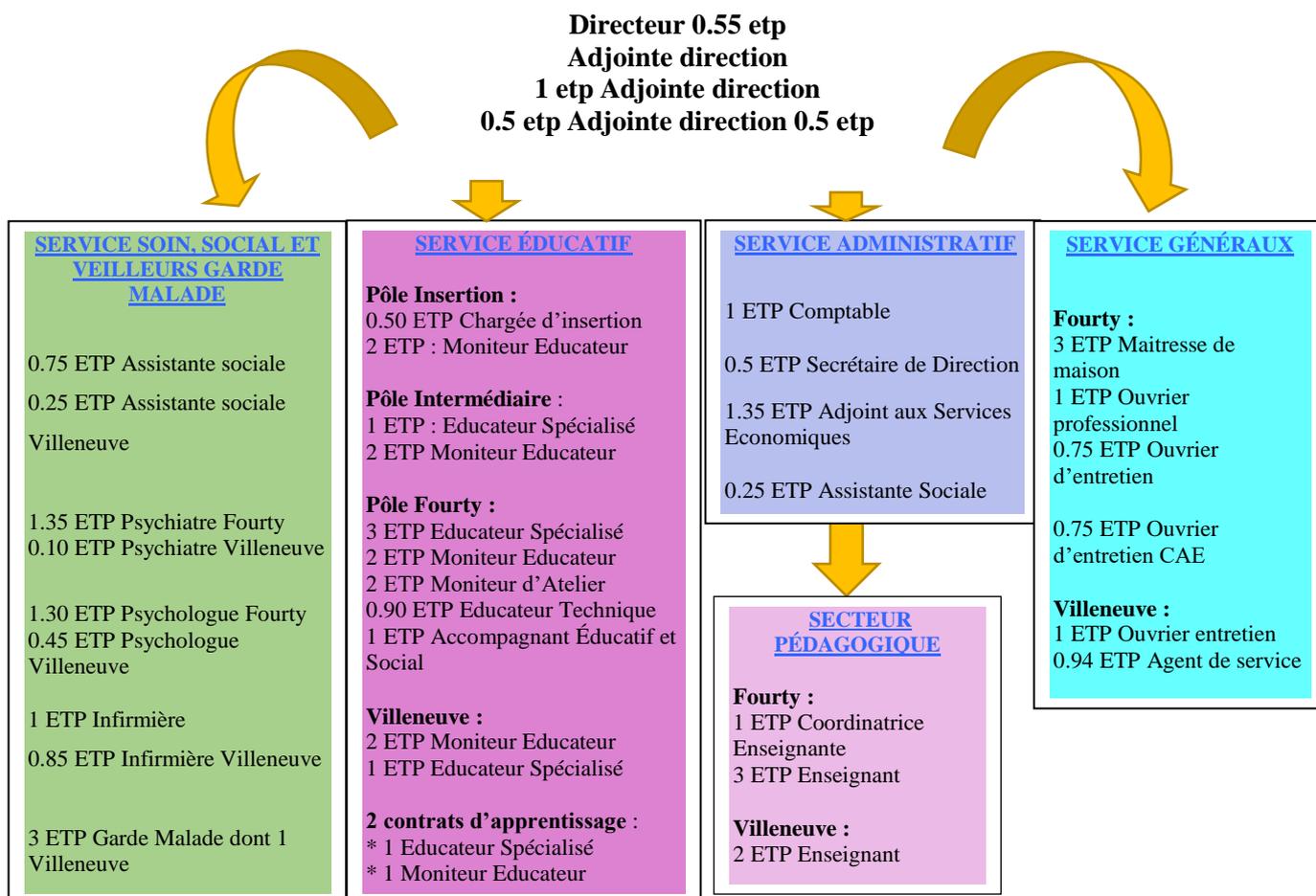
-Au niveau scolaire : Écoles primaires, collèges, EREA, enseignants référents. Le PPS et le Gevasco qui en découle étant élaborés lors d'une réunion de tous les partenaires concernés avec les familles. CFA, AFPA...

- Au niveau médico-social : les ESMS du département (IME, IMPRO, ESAT).

**Axes d'amélioration, d'évolution... :**

Réflexion autour de l'offre de service	Réflexion autour de la personnalisation de nos prestations au regard des situations complexes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Affiner la proposition en terme d'atelier pré-pro</li> <li>• Augmenter et généraliser l'inclusion</li> </ul>
Soutien au partenariat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les actions « ressources » auprès des établissements scolaires et autres</li> <li>• Participation au projet réseau scolaire inclusif pluri professionnel porté par le PIAL de Penne d'Agenais</li> </ul>
Projet « Ecole pour tous »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une équipe médico-sociale pour intervenir sur l'école élémentaire et le collège de Penne d'Agenais</li> </ul>
Coordination des accompagnements complexes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réflexion et coordination partenariales (Sens des actions de chacun, champ d'intervention, modalités du partage d'information)</li> </ul>
Poursuite des ajustements liés au Fonctionnement en Dispositif intégré /ITEP/ SESSAD.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination des 3 modalités d'accueil</li> <li>• Amélioration de la coordination inter services pour les accompagnements partagés</li> <li>• La communication interne et externe</li> <li>• Aspects administratif et fonctionnels</li> </ul>
Suivi du déploiement du dossier de l'utilisateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation du logiciel du dossier informatisé IMAGO par l'ensemble des professionnels. Accompagnement individualisé.</li> </ul>
Mise en œuvre de la QVT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation et information des équipes</li> </ul>
Poursuite du travail partenarial	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDPH</li> <li>• ASE</li> <li>• Secteur sanitaire</li> <li>• Éducation Nationale</li> </ul>

#### IV. Organigramme :



L'effectif de l'ITEP Des Deux Rivières comporte 47 salariés (Fourty et Villeneuve) dont 6 enseignants de l'Education Nationale + 1 CAE + 2 Contrats d'apprentissage.

#### Mouvements des personnels

Entrants : Profession -Etp
- Ouvrier logistique (cae) 0.743
- Psychologue 0.30
- Adjointe de direction 0.50
- Moniteur éducateur (contrat apprentissage) 1
- Adjointes des services économiques 1
Sortants : Profession -Etp
- Psychologue 0.30
- Chargée insertion : 0.50
- Psychologue (congés parental) 0.65
- Rédactrice 0.95

FORMATION 2023 ITEP			
Titre de formation	Durée	Qualification	Nombre de personnes
Quant la création artistique devient un soin et un accompagnement	3 jours		1
Coordinateurs de parcours	4 jours		1
initiation aux arts thérapeutiques	3 jours		1
Préventis / minibus	5 jours		5
Formation TAT	2 jours		1
Sauveteur secouriste du travail	2 jours		6
Journées de l'Aire	3 jours		3
Master 2	2 <sup>eme</sup> année	Master 2	1
Connaissance des publics	3 jours		1
Titre professionnel Conseiller d'Insertion Professionnel	2 ans	Titre professionnel	1

## **V-Démarche Qualité :**

La démarche qualité est déployée sur le Dispositif ITEP, qui comprend les deux ITEP et le SESSAD, de la façon suivante :

- Un COPIL (comité de pilotage, composé de professionnels des différents services et représentatif des différentes catégories de professionnels du DITEP, et animé par le référent qualité).
- Un comité de direction (CODIR) composé de 4 cadres de direction et du RQ.
- Des groupes de travail de professionnels constitués en fonction des différents plans d'actions.

En 2023, le référent de la démarche qualité a changé en septembre, il y a donc eu deux périodes distinctes :

Durant la première période, le plan d'action 2023 sur le dispositif ITEP a été finalisé suite à 4 réunions du COPIL et deux réunions avec le CODIR.

Il s'agissait de la mise en place de trois groupes de travail portant sur le Dispositif ITEP, plus précisément : l'accompagnement partagé au sein du DITEP, le relais entre les différents services du DITEP par rapport au changement de modalité d'accompagnement d'un jeune, et enfin la mise à jour d'un support de communication (livret d'accueil) sur le DITEP.

Ces trois groupes, réunissant des professionnels de l'ensemble du DITEP ont travaillé sur le mois d'avril 2023 et ont remis leurs travaux au COPIL et au CODIR, afin que soit étudiée la mise en place de pistes d'amélioration proposées par les groupes de travail.

Par ailleurs et de façon concomitante, le COPIL a travaillé sur la préparation de l'évaluation externe qui aura lieu en 2025 : appropriation du nouveau référentiel national HAS par les membres du COPIL, préparation d'un plan de communication à l'ensemble des professionnels du DITEP, réflexion sur l'éventuelle mise en place de groupes de travail en préparation de l'évaluation externe.

La rentrée de septembre 2023 a été marquée par un renouvellement important des membres du COPIL. Par soucis de continuité de l'action de la démarche qualité et pour permettre à chaque membre de prendre connaissance du dispositif, le plan d'action validée en CODIR permettra d'approfondir la réflexion portée par les groupes de travail de l'année scolaire 2022-2023. Le dernier trimestre permettra au COPIL d'amorcer la préparation de l'évaluation externe.

## **VI-Rapport budgétaire**

### **Section Investissement :**

Suite au passage à l'ERRD pour l'association, la section investissement de l'établissement n'est plus présentée comme auparavant sur les comptes administratifs et l'analyse sur les ressources d'investissement est désormais faite au niveau de l'ensemble du périmètre du CPOM dans le rapport budgétaire et financier joint à l'ERRD.

### **Section d'Exploitation :**

#### ***Dépenses :***

#### **Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante**

Alloué : 272 000.00 euros

Réalisé : 277 591.63 euros

Soit un déficit de 5 591.63 euros, dû à un dépassement sur le chauffage de 5.4K€, 6.4K€ sur le carburant, 3.1K€ sur les fournitures scolaires et éducatives, 3.1K€ sur l'alimentation, 3.5K€ sur les frais de télécommunications, 3.5K€ sur les prestations d'alimentation extérieures et 8.2K€ sur les prestations diverses, ne permettant pas de compenser les gains notamment sur l'eau 1.3K€, 2K€ sur l'électricité, de 1.9K€ sur les fournitures d'ateliers, 1.5K€ sur les fournitures administratives, sur les fournitures hôtelières de 1.1K€, 1.9K€ sur l'habillement, sur le petit matériel 5.3K€, 3.8K€ sur les fournitures médicales, 1.2K€ sur les prestations médicales, 7.1K€ sur les transports d'usagers et 2.2K€ sur les voyages et déplacements.

**- Chapitre 61 : prestations à caractère médico-social**

Alloué : 43 035.00 euros

Réalisé : 43 796.89 euros

Ce déficit de 761.89 euros s'explique par la demande de projets plus coûteux sur 2023.

**-Chapitre 62 : transports d'usagers**

Alloué : 26 000.00 euros

Réalisé : 18 865.40 euros

Soit un excédent de 7 134.60 euros s'expliquant par l'augmentation des transports effectués par l'établissement

**Groupe II – Frais de personnel :**

Alloué : 2 004 404.00 euros

Réalisé : 1 862 447.88 euros

Ce compte présente un excédent de 141 956.12 euros grâce à un gain sur des postes vacants ou non remplacés (psychologue, psychomotricienne, secrétaire, chargée d'insertion, éducateur spécialisé, moniteurs éducateurs et éducateurs techniques) compensant un dépassement sur les honoraires divers de 25.4K€ correspondant principalement à des prestations externes.

**Groupe III – Dépenses afférentes à la structure**

Alloué : 368 413.00 euros

Réalisé : 501 571.99 euros

Le déficit de 133 158.99 euros est dû à un dépassement de 3.6K€ sur les locations immobilières, 2.7K€ sur les locations mobilières, 2.9K€ sur l'entretien et réparation immobilières, sur la maintenance de 5.7K€ et 2.5K€ sur les assurances, malgré un gain de 30.7K€ sur l'entretien et réparation mobilières.

De plus, nous avons effectué une provision retraite de 55K€ pour les futurs départs sur les 5 ans à venir ainsi que 52K€ pour les provisions pour diverses (matériels de cuisine, jeux plein air, matériels divers, salle des rêves).

**Total des charges :**

Groupe I : 277 591.63euros

Groupe II : 1 862 447.88 euros

Groupe III : 501 571.99 euros

**Soit : 2 641 611.50 euros**

**Recettes :**

**Groupe I – Produits de la tarification**

Réalisé : 2 620 176.00 euros

Dotation Assurance Maladie dans le cadre du CPOM.

**Groupe II – Autres produits**

Prévu : 6 300.00 euros

Réalisé : 6 598.71 euros

**Groupe III – Produits financiers et produits exceptionnels**

Prévu : 18 341.00 euros

Réalisé : 61 827.50 euros

**Total recettes :**

Groupe I : 2 620 176.00 euros

Groupe II : 6 598.71 euros

Groupe III : 61 827.50 euros

**Soit : 2 688 602.21 euros**

**Total des charges :** 2 641 611.50 euros

**Total des produits :** 2 688 602.21 euros

**Résultat de l'année 2022 : 46 990.71 €**

Nous souhaitons affecter les 46 990.71€ de résultat à la réserve de compensation des déficits.

## **VII. Conclusion :**

Le dispositif ITEP a atteint sa vitesse de croisière. La prise en charge des jeunes se fait sans trop de difficultés. Nous travaillons également sur de nouveaux projets comme le déploiement de la tranche d'âge sur Villeneuve-sur-Lot, un projet sur « l'école pour tous » sur le territoire de Penne d'Agenais pour une intervention éducative sur l'école élémentaire et le collège de cette commune. Nous envisageons sur l'année 2024 de développer ce projet en partenariat avec l'éducation Nationale pour les élèves à besoins particuliers.

Pour finir le dispositif est en mouvement permanent dans l'intérêt du public accueilli et se mobilise sur la création de nouveaux projets.

**Le Directeur,  
Wilfried FOULOGNE**

## **SESSAD La Passerelle**

## **1. Présentation du service**

Le SESSAD de FOURTY devient à partir de 1<sup>er</sup> septembre 2008 le SESSAD La Passerelle et passe d'un agrément de 15 places à 45 places, pour enfants et jeunes de 6 à 20 ans. En novembre 2020, son agrément est de nouveau augmenté et passe à 49 places.

Ces enfants et jeunes « présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants et adolescents se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et un accompagnement personnalisé ». (Art 1 du décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005 – Art D312-59-1 du code de l'action sociale et des familles).

**Le SESSAD La passerelle travaille en dispositif intégré avec l'ITEP**, ceci afin de favoriser **la fluidité du parcours des jeunes en fonction de leurs besoins**. L'établissement ou le service accueillant l'enfant ou le jeune peut ensuite, procéder à des changements de modalités d'accompagnement sans nouvelle notification de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), sous certaines conditions. Une souplesse est également rendue possible pour les changements de modalités de scolarisation.

## **2. Les Personnes Accueillies**

### **2.1 Nombre d'usagers :**

Le SESSAD est un dispositif ayant pour mission l'accompagnement de la socialisation, de la

La file active des jeunes accompagnés par le SESSAD sur l'année 2023 et de 61 jeunes accompagnés. L'effectif du SESSAD La passerelle au 31/12/2023 est exactement le même qu'au 31/12/2022 avec 54 jeunes suivis, soit 30 jeunes suivis sur l'antenne de Foulayronnes Comme en 2022, les mouvements sur l'antenne de Foulayronnes sont plus nombreux avec 10 jeunes entrants et 7 jeunes sortants alors que l'antenne de Villeneuve sur Lot compte 6 jeunes entrants et aucun sortant.

### **2.2 Tranches d'âge et de répartition par genre**

La tranche d'âge des 11/15 ans reste la plus représentée depuis plusieurs années avec 65,6 % des jeunes accompagnés en 2023. La tranche d'âge des 7/10 reste stable avec 6,5% des accompagnements.

Bien que la tendance semble se stabiliser nous notons pour la troisième année consécutive une augmentation de l'accompagnement des 16/19 ans avec 27,9 % en 2023 (27,5 % en 2022 et 23,8%) en 2021)

Historiquement les enfants accompagnés par le SESSAD la Passerelle sont majoritairement des garçons. Et si la tendance se confirme en 2023 avec 84% de garçons suivis, nous pouvons noter que l'augmentation du nombre de filles accompagnées amorcée en 2021 (passage de 5 à 15%) continue de progresser passant de 14 % en 2022 à 16 % en 2023.

### **2.3 Environnement social**

#### **Situations familiales**

En 2023 comme en 2022, 44,2% des parents de jeunes suivis par le SESSAD sont séparés ou divorcés. L'augmentation du nombre de familles monoparentales continue de se poursuivre avec 21,4 % cette année contre 18% en 2022 et 12,5% en 2021.

De fait, le nombre de parents mariés ou vivant ensemble diminue un peu passant de 38% des familles en 2022 à 34,4 % en 2023.

On peut noter que le nombre de jeune ayant un parent décédé est de 5 en 2023 alors qu'il était de 4 jeunes en 2022 et de 2 en 2021.

82% des jeunes accompagnés en 2023 sont issus d'une fratrie, contre 88,4% en 2022. 48 % de ces fratries n'ont qu'un parent en commun contre 46,4% en 2022.

Le nombre d'enfants uniques qui était en forte diminution ces dernière années augmente légèrement à nouveau passant de 11,6% en 2022 à 18% en 2023. Ce qui explique que les familles nombreuses (4 enfants et plus) ont, elles, diminuées passant de 43,5% en 2022 à 37,7% cette année.

#### **2.4 Origine géographique (lieu d'habitation du jeune) :**

Les enfants et les jeunes reçus par le SESSAD sont originaires de l'ensemble du département à l'exception du Tonneinçais et du Marmandais, territoire du second DITEP du Lot et Garonne. Le peu d'enfants reçus par ce DITEP et l'absence d'accueil de filles dans leur file active, font que certaines situations ne sont pas prises en compte sur ce territoire.

#### **2.5 Entrants, origine de la demande**

17 jeunes sont rentrés au cours de l'année 2023 :

Les orientations par des services ambulatoires ou de consultations spécialisées continuent d'être majoritaires en 2023.

L'éducation nationale demeure un prescripteur important ayant une bonne connaissance de nos missions et étant en position de faire le lien avec les besoins des jeunes qu'ils accompagnent au quotidien.

#### **2.6 Motif de l'accompagnement :**

Les objectifs du SESSAD La Passerelle sont de plusieurs ordres :

- Accompagner le développement de la personnalité et l'accompagnement du jeune vers plus d'autonomie de l'enfant et du jeune.
- Soutenir la scolarité et l'entrée dans la vie professionnelle par un travail de coopération avec les familles et les différents partenaires.

Les différentes pathologies ou difficultés présentées par les jeunes accueillis génèrent des troubles du comportement qui s'expriment selon les modalités suivantes :

- Pathologie du lien /Difficultés relationnelles.
- Faible seuil de tolérance à la frustration
- Contrôle difficile des émotions et des affects.
- Instabilité motrice et psychique.
- Faible estime de soi.
- Grande quête affective.
- Difficultés de concentration
- Rapport perturbé à la temporalité.

Cela peut se traduire de différentes manières, globalement pour tout ou partie ce sont des enfants présentant des manifestations comportementales qui peuvent nuire à leur socialisation et/ou leur scolarité.

L'accompagnement de ces jeunes n'a de sens et de portée que si les familles y sont pleinement associées et bénéficient d'une écoute personnalisée, d'un soutien.

#### **2.7 Entrants, origine de la demande :**

17 jeunes sont entrés au cours de l'année 2023 :

Les statistiques mettent en avant que le SESSAD reste bien repéré par les enseignants référents. Ceux-ci travaillent les orientations auprès des parents au travers les « équipes de suivis de scolarisation (ESS) » ainsi que par les services sanitaires et médico-sociaux puisqu'ils constituent 80 % des admissions en 2023.

Les orientations ainsi préparées par le milieu scolaire ordinaire (notamment en ce qui concerne les collégiens) tendent à se développer comme en témoignent ces chiffres.

A noter que la logique de parcours induite par le fonctionnement en Dispositif Intégré a permis un changement de modalité d'accompagnement sur le type ambulatoire que propose le SESSAD pour deux enfants jusque présents dans l'effectif du DITEP mais sur le versant accueil de jour/internat (ITEP).

## **2-8 Analyse clinique des troubles présentés**

Il est à noter que le médecin psychiatre de l'antenne de Foulayronnes est parti à la retraite au cours du premier semestre 2022 et qu'à ce jour nous n'avons pas pu le remplacer. Les données ci-dessus sont donc partielles puisqu'elles ne renseignent que la situation des jeunes accompagnés par l'équipe de Villeneuve-sur-Lot.

### **Statistiques des catégories diagnostiques**

Concernant la répartition des troubles primaires initiaux : Les observations qui se dégagent des repérages en catégories diagnostiques relatives aux usagers du SESSAD de V.S.L. pour l'année 2023 sont :

- La grande prédominance qui se confirme, des pathologies et troubles psychiatriques en général (100%), surtout en ce qui concerne les pathologies limites/ troubles de la personnalité, dont la proportion est de 46,6% à eux seuls, bien que diminuée, depuis l'année précédente (48,4%).

- Les troubles des conduites et des comportements quant à eux, bien que leur fréquence soit presque stable en tant que trouble primaire, à 3,3%, elle a continué à augmenter en tant que trouble secondaire (de 28% en 2020, 40% en 2021 à 67,7% en 2022 et à 73% en 2023) (bien que ça n'apparaisse pas dans la répartition diagnostique demandée).

- En outre le sous-groupe des troubles spécifiques du développement et des fonctions instrumentales a diminué à 3,3% en tant que trouble primaire, mais il a augmenté sensiblement (de 19% en 2021 puis 19,4% en 2022 puis 33% en 2023), en tant que trouble associé.

- En revanche les sous-groupes catégoriels :

- Déficiences mentales,
- Troubles variations de la normale,
- Troubles réactionnels et
- Troubles à expression somatique,

Restent absents en tant que trouble primaire initial, ces 3 dernières années.

Cependant, les troubles à expression somatique, continuent à augmenter sensiblement, en tant que troubles secondaires, passant de 22% en 2021, à 29% en 2022, puis à 40% en 2023

- En effet, la population prise en charge, doublement vulnérable, de par les psychopathologies et le jeune âge, a payé un lourd tribut durant ces 3 dernières années, à la vague psychiatrique des crises sanitaires, sociales et économique, autant directement au niveau des enfants et leurs familles, qu'indirectement par les entraves, l'usure et les départs, impactant l'action et les équipes du secteur Médico-social (augmentation des besoins et mesures sanitaires, multiplication des obligations règlementaires, administratives et altération de la santé des professionnels, nécessitant suppléance et réorganisation récurrentes).

De grandes difficultés dans les milieux familiaux, prédominent au sein des facteurs associés environnementaux. Ces familles sont en prise avec des antécédents familiaux individuels, et/ou des pathologies « systémiques » familiales, voire des événements de vie traumatisants pour les enfants et éprouvants pour leurs familles (dont les événements à versant psycho-médico-judiciaire et de placements familiaux).

Aussi dans de nombreux cas, les milieux familiaux sont en interaction délétère, en cercle vicieux avec les troubles de l'enfant, ce qui réclame une aide voire du soin aux proches de l'enfant.

Le premier sous-groupe catégoriel des troubles psychiatriques exige évidemment beaucoup plus d'accompagnement surtout soignant, ainsi qu'éducatif et pédagogique, en terme de quantité et surtout de spécificité et d'expertise notamment de coordination pluridisciplinaire et d'approche systémique du registre de la thérapie familiale.

Dr Hassane YASSINE

## 2.8 Sortants, orientations :

Orientations des sortants de l'année 2023

Cette année 7 jeunes ont quitté le SESSAD, 4 ont rejoint le milieu ordinaire à l'issue de leur accompagnement. Ils continuent leur cursus scolaire ou professionnel. Certains relais peuvent être pris par les structures de droit commun (mission locale, cap emploi...).

Concernant ces jeunes pour lesquels l'accompagnement s'est terminé sans autre suivi, le dispositif de suite permettra cependant de garder un lien avec eux, ainsi que leurs familles et donc une réactivité en cas de dégradation de la situation.

Trois jeunes ont été orientés vers les services de l'ITEP,

- 1 vers le service 16/20 ans plus axé vers le milieu professionnel. L'indication vient outre de l'âge du jeune mais permet également en soutien de son projet professionnel et du besoin de son accompagnement vers plus l'autonomisation.,
- 1 vers la structure intermédiaire permettant un soutien à l'inclusion plus important
- 1 vers la classe d'inclusion Georges BRASSENS de l'ITEP.

Ces orientations montrent tout l'intérêt d'un fonctionnement en DITEP qui permet de s'ajuster au mieux à l'évolution des besoins des jeunes. Il est à noter que l'enfant qui a été orienté vers la classe externalisée de l'ITEP ne pouvait pas continuer à bénéficier de l'accompagnement par le SESSAD pour des questions administratives liées au fonctionnement de l'éducation nationale (les jeunes bénéficiant de cette classe doivent impérativement être inscrits sur les listes de l'ITEP).

## 2.9 –Scolarisation

Comme l'année précédente nous pouvons noter que de plus en plus de jeunes ont des difficultés dans le milieu scolaire. La totalité des jeunes accompagnés en primaire bénéficient d'un accompagnement par un AESH et au collège ce sont seulement 19% des jeunes qui n'ont aucun accompagnement. Près de la moitié des collégiens sont accompagnés par un AESH (42%). Un accompagnement spécifique s'avère nécessaire pour 39% des collégiens qui sont accueillis soit en SEGPA (23%) soit en ULIS (16%).

On peut noter que des aménagements spécifiques tels que des emplois du temps allégés ou une scolarité partagée entre le domicile avec le CNED et le lycée ont permis à deux jeunes de poursuivre leur scolarité dans des conditions les mettant en réussite.

2023 ne suit pas la tendance de 2021 et 2022 puisque les contrats d'apprentissages signés sont en forte baisse (1 seul contrat), ce qui s'explique par une articulation plus régulière entre le SESSAD et le 16-20 du DITEP dont le projet correspond plus aux besoins des jeunes en situation d'apprentissage.

L'année 2023 est aussi marquée par l'exception d'un suivi qui se poursuit à l'université à la demande du jeune qui investit pleinement cet accompagnement.

## 3. Activité

### 3.1- Nombre de séances :

L'année 2023 a été marquée par une diminution des séances réalisées par le SESSAD La passerelle (2257 pour l'antenne de Foulayronnes et 1467 sur l'antenne de Villeneuve soit 3724 séances) Cette diminution tient en grande partie en l'absence, encore effective à ce jour, de médecin psychiatre au sein de l'équipe depuis le départ à la retraite du médecin en charge de l'antenne de Foulayronnes.

Le Lot et Garonne connaît depuis quelques années une diminution extrêmement importante du nombre de médecins par nombre d'habitants et le domaine psychiatrique est particulièrement touché. Les médecins psychiatres en place sont proches de la retraite et leurs départs sont très peu remplacés par de nouveaux médecins malgré de nombreuses recherches

### 3.2 - Durée moyenne de l'accompagnement en jours des sortants 2023

2023 la durée moyenne d'accompagnement des sortants était de 617 jours. Un chiffre proche de celui de l'année précédente. Sur les 7 jeunes sortants nous pouvons noter deux suivis très courts, l'un faisant transition de l'ITEP vers le milieu ordinaire sans accompagnement, l'autre à l'inverse passant par le SESSAD pour être rapidement réorienté vers l'ITEP.

## **4. Projets développés**

### **Actions d'ouverture à la culture et au « vivre ensemble » :**

Le SESSAD a l'avantage d'offrir un accompagnement personnalisé pour chaque enfant, il prend en compte les besoins et les attentes du jeune dans sa singularité. Cet accompagnement qui va bien au-delà d'un soutien à la scolarité et à l'inclusion préprofessionnelle s'exerce dans tous les lieux de vie et d'accueil de l'enfant. Toutefois, outre les séances individuelles, éducatives, thérapeutiques, le SESSAD développe quelques actions en petits groupes dont le but est l'apprentissage du « vivre ensemble » ou encore l'ouverture à la culture ou à la création, par diverses actions ponctuelles lors des périodes extra scolaire, visites de musée, escape game culturel, exposition ...

### **L'espace ressource :**

Le DITEP Des Deux Rivières a également pour vocation d'être « **centre- ressource** » pour l'inclusion scolaire ou l'insertion professionnelle et sociale. Participation à la formation des AESH.

## **5. DEMARCHE QUALITE 2023**

Sur le Dispositif ITEP, la démarche qualité est commune à l'ITEP et au SESSAD, elle est animée par :

- Un nouveau référent qualité a pris ses fonctions en septembre 2023
- Un COPIL (comité de pilotage, composé de 7 professionnels des différents services et représentatif des différentes catégories de professionnels, et animé par le référent qualité).
- Un comité de direction (CODIR) composé de 4 cadres et du RQ.
- Des groupes de travail de professionnels constitués en fonction des différents plans d'actions.

En 2023, le référent de la démarche qualité a changé en septembre, il y a donc eu deux périodes distinctes : Durant la première période, le plan d'action 2023 sur le dispositif ITEP a été finalisé suite à 4 réunions du COPIL et deux réunions avec le CODIR.

Il s'agissait de la mise en place de trois groupes de travail portant sur le Dispositif ITEP, plus précisément : l'accompagnement partagé au sein du DITEP, le relais entre les différents services du DITEP par rapport au changement de modalité d'accompagnement d'un jeune, et enfin la mise à jour d'un support de communication (livret d'accueil) sur le DITEP.

Ces trois groupes, réunissant des professionnels de l'ensemble du DITEP ont travaillé sur le mois d'avril 2023, et ont remis leurs travaux au COPIL et au CODIR, afin que soit étudiée la mise en place de pistes d'amélioration proposées par les groupes de travail.

Par ailleurs, et de façon concomitante, le COPIL a travaillé sur la préparation de l'évaluation externe qui aura lieu en 2025 : appropriation du nouveau référentiel national HAS par les membres du COPIL, préparation d'un plan de communication à l'ensemble des professionnels du DITEP, réflexion sur l'éventuelle mise en place de groupes de travail en préparation de l'évaluation externe.

La rentrée de Septembre 2023 a été marquée par un renouvellement important des membres du COPIL. Par soucis de continuité de l'action de la démarche qualité et pour permettre à chaque membre de prendre connaissance du dispositif, le plan d'action validée en CODIR permettra d'approfondir la réflexion portée par les groupes de travail de l'année scolaire 2022-2023. Le dernier trimestre permettra au COPIL d'amorcer la préparation de l'évaluation externe.

A raison d'une rencontre par période scolaire, les membres du COPIL seront sollicités pour poursuivre les actions de la démarche qualité.

Le COPIL a un rôle important à jouer dans la perspective de la prochaine évaluation externe prévue en fin 2025 et 2026 pour le SESSAD.

Un plan d'action « évaluation externe » est en cours de réflexion pour mise en place courant 2023 et se poursuivra sur l'année 2024 afin de se préparer à cette échéance : information des professionnels sur l'enjeu, réflexions à mener sur les thèmes abordés dans le référentiel, groupes de travail sur certains thèmes pour lesquels cela pourrait s'avérer nécessaire, groupes de travail évaluation « à blanc ».

Le CODIR s'est réuni à quatre reprises :

- Pour valider le plan d'action et de communication,

- Valider le plan d'action 2023 « Dispositif ITEP » qui vise à la mise en place de 3 groupes de travail pour une réflexion sur l'accompagnement partagé entre les services du DITEP, le relais entre services et la mise à jour d'un support de communication.

## **6. PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

Réflexion autour de l'offre de service

Réflexion autour de la personnalisation de nos prestations au regard des situations complexes :

- Affiner la proposition en terme d'atelier préprofessionnels
- Soutenir l'inclusion des enfants et des jeunes le plus en difficultés par un lien plus étroit avec les partenaires de l'éducation nationale

Soutien au partenariat

- Renforcer les actions « ressources » auprès des établissements scolaires et autres
- Participation au projet réseau scolaire inclusif pluri professionnel de Penne d'Agenais

Coordination des accompagnements complexes

- Réflexion et coordination partenariales (Sens des actions de chacun, champ d'intervention, modalités du partage d'information)

Poursuite des ajustements liés au fonctionnement en dispositif intégré /ITEP/ SESSAD

- Coordination des 3 modalités d'accueil
- Amélioration de la coordination inter services pour les accompagnements partagés
- La communication interne et externe
- Aspects administratif et fonctionnels

Suivi du déploiement du dossier de l'utilisateur

- Utilisation du logiciel du dossier informatisé IMAGO par l'ensemble des professionnels. Accompagnement individualisé.
- Réflexion autour des nomenclatures spécifiques au SESSAD pour faciliter l'utilisation de l'extraction des données au regard de l'activité déployée.

Poursuite du travail partenarial

- MDPH
- ASE
- Secteur sanitaire
- Education Nationale

## **7. FORMATION**

Centaure (conduite routière) – SST – Journées SESSAD – Journées ITEP (Aire) – Utilisation du nouveau logiciel comptable

## **8. ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES (APP)**

L'équipe éducative et paramédicale a bénéficié de dispositifs pour superviser leurs pratiques. Ces dispositifs sont nécessaires et plébiscités, ils font partie des axes d'amélioration de l'Institution qui visent à favoriser une culture de la bientraitance.

## 9. PARTENARIAT

Dans le cadre du projet personnalisé de chaque enfant, l'équipe pluri disciplinaire a développé le travail en partenariat :

-Au niveau social : il s'agit en grande partie des services de placements familiaux, MECS, éducateurs AEMO. Mais on peut noter aussi les travailleurs sociaux des CMS qui interviennent auprès des familles: AEF (aide éducative et familiale), assistantes sociales de secteur, etc...

-Au niveau justice : PJJ.

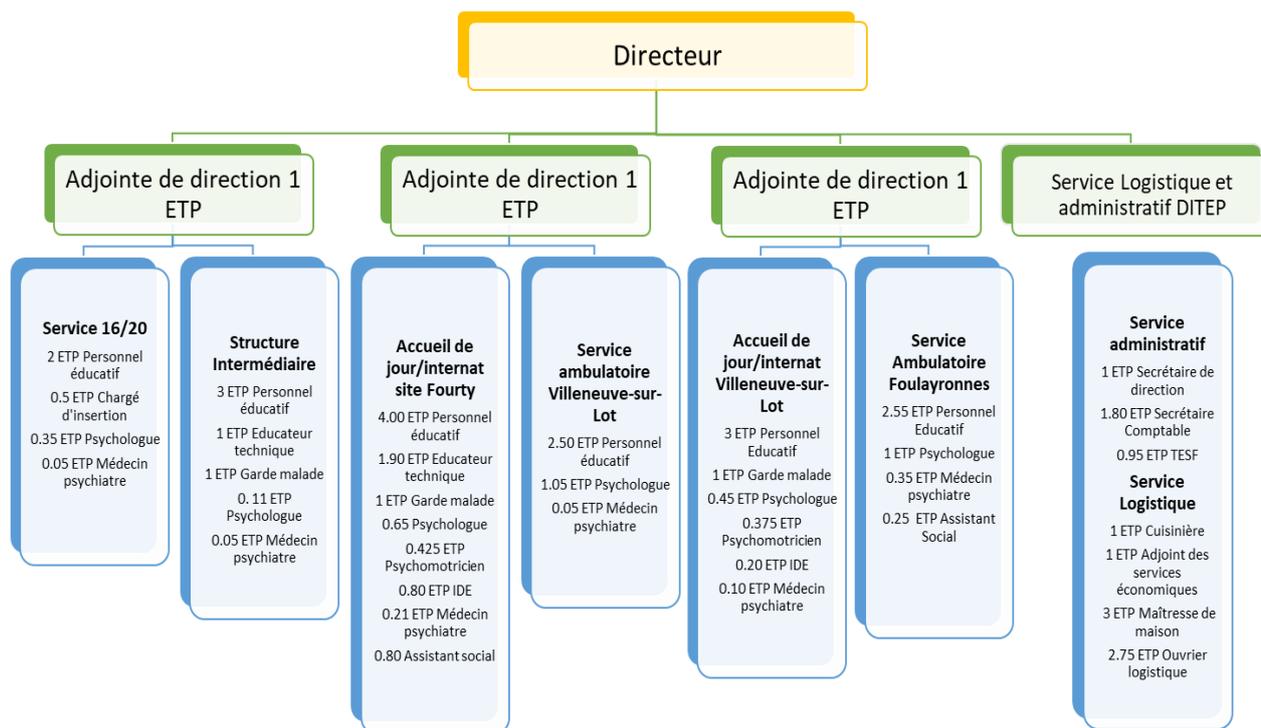
-Au niveau psychiatrie : Service de psychiatrie infantile : hôpitaux de jour pour enfants et pour adolescents, Unité Mozart d'hospitalisation pour adolescents du CHD La Candélie, Services ambulatoires : CMPE, CMPI, CATTP...

-Au niveau santé : Les médecins généralistes, le centre de santé de la CPAM, l'hôpital général, le planning familial, les associations qui œuvrent dans prévention des addictions (ANPAA, Etc.)

-Au niveau scolaire : Écoles primaires, collèges, EREA, enseignants référents. CFA, AFPA...

-Au niveau médico-social : les ESMS du département (IME, IMPRO, ESAT).

## 10. LES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT :



## **RAPPORT BUDGETAIRE 2023**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Suite au passage de l'ERRD pour l'association, la section investissement de l'établissement n'est plus présentée comme auparavant sur les comptes administratifs et l'analyse sur les ressources d'investissement est désormais faite au niveau de l'ensemble du périmètre du CPOM dans le rapport budgétaire et financier joint à l'ERRD.

### **SECTION D'EXPLOITATION :**

**Dotation Globale Annuelle : 841 323 €**

#### **DEPENSES :**

##### **Groupe I :**

Alloué : 40 000 €

Réalisé : 39 061 €

**Soit un écart de + 939 €**

La baisse des prestations à caractère MS vient compenser l'augmentation des prestations alimentaires à l'extérieur et la prestation du nouveau logiciel NOVRH.

##### **Groupe II :**

Alloué : 696 609 €

Réalisé : 643 916 €

**Soit un écart + 52 693 €**

Reprises provisions « Formation » et « retraite » pour 16 334€  
Médecin psychiatre non remplacé depuis 8/2022, idem pour les arrêts de courtes durées.

##### **Groupe III :**

Alloué : 108 769 €

Réalisé : 135 496 €

**Soit un écart de - 26727 €**

Dotations aux provisions pour risques et charges pour 31 200 € (Provision. Formation : 10,5k€ + Provision. Travaux : 20,7k€)

La baisse du poste « location immobilière » (paiement ancien local Villeneuve pendant 1 an) compense l'augmentation des frais de siège et de la taxe foncière.

#### **Total des charges :**

<b>Groupe I</b>	39 061 €
<b>Groupe II</b>	643 916 €
<b>Groupe III</b>	<u>135 496 €</u>
	<b>818 473 €</b>

**RECETTES :**

**Groupe I – Produits de la tarification**

Dotation globale annuelle : 841 323 €

**Groupe II –Autres produits**

Prévu : 1 940 €

Réalisé : 2 014 €

Dont Avantage en nature (direction) :

- Véhicule : 861 €

- Logement : 1153 €

**Groupe III – Produits financiers et produits exceptionnels**

Réalisé : 20 504 €

**Total des produits :**

Groupe I	841 323 €
Groupe II	2 014 €
Groupe III	<u>20 504 €</u>
	863 841 €

**LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 :**

TOTAL DES DEPENSES : 818 473 €

TOTAL DES RECETTES : 863 841 €

RESULTAT DE CLÔTURE 2023

45 368 €

Nous souhaiterions affecter le résultat de 45 368 € au financement des mesures d'investissement

**Le Directeur,  
Wilfried FOULOGNE**

# **ESAT Agnelis**

# ESAT AGNELIS

## 1. Présentation de l'établissement – actualité 2023

L'ESAT Agnelis assure l'accompagnement professionnel, éducatif et médicosocial d'adultes en situation de handicap bénéficiant d'une orientation ESAT émise par la MDPH. L'établissement dispose d'un agrément d'accueil pour 150 ETP, l'accompagnement se déploie sur 4 sites de travail. Au 31/12/2023, nous accueillons 156 personnes : 110 à temps plein et 46 à temps partiel.

L'ESAT a initié la mise en œuvre du décret de transformation des ESAT de décembre 2022

Communication auprès des travailleurs et des entreprises sur la possibilité de combiner contrat de droit commun et contrat d'aide et de soutien par le travail. Une convention d'appui tripartite a été mise en œuvre afin d'encadrer le suivi des personnes quittant l'ESAT pour un emploi en milieu ordinaire.

En septembre 2023 a eu lieu l'élection du délégué des personnes.

L'ESAT poursuit le déploiement de la démarche QVT autour du numérique et l'instance mixte incluant les travailleurs sur le thème santé, sécurité, QVT est installée en 2024.

## 2. Personnes accueillies

### Site AGNELIS 89 Personnes

Atelier	Age Moyen	Total
Sous-Traitance	44	46
Prestation de service	33	29
Parcs et Jardins	28	14
<b>TOTAL</b>		<b>89</b>

### Site PONT DU CASSE 22 Personnes

Atelier	Age Moyen	Total
Blanchisserie	35	22
<b>TOTAL</b>		<b>22</b>

### Site SERBAT 14 Personnes

Atelier	Age Moyen	Total
BOIS	42	14
<b>TOTAL</b>		<b>14</b>

### Site POMARET Personnes

Atelier	Age Moyen	Total
Conditionnement	42	14
Cuisine	34	10
Parcs et Jardins	37	8
<b>TOTAL</b>		<b>32</b>

<b>ENTREES 2023 : 14 admissions</b>	<b>SEXE</b>	<b>Date Entrée</b>
Période d'essai Prestation extérieures	M	03/01/2023
Période d'essai Parcs et Jardins	M	03/01/2023
Période d'essai Parcs et Jardins	F	03/01/2023
Période d'essai Sous-traitance	F	03/04/2023
Période d'essai blanchisserie	F	03/04/2023
Période d'essai Environnement	M	02/05/2023
Période d'essai Cuisine	M	02/05/2023
Période d'essai Conditionnement	M	02/05/2023
Période d'essai Parcs et Jardins	M	03/07/2023
Période d'essai Sous-traitance	M	05/09/2023
Période d'essai Prestations extérieures	F	02/10/2023
Période d'essai Cuisine	M	05/12/2023
Période d'essai Prestations extérieures	M	05/12/2023
Période d'essai Sous-traitance	M	05/12/2023

<b>Sorties 2023 : 9 sorties</b>	<b>ETP</b>
Décès	1
Fin période d'essai	1
Démission	1
Démission	0,4571
Démission	1
Démission	1
Nouvel ESAT sur BAYONNE	1
Nouvel ESAT Bouet	1
Démission	1

### 3. Évolutions de l'activité

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Personnes suivies proposées	150	150	150
Personnes suivies accordées	150	150	150
Personnes suivies réalisées (ETP)	148,49	139,08	143,95
Écart en nombre	-1,51	-10,92	- 6,05
Écart en %	1,01%	7,28%	4,03
Taux d'occupation (hors accueil temporaires : stagiaires, retraités...)	99%	92,72%	95,95 %
Taux d'occupation (avec accueil temporaire, moyenne annuelle)	125 %	121 %	<b>119 %</b>

En moyenne sur l'année 2023, le **taux d'occupation de l'établissement atteint 119 %**, expliqué par une dynamique d'ouverture de l'établissement vers l'accueil de stagiaires (partenariats IME, La Candélie, Planète Autisme, Cap Emploi) et de bénéficiaires du dispositif d'accompagnement de personnes vieillissantes et en perte d'autonomie.

### **3.1 Action CPOM : Favoriser l'approche populationnelle par type de handicap**

#### a) Dispositif Maintien de l'autonomie « Vers un nouvel envol »

En 2023, les activités, concernant au total 40 personnes ont été réparties comme telles :

- préparation à la retraite : 42 séances incluant 29 séances de médiation animale (équine, groupes de paroles dans un refuge pour chats), 34 séances de musicothérapie et 20 séances de stimulation cognitive par l'initiation aux échecs.
- jardin communautaire : 84 séances
- accueil café : 39 séances
- sorties culturelles ou de loisirs : 14
- visites de convivialité : 39 séances

#### b) Accompagnement du handicap psychique

- Maintien de partenariats dans le champ du handicap psychique : Candélie, psychiatres libéraux, clinique hors du département, coordination avec le secteur social et médico-social...
- Actions innovantes déployées relatives au handicap psychique : 29 jours en oxygénation Serbat, construction et participation à la conférence sur la pair-aidance, actions de prévention sur l'alimentation, sommeil et médicaments pour les usagers, analyse des pratiques pour les professionnels.

#### c) Accueil de public présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA)

L'ESAT Agnelis s'ouvre depuis 5 ans à l'accueil des publics souffrant de troubles du spectre autistique. Un partenariat est mis en place avec Planète autisme, l'ESAT accueille des jeunes TSA sur des temps d'apprentissage en ateliers. Les professionnels se forment progressivement à l'accompagnement des publics TSA.

### **3.2 Action CPOM : garantir l'accompagnement favorisant l'inclusion**

#### a) L'inclusion en milieu professionnel

##### **→ Embauche en milieu ordinaire**

Aucune en 2023

##### **→ Mises à disposition**

32 personnes ont pu bénéficier de mise à disposition en 2023, soit un volume de 18393.74 heures  
26 entreprises partenaires ont accueilli ces mises à disposition.

##### **→ Stages**

Sur l'année 2023 il y a eu 11 stages en entreprise, sur des postes de préparation véhicules d'occasion, entretien de locaux, cuisine, plonge, conseiller de vente.

#### Le DuoDay 2023

58 Duos ont été concrétisés pour cette édition 2023.

### 3.3 Action CPOM : La formation des travailleurs en situation de handicap

89 personnes ont bénéficié de formations financées par l'OPCO Santé et 7 personnes une formation PRAP.

Formation Gestes et postures :	10 personnes
Formation Animation séance de sport :	9 personnes
Formation gestion du stress :	12 personnes
Soutien code de la route et savoirs de base :	36 personnes
Formation Utilisation d'un composteur :	10 personnes
Formation Centaure pour une personne	1 personne
Formation Environnement Windows :	6 personnes
Formation Hygiène de vie :	3 personnes
Formation démarche administrative :	2 personnes
Sensibilisation PRAP CIST 47 :	7 personnes

### 3.4 Action CPOM : Accès au soin et à la santé

67 accompagnements ont été menés à la médecine du travail.

La prévention a été au cœur de l'année 2023, tant sur le plan de la santé au travail et de sa composante sécurité, mais aussi sur son axe de santé individuelle. Un plan de prévention a été créé par le pôle médicosocial à destination de l'ensemble des personnes qui composent l'ESAT (TH & Pro). Le plan de prévention met en lumière 11 thématiques sur l'année, de manière à promouvoir certaines grandes causes nationales, notamment en matière de dépistage de cancer ; ou des combats de santé publique, comme le Mois sans tabac.

Sur les 11 thématiques pensées, 7 ont été activées (début en Mai). Sur l'ensemble des thématiques activées, il y a eu a minima une campagne d'affichage sur l'ensemble des sites. Ces affichages étaient prévus dans les salles de pause des personnes, ou dans des zones de passages fréquents. Certaines de ces thématiques se sont vues renforcées par un passage sur atelier afin de faire une courte élocution. Pour deux thématiques, une intervention extérieure a pu également être déployée pour renforcer le discours : Ligue contre le Cancer : Au mois de Juillet à destination des équipes Espaces Verts & Prestation sur les dangers liés à une exposition au soleil non contrôlée.

Centre Régional de Coordination de Dépistage des Cancers : pour une action innovante en lien avec Octobre Rose. Des professionnels de santé expert dans le domaine du Cancer sont venus à la rencontre des usagers d'Agnelis pour reprendre le concept du format télévisé des « Rencontres du Papotin »

Des actions de préventions qui portent déjà leurs fruits, avec des personnes s'intéressant de nouveau à leur santé, et au fait de bénéficier d'un bilan de santé, ou de dépistages réguliers.

En parallèle de ce plan de prévention nous avons conservé nos formats Ateliers :

- Manger sain et pas cher : déployé pour l'ensemble des ateliers et des sites.
- Hygiène et Emploi : Création 2023, pour incorporation dans un processus de quelques jours en lien avec l'insertion professionnelle. Déployé en Mai pour 4 usagers.
- Hygiène : Composante plus axée sur l'hygiène corporel et vestimentaire. Déployé en Mai et Juin pour les ateliers Serbat & Prestation.
- Sommeil : Déployé pour les deux groupes de la préparation à la retraite
- Médicaments : Déployé pour les deux groupes de la préparation à la retraite.

#### 4. Organigramme

Organigramme au 31/12/2023

Secteur	Fonction	BAPS (ETP)	BAPC (ETP)	Autres Établissements (ETP)
Direction/Encadrement	Directrice	1	0	0
	Éducateur technique Chef	2	0	0
Administratif	Comptable	2	0	0
	Rédactrice	0	0	0
	Technicien administratif	1	1	0
	Adjoint des services économiques	0	1	0
	Secrétaire de direction	1	0	0
Médical/paramédical	Psychologue	1	0	0
	Infirmier DE	1	0	0
	Psychiatre	0,0528	0	0
	Conseiller en économie sociale familiale	1	0	0
Éducatif	Éducateur spécialisé	1	0	0
	Éducateur technique spécialisé	1	0	0
	Chargé d'insertion	1	0	0
	Coordinatrice de parcours	1	0	0
	Moniteur d'atelier	19	0	0
	Accompagnante Educative et Sociale	1	0	0
Logistique	Cuisinier	0	0	0
	Agent d'entretien	0,7	0	0
	<b>Total</b>	<b>34,753</b>	<b>2,000</b>	<b>0,000</b>

ETP  
Total

**36,753**

Le tableau des effectifs s'établit à 34,7528 ETP sur le BAPS, 2 ETP sur le BAPC et 0 ETP sur Autres Etablissements au 31/12/2023

<b>Fonction</b>	<b>Sortie</b>	<b>Entrée</b>
Agent d'entretien		1
Moniteur d'atelier	1	
Comptable	1	
Comptable		1
Moniteur d'atelier		1
Educateur technique chef		1
Educateur technique chef	1	
Accompagnante Educative et		1

**Actions de formation 2023**

<b>EMPLOI CATEGORIE ET SEXE</b>						<b>FORMATION</b>	
<b>EMPLOI</b>	<b>CADRE</b>	<b>MAÎTRISE</b>	<b>EMPLOYÉ</b>	<b>HOMME</b>	<b>FEMME</b>	<b>INTITULE DE LA FORMATION</b>	
Moniteur d'atelier		4	32	27	9	ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES - MA	
Accompagnante Educative et Sociale			3		3	ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES - PMS	
Chargé d'insertion		5		5		ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES - PMS	
Conseiller en économie sociale familiale		4			4	ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES - PMS	
Coordinatrice de parcours		4			4	ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES - PMS	
Educateur spécialisé		2			2	ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES - PMS	
Educateur technique spécialisé		1		1		ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES - PMS	
Infirmier DE		1		1		ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES - PMS	
Chargé d'insertion		1		1		BIENTRAITANCE	
Educateur spécialisé		1			1	BIENTRAITANCE	
Educateur technique chef		1			1	BIENTRAITANCE	
Educateur technique spécialisé		1		1		BIENTRAITANCE	
Moniteur d'atelier		1	5	3	3	BIENTRAITANCE	
Moniteur d'atelier		1	1	2		FORMATION CSE - CSSCT	
Moniteur d'atelier		2	3	4	1	GESTION DE L'AGRESSIVITE EN ESAT	
Moniteur d'atelier		3	2	5		GUIDE COMPOSITEUR	
Moniteur d'atelier		2	12	10	4	INITIATION AU SELF DEFENSE	
Moniteur d'atelier			1	1		LES ECRITS PROFESSIONNELS	

## 5. Démarche qualité

### Plan d'Action Qualité année 2023

Concernant la démarche qualité pour l'année 2023 :

- CODIR qualité = 7
- COPIL Qualité = 3
- Groupe de travail = 6
- COPIL Atelier = 0 mais intégration des TH dans les groupes de travail pour la préparation à l'évaluation externe

Travaux effectués :

- Validation livret d'accueil pour les TH + pour les salariés
- Mise en place de groupe de travail pour préparer l'évaluation externe
- MAJ Procédure maintenance
- MAJ Procédure admission
- MAJ Procédure projet personnalisé
- Groupe de travail évaluation externe sur la thématique « continuité et fluidité des parcours »
- Groupe de travail évaluation externe sur la thématique « droits de la personne accompagnée »
- Groupe de travail évaluation externe sur la thématique « Accompagnement à l'autonomie »

Concernant la préparation à l'évaluation externe HAS :

D'octobre 2023 à juin 2024 : Un groupe de travail/thématique de l'évaluation sur 2 réunions de 3h.

Objectifs des groupes de travail : Rassembler les éléments preuves pour chaque critère d'évaluation

Le CODIR Qualité valide et/ou apporte des compléments d'informations si nécessaire

Référente qualité + Directrice : Chaque mois, inscription sur la plateforme Synaé des éléments preuves

Chaque mois, restitution des travaux aux équipes (éducatives et administratives/logistique)

Les travailleurs handicapés sont intégrés au groupe de travail.

En 2024, est prévu une simulation d'évaluation avec le CVS et les travailleurs.

En parallèle, le COPIL Qualité fait la mise à jour du classeur DQ.

## 6. Rapport budgétaire

Ré



Etablissement : 49 - ESAT AGNELIS

### RAPPORT DE GESTION

Au 31/12/2023

#### Investissements

Investissements prévus :	58 600 €	
Investissements réalisés :	96 771 €	Ecart : -38 171 €
Commentaires :		
Les investissements réalisés pour 2022 se montent à 96 771,07 €		
> dont financés par la taxe d'apprentissage : 1 865,27 € (matériels)		
> dont investissemnt non prévus dans le PPI : Serveur informatique : 7 769,52 €, installation du WIFI		
Agnelis : 20 117,35 €, installation Vidéosurveillance : 10 630,09 € (reprise de provision pour 10 567,20 €) et la solution de téléphonie : 2 571,60 €.		

#### Activité

Prévisionnel au 31/12	150	Nombre de place agrément :	150
Réel au 31/12 :	144	Personnes présentes au 31/12 :	156
Ecart	-6		
Incidence budgétaire :			
Commentaires :			
En 2023, 156 personnes ont été accompagnées au sein de l'ESAT Agnelis (46 personnes sont à temps partiel sur les ateliers), soit 143,95 ETP. L'ESAT a enregistré 14 admissions et 9 sorties. Le taux d'occupation d'établissement atteint 119 % en intégrant les accueils temporaires (stagiaires et usagers du dispositif Vers un Nouvel Envol).			

#### Etat des réserves et provisions au 31/12/2023 \*

Fonds associatifs :	47 842 €	Provision pour loyer :	0 €
Excédent affecté invtt :	65 053 €	Provision pour salaires :	0 €
Réserves de trésorerie :	0 €	Provision pour retraite :	16 173 €
Réserve de compensation :	83 502 €	Provision pour litiges :	0 €
Rés. Compen. Ch. Amort. :	0 €	Provision pour formation :	0 €
Réserves sur + values :	102 411 €	Provision diverses :	0 €
Excédnt affecté mes expl. :	10 961 €	Provision pour travaux :	0 €
Prov. réglmtée renvlt imm. :	0 €	Provision RTT :	0 €
<b>Total :</b>	<b>309 769 €</b>	<b>Total :</b>	<b>16 173 €</b>
Commentaires :			
En 2023, il y a une reprise de provision diverses de formation de 5 449,59 €, une reprise de provision pour travaux de 10 567,20 € et une reprise de provision retraite de 18 550,26 €.			
* : Provisions non affectées uniquement (donc ne pas tenir compte des comptes 151881 et 157201)			

	Budget	Réalisé	Ecart(s)	Commentaires	
C h a r g e s	G 1	255 000	334 727	-79 727	Electricité : + 1,9K€ Carburants : + 2,1 k€ Produits d'entretien : + 2,3 K€ Fournitures administratives : + 1,5 k€ Déplacements : + 3 K€ Transport usagés : + 8,3 k€ Frais télécom et affranchissement : - 3,4 k€ Refacturation Ateliers : +29,2 k€ (différentiel Repas+Adm TH) NovRH : +27 k€
	G 2	1 835 952	1 748 985	86 967	Personnels extérieurs : + 19,1 K€ (Gardiennage) Personnels salaires bruts = - 105,4 k€ CDD : - 11,2 k€
	G3	208 778	186 952	21 826	Location informatique : - 19,5 K€ Entretiens matériel de transports : + 4 k€ Maintenance informatique : +6,1 K€
P r o d u i t s	G 1	2 251 986	2 251 986	0	Versement CPOM 2023.
	G 2	4 000	2 260	-1 740	Avantages en nature, refacturation des repas aux salariés et refacturations vers les Ateliers.
	G3	43 744	63 803	20 059	Reprise provision : + 29,7 k€ (dont 18,6 K€ retraite et 5,5 K€ formations) Régul TVA : +28,8 k€
<b>Résultat au 31/12/2023</b>			<b>47 385 €</b>		

Le résultat 2023 est de 47 385,10 €

**Affectation résultat proposée** (bien détailler les provisions proposées)

Affectation du résultat proposée :

-> provision formation : 10 000 € (reconstitution)

-> provision pour retraite : 30 000,00 € (solde après provision : 46 173,42 €)

-> provision pour travaux : 7 385,10 € (reconstitution) : aménagement du site Agnelis pour accueillir des ateliers du site de Pomaret

Excédant financement Duoday = 182 500,92 €

Excédant financement Communauté 360 = 17 885,24 €

Date : 02/04/2024

Nom du Directeur : **Stéphanie COURBOULAY**

Signature :

## **7. Conclusion**

En 2023, l'établissement s'engage dans le déploiement du décret de transformation des ESAT promulgué en décembre 2022 ; ce dernier mettant l'accent sur l'inclusion professionnelle en milieu ordinaire du travail, sur l'autodétermination et la représentativité des personnes accompagnées au sein de l'établissement, sujets déjà largement traités par l'ESAT Agnelis depuis plusieurs années.

L'établissement poursuit ses actions autour de la dynamique d'inclusion, d'innovation sociale et de Qualité de Vie au Travail.

Les engagements du CPOM se travaillent au quotidien autour d'un accompagnement toujours plus adapté aux publics accueillis.

**La Directrice,  
Stéphanie COURBOULAY**

## **ESAT de Castille, DHA et SAVS de Gardès**

# ESAT CASTILLE

## Présentation de l'établissement

Agrément : 69 places pour personnes de plus de 18 ans hommes et femmes en situation de handicap, présentant une déficience intellectuelle dont 6 places pour personnes avec TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme)

L'admission est prononcée par le directeur de l'établissement après notification de la CDAPH.

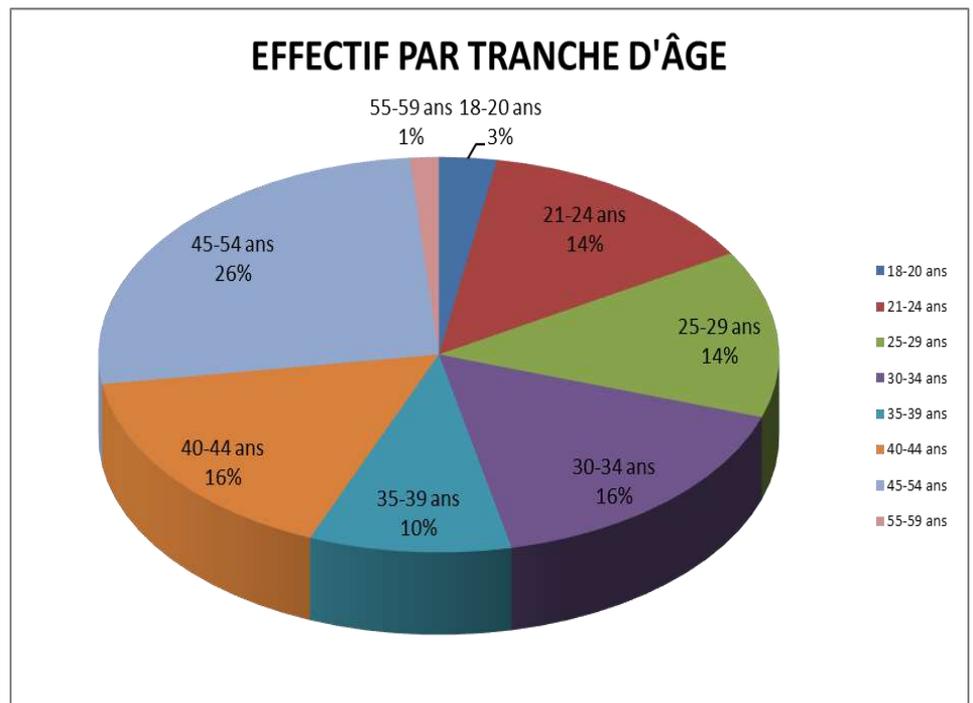
- Rappel de la mission : L'ESAT est une Structure d'Accompagnement par le Travail, permettant à des personnes en situation de handicap d'exercer une activité de travail adapté et de bénéficier de formations et de soutiens médico-sociaux et éducatifs.
- L'ESAT a un double objectif : faire accéder, grâce à une structure et des conditions de travail aménagées, à une vie sociale et professionnelle adaptée et épanouie. Il permet aux personnes qui ont développé des capacités suffisantes, d'accéder au milieu ordinaire de travail.
- Établir des passerelles avec le milieu ordinaire de production pour encourager l'intégration de personnes en situation de handicap.
- Développer des activités à caractère professionnel permettant d'améliorer les capacités individuelles.
- Permettre l'acquisition d'un statut de travailleur à l'intérieur d'un système protégé qui favorise l'autonomie sociale et professionnelle.

## II- Les personnes accueillies

**Tableau des effectifs**

Age	Hommes	Femmes
18-20 ans	2	-
21-24 ans	4	3
25-29 ans	6	7
30-34 ans	8	3
35-39 ans	4	4
40-44 ans	8	2
45-54 ans	15	6
55-59 ans	1	-
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>25</b>

Tranches d'âge	Total
18-20 ans	2
21-24 ans	7
25-29 ans	13
30-34 ans	11
35-39 ans	8
40-44 ans	10
45-54 ans	21
55-59 ans	1
<b>Total général</b>	<b>73</b>



**Admissions : tableau nombre / sexe / âge/ origine géographique /  
Provenance institutionnelle / calendriers**

Provenance	Age					Total
	5-6	7-10	11-13	14-17	18 et +	
Famille					1	1
IME					2	2

**Origine géographique**

Clairac	Tonneins	Ste Livrade sur Lot	Autre département
1	1	1	0

**Sorties : tableau nombre / sexe / âge / orientation**

Orientation			Total
	Hommes	Femmes	
Démission	2	2	4
Retour milieu ordinaire	1		1

### **III- Évolution de l'activité**

Nombre de jours d'ouverture : 225

#### **Projets développés en 2023**

L'accompagnement médico-social proposé par les ateliers de l'ESAT s'est orienté cette année encore autour des actions de soutiens et de démocratie en santé portées par les délégués d'ateliers et représentants d'usagers.

L'ensemble des travailleurs ont bénéficié d'un soutien et suivi médico-social individualisé.

De plus, la dynamique d'inclusion professionnelle, formation, RAE, stages en entreprises et la participation au DUODAY a été forte ainsi que la mise à jour annuelle des projets personnalisés afin de poursuivre la dynamique inclusive.

Concernant les ateliers, un nouveau marché de sous-traitance avec une société fabricant des stickers a été mis en place en fin d'année. Cette activité correspond aux personnes de cet atelier demandant calme, patience, minutie.

Les études pour l'agrandissement de l'atelier blanchisserie afin d'y créer un espace couture et tapisserie d'ameublement se sont concrétisées par la finalisation d'un avant-projet.

#### **Partenariats**

L'ESAT de Castille réalise des actions à destination du milieu ordinaire de travail et des partenaires institutionnels afin de promouvoir ses activités, favoriser les échanges, la communication, l'intégration sociale et professionnelle des usagers et tisser des liens avec d'autres structures et entreprises locales.

L'ESAT de Castille accueille chaque année de nombreux stagiaires dans le cadre de stages d'évaluation et pour préparer une admission future.

De même, les travailleurs de l'ESAT peuvent aussi effectuer des stages en milieu ordinaire de production afin de découvrir de nouvelles activités et travailler à leur dynamique d'insertion professionnelle dans le cadre de leur projet individuel.

Dans le cadre du partenariat avec les entreprises locales, l'ESAT de Castille a signé la première convention d'appui en milieu ordinaire de travail suite à l'embauche d'un travailleur de l'ESAT dans une entreprise de parcs et jardins. Mise en place par le décret de transformation des ESAT, cette convention permet un appui et un soutien tant à l'entreprise qu'au pour le nouveau salarié et garantit à la personne un droit au retour.

Il existe un partenariat étroit avec le DHA et le SAVS de Gardès.

Il existe aussi des liens étroits avec les organismes chargés d'exercer des mesures de protection, les associations sportives et culturelles locales, le Comité Départemental de Sport Adapté, AS Lafitte Basket, la médecine du travail, la mairie de Clairac dont un représentant siège au Conseil de la Vie Sociale et les organismes de vacances adaptées sans oublier la ligue de l'enseignement avec lequel nous entretenons des liens historiques à travers des actions de soutiens hebdomadaires d'accompagnement à la citoyenneté, à l'alphabétisation ou d'aide à la représentation pour les délégués d'ateliers et élus au CVS.

#### **Axes d'amélioration, d'évolution**

Les pratiques institutionnelles de travail sont constamment adaptées notamment pour les nouvelles populations et type de handicap comme pour les personnes avec TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme) ou bien pour les personnes avec handicap psychique. L'ensemble des professionnels devront donc évoluer pour perfectionner l'accompagnement proposé. Ils seront appuyés en termes de supervision d'équipe et de soutien en formation, afin de pouvoir répondre à ces nouveaux besoins et enjeux. Un accent sera particulièrement mis sur la promotion de la bienveillance par le biais de formation spécifique.

Pour ce qui concerne les activités à caractère professionnelles au sein des ateliers, la qualité du travail et du service fourni par l'ensemble des ouvriers d'ESAT et moniteurs d'ateliers permet de fidéliser au maximum la clientèle et de développer de nouveaux marchés. Par ailleurs, la promotion de notre action médico-sociale et la diversité des ateliers de production ont motivé de nouveaux clients, ce qui concourt à une activité globale diversifiée, soutenue et équilibrée malgré une adaptation constante aux aléas du marché et à la reconstruction de nouveaux partenariats commerciaux.

La qualité du travail a permis de fidéliser nombre de clients des ateliers « Blanchisserie » et des « Parcs et jardins ». Cette exigence de qualité reste un objectif important tout en privilégiant la qualité de l'accompagnement des travailleurs. Une réflexion sera menée quant à la diversification des ateliers

notamment « Palettes », « Sous-traitance » et « Conditionnement ». Dernier atelier pour lequel une activité récente de retraitement de matériel destiné à des chambres froides vient de se mettre en place en fin d'année. De plus, les demandes de prestations extérieures augmentent ce qui conforte la dynamique d'inclusion déjà engagée depuis plusieurs années à l'ESAT de Castille.

#### IV- Organigramme

Secteur	Fonction	Équivalent ETP
Direction/Encadrement	Directeur	0.80
	Adjoint direction	0.50
Administratif	Comptable	1.25
	Secrétaire de direction	0.5
	Adjoint des services économique	0.375
Médical/paramédical	Médecin psychiatre	0.102
	Psychologue	0.445
	Psychomotricien	0.132
	Infirmière	0.50
Éducatif	Éducateur Technique Spécialisé	2
	Moniteur d'atelier	10.50
Logistique	Cuisinier	0.25

Total : 17,354 ETP au 31.12.2023

#### Mouvements du personnel

- Une adjointe du service économique a démissionné en mars 2023
- Le directeur de l'établissement est parti sur un autre établissement de l'ALGEEI

#### \*Actions de Formation des salariés de l'ESAT de Castille (Plan de formation et ACR)

Formation Informatique « EXCEL » – SUD MANAGEMENT
Formation Informatique « WORD » – SUD MANAGEMENT
Colloque / rencontres nationales – ANDICAT
Congrès - FEHAP
Formation « OUTLOOK » – SUD MANAGEMENT
Approfondissement de la connaissance des publics, des missions et des liens organisationnels – SUD MANAGEMENT
Séminaire cadre – adjoint de direction : « transformation de l'offre, évolution des cultures professionnelles : le cadre intermédiaire au carrefour, écoute et action »
Formation SSCT agréée
Formation CACES R489 Catégorie 3
Sauveteur Secouriste du travail – formation initiale et maintien et actualisation des compétences
Actions de Supervision – Analyse des pratiques
Le dispositif d'évaluation externe : sensibilisation et clé de compréhension de la méthodologie
Séminaire de Direction

Des actions de supervision/analyse des pratiques à destination des équipes éducatives sont organisées régulièrement grâce à l'intervention d'une psychologue externe à l'institution. En 2023, l'intervention a été réalisée par une psychologue Neuro Développementale.

## **V- Démarche qualité 2023**

Les projets d'établissement et de service ainsi que le règlement de fonctionnement ont été présentés et validés par le Conseil d'Administration de l'Association le 19 octobre 2023. Lors de cette rencontre une présentation (PowerPoint) travaillée avec les usagers dans le cadre du soutien « Savoirs de base » pour les six documents qui a servi de support de présentation au CVS et au CA.

Un groupe de travail a été constitué pour réaliser l'auto-évaluation sur la plate-forme SYNAE de l'HAS. Cette auto-évaluation s'effectuant à partir du nouveau référentiel d'évaluation de la qualité des établissements sociaux et médico-sociaux élaboré par la haute Autorité de Santé. Cette évaluation aura lieu dans le courant du premier trimestre 2024.

Bilan du Plan d'Action Qualité 2023 :

- Finalisation du Projet de Service et du Règlement de Fonctionnement 2023 -2027 du SAVS.
- Élaboration des livrets d'accueil des trois structures en FALC (Facile à Lire et à Comprendre)
- Élaboration du diagnostic du premier item de la démarche Qualité de Vie au Travail (QVT) :

« Partage des valeurs »

- Mise en place du carnet des représentants suite au plan de transformation des ESAT
- Inscription et préparation à l'auto-évaluation sur la plate-forme SYNAE
- Amélioration de l'accompagnement des stagiaires
- Procédure de sortie inclusive (outil permettant l'optimisation de l'accompagnement)
- La mise à jour du MAQ Etablissement a été réalisée suite à la mise à jour du MAQ Associatif par les référentes qualité.

Plan d'Action Qualité 2024 :

- La création d'un Livret d'accueil pour le SAVS décliné en FALC.
- Évaluation du service courant premier trimestre 2024
- Création des outils nécessaires à l'amélioration de la qualité des établissements et services

## **VI- Rapport budgétaire**

### **Investissements**

Suite au passage à l'ERRD pour l'association, la section investissement de l'établissement n'est plus présentée comme auparavant sur les comptes administratifs et l'analyse sur les ressources d'investissement est désormais faite au niveau de l'ensemble du périmètre du CPOM dans le rapport budgétaire et financier joint à l'ERRD.

## Fonctionnement

Groupes fonctionnels	Budget 2023	Réel 2023	Ecart
<b>CHARGES</b>			
Groupe 1	126 000	141 319	- 15 319
Groupe 2	905 483	869 939.17	35 543.83
Groupe 3	118954	157 789.41	- 38 835.41
<b>PRODUITS</b>			
Groupe 1	1 085 882	1 085 882	0
Groupe 2	47 000	53103.79	6 103.79
Groupe 3	17 555	30 061.79	12 506.79
<b>Résultat exercice</b>		<b>0</b>	
<b>Reprise N-2</b>		<b>0</b>	
<b>RESULTAT</b>		<b>0</b>	

### Commentaire du résultat

**Le résultat administratif 2023 est de : 0€**

Ce résultat global en équilibre comprend en partie certaines économies conjoncturelles des charges de la section d'exploitation.

On constate un dépassement important sur le groupe 1 de 15 319 € s'expliquant essentiellement par l'imputation sur ce groupe de l'acquisition d'un logiciel de paye : NOV RH.

Le groupe 2 présente une économie liée à des absences de personnel non remplacés systématiquement dont le poste de psychologue absente une grande partie de l'année.

Pour ce qui est du groupe 3, on notera un dépassement de 38 835.41 € qui s'explique par l'affectation de 21 258.32 € de provision pour travaux afin d'agrandir l'espace couture et certains travaux courants d'entretien, et de 15 000 € de provision retraite.

Au niveau des recettes, outre les « produits issus de la tarification » du groupe 1 qui n'appellent aucun commentaire dans le cadre d'une dotation globale, les « autres produits » du groupe 2 présentent une économie de 6 103.79 € liée aux repas et hébergements facturés au stagiaire extérieurs.

On constate également un excédent de 12 506.79 € sur le groupe 3 « produits financiers et produits non encaissables » correspondant essentiellement à un produit de cession pour 7 715 €, et une reprise de provision et de subvention en lien avec les immobilisations pour 7 042.40 €

## VII. Conclusion

Le droit au travail, comme valeur universelle, associé aux multiples actions concourant à l'épanouissement social au sein d'un système de « travail protégé », permet de situer l'ESAT au cœur même du processus d'inclusion visant à faciliter les choix et l'autodétermination des personnes dans la construction de leurs parcours professionnels. Les dispositifs flexibles d'allers-retours entre le milieu protégé et le milieu ordinaire permettent de sécuriser les parcours et développer les compétences sans omettre l'accès et l'appropriation à une vie citoyenne la plus éclairée possible.

L'ESAT est bien par lui-même un lieu d'inclusion permettant la construction d'une véritable identité sociale et professionnelle. Organisation « apprenante et capacitance » adaptée et couplée aux ressources internes

dites de soutien médico-social avec la présence d'un plateau technique médical et paramédical qui participe à instaurer une dynamique de Qualité de Vie au Travail (QVT) dont l'instance paritaire associant les travailleurs en situation de handicap a été officiellement mise en place en 2022 suite à la signature de l'accord d'entreprise ALGEEI.

Cette dynamique professionnelle inclusive de développement des compétence irrigue en profondeur les pratiques institutionnelles, le dispositif de RAE/VAE « différents et compétents », les journées « DuoDay », la plateforme départementale « d'emploi accompagnée », les nombreuses formations et soutiens réalisés toute l'année par l'ESAT et maintenant l'ouverture du CPF (compte Personnel de Formation) aux travailleurs d'ESAT renforcent cette philosophie au service des projets et parcours individualisés, co-construits, auxquels s'ajoutent les espaces de « démocratie en santé » (Conseil de la vie Sociale, délégués d'ateliers, commission menu) .

L'ESAT agit donc en véritable « bouclier inclusif » capable d'assurer une construction et une sécurisation des parcours professionnels en apportant des réponses graduées et individualisées.

L'année 2023 fut aussi une année marquée par la mise en œuvre du décret sur la transformation de l'offre en ESAT et la parution de la loi « Plein emploi » en décembre qui a permettent de renforcer les droits des personnes accompagnées en les rapprochant du droit des salariés de droit commun tout en conservant un statut propre à la dimension d'un établissement médico-social.

**Le Directeur,  
Eric BERGUIO**

# DHA DE GARDES

## 1. Présentation de l'établissement

Agrément : 36 places en studios indépendants pour personnes de plus de 18 ans hommes et femmes en situation de handicap, dont, 8 places pour PHV et 1 place dédiée aux stagiaires.

L'admission est prononcée par le directeur de l'établissement après orientation de la CDAPH.

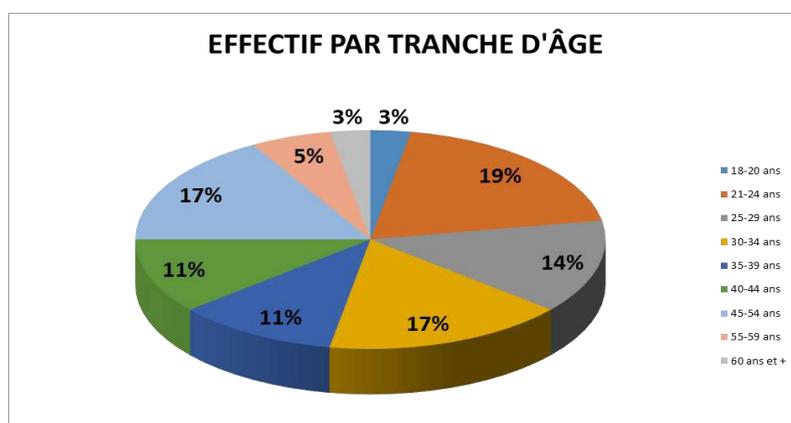
- Cet établissement assure l'hébergement et l'accompagnement de personnes adultes reconnues en situation de handicap pouvant présenter des troubles du spectre de l'autisme et orientés par la commission des Droits et de l'Autonomie de la Maison départementale des personnes handicapés (MDPH). Ces personnes relèvent d'un emploi en milieu protégé (ESAT) exercé à temps complet ou partiel ou en sont retraités.

L'établissement dispose d'une unité d'accueil de jour en vue proposant des réponses graduées aux besoins des personnes en situation de handicap notamment pour les personnes ne pouvant plus travailler à temps plein.

## 2. Les personnes accueillies

Tableau des effectifs

Age	Hommes	Femmes
18-20 ans	1	-
21-24 ans	3	4
25-29 ans	2	3
30-34 ans	4	2
35-39 ans	2	2
40-44 ans	4	-
45-54 ans	5	1
55-59 ans	2	-
60 ans et +	1	-
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>12</b>



Admissions : tableau  
nombre/sexe/âge/origine  
géographique/provenance  
institutionnelle/calendriers

Provenance			
	14-17	18 et +	Total
IME		1	1

Origine géographique : IME Montclairjoie

### Sorties 2023 / Entrées 2023

Sorties				Entrées			
Orientation	Hommes	Femmes	Total	Provenance	Hommes	Femmes	Total
Démission	1		1	IME		1	1
<b>TOTAL GENERAL</b>			1				1

**Commentaire** : la personne accompagnée qui a démissionné du DHA a intégré le SAVS de Gardès et elle vit en appartement dans la commune de Tonneins

### 3. Évolution de l'activité

#### Tableau relatif à l'activité des 4 dernières années

	2020	2021	2022	2023
Journées proposées	12530	12530	12500	12500
Journées accordées	12530	12530	12500	12500
Journées réalisées	12876	12609	12891	12998

L'activité réalisée est supérieure au prévisionnel (+ 498 journées)

#### **Les prestations du service éducatif :**

Les prestations éducatives et sociales doivent répondre aux attentes du vivre ensemble. Cet objectif d'inclusion est un défi pour toute personne en situation de handicap, pour les proches, les aidants, les professionnels de l'accompagnement et du soin. Cela nécessite de penser l'accompagnement dans le cadre de solutions multi-formes construites autour d'une logique de parcours et d'un PAI (Projet d'Accompagnement Individualisé).

L'établissement est aussi un lieu de développement, d'actions de pair-aidance permettant *in fine*, à chacun de choisir son parcours de vie et d'évoluer comme tout citoyen dans la cité de Tonneins ou d'ailleurs.

Le DHA est à la fois un lieu d'apprentissage, de socialisation où l'on privilégie l'autodétermination des résidents vers une plus grande inclusion sociale en apportant des réponses graduées et individualisées. Il propose des prestations d'hébergement différenciées avec 8 studios réservés aux Personnes Handicapées Vieillissantes ainsi que la possibilité d'avoir quelques studios jumelés (4) pour favoriser la vie affective et les couples, quelques studios sans étages sont pensés spécifiquement pour les personnes avec TSA ainsi qu'un studio d'accueil pour stagiaires permettant une préparation et une évaluation des aptitudes.

Le DHA propose différents ateliers comme :

- Atelier esthétique
- Activités culturelles, sportives
- Tennis en salle à Marmande sport adapté
- Activité Piscine sport adapté
- Activité Chorale Mixte Inclusive
- Vacances-séjours adaptés été
- Vacances Noël

### **Accompagnement médical et thérapeutique :**

#### Atelier prévention sur : Vie affective et sexualité :

En partenariat avec le centre de planification de Tonneins/Marmande. Une infirmière et conseillère conjugale vient sur l'établissement pour faire des groupes de paroles sur la vie affective, l'intimité, les relations et la sexualité.

Un plateau technique composé d'un service médical (psychiatre, médecin généraliste), d'une infirmière, d'une psychologue (en cours de recrutement) et psychomotricienne interviennent pour apporter une dimension thérapeutique à chaque projet des résidents. Ils sont présents dans les réunions de Projet d'Accompagnement Individualisé, et participent donc à un travail d'équipe afin de protéger, maintenir, restaurer et promouvoir la santé des résidents. L'équipe thérapeutique et éducative s'est encore renforcée cette année avec un travail de formation autour de la question de l'autisme pour apporter une meilleure qualité et de prise en charge auprès de ce public.

Nous avons maintenu sur cette année 2023 des conventions partenariales avec des professionnels libéraux du territoire et le DHA

Le CMP de Tonneins et le pôle santé de cette commune permettent aux PA de se rendre seul ou accompagné à leur consultation chez leur médecin référent et ou spécialiste de leur choix

Une psychologue clinicienne vient chaque quinzaine faire des consultations avec Planète Autisme pour une PA relevant de TSA, l'établissement mettant à disposition un bureau.

### **Relations avec l'environnement / Partenaires extérieurs**

Il existe des liens étroits avec de nombreux partenaires comme les organismes chargés d'exercer des mesures de protection, des associations sportives et culturelles locales, le Comité Départemental de Sport Adapté, la médecine du travail, la mairie de Clairac dont un représentant siège au Conseil de la Vie Sociale (CVS).

Enfin, la coopération avec les autres établissements médico-sociaux du département est fréquente afin de répondre aux besoins des usagers notamment pour l'accueil évaluation de stagiaires (IME, Foyers de vie ...). De même un partenariat étroit existe avec les organismes de formation (ADES/CEF) puisque le DHA contribue largement à la formation des étudiants en étant reconnu comme site qualifiant.

Sur le plan institutionnel, l'année 2023 a aussi été marquée par une meilleure lisibilité et communication de nos actions. Ainsi un site internet ALGEEI et des outils de communication institutionnels partagés tel que les réseaux sociaux (twitter, Facebook.) permettant une appropriation et apprentissage de ces nouveaux outils mais aussi des actions de prévention et d'éducation au regard des risques inhérents à l'utilisation du web et de ses outils et techniques de communications très prisés.

Un nouveau partenariat concernant l'organisation de vacances adaptées-rencontres sportives footballistiques

avec l'association « TOUS POUR CHACUN » avec un encadrement éducatif de professionnels du secteur social et médico-social

#### 4. Organigramme

Secteur	Fonction	Équivalent ETP
Direction/Encadrement	Directeur	0.20
	Chef de Service Éducatif	0.90
Administratif	Comptable	0.50
	Secrétaire de direction	0.50
	Adjoint des services économique	0.375
Médical/paramédical	Médecin	0.077
	Psychologue	0.25
	Psychomotricien	0.188
	Infirmière	0.25
Éducatif	Éducateur spécialisé	2
	Moniteur éducateur	3
	Veilleur de nuit	2
	AES	4
	Maitresse de maison	0.875
	Contrat d'apprentissage ES	1
Logistique	Cuisinier	0.75
	Aide cuisinier	1
	Agent de service	0.875
	Ouvrier d'entretien	0.50

Total 19.24 ETP au 31.12.2023

#### Mouvements du personnel

- 1 départ pour retraite : médecin
- Une adjointe du service économique a démissionné en mars 2023
- Le directeur de l'établissement est parti sur un autre établissement de l'ALGEEI
- Fin du contrat d'apprentissage ES

#### Actions de formation

\*Actions de Formation des salariés des établissements de Castille (Plan de formation et ACR)

Actions de Supervision – Analyse des pratiques
Formation Informatique «EXCEL» – <i>SUD MANAGEMENT</i>
Contrat d'Apprentissage d'Éducateur Spécialisé- <i>ADES</i>
Tuteur Maître d'apprentissage - <i>ADES</i>
DE Moniteur Educateur – 2 personnes - <i>ADES</i>
Sauveteur Secouriste du travail – formation initiale et maintien et actualisation des compétences
Colloque / rencontres nationales – <i>ANDICAT</i>

Séminaire cadre – adjoint de direction : « transformation de l’offre, évolution des cultures professionnelles : le cadre intermédiaire au carrefour, écoute et action »
Congrès – FEHAP
Séminaire de Direction

Des actions de supervision/analyse des pratiques à destination des équipes éducatives sont organisées régulièrement grâce à l’intervention d’une psychologue externe à l’institution.

## 5. Démarche qualité

Les projets d’établissement et de service ainsi que le règlement de fonctionnement ont été présentés et validés par le Conseil d’Administration de l’Association le 19 octobre 2023. Lors de cette rencontre une présentation (PowerPoint) travaillée avec les usagers dans le cadre du soutien « Savoirs de base » pour les six documents qui a servi de support de présentation au CVS et au CA.

Un groupe de travail a été constitué pour réaliser l’auto-évaluation sur la plate-forme SYNAE de l’HAS. Cette auto-évaluation s’effectuant à partir du nouveau référentiel d’évaluation de la qualité des établissements sociaux et médico-sociaux élaboré par la haute Autorité de Santé. Cette évaluation aura lieu dans le courant du premier trimestre 2024.

Bilan du Plan d’Action Qualité 2023 :

- Finalisation du Projet de Service et du Règlement de Fonctionnement 2023 -2027 du SAVS.
- Élaboration des livrets d’accueil des trois structures en FALC (Facile à Lire et à Comprendre)
- Élaboration du diagnostic du premier item de la démarche Qualité de Vie au Travail (QVT) :

« Partage des valeurs »

- Mise en place du carnet des représentants suite au plan de transformation des ESAT
- Inscription et préparation à l’auto-évaluation sur la plate-forme SYNAE
- Amélioration de l’accompagnement des stagiaires
- Procédure de sortie inclusive (outil permettant l’optimisation de l’accompagnement)
- La mise à jour du MAQ Établissement a été réalisée suite à la mise à jour du MAQ Associatif par les référentes qualité.

Plan d’Action Qualité 2024 :

- La création d’un Livret d’accueil pour le SAVS décliné en FALC.
- Évaluation du service courant premier trimestre 2024
- Création des outils nécessaires à l’amélioration de la qualité des établissements et services

## 6. Rapport budgétaire

**Investissements :**

Suite au passage à l’ERRD pour l’association, la section investissement de l’établissement n’est plus présentée comme auparavant sur les comptes administratifs et l’analyse sur les ressources d’investissement est désormais faite au niveau de l’ensemble du périmètre du CPOM dans le rapport budgétaire et financier joint à l’ERRD.

**Fonctionnement :**

Groupes fonctionnels	Accordé 2023	Réel 2023	Écart
<b>DEPENSES</b>			
Groupe 1	157 080	178 680.86	- 21 600.86
Groupe 2	1 051 483.72	1 113 232.22	- 61 748.50
Groupe 3	359 717.28	421 448.90	- 61 731.62
<b>RECETTES</b>			
Groupe 1	1 537 935.73	1 640 788.46	102 852.73
Groupe 2	1000	1 399.32	399.32
Groupe 3		37 687.71	37 687.71
<b>Résultat exercice</b>		<b>- 4 141.22</b>	
<b>Reprise N-2</b>			
<b>RESULTAT Administratif</b>		<b>- 4 141.22</b>	

**Commentaire du résultat**

**Le résultat administratif au 31/12/2023 est déficitaire de 4 141.22€.**

Le groupe 1 des charges d'exploitation présente un important dépassement de 21 600.86 € lié notamment aux augmentations des coûts de charges d'électricité

Le groupe 2 correspondant aux « charges de personnel » est en déficit de 61 748,50 €. Des coûts supplémentaires ont impacté ce groupe (des frais d'architecte et des groupes d'analyse des pratiques professionnelles non prise en charge). Ces dépenses ont été compensés par des reprises sur provisions.

On notera également pour le groupe 3 un dépassement de 61 731.62 € qui s'explique d'une part par l'affectation des amortissements liés à l'aménagement du DHA (subvention CCAH) ainsi que des travaux et compensés par une reprise de provision mais également par l'augmentation de certaines charges comme le loyer et des taxes fiscales (+ 18 K€) ainsi que la vidéo de présentation du site pour 4K€.

Pour ce qui concerne les produits de la section exploitation, nous constatons une sur-activité en termes de journées. Ceci est sans impact pour l'établissement compte tenu de la dotation accordée générée par la signature du CPOM ALGEEI.

Cependant le groupe 1 des recettes présente un excédent de 102 852.73 qui s'explique par des régularisations des dotations de 2020 à 2022 par le département à hauteur de 94 768 € et d'une compensation sur activité de 8085 €.

Les « autres produits » du groupe 2 sont en équilibre (+ 399.32 €)

Pour ce qui est du groupe 3 (37 687.71 €), celui-ci correspond en partie à la reprise des amortissements des achats effectués dans le cadre de la subvention CCAH et d'autres part aux diverses reprises sur provisions ainsi qu'à un produit de cession

**Il est proposé d'affecter le résultat déficitaire de 4 141.22 € à la réserve de compensation des charges d'amortissement.**

## 7. Conclusion

Situé au cœur de la ville de Tonneins non loin de la gare, le D.H.A (Dispositif d'Hébergement Accompagné) permet d'offrir des prestations et services diversifiés et des conditions d'accessibilités et de vie sociale optimisées et personnalisées. Ces possibilités de vie très inclusives contribuent à renforcer l'autonomie des personnes et améliorent la fluidité des parcours en apportant des réponses graduées et individualisées tout en augmentant les partenariats avec les acteurs de la vie sociale de la cité.

Le DHA de Gardès propose une offre de service graduée et personnalisée au sein d'un dispositif inclusif adapté pour répondre aux besoins des personnes accompagnées. Ce dispositif d'hébergement améliore les passerelles avec le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de par sa proximité géographique sur le site et donc la logique de parcours inclusif vers le milieu ordinaire pour les personnes les plus autonomes tandis que l'unité de jour permet un accueil des personnes à temps partiel à l'ESAT, en perte d'autonomie ou préparant leur retraite. La spécificité de l'accompagnement des personnes avec TSA (Trouble de Spectre de l'Autisme) se trouve renforcée au regard des possibilités offertes par ce nouvel environnement et un accompagnement encore plus individualisé et adapté aux problématiques spécifiques.

Le partenariat accru avec des acteurs de droit commun est un atout important notamment concernant la santé (médecine de ville, psychologues libéraux), les activités sportives (club de basket, pétanque, piscine), les administrations.

2023 a été marquée par la co-construction et la validation du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement, le changement de direction avec le départ de M. Pennetier à l'IME de Cazala, l'auto-évaluation amorcée en fin d'année qui est un moment important de l'analyse des pratiques des professionnels et de l'institution.

2024 sera l'année de l'évaluation qui se déroulera en mars au regard du référentiel de l'HAS, la construction de l'espace de convivialité permettant ainsi d'avoir un lieu de répit supplémentaire et le début de la réflexion concernant le terrain nouvellement acquis.

**Le Directeur,  
Eric BERGUIO**

## **SAVS DE GARDES**

### **I- Présentation du service**

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale est un service désannexé depuis le 29.03.2019 de l'Établissement et Service d'Aide par le Travail de Castille géré par l'ALGEEI et financé par le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne par une dotation globale annuelle.

Le SAVS a une capacité d'accueil de 27 places mixtes pour adultes orientés par la CDAPH, présentant une déficience intellectuelle et des personnes avec TSA (Troubles du Spectre de l'Autisme) relevant d'une orientation en milieu de travail protégé (ESAT) ou retraités.

Le SAVS a pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes en situation de handicap, par un accompagnement individualisé réalisé par un plateau technique éducatif présent du Lundi au Samedi midi et d'une astreinte téléphonique 24h/24h, 365 jours par an assurée par les cadres de direction.

### **II- Les personnes accueillies en 2023**

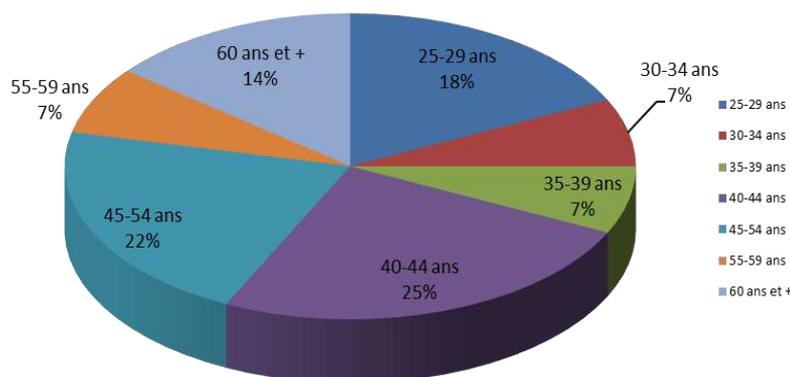
**Tableau des effectifs au 31/12/2023 :**

<b>Age</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
<b>25-29 ans</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
<b>30-34 ans</b>	<b>-</b>	<b>2</b>
<b>35-39 ans</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>40-44 ans</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
<b>45-54 ans</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>55-59 ans</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>60 ans et +</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>14</b>

## EFFECTIF PAR TRANCHE D'ÂGE

### Tranche d'âge

25-29 ans	5
30-34 ans	2
35-39 ans	2
40-44 ans	7
45-54 ans	6
55-59 ans	2
60 ans et +	4
<b>Total général</b>	<b>28</b>



### Admissions : tableau nombre / sexe / provenance institutionnelle

Sorties 2023				Entrées 2023			
Orientation	Hommes	Femmes	Total	Provenance	Hommes	Femmes	Total
Rupture de DIPEC	1	1	2	DHA Gardes	1		1

### Personnes incluses dans la systémie familiale en 2023

Familles	Nombres
Conjoints(es) hors SAVS	5
Parents SAVS	7
Enfants	12
Parents hors SAVS	1
<b>Total</b>	<b>25</b>

### Personnes bénéficiaires de mesure de protection en 2023

Mesures de protection	Nombre de Bénéficiaires
Sans mesure	2
Curatelle simple	2
Curatelle renforcée	24
<b>Total</b>	<b>28 personnes bénéficiaires</b>

### **III--Évolution de l'activité**

#### **Missions et spécificités du SAVS :**

Dans le respect du projet de vie et des capacités d'autonomie et de vie sociale de chaque usager, le service organise et met en œuvre tout ou partie des prestations suivantes :

- L'évaluation des besoins et des capacités d'autonomie
- L'identification de l'aide à mettre en œuvre et la délivrance à cet effet d'informations et de conseils personnalisés
- Le suivi et la coordination des actions des différents intervenants
- Une assistance, un accompagnement ou une aide dans la réalisation des actes quotidiens de la vie et dans l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale
- Le soutien des relations avec l'environnement familial et social
- Un appui et un accompagnement contribuant à l'insertion scolaire, universitaire et professionnelle ou favorisant le maintien de cette insertion

Le service organise et favorise la coordination de l'ensemble des partenaires en accord avec la personne suivie.

L'intervention garde une forme souple et adaptable, tenant compte de la grille d'autonomie et des désirs de la personne dans les domaines suivants :

- Soutien, Conseils et Apprentissages, pour une bonne hygiène de vie (corporelle, vestimentaire, et, alimentaire) ;
- 68 Soutien, Conseils et Apprentissages dans l'entretien du logement ;
- 69 Entretenir l'écoute, la parole, et orienter, si besoin vers un dispositif adapté ;
- 70 Accompagnement ou aide dans la gestion du budget (avec ou sans mesure de protection) ;
- 71 Accompagnement dans les démarches administratives (CAF/ Sécurité Sociale/ Organismes de tutelles / Service Social...) et Juridiques (Avocat tribunal) ...
- 72 Orientation, accompagnement vers les dispositifs de santé de droit commun.
- 73 Favoriser l'accès à la culture par le biais des loisirs, des sorties, des séjours Vacances Adaptés...
- 74 Aider la personne à trouver sa place et jouer un rôle dans son environnement (intégration sociale)
- 75 Accompagnement à la parentalité et coordination des différents services intervenant avec les familles, notamment avec le CHICMT et le service de la PMI du CMS de Tonneins.

Quel que soit le domaine d'intervention, celui-ci visera à responsabiliser la personne dans son projet, en fonction de ses capacités.

#### **Relations avec l'environnement / Partenaires extérieurs :**

Les relations avec l'environnement et les partenaires extérieurs sont comme usuellement riches et diversifiées. Outre les partenariats tissés dans le cadre des prestations éducatives avec les mandataires judiciaires, le service travaille de plus en plus avec des partenaires externes tels que les CAMSP, crèches,

CMP, SESSAD, famille d'accueil, IME, sans oublier les professionnels de santé du champ de l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi que les aidants et les familles.

De plus, le site du SAVS de Gardès étant reconnu « site qualifiant » le service accueille de nombreux étudiants en formation annuellement.

#### Bilan d'actions 2023 :

Bilan des accompagnements à la santé :

**112** Rendez-vous médicaux qui représentent une activité importante du service **dont 60** chez les spécialistes de la santé

Le service a réalisé **24** accompagnements dans diverses administrations : Tribunal-Mairie- et dans les écoles des enfants des personnes accompagnées

#### Objectifs et réalisations :

Les professionnelles du service ont pour objectif de favoriser l'autonomie des personnes accompagnées, avec le renforcement, la recherche et la coordination avec les nouveaux partenaires, pour garantir une continuité d'accompagnement dès lors qu'ils quittent le SAVS. Ce travail est mené au quotidien et formalisé par les PAI chaque année avec une souplesse d'intervention (hebdomadaire, quinzaine, mois, demande).

Les prestations éducatives et sociales doivent répondre aux attentes et cet objectif inclusif est un défi pour toute personne en situation de handicap, pour les proches, les aidants, les professionnels de l'accompagnement et du soin.

Cela nécessite de penser autrement l'accompagnement en lien avec le DHA afin d'anticiper la logique de parcours et d'apporter des réponses dans le cadre de solutions multiformes construites autour des parcours individuel (PAI).

Depuis quelques années, nous observons un accroissement significatif des situations de parentalité chez les personnes accompagnées.

La prise en compte de la parentalité, dans le service SAVS, entraîne donc des accompagnements plus soutenus et spécifiques qui ont conduit à travailler en réseau avec des professionnels ayant une compétence petite-enfance. Le service coordonne ce travail de systémie territoriale en lien avec les acteurs locaux suivant : PMI, ASE, ISFAD, Association de mandataires judiciaires, familles, CAMSP, CMPP, SESSAD, Placement Familial ; et nécessite de la part des intervenants du SAVS un rôle de coordination important concernant les actions entreprises auprès des parents, afin d'assurer une cohérence globale.

#### IV-Organigramme

Secteur	Fonction	Équivalent ETP
<b>Direction/Encadrement</b>	Chef de Service Éducatif	<b>0.10</b>
<b>Éducatif</b>	CESF	<b>1.00</b>
	Moniteur éducateur	<b>1.00</b>
	AES	<b>0.50</b>
	Contrat d'apprentissage ES	<b>1.00</b>

Total : 2.60 ETP au 31.12.2023

La psychologue et l'infirmière du DHA peuvent assister aux réunions d'équipe une fois par semaine en fonction des nécessités. Sans une mutualisation des moyens humains, rendue possible grâce à la proximité des deux services (DHA- SAVS) ce service ne pourrait pas bénéficier de ces compétences pourtant indispensables pour un accompagnement de qualité.

#### Mouvements du personnel

Aucun mouvement

#### Actions de formations

\*Actions de Formation des salariés des établissements de Gardes (Plan de formation et APR)

Actions de supervision – Analyse des Pratiques
Sauveteur Secouriste du travail – formation initiale et maintien et actualisation des compétences
Le dispositif d'évaluation externe : sensibilisation et clé de compréhension de la méthodologie
Formation SSCT agréée
Contrat de professionnalisation Éducateur Spécialisé

Des actions de supervision/analyse des pratiques à destination des équipes éducatives sont organisées régulièrement grâce à l'intervention d'une psychologue externe à l'institution. En 2022, l'intervention a été réalisée par une psychologue Neuro Développementale.

## **V- Démarche qualité 2023**

Les projets d'établissement et de service ainsi que le règlement de fonctionnement ont été présentés et validés par le Conseil d'Administration de l'Association le 19 octobre 2023. Lors de cette rencontre une présentation (PowerPoint) travaillée avec les usagers dans le cadre du soutien « Savoirs de base » pour les six documents qui a servi de support de présentation au CVS et au CA.

Un groupe de travail a été constitué pour réaliser l'auto-évaluation sur la plate-forme SYNAE de l'HAS. Cette auto-évaluation s'effectuant à partir du nouveau référentiel d'évaluation de la qualité des établissements sociaux et médico-sociaux élaboré par la haute Autorité de Santé. Cette évaluation aura lieu dans le courant du premier trimestre 2024.

Bilan du Plan d'Action Qualité 2023 :

- Finalisation du Projet de Service et du Règlement de Fonctionnement 2023 -2027 du SAVS.
- Élaboration des livrets d'accueil des trois structures en FALC (Facile à Lire et à Comprendre)
- Élaboration du diagnostic du premier item de la démarche Qualité de Vie au Travail (QVT) :

« Partage des valeurs »

- Mise en place du carnet des représentants suite au plan de transformation des ESAT
- Inscription et préparation à l'auto-évaluation sur la plate-forme SYNAE
- Amélioration de l'accompagnement des stagiaires
- Procédure de sortie inclusive (outil permettant l'optimisation de l'accompagnement)
- La mise à jour du MAQ Établissement a été réalisée suite à la mise à jour du MAQ Associatif par les

référentes qualité.

Plan d'Action Qualité 2024 :

- La création d'un Livret d'accueil pour le SAVS décliné en FALC.
- Évaluation du service courant premier trimestre 2024
- Création des outils nécessaires à l'amélioration de la qualité des établissements et services

## VI- Rapport budgétaire

### Rapport budgétaire : tableau de synthèse

Groupes fonctionnels	Accordé 2023	Réel 2023	Ecart
<b>DEPENSES</b>			
Groupe 1	3 570	3 364.01	205.99
Groupe 2	162 363.50	161 361.08	1 002.42
Groupe 3	15 109.26	16 420.45	76 1 311.19
<b>RECETTES</b>			
Groupe 1	178 799.85	178 799.94	0.09
Groupe 2		1 080.76	1 080.76
Groupe 3			
<b>Résultat exercice</b>		978.07	
<b>Reprise N-2</b>			
<b>RESULTAT</b>		978.07	

### Commentaire du résultat

#### **Le résultat administratif 2023 est de 978.07 €**

Ce résultat en équilibre global se décline au niveau du groupe 1 des « charges de la section d'exploitation » un léger gain de 205.99 € peu significatif.

Le groupe 2 concernant les « dépenses afférentes au personnel » présente un excédent de 1 002.42 € relatif aux absences de personnel qu'il ne nous a pas été possible de remplacer systématiquement.

Le groupe 3 des « dépenses afférentes à la structure » présente un dépassement de 1 311.19 € qui s'explique par l'augmentation des primes d'assurances et les frais liés à l'informatique.

En ce qui concerne les produits de la section d'exploitation, ceux-ci concernent exclusivement le groupe 1 « produits de la tarification » correspondant à l'enveloppe allouée en terme de dotation globale de fonctionnement.

Sur le groupe 2 un produit de 1 080.76 € est constaté suite au remboursement du compte épargne temps pris par une salariée.

**Il est proposé d'affecter le résultat de 978.07 € à la réserve de compensation pour la retraite**

## **VII- Conclusion**

Le SAVS de Gardès est victime du succès de la dynamique inclusive générale des établissements de Castille et Gardès, de l'élargissement de son autorisation de fonctionner en 2019 à de nouveaux publics (retraités, personnes avec TSA) et des systémies familiales évoquées précédemment. Les demandes d'accompagnement sont conséquentes et sont renforcées par l'accroissement des temps partiels à l'ESAT faisant ainsi augmenter le nombre de personnes physiques.

Malgré un fonctionnement de l'activité en file active et un renforcement de la fluidité des parcours, le service ne peut répondre à toutes les demandes d'accompagnement. La création de dix places supplémentaires/complémentaires est un besoin réitéré afin de pallier les besoins non satisfaits et maintenir le bénéfice du parcours inclusif des personnes.

Enfin, l'acquisition du terrain jointant le DHA et la dynamique constructive qui lie ces établissements et services doit permettre de renforcer la synergie et de développer des projets novateurs de type « structure intermédiaire » ou « habitat partagé ».

**Le Directeur,  
Eric BERGUIO**

**CHVS de l'Agenais  
SAVS Jasmin/APPART+**

## 1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

La transformation de l'offre engagée dans le secteur médico-social a engendré de profondes mutations sous l'impulsion d'une volonté des pouvoirs publics d'un engagement des organisations dans le virage inclusif, dans le déploiement de nouvelles formes d'accompagnement et dans la garantie des logiques de parcours des personnes accompagnées.

Le CHVS de l'Agenais poursuit son évolution et ses engagements dans cette dynamique, force de propositions et acteur au sein de la plateforme de services diversifiés en collaboration avec le SAVS Jasmin et le dispositif APPART+, permettant ainsi d'accompagner des personnes adultes en situation de handicap sur différents sites selon leurs projets. Les personnes accompagnées bénéficient d'une notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) dans le cadre de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du Lot et Garonne.

### ***Agrément***

Le dernier agrément est issu d'un arrêté du Conseil Départemental du Lot et Garonne du 29 mars 2019 : *A compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, le CHVS est ramené de 70 places à 68 places (hors deux places dédiées aux stagiaires), ainsi réparties :*

- *Un foyer de 20 places situé sur la Commune de Laroque Timbaut (47340), site de Beljouan, Un foyer de 40 places situé sur la commune de Roquefort (47310), site de Récahort,*
- *Des structures intermédiaires de 8 places rattachées au complexe d'hébergement et incluses dans les foyers ou dans la cité, soit une minoration de 2 places transférées vers le SAVS.*

### ***Missions***

*« Les établissements et services qui accueillent ou accompagnent les personnes handicapées adultes qui n'ont pu acquérir un minimum d'autonomie leur assurent un soutien médico-social et éducatif permettant le développement de leurs potentialités et des acquisitions nouvelles, ainsi qu'un milieu de vie favorisant leur épanouissement personnel et social. Un décret détermine les obligations de ces établissements et services, notamment la composition et les qualifications des équipes pluridisciplinaires dont ils doivent disposer. »*

### ***Article L344-1-1 CASF***

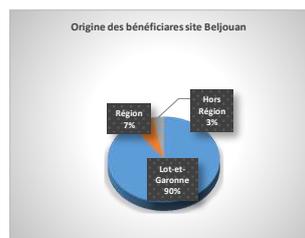
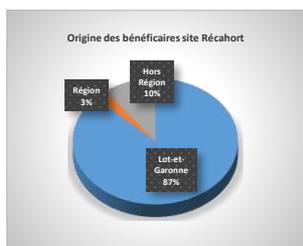
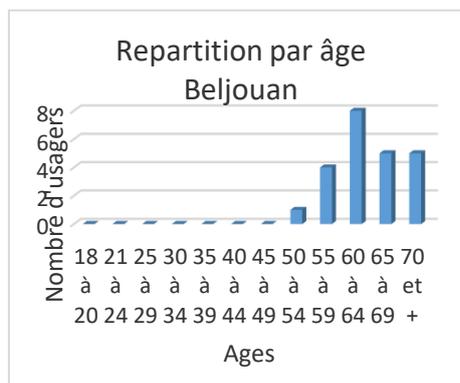
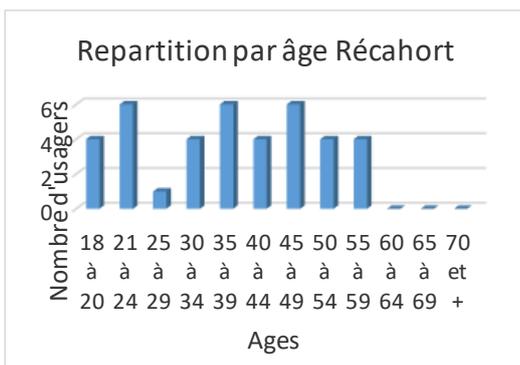
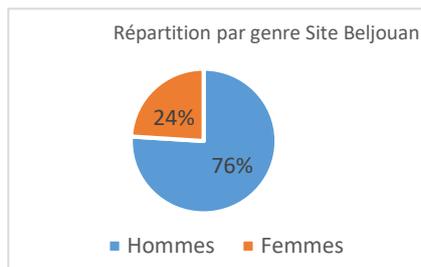
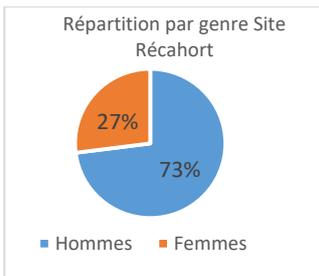
Le CHVS de l'Agenais a pour vocation de contribuer à la réalisation du Projet Personnalisé de personnes adultes en situation de handicap par un accompagnement adapté en hébergement favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. De ce fait, le complexe d'hébergement se doit :

- d'accueillir des personnes majeures en situation de handicap et de leur proposer des réponses graduées ouvrant des perspectives d'évolution dans leurs parcours,
- de leur proposer un hébergement et un accompagnement social, éducatif, thérapeutique,
- d'offrir un cadre de vie sécurisant, favorisant le bien-être, l'épanouissement de chacun et l'acquisition de la meilleure autonomie possible,
- de respecter les niveaux d'autonomie des usagers en leur garantissant des possibilités d'évolution au sein d'un dispositif souple (passerelle du foyer collectif vers des structures intermédiaires type villas en colocation ou appartements individuels).

Ainsi le CHVS de l'Agenais est en capacité de présenter un dispositif de réponses diversifiées permettant d'envisager une solution la plus adaptée possible aux besoins de chacun. En vue de travailler les sorties et les orientations, le CHVS de l'Agenais développe un partenariat privilégié avec le SAVS Jasmin, qui accompagne les personnes en situation de handicap vivant dans des logements autonomes. Sa prestation de services est consolidée par :

- Les Hébergements sur deux sites
- Les Structures Intermédiaires en ville

## 2. PERSONNES ACCUEILLIES



### Motif de l'accompagnement

Le foyer d'hébergement accueille des personnes ayant une déficience, avec ou sans troubles associés. Nous notons une hétérogénéité des handicaps :

- Déficits mentaux légers à moyens,
- Trisomie 21,
- Troubles mentaux stabilisés avec des troubles associés,
- Troubles du comportement, du caractère, handicap social,
- Handicap psychique,
- TSA
- Addictions

### Durée moyenne de prise en charge

L'accompagnement des personnes peut prendre effet sur notification de la MDPH à partir de l'âge de 18 ans et tout au long de la vie. Les personnes retraitées peuvent donc continuer à bénéficier de l'accompagnement par le CHVS de l'agenais, si elles le souhaitent.

### Nombre d'entrées (avec origine de la demande)

Site Récahort		Site Beljouan	
Nombre	De	Nombre	De
1	IMPRO Vérone	2	CHVS de l'agenais site de Récahort
1	FH Dr A.Lafage		
1	Centre ressources-Sessad Agen		
1	Centre ressources-Ime Fongrave		
1	MECS Concorde		

### **Nombre de sorties (avec orientation)**

Site Récahort		Site Beljouan	
Nombre	Vers	Nombre	Vers
1	Famille	0	
2	Transfert vers le site de Beljouan		

### **3. EVOLUTION DE L'ACTIVITE**

#### **Nombre de journées**

- Nombre de places agréées : 68
  - Nombre d'usagers inscrits au 31/12/2023 : 66
- Tableau des activités des sites

Années	Budgétisé	Réalisé
2021	24580	23076
2022	24580	22320
2023	24580	22810

#### **Projets développés en 2023**

##### **Spécificités du site Récahort**

La grande majorité des personnes accueillies à Récahort ont un rythme de vie étroitement lié à leur activité professionnelle : les journées et semaines de travail (à temps plein ou temps partiel) jalonnent l'organisation de la vie au complexe d'hébergement, où chacun rentre à son domicile, selon ses occupations et bénéficie ainsi d'un logement (studio de 25 m<sup>2</sup>) respectant sa vie privée et son intimité. Les projets d'autonomie dans la vie quotidienne se développent considérablement et prennent différentes directions en fonction de chaque personne accompagnée. Des demandes de réorientation vers une vie en appartement en ville sont fréquentes, soutenues par le souhait d'un accompagnement par un SAVS.

La gestion du quotidien devient alors une priorité tant dans les capacités à entretenir un studio, que dans le travail des compétences sociales et d'équilibrage d'un budget. La partie liée à l'alimentation est également privilégiée, faisant l'objet d'une autogestion hebdomadaire ou mensuelle pour ceux qui le souhaitent. L'atelier cuisine hebdomadaire, encadré par les éducateurs, permet de passer par une phase d'apprentissage collectif avant de se lancer dans le « faire seul ». C'est également un moment convivial, en petit groupe, propice aux interactions sociales qui favorisent la pair-aidance, le savoir vivre et le savoir être. Il a été mis en place 3 à 4 ateliers cuisine par semaine comptant 4 à 5 résidents.

La notion de pair-aidance a pris tout son sens dans le quotidien des usagers qui peuvent se soutenir mutuellement et partager des compétences dans l'intérêt de permettre à chacun d'évoluer vers une autonomie (courses, utilisation des transports en commun, sorties en ville, ...). C'est une démarche d'empowerment aussi bien pour le pair-aidant que le pair-aidé.

Des accompagnements dans les projets d'insertion socio-professionnelle peuvent être activés pour les personnes qui n'ont pas encore pu franchir cette étape dans leur parcours. Ils sont l'occasion de partenariats multiples, avec des centres de formations divers et également avec des organismes permettant à la personne de passer par un bilan de compétences avant de lancer un nouveau projet. L'insertion professionnelle peut constituer un socle à la participation et au sentiment d'utilité sociale inhérent au projet de vie. Sur les cinq admissions de l'année, quatre jeunes de moins de 25 ans ont intégré le foyer d'hébergement en 2023. Deux sont travailleurs d'Esat, un est inscrit en mission locale avec un projet de formation et ou d'emploi et un, doit effectuer un stage d'immersion de préparateur de véhicule dans une concession automobile début 2024.

##### **Spécificités du site de Beljouan**

Le CHVS de l'Agenais site Beljouan a orienté son accompagnement à destination des personnes en situation de handicap dans un processus de vieillissement et/ou de perte d'autonomie. L'accompagnement s'effectue autour de deux grands axes :

**L'axe éducatif** : un maintien des acquis cognitifs est travaillé par le biais de différentes activités autour de jeux de société, de loisirs créatifs, soins aux animaux.... Des activités sportives à l'extérieur du CHVS sont également proposées afin de maintenir une forme physique en lien avec une bonne hygiène de vie : piscine, marche, activités du Comité Départemental du Sport Adapté (CDSA), atelier « Bien-être ».

Un accompagnement verbal guidé ou un accompagnement complet à la toilette ainsi qu'un accompagnement à l'entretien du studio sont proposés aux résidents.

L'accès au parcours de soin et à la santé : un suivi médical renforcé est effectué par le pôle soins et un accompagnement en pluridisciplinarité aux rendez-vous à l'extérieur est mis en place (spécialistes, bilans neurologiques...).

### **Spécificités des Structures Intermédiaires**

La Structure Intermédiaire est une « passerelle » permettant aux personnes de pouvoir pérenniser et développer une autonomie suffisante selon leurs capacités afin d'accéder, lorsqu'elles ont développé les habiletés nécessaires et que l'état psychique leur permet, au SAVS Jasmin.

En 2023, deux nouvelles personnes ont été accueillies sur la villa située au Passage et relié au site de Récahort. Une troisième personne, résident du foyer d'hébergement de Récahort doit effectuer un stage d'immersion de trois semaines début 2024.

Cela peut être également le support d'une arrivée progressive en hébergement sur le site de Beljouan, pour des personnes en perte d'autonomie et ne pouvant plus rester seule à domicile.

En 2022, l'acquisition par l'ALGEEI de deux villas à proximité du site de Beljouan a permis l'accueil de trois personnes sur une première villa dont une qui se trouvait déjà en structure intermédiaire et deux arrivant du SAVS Jasmin.

### **Initiatives sportives au CHVS de l'Agenais**

L'ensemble des activités ont pu reprendre sur un rythme hebdomadaire en 2023 : piscine, tir à l'arc, basket, judo, country, badminton.

Un partenariat perdure avec le club de basket d'Aubiac et le CHVS de l'Agenais site de Récahort. : 8 résidents sont engagés dans un esprit d'équipe significatif (journées de championnats d'Aquitaine, Championnat d'Aquitaine, Coupe d'Aquitaine et Championnat de France). Leur persévérance leur a permis de jouer en division 1 sur cette année 2023, leur permettant de se confronter à de nouveaux challenges.

L'activité tir à l'arc le vendredi après-midi, rassemble des usagers des deux sites. Ceux-ci doivent participer aux épreuves qualificatives pour les championnats de France à St Pierre du Mont (40) début janvier 2024.

Pour la troisième année consécutive, 3 résidents sont licenciés au club de Judo de Roquefort et participent à une séance hebdomadaire. En Décembre 2023, il leur a été proposé de pouvoir intégrer, à titre d'essai, dès le début de l'année prochaine, un cours classique.

La danse Country fidélise toujours assidument 3 résidentes. Elles participent également aux sorties proposées par le club de Country certains week-end et ou en fin d'année.

2023 a conforté l'engouement de certains pour la participation aux compétitions de pétanque proposées par la fédération du Sport Adapté et pour lesquelles 6 résidents de Récahort se mobilisent.

### **Activités culturelles et de loisirs au CHVS de l'Agenais**

#### **Sur le site de Récahort :**

D'autres activités perdurent et font l'objet de sorties régulières, comme les randonnées dominicales pratiquées régulièrement par un petit groupe de résidents de Récahort.

Durant la période estivale des sorties ont été proposées telles que le parc Walibi, la fête du village de Roquefort en juillet, des visites culturelles (châteaux, villages...), des sorties Karting, des piques niques dans les lacs de Casteljaloux et de Gondrin, des journées à l'océan, une sortie dans la ville de Toulouse, la découverte de parcours Terres Aventura...

Sur la période de Noël 2023, il a été proposé aux résidents de pouvoir se rendre sur les différents marchés de Noël des environs ainsi que de visiter une partie de la Ronde des Crèches qui s'étend sur 8 villages dans le département du Gers.

Tous ces supports permettent une participation concrète des résidents à la vie de la cité et plus largement à la vie de la société en créant du lien social et en favorisant l'inclusion.

Toujours d'actualité, les projets éducatifs qui jalonnent la semaine sont autant de supports que les éducateurs mettent en œuvre dans l'accompagnement des résidents : atelier cuisine, activité tennis de table, atelier loisirs créatifs, sorties en ville pour achats divers. Une Activité Esthétique / Estime de soi

a également été mise en place depuis 2022 avec l'aménagement d'un espace dédié au bien-être où chaque résident peut bénéficier d'un moment privilégié basé sur le *Care*.

Un nouveau partenariat a été mis en place avec le GEM L'Etoile Bleue d'Agen où un résident, arrivé en octobre 2023 se rend 3 fois par semaine et pratique le rugby le samedi matin 2 à 3 fois par mois.

L'association Le Creuset a déménagé sur Boé en septembre 2023 et il a été proposé, dans un premier temps, à trois résidents de pouvoir s'inscrire aux activités poterie et menuiserie tout début 2024. Il est à noter qu'un certain nombre de résidents du foyer ont participé au spectacle de l'Assemblée Générale de l'ALGEEI sur le thème « Inclusik ». Des résidents ont interprété une chorégraphie sur scène et d'autres se sont occupés de la création de faux instruments de musique.

#### Sur le site de Beljouan.

La musicothérapie animée par un prestataire extérieur perdure depuis plus d'un an. Des après-midis dansants et des séances cinéma sont organisés dans l'enceinte de l'établissement.

D'autres activités ont continué telles que la piscine de Malbentre à Villeneuve/ Lot, la pétanque ainsi que la randonnée. En partenariat avec l'ESAT Agnelis, les résidents bénéficient de l'activité jardin communautaire et de l'accueil café. Le jardin communautaire étant très prisé, un après-midi supplémentaire est proposé aux résidents.

Trois sorties « rugby » ont été proposées aux résidents (Stade de Bordeaux, Toulouse et Agen).

La participation des résidents de Beljouan au spectacle de l'Assemblée Générale de l'ALGEEI a permis de mettre en avant un travail en partenariat avec le musicothérapeute sur le thème « inclusik ».

L'évolution du public vers une perte d'autonomie croissante, demande à l'équipe pluridisciplinaire d'adapter au quotidien les activités. Des sorties à la journée notamment lors de la période estivale sont proposées afin de répondre au plus près au bien-être des résidents (journée à Cahors, jardin des nénuphars, sorties dans des lacs du département).

#### Autres faits marquants

Un voyage à la rencontre de nos amis allemands s'est déroulé du 19 au 23 juin 2023, avec des résidents de l'ensemble du CHVS. Cette semaine fut riche en activités et en convivialité.

Les après-midis « portes ouvertes » du 15/09/2023 à Récahort et du 29/09/2023 à Beljouan furent l'occasion de partager un moment de convivialité avec les familles et les partenaires autour d'une présentation des différents projets de l'année écoulée (activités éducatives, événements marquants.) ponctué par un goûter.

Repas de Noël : Une soirée restaurant a été privilégiée par les résidents de Récahort le 14 décembre dernier à Estillac. Ceux de Beljouan ont préféré un restaurant local et un après-midi Loto.

#### *Axes d'amélioration et d'évolution :*

La location d'un nouveau logement en 2023 permet de développer les projets d'autonomie de personnes souhaitant vivre en colocation avec un accompagnement en structure intermédiaire.

Les travaux réalisés en début d'année 2023 dans la seconde villa de Beljouan, acquise en 2022, permettent d'y accueillir en 2023 deux personnes issues du site de Récahort. Une troisième personne a rejoint les colocataires dans la première villa.

## **4. ORGANIGRAMME**

### *Effectifs en ETP*

Secteur	Fonction	Équivalent ETP
Direction/Encadrement	Directrice	0.90
	Adjointe de Direction	1
Administratif	Comptable	1
	Secrétaire	0.75
	Rédactrice	1
	Employée administrative	0.50
Médical/paramédical	Psychiatre	0.118
	Psychologue	0.42
	Aide-soignant	1.75
	Infirmière	1,025
Éducatif	Cheffe de Service	1
	Moniteurs éducateurs	8.50
	AES/ AMP	6 (dont 2 en veille de nuit)
Logistique	Auxiliaire de vie	1
	Ouvrier des services log.	1
	Agents d'entretien	5.21
	Lingère	1.5
	Garde malade	2

### ***Mouvement des personnels***

Les départs de Récahort et Beljouan en 2023 :

- 1 démission d'une IDE
- 2 licenciements pour inaptitude d'une ME et d'un ouvrier logistique
- 3 mutations (AES, ME, adjointe de direction) vers d'autres établissements de l'ALGEEI

Nous avons recruté en 2023 :

- 1 IDE
- 1 professionnelle en cours de VAE AES
- 1 Adjointe de direction
- 1 psychologue (mutualisation avec le SAVS Jasmin)
- 1 employée administrative (création de poste)
- 1 ouvrier des services logistiques (transfert d'un autre établissement de l'ALGEEI)

Des offres sont parues pour recrutement en janvier 2024 (ME, AES)

### ***Formations 2023***

- 1 professionnel pour « Centaure-risques routiers »
- 1 professionnel « FALC »
- 12 professionnels « Recyclage SST »
- 3 professionnels en « formation initiale SST »
- 10 professionnels « auto détermination »
- 3 professionnels « Connaissance des publics »
- 1 professionnel en formation « bureautique WORD »
- 2 professionnels « Méthodologie de projet »
- 2 professionnels en formation « Snoezelen »
- 5 professionnels formations sur le nouveau logiciel RH « NOVRH »
- 2 professionnelles séminaire/formation cadres intermédiaires
- 1 professionnelle séminaire directeurs

**Analyse de la pratique :** Le questionnement éthique anime le quotidien des professionnels qui se trouvent en permanence dans une démarche de réflexion, soutenue par leur implication pérenne dans un travail mensuel d'analyse des pratiques.

## **5. DEMARCHE QUALITE ET QVT**

La CESF du SAVS Jasmin et aussi Référente Qualité, a démissionné de ses fonctions le 28/03/2023. Une nouvelle référente qualité a été nommé au mois d'avril 2023, occupant le poste de secrétaire de direction du CHVS et SAVS Jasmin.

### ***La Démarche Qualité :***

En 2023, 7 réunions CODIR, 12 réunions COPIL et 1 COPIL-CODIR ont été réalisées.

L'enquête de satisfaction 2022 a été réalisée auprès des personnes accompagnées et les résultats étudiés puis présentés au C.V.S. du 27/06/2023.

Le Copil a travaillé sur une procédure « Formaliser la procédure d'accès au dossier unique informatisé de l'utilisateur et s'assurer de sa diffusion ». Cette procédure ainsi que le formulaire ont été aussi élaborés en FALC. Validés par le CODIR et intégrés au MAQ Ets.

Finalisation des documents institutionnels du SAVS (livret d'accueil, Projet d'Établissement, règlement de fonctionnement et règlement de fonctionnement FALC). Les documents ont été présentés au Conseil d'Administration de l'ALGEEI et validés en date du 19/10/2023.

FALC en cours de finalisation pour un document « Droit à l'image » à destination des personnes, en Distribution des enquêtes de satisfactions 2023 au mois de décembre.

Évaluation externe : les dates sont les 11-12 et 13 juin 2024

Présentation par la directrice du nouveau référentiel lors de la réunion institutionnelle du 26/09/2024.

Appel à candidature, constitution de 6 groupes de travail et calendrier des réunions ont été établis.

Restitution programmée en février 2024.

## **La QVT**

Les informations liées à l'entrée de l'établissement dans la démarche Qualité de Vie au Travail (QVT) ont été données aux salariées lors des réunions institutionnelles en 2022.

09/2022 : suite à appel à candidature, nomination du référent QVT commun au CHVS et au SAVS et note d'information aux salariés

01/2023 : Sollicitation auprès des professionnels de chaque site (3) pour intégrer le COPIL

03/05/2023 : 1ere réunion avec COPIL complet (Réf. QVT, Directrice, adjointe de direction, cheffe de service, 1 pro Beljouan, 1 pro Récahort, 1 pro SAVS°)

L'outil retenu par le COPIL pour le diagnostic est la création d'un questionnaire par le COPIL

- Information diffusée au salariée sur la diffusion d'un questionnaire et ses objectifs
- Distribution des questionnaires dans les bannettes individuelles des salariés
- Analyse des questionnaires par le COPIL
- Résultats de l'enquête transmis en réunion institutionnelle
- Construction du plan d'actions au regard des résultats de l'enquête/site

## **6. RAPPORT BUDGETAIRE**

### **Activité :**

Nombre de places agréées : 68

Nombre d'usagers inscrits au 31/12/23 : 66

Nombre de journées budgétées : 24 580

Nombre de journées réalisées : 22 810

Écart : - 1 770

Plusieurs raisons à cette sous activité. Le passage de 9 résidents relevant de départements extérieurs à 6 comme le demande le financeur sans contrepartie financière (110 000 euros). La réorganisation du site de Beljouan suite à l'accueil de 8 TSA sur le site de Beljouan dans le cadre de l'AVP, et la période COVID sont autant d'éléments qui ont perturbé l'organisation à taux plein des places d'accueil de la structure.

### **Section d'investissement :**

Prévu 2023 : 110 204 euros.

Investissements réalisés : 92 120 euros.

Écart : 18 084 €

Agencement en mobiliers du 6 et 6 Bis Beljouan pour 3 743 euros. Agencement des 2T5 TSA Beljouan pour 28 200 euros. Acquisition informatique : Serveur, nouvelle téléphonie et Switch pour 25 052 euros, licences pour 4 000 euros. Matériels ménagers et Marchepied Véhicule pour un montant de 9 200 euros. Acquisition d'un nouveau véhicule thermique en remplacement d'un ancien sur le site de Beljouan pour 21 900 euros,

### **Les charges de la section d'exploitation :**

**Groupe 1 :** Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Alloué 2023 : 398 820,00 €

Réalisé 2023 : 478 642,84 €

**Déficit 2023 du Groupe 1 : - 79 822,84 €**

Les crédits des principaux comptes déficitaires impactés par les augmentations successives de ces dernières années sont les suivants :

- Alimentation : - 30 958 euros
- Eau, Électricité, Chauffage Carburants, Produits d'entretien : - 34 461 euros.
- Affranchissement et télécommunications : - 7 120 euros.
- Transport Alimentaire 08 et 09/2023 : 3 153 euros. -

**Groupe 2 :** Dépenses afférentes au personnel

Alloué 2023 : 1 832 710,78 €

Réalisé 2023 : 1 889 337,80 €

**Déficit 2023 du Groupe 2 : - 56 626,22 €**

Depuis 07/2023 la mise à disposition d'une salariée au profit de la Fédération de la Santé de l'Action Sociale CGT n'est plus refacturée au CD47 pour son détachement, cela représente une perte environ 12 000 euros sur l'exercice (soit 24 000/an). La diminution budgétaire au regard du besoin et le non financement en partie du SEGUR explique l'écart restant du déficit.

**Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure**

Alloué 2023 : 590 753,40 €                      Réalisé 2023 : 626 954,42 €

**Déficit 2023 du Groupe 3 : - 36 201,02 €**

Des difficultés sur les maintenances et les entretiens sur ce groupe pour un montant déficitaire de 24 548 euros. Le solde est la diminution de crédits budgétaires au regard du besoin.

**Les produits de la section d'exploitation**

**Groupe 1 : Produits de la tarification et assimilés**

Alloué 2023 : 2 803 367,18 €                      Réalisé 2023 : 2 240 142,32 €

**Déficit 2023 du Groupe 1 : - 563 224,86 euros**

Régularisation de la sous-activité 2020 à 2023 pour un montant de 462 005 et régularisation de la reprise de résultat pour 201 990 euros. Déficit sur les journées concernant les départements extérieurs de 101 220,27.

**Groupe 2 : Autres produits relatif à l'exploitation**

Alloué 2023 : 5 000,00 €                      Réalisé 2023 : 8 041,62 €

**Excédent 2023 du Groupe 2 : 3 041,31 euros**

Refacturation Stagiaire et avantage en nature.

**Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables**

Alloué 2023 : 13 917,00 €                      Réalisé 2023 : 14 184,47 €

**Excédent 2023 du Groupe 3 : 267,47 euros**

Refacturation Stagiaire et avantage en nature.

**Résultat 2023 : -732 566,16.** Ce déficit sera affecté aux exercices ultérieurs.

## **7. CONCLUSION**

L'année 2023 a connu une remontée des effectifs à 66 personnes accompagnées pour 68 places accordées. La dynamique des stages se poursuit sur la fin de l'année pour permettre de répondre aux effectifs attendus début 2024. Cependant, les antériorités de manque d'effectifs, ainsi que les lourdes charges de fonctionnement, pénalisent sévèrement le résultat comptable de l'année 2023.

Les démarches inclusives se développent avec la location d'une nouvelle villa au Passage d'Agen pour trois colocataires, permettant de répondre aux projets de développement des compétences en autonomie des personnes qui le souhaitent.

Les villas de la structure intermédiaires de Laroque Timbaut ont, comme prévu suite aux derniers travaux d'aménagement, pu recevoir deux colocataires supplémentaires.

Le vieillissement et la perte d'autonomie constatés auprès des personnes accompagnées sur le site de Beljouan, amène à de nouvelles réflexions sur l'adaptation des pratiques et la formation des professionnels.

**La Directrice,  
Sandrine CLEMENT**

# SAVS JASMIN – APPART+

## I - PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le SAVS Jasmin est rattaché à une plateforme d'offres de services diversifiés en lien étroit avec le dispositif APPART+, le CHVS de l'Agenais et ses structures intermédiaires, permettant ainsi d'accompagner des personnes adultes en situation de handicap vivant à domicile et selon leurs projets de vie. Les personnes accompagnées bénéficient d'une notification de la CDAPH.

Les accompagnements sociaux, éducatifs et thérapeutiques viennent soutenir le maintien de l'autonomie dans des logements en ville. Les différentes démarches d'accompagnement visent à impulser un cadre de vie sécurisant, favorisant le bien-être de la personne, son épanouissement, et l'acquisition d'une autonomie au regard de la valorisation de ses compétences. Des possibilités de passerelles sont alors envisageables, grâce aux liens très étroits entretenus avec le CHVS de l'Agenais, permettant de répondre aux projets de vie en appartement en ville avec un accompagnement à domicile, ou d'anticiper la perte d'autonomie pouvant entraîner la nécessité d'une orientation au sein d'un hébergement proposé.

### *Agrément*

Une demande d'extension du SAVS Jasmin a été formulée en 2021 auprès du Conseil Départemental de Lot et Garonne, afin d'inclure le dispositif APPART+ dans le fonctionnement global et les effectifs du service, qui serait ainsi porté à une capacité d'accompagnement de 85 personnes.

Par arrêté du 14 novembre 2022, portant modification de l'autorisation de fonctionnement du SAVS Jasmin, il est précisé que la capacité du SAVS Jasmin domicilié à Agen passe de 75 à 85 places.

### **Missions**

« Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. » (Art. D312-162 du Code de l'Action Social et des Familles (CASF)). Selon l'arrêté du 14 novembre 2022 du Conseil Départemental du Lot et Garonne, le SAVS Jasmin assure l'accompagnement de personnes reconnues en situation de handicap et orientées par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la MDPH.

Selon le décret du 11 mars 2005 spécifique au SAVS, cette mission d'accompagnement des personnes dans leur insertion sociale et/ou professionnelle se traduit concrètement par :

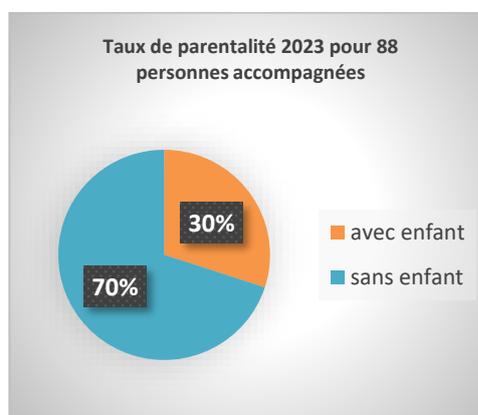
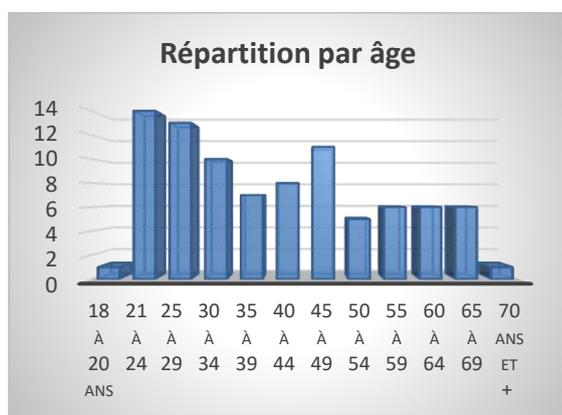
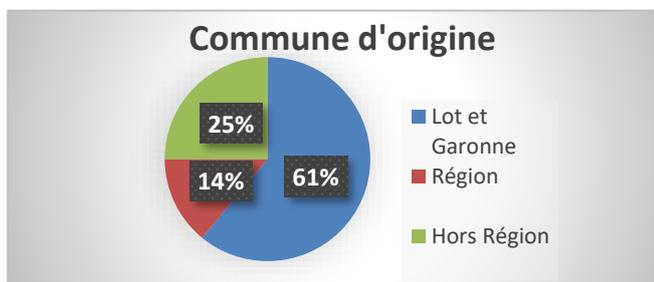
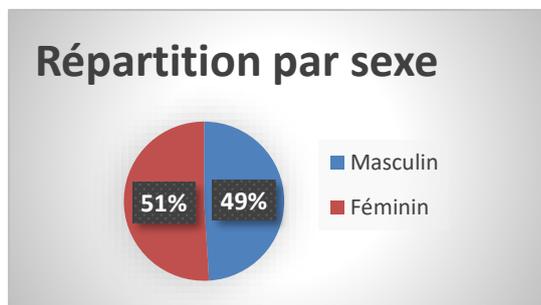
- Une évaluation des besoins et des compétences de la personne
- L'identification de l'aide à mettre en œuvre et l'apport d'informations et de conseils personnalisés
- Le suivi et la coordination des actions des différents intervenants
- Une assistance dans les actes quotidiens de la vie
- Un soutien des relations sociales et familiales
- Un appui contribuant à l'insertion scolaire, universitaire, professionnelle
- Un accompagnement éducatif et psychologique
- 

### ***La co-construction du projet singulier de la personne accompagnée***

Cette démarche se caractérise par la co-construction entre la personne accompagnée et le professionnel, d'un suivi personnalisé sous forme d'entretiens individuels réguliers, de visites à domicile, d'accompagnements dans différents types de démarches (administratives, accès aux soins, courses, etc.) et dans la mise en lien avec des acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires du territoire. Le professionnel du SAVS Jasmin a ainsi un rôle de facilitateur dans le parcours de vie de celui qu'il accompagne.

## II - PERSONNES ACCOMPAGNEES

Au 31/12/2023, les effectifs du SAVS Jasmin comptent 88 personnes accompagnées par le service.



### *Motif de l'accompagnement*

#### **Nous constatons :**

⇒ **Le Vieillissement de la population et la perte d'autonomie.**

Est considérée comme personne handicapée vieillissante « toute personne qui a entamé ou connu sa situation de handicap avant de connaître par surcroît les effets du vieillissement » (Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) « L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes » Mars 2015). **Ces accompagnements représentent plus de 27% de la totalité des situations suivies par le SAVS Jasmin.**

Le vieillissement chez les personnes en situation de handicap peut entraîner une diminution des capacités fonctionnelles, une augmentation de certaines maladies ou l'apparition de handicaps ajoutés, une perte des acquis... ceci de façon prématurée.

En ce sens, des projets spécifiques sont développés afin d'accompagner les personnes vieillissantes en situation de handicap. Depuis plusieurs années maintenant, le SAVS Jasmin s'est attaché à adapter ses interventions, qui peuvent être déclinées au regard de cette même recommandation :

- Anticipation des risques liés au vieillissement,
- Repérage des signes et des effets du vieillissement,
- Réponses graduées aux besoins de la personne
- Accès aux soins
- Accès facilitant le parcours de l'utilisateur avec une passerelle en Structure Intermédiaire en colocation rattachée au foyer d'hébergement de Beljouan

Le SAVS Jasmin met tout en œuvre et à cet effet s'entoure de divers partenaires pour que la personne soit maintenue le plus longtemps possible à son domicile si tel est son choix : aide-ménagère, portage de repas, aides à la toilette, accompagnement à la gestion des loisirs et des activités, organisation de l'habitat en colocation...

⇒ **L'accroissement des situations de Parentalité :**

**Près de 30 % des personnes accompagnées par le SAVS Jasmin sont en situation de parents.**

Ainsi, accompagner et soutenir des personnes en situation de handicap dans l'exercice de la parentalité fait partie intégrante des missions du SAVS Jasmin.

Dans la plupart des situations, les interventions des professionnels viennent rassurer les parents dans leurs fonctions, et sont basées sur des conseils afin d'apporter des compétences et de la guidance dans les habiletés liées à l'éducation ou à l'arrivée d'un enfant.

Si besoin des partenariats sont mobilisés pour permettre aux personnes de répondre à leur rôle de parents dans les meilleures conditions possibles (PMI, Assistante maternelle, réseau périnatal, puéricultrices, PMI, TISF, ...).

Mise en place d'actions particulières : Entretiens autour du désir d'enfant, Accompagnement de la grossesse, Soutien dans les domaines pratiques liés à la vie quotidienne de l'enfant et des parents, Accompagnement dans la relation parents/enfant.

Au 31 décembre 2023, vingt-huit personnes sont parents et sont en demande d'être accompagnées dans leurs pratiques parentales (comportements relationnels et éducatifs que les parents mettent en œuvre dans la vie quotidienne pour assurer le bon développement de l'enfant).

Accompagner les parents en situation de handicap, c'est alors contribuer à réduire les inégalités sociales et les soutenir dans leur parentalité, ce qui entraîne la nécessité pour les professionnels du SAVS Jasmin, de coordonner les différentes actions.

#### ⇒ **Spécificités du dispositif APPART+**

En 2015 APPART était un dispositif expérimental accordé pour le suivi de 12 jeunes adultes.

En 2021, **le dispositif « APPART »**, devient « **APPART +** », en conservant ce projet initial et en y associant l'accompagnement de 8 personnes porteuses de TSA. Il glisse dans les missions d'accompagnement à domicile portées par le SAVS Jasmin dont il dépend désormais en 2022.

En 2023, 12 jeunes majeurs en cours de construction d'un projet socio-professionnel ont été accompagnés. L'accompagnement s'appuie sur l'adhésion du jeune et son pouvoir d'agir pour mobiliser ses compétences en prenant confiance en lui.

La construction d'une démarche inclusive et solidaire est au cœur du projet du dispositif APPART+. Les besoins des personnes accompagnées ont fait évoluer la prestation de service dans les domaines de la parentalité et de l'autisme.

Ainsi l'objectif de l'équipe d'APPART+ est d'amener ces jeunes vers une situation stable, qu'elle soit en milieu ordinaire ou accompagnée par une structure spécialisée (SAVS ou FH notamment). Les difficultés à surmonter sont cependant importantes et impliquent nécessairement un travail sur la longue durée. Pour y répondre, l'accompagnement de transition ne peut pas se concevoir dans l'urgence. Les jeunes accompagnés sont souvent très éloignés de l'autonomie.

Au cours de l'année, 2 personnes ont été admises. Au préalable, une était accompagnée par le pôle perspective du CHD de la Candélie et une n'avait pas d'accompagnement spécifique.

Nous constatons, de nouveau une sollicitation importante du secteur de la Protection de l'Enfance pour des jeunes qui arrivent à la majorité avec peu voire pas de solutions dans des contextes familiaux difficiles.

#### Insertion professionnelle :

1 stage d'évaluation à l'ESAT Agnelis

1 obtention en mention chocolaterie – Apprentissage entreprise/CFA

1 contrat d'apprentissage 1ere année BTM Chocolatier pâtisserie confiserie entreprise Agen + CFA Mont de Marsan

1 service civique association Blue Fox Café à Agen

4 jeunes travailleurs Esat dont plusieurs en MAD tout au long de l'année

1 signature de CDI en ADMR en mai 2023

#### Mobilité :

5 usagers inscrits à l'auto-école Service Mobilité de la Sauvegarde (obtention du permis AM pour 1)

3 personnes possédant leur propre véhicule

Utilisation des bus de ville et SNCF pour 4 usagers

1 personne inscrite en Auto-école en vue de l'obtention du permis voiture.

2 dossiers de carte Solitaire SNCF

Création d'une carte de Bus Tempo

Utilisation des bus de l'ESAT Agnelis

1 location d'un scooter électrique (association AGIR 47- Nérac)

Le partenariat : La diversité des situations nécessite la mise en œuvre de partenariats adaptés à l'accompagnement du projet de la personne. Cette année, de nouveaux partenaires sont venus enrichir notre réseau :

- ADMR : intervention et soutien hebdomadaires dans la gestion du lieu de vie pour 3 jeunes.
- Un accompagnement à la parentalité pour deux couples, de la grossesse à la naissance de l'enfant, partenariat avec la PMI, hôpital d'Agen, TISF, ADMR, assistante sociale, curateurs, le SAVS Jasmin, ...
- GEM « Etoile bleue » (Groupement d'Entraide Mutuelle) pour 2 usagers afin de favoriser la pair-aidance et le partage d'expérience en lien avec les besoins spécifiques de socialisation, et communication des publics autistes adultes.
- Le blue Box, café solidaire agenais
- Hang'Art restaurant solidaire et associatif
- Association 4 pattes à Villeneuve sur Lot
- Association ARPA à Boé

#### Activités sportives et sociales :

1 personne est en adhésion libre dans une salle de sport à Agen.

Les usagers réalisent des sorties en autonomie en fonction de leur vie sociale et de leur budget.

Des rencontres collectives autour de moments conviviaux (bowling, restaurants solidaires ou autres, ballades, activités cuisine, pâtisserie, ...) sont également proposées ainsi que des sorties en relation duelle en fonction des besoins et projets de chacun. Un accompagnement très spécifique sur les habiletés sociales est aussi mis en œuvre avec deux usagers porteurs de TSA, notamment avec le GEM L'étoile Bleue d'Agen.

1 personne est intéressée par les activités créatives de l'AFDAS et du Creuset

Soins : Un Partenariat avec le CMP Antonin ARTAUD d'Agen perdure pour deux personnes accompagnées et donne lieu à des rencontres avec l'équipe d'infirmiers, psychologues et médecins psychiatres. Chaque jeune bénéficie d'un suivi avec un médecin traitant et a accès à un accompagnement auprès des spécialistes du secteur Agenais, département et région.

Le dispositif fonctionne avec une pharmacie agenaise et des infirmiers libéraux pour la préparation et prise de médicaments selon les besoins des usagers. Deux examens de santé ont été réalisés pour deux jeunes par le centre de santé de la CPAM. L'équipe éducative propose à chaque personne accompagnée de pouvoir en bénéficier afin d'évaluer rapidement les besoins en termes de santé pour des jeunes adultes pour qui cet aspect a souvent été délaissé.

Un partenariat avec le Pôle perspectives du CHD de la Candélie a été mis en place pour deux jeunes du dispositif à partir d'octobre 2023. Un partenariat avec l'unité d'hospitalisation Dali au CHD de la Candélie a débuté pour un accompagnement en fin d'année 2023.

**L'accompagnement des personnes avec TSA** est un axe d'évolution du dispositif APPART+ autour de la mise en œuvre d'une organisation d'accueil et de montée en compétence des pratiques. L'objectif était que les jeunes avec TSA puissent bénéficier d'un accompagnement adapté, dans le cadre d'une colocation en Habitat Partagé, en partenariat avec les auxiliaires de vie d'un Service d'Aide A Domicile. L'accompagnement de 4 jeunes adultes porteurs de TSA depuis le 01/12/2021 (en amendement creton sur l'IME des Rives du lot) dans une villa T4 à Laroque Timbaut s'est poursuivi par l'ouverture d'une seconde villa, sous le même modèle, le 01/12/ 2022 pour 4 autres jeunes ; villa qui a donc célébré son premier anniversaire au 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Chaque habitant des villas est accompagné par des professionnels du Dispositif APPART+ et de Vitalliance (Service d'Aide à Domicile) dans son quotidien. En lien avec les familles et les auxiliaires de vie, une animatrice intervient au quotidien dans les maisons, et deux éducateurs spécialisés coordonnent les parcours des jeunes en fonction de leurs besoins et attentes, et assurent le lien avec les partenaires extérieurs autour des projets d'autonomie. Des outils spécifiques de communication sont créés, adaptés au quotidien en fonction des observations et analyses réalisées. Afin de favoriser le « vivre ensemble » et les interactions sociales, des activités sont également proposées au sein des villas ou en extérieur :

- Habiletés domestiques (accompagnement au ménage et rangement de leur chambre et des parties communes, gestion du linge, préparation au repas, ateliers pâtisserie, jardinage et potager ...)
- Activités manuelles et créatives (dessin, poterie, objets de décoration, peinture...)

- Jeux de sociétés
- Atelier détente et relaxation dans une salle d'activité aménagée au sein d'un lieu commun aux deux villas
- Ping Pong, trottinette, jeux de ballons...
- Séance hebdomadaire de Gymnastique à la salle Levallois de Laroque Timbaut
- Séance hebdomadaire de natation au centre aquatique villeneuvois
- Séance bihebdomadaire d'équitation avec le centre Equestre Hantayo + 1 accompagnement individuel
- Sorties de loisirs (mini-golf, Walligator, Monkey, VertigoPark, brasserie, restaurants, bowling, cinéma...)
- Bibliothèque municipale
- Balades et randonnées
- Courses alimentaires, marchés locaux
- 

### ***Insertion professionnelle :***

1 jeune est en immersion sur un atelier spécifique à l'ESAT Agnelis une fois par semaine. Il s'y rend avec le transport en commun d'Agnelis. Il est également en immersion en cuisine collective dans une école primaire de Lafox, 1 fois par semaine. Il emprunte le transport Handi Wagala pour se rendre à Planète Autisme qui l'accompagne sur cette immersion.

### ***Nombre de suivis par le SAVS Jasmin***

	2019	2020	2021	2022	<b>2023</b>
Personnes suivies accordées	70	75	75	85	<b>85</b>
Personnes suivies réalisées	66	62	79	85	<b>88</b>

Entrées SAVS Jasmin		Sorties SAVS Jasmin	
Nombre	De	Nombre	Vers
1	Orientation ADIPH	3	Milieu ordinaire
1	Orientation ESAT (31)		
1	Autonome		
<b>Entrées dispositif APPART+</b>		<b>Sorties dispositif APPART+</b>	
Nombre	De	Nombre	Vers
1	Sanitaire- Pôle perspective		
1	Famille (Habitat partagé)		
1	Famille (Habitat diffus)		

### **III - EVOLUTION DE L'ACTIVITE**

Les accompagnements éducatifs et sociaux sont prédominants sur le médical. Néanmoins, nous constatons chaque année une forte augmentation concernant les accompagnements vers les instances médicales, qui suivent étroitement la courbe d'avancée en âge des personnes accompagnées. Le suivi des Personnes Handicapées Vieillissantes représente 27% des situations accompagnées par le SAVS Jasmin au 31/12/2023. Le service répond pleinement à la commande sociale.

Il est également constaté que les nouvelles demandes de suivis s'apparentent de plus en plus à des accompagnements où le projet global de la personne reste à construire, tant sur le plan social que professionnel.

De nouvelles demandes d'accompagnements ont été enregistrées avec une prédominance pour des personnes jeunes. La commission d'admission s'est réunie 2 fois en 2023.

***Le partenariat :*** Selon les particularités et l'évolution de chaque suivi, un large réseau de partenaires est développé et en constante évolution :

- Des partenaires du secteur médico-social et sanitaire : le service de périnatalité du CHU, le CHD de la Candélie, les Centre Médico-Psychologiques, le SAMSAH, l'hôpital, la clinique, les divers spécialistes, les médecins généralistes, les pharmacies, les kinésithérapeutes, le planning familial, les associations comme AIDES et l'ANPAA, le centre Pierre Fouquet, l'IREPS, Handi Santé...
- Des partenaires sociaux : les bailleurs sociaux et les bailleurs privés, les services de mandataires judiciaires, les services d'aide à domicile, les associations sportives et culturelles...
- Des partenaires en lien avec l'emploi : les professionnels d'ESAT, CAP Emploi, l'ADIPH, des employeurs...

- Des partenaires familiaux : le maintien des liens familiaux est soutenu par le SAVS Jasmin selon les souhaits de la personne.
- Des partenaires en lien avec la parentalité : la PMI, le CAMPS, les IME, les crèches, les écoles, les puéricultrices de secteur, les travailleuses familiales, les familles d'accueil, le juge des affaires familiales et le juge des enfants, les services d'Action Educative en Milieu Ouvert, ...

### ***Axes d'amélioration, d'évolution***

En 2022, les professionnels ont engagé un travail de réflexion autour de la parentalité, porté par la CESF du service, afin de proposer des ateliers permettant de renforcer les compétences des personnes accompagnées. En 2023, suite à la démission de cette professionnelle, le poste étant resté vacant d'avril à octobre, ce projet a été mis en pause et sera repris en 2024.

La recherche de nouveaux locaux pour le service est toujours en cours, confrontée aux contraintes des prix des loyers et pouvant répondre aux différents paramètres de fonctionnement (agencement, situation géographique, accessibilité, stationnement).

La deuxième villa en Habitat Partagé APPART+ a fêté son premier anniversaire en décembre 2023.

## **IV-ORGANIGRAMME**

### ***Effectifs en ETP***

<b>Secteur</b>	<b>Fonction</b>	<b>Equivalent ETP</b>
Direction/Encadrement	Directrice	0.10
Administratif	Secrétariat	0.25
Médical/paramédical	Aide-soignant	0.25
	Psychologue	0.183
Educatif	Educateurs spécialisés	6
	Moniteur éducateur	3
	CESF	1

### ***Mouvement des personnels***

Les départs du SAVS Jasmin en 2023 :

- 1 décès d'un éducateur spécialisé
- 1 démission de la CESF
- 1 éducateur spécialisé est passé à 0.70 ETP (invalidité)

Nous avons recruté en 2023 :

- 1 monitrice éducatrice diplômée ES a été recrutée sur le poste d'ES
- 1 monitrice éducatrice du CHVS a été recrutée sur le poste d'M.E.
- 1 recrutement d'une CESF
- 1 recrutement d'un ES à 0.30 ETP.
- 1 recrutement d'une psychologue (CHVS et SAVS)

### ***Formations 2023***

- 5 professionnels pour une formation « prévenir et gérer les conduites addictives »
- 2 professionnels pour une formation recyclage SST.
- 2 professionnels pour une formation initiale SST.

***L'analyse de la pratique*** : Le questionnement éthique anime le quotidien des professionnels qui se trouvent en permanence dans une démarche de réflexion, soutenue par leur implication pérenne dans un travail mensuel d'analyse des pratiques.

## **V DEMARCHE QUALITE ET QVT**

La CESF du SAVS Jasmin et aussi Référente Qualité, a démissionné de ses fonctions le 28/03/2023. Une nouvelle référente qualité a été nommé au mois d'avril 2023, occupant le poste de secrétaire de direction du CHVS et SAVS Jasmin.

### ***La Démarche Qualité :***

En 2023, 7 réunions CODIR, 12 réunions COPIL et 1 COPIL-CODIR ont été réalisées.

L'enquête de satisfaction 2022 a été réalisée auprès des personnes accompagnées et les résultats étudiés puis présentés au C.V.S. du 27/06/2023.

Le Copil a travaillé sur une procédure « Formaliser la procédure d'accès au dossier unique informatisé de l'utilisateur et s'assurer de sa diffusion ». Cette procédure ainsi que le formulaire ont été aussi élaborés en FALC. Validés par le CODIR et intégrés au MAQ Ets.

Finalisation des documents institutionnels du SAVS (livret d'accueil, Projet d'Établissement, règlement de fonctionnement et règlement de fonctionnement FALC). Les documents ont été présentés au Conseil d'Administration de l'ALGEEI et validés en date du 19/10/2023.

FALC en cours de finalisation pour un document « Droit à l'image » à destination des personnes, en Distribution des enquêtes de satisfactions 2023 au mois de décembre.

Évaluation externe : les dates sont les 11-12 et 13 juin 2024

Présentation par la directrice du nouveau référentiel lors de la réunion institutionnelle du 26/09/2024.

Appel à candidature, constitution de 6 groupes de travail et calendrier des réunions ont été établis.

Restitution programmée en février 2024.

### ***La QVT***

Les informations liées à l'entrée de l'établissement dans la démarche Qualité de Vie au Travail (QVT) ont été données aux salariées lors des réunions institutionnelles en 2022.

09/2022 : suite à appel à candidature, nomination du référent QVT commun au CHVS et au SAVS et note d'information aux salariés

01/2023 : Sollicitation auprès des professionnels de chaque site (3) pour intégrer le COPIL

03/05/2023 : 1ere réunion avec COPIL complet ( Ref. QVT, Directrice, adjointe de direction, cheffe de service, 1 pro Beljouan, 1 pro Récahort, 1 pro SAVS°)

L'outil retenu par le COPIL pour le diagnostic est la création d'un questionnaire par le COPIL

- Information diffusée au salariée sur la diffusion d'un questionnaire et ses objectifs
- Distribution des questionnaires dans les bannettes individuelles des salariés
- Analyse des questionnaires par le COPIL
- Résultats de l'enquête transmis en réunion institutionnelle
- Construction du plan d'actions au regard des résultats de l'enquête/site

## **VI RAPPORT BUDGETAIRE**

### **Les charges de la section d'exploitation**

**Groupe 1** : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Alloué 2023 : 13 260,00 €                      Réalisé 2023 : 15 993,94 €

**Déficit** 2023 du Groupe 1 : - **2 733,94 €**

Cet exercice marque l'arrivée d'un déficit qui s'installe et deviendra chronique si nous n'obtenons aucun crédit supplémentaire. Les comptes déficitaires sont bien repérés : Electricité, Chauffage et frais de télécommunications.

**Groupe 2** : Dépenses afférentes au personnel

Alloué 2023 : 496 301,10 €                      Réalisé 2023 : 445 923,42 €

**Excédent** 2023 du Groupe 2 : **50 377,68 €**

Des économies sur le poste de la Psychologue, professionnelle recherché depuis plus d'un an et demi, recrutée en 09/2023, sur des mi-temps thérapeutiques, sur un arrêt long, sur un congé sans soldes et des arrêts maladies. Pas de remplacement de la CESF démissionnaire pendant plusieurs mois car recherche du profil difficile à trouver.

**Groupe 3** : Dépenses afférentes à la structure

Alloué 2023 : 48 147,06 €                      Réalisé 2023 : 49 330,65 €

**Déficit** 2023 du Groupe 3 : - **1 183,59 €**

### **Les produits de la section d'exploitation**

**Groupe 1 : Produits de la tarification et assimilés**

Alloué 2023 : 558 433,16 € Réalisé 2023 (CD47) : 557 308,16 €

**Déficit 2023 du groupe 1 : - 1 125**

Ce déficit correspond à une erreur sur la reprise d'un antérieur par le financeur.

**Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation**

Alloué 2023 : 400,00 € Réalisé 2023 : 186,02 €

**Déficit 2023 du Groupe 2 : - 213,98 €****Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables**

Alloué 2023 : 0,00 € Réalisé 2023 : 5 621,13 €

**Excédent 2023 du Groupe 3 : 5 621,13 euros**

Reprise sur subventions et provisions sur investissements pour un montant de 3 821,13 et cession d'un véhicule pour 1 800 euros.

**Résultat réalisé 2023 : 51 867,30 – Affectation : Cet excédent est affecté à la réserve de compensation des déficits.**

L'exploitation de la dotation **AVP** pour l'année 2023 pour les 8 personnes relevant de ce dispositif a donné lieu à un **résultat 2023 de 45 743,44 qui intègre le cumul de résultats antérieurs pour 43 824,89 – Affectation : Cet excédent est affecté à la formation pour 5 000 euros et en réserve de compensation des déficits pour 40 743,44 euros.**

**VII CONCLUSION**

Les effectifs de l'année 2023 dépassent les effectifs accordés de 3 places supplémentaires. Le nombre de personnes vieillissantes augmentent chaque année davantage, et vient questionner la possibilité du service à pouvoir répondre à de nouvelles demandes d'admission. Au 31/12/2023, la doyenne du SAVS Jasmin a 76 ans.

Au 31/12/2024 → 35 % des personnes accompagnées auront 50 ans et +, soit 24 personnes

Projection au 31/12/2029 → 53 %, soit 36 pers. Projection au 31/12/2034 → 63 %, soit 43 pers.

**Conséquences directes :**

- Travail sur les Accompagnements spécifiques aux PHV (maintien de l'autonomie au domicile)
- Travail de Repérage de la baisse des capacités fonctionnelles déjà altérées du fait du handicap
- Multiplication des accompagnements liés à la santé
- Multiplication des partenariats pour répondre aux besoins spécifiques (santé, soins à domicile, entretien et aménagement du logement)

**Conséquences secondaires :**

- Plateau technique insuffisant et non spécialisé pour répondre aux besoins liés à la santé des PHV dans le domaine de la gérontologie, l'adaptation du logement, le repérage des troubles cognitifs, etc.
- Augmentations importantes du nombre et de l'avancée en âge des PHV accompagnées par le SAVS Jasmin dans les 10 ans à venir → quelles admissions possibles au regard des effectifs accordés ?

**La Directrice,  
Sandrine CLEMENT**

# **Foyer La Couronne**

# FOYER LA COURONNE

## I – Présentation de l'établissement

Le Foyer de vie la Couronne est un établissement qui a été créé en 1974. Il est un lieu de résidence et un lieu d'accueil de jour, modulable et temporaire proposant 52 places dédiées à l'accompagnement des personnes adultes en situation de handicap intellectuel comprenant :

- 35 places d'hébergement permanent
- 10 places d'accueil de jour
- 5 places d'accueil modulable
- 2 places d'accueil temporaire séquentiel /d'urgence

Le renouvellement d'agrément en date du 12 janvier 2017 prévoit une adaptation des modalités de solution de places, correspondant aux souhaits de la population accueillie.

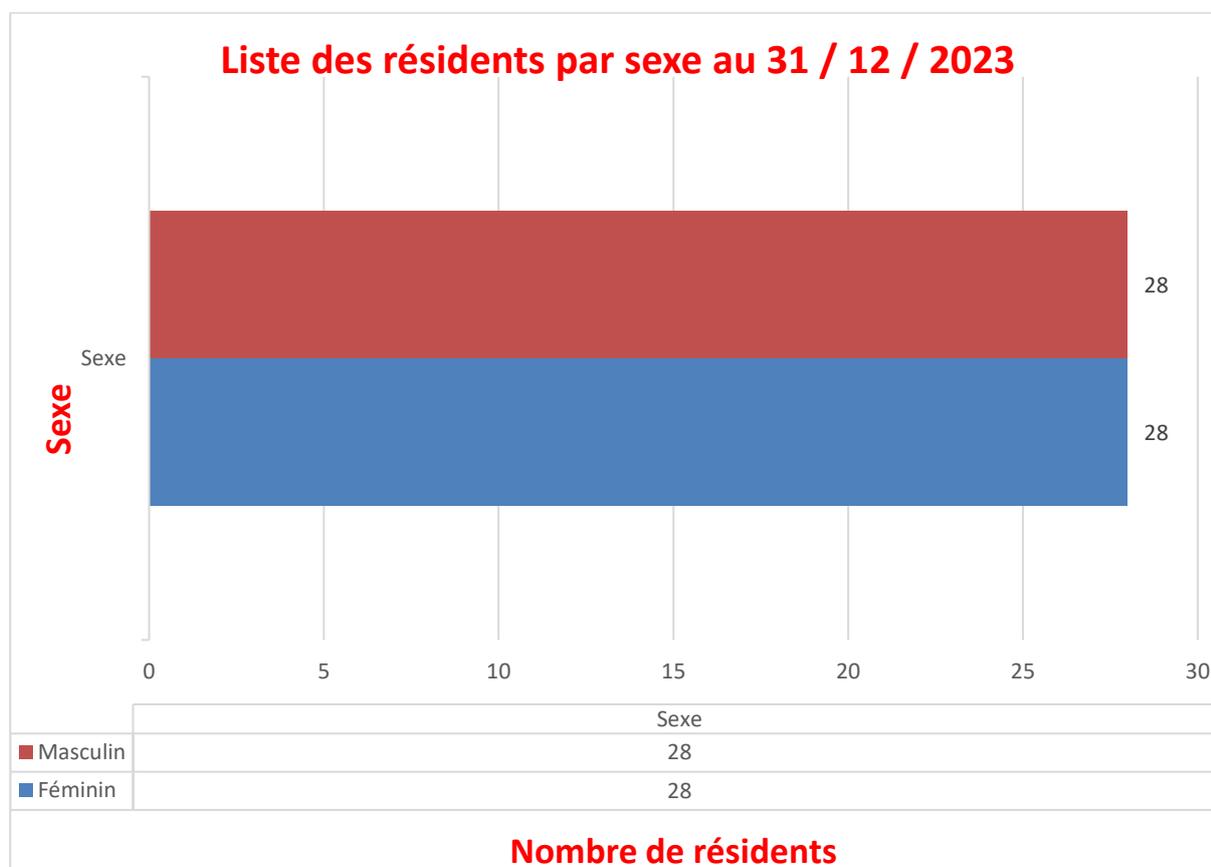
Les activités proposées au foyer de vie ont pour objectif de permettre aux personnes accueillies de développer des compétences, maintenir des acquis, exprimer des potentialités, en fonction des centres d'intérêt, des possibilités et des limites de chacun.

La participation des personnes aux activités est l'expression de choix résultant de temps d'écoute des attentes et des besoins, permettant le déploiement d'actions éducatives à partir du projet personnalisé individuel.

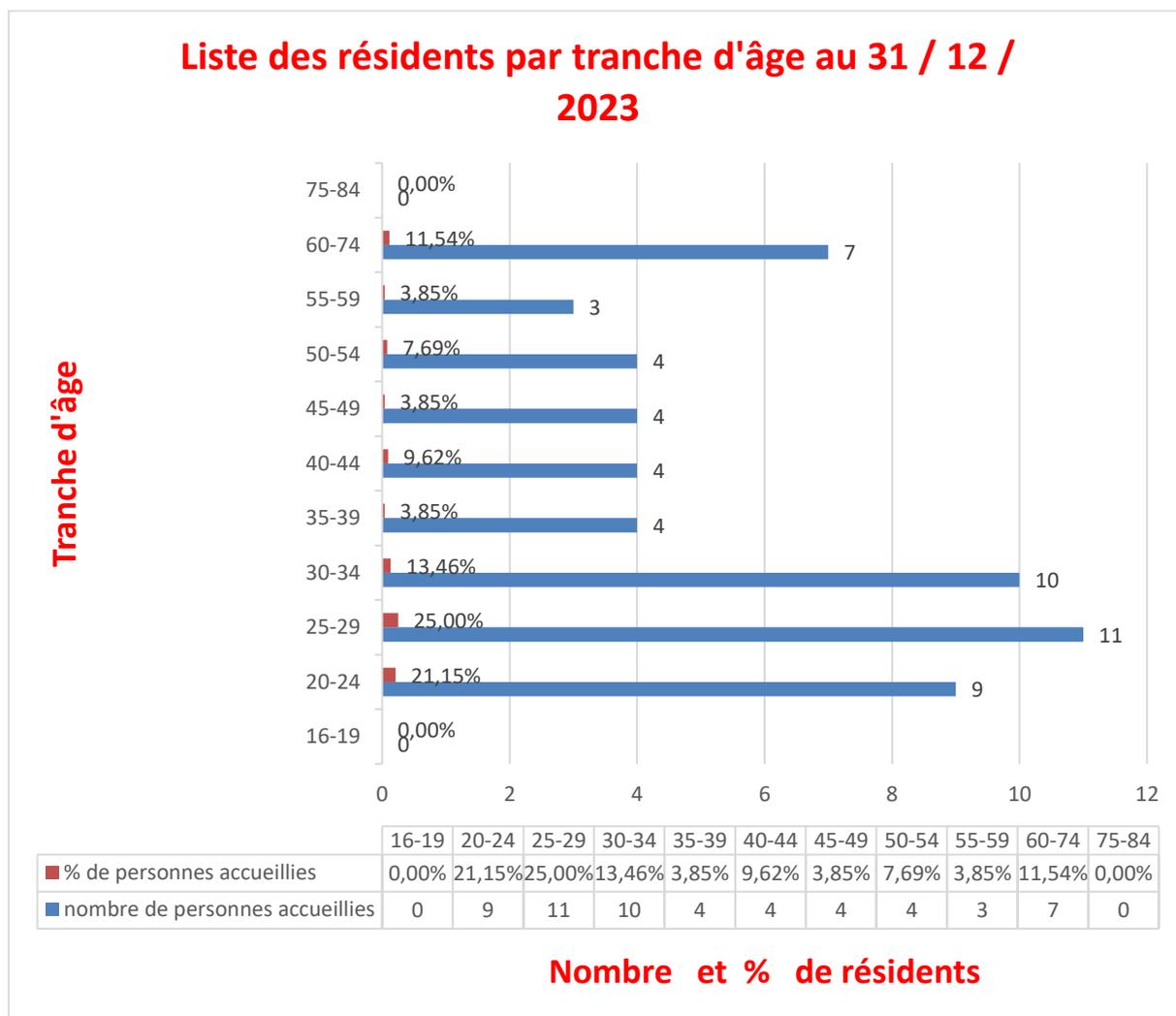
Les objectifs d'accompagnement de l'équipe pluridisciplinaire sont de faciliter la participation des personnes à s'investir dans la cité par l'inscription dans les projets inclusifs, apprendre à exercer leur pouvoir d'agir, favoriser la pair-aidance, accéder aux soins, vivre dans un environnement favorisant la participation aux activités sportives, culturelles et sociales.

## II – Personnes accueillies

### Répartition par sexe



Répartition par tranche d'âge



**Commune d'origine**

Les Résidents sont majoritairement originaires du Lot et Garonne, 11 usagers sont originaires d'autres départements : Gironde, Charentes Maritimes, Val d'Oise, Gers, et Seine et Marne.

**Mouvements : Nombre d'entrées et origine de la demande / Nombre de sorties et orientation**

Service	Hébergement	Accueil de Jour	TOTAL
AU 01/01/23	42	13	55
Entrées	0	1	1
Sorties	0	0	0
AU 31/12/22	42	14	56

2023	NOM	était entré(e)	Sortie le	va à	NOM	Entrée le	vient de
HEB.							
AJ					ARIFI	14-nov-23	IME Lalande

### III – Evolution de l'activité

Nombre de journées

RECAPITULATIF D'ACTIVITE - FOYER LA COURONNE																
2023																
ANNEE	Hébergement								AJ				PJ + PJM + AJ			
	PJ				PJM				AJ				TOTAL BP	TOTAL RÉALISÉ	ÉCART TOTAL	ÉCART TOTAL CUMULÉ
MOIS	BP	NB PJ RÉALISÉ	ECART	ECART CUMULE	BP	NB PJM RÉALISÉ	ECART	ECART CUMULE	BP	NB AJ RÉALISÉ	ECART	ECART CUMULE	TOTAL BP	TOTAL RÉALISÉ	ÉCART TOTAL	ÉCART TOTAL CUMULÉ
JANVIER	1266	1 266	0	0	36	36	0	0	220	218	-2	-2	1 522	1 520	-2	-2
FÉVRIER	1166	1 171	5	5	30	9	-1	-1	200	179	-21	-23	1 376	1 359	-17	-19
MARS	1282	1 280	-2	3	20	27	7	6	230	221	-9	-32	1 532	1 528	-4	-23
AVRIL	1225	1 223	-2	1	35	48	13	19	210	179	-31	-63	1 470	1 450	-20	-43
MAI	1224	1 252	28	27	76	59	-17	2	205	178	-27	-90	1 507	1 489	-18	-61
JUIN	1235	1 242	7	34	25	17	-8	-6	220	217	-3	-93	1 480	1 476	-4	-65
JUILLET	1152	1 200	48	82	150	108	-42	-48	200	158	-42	-135	1 502	1 466	-36	-101
AOÛT	1082	1 014	-68	14	220	290	70	22	215	167	-48	-83	1 517	1 471	-46	-147
SEPTEMBRE	1214	1 233	19	33	46	37	-9	13	210	190	-20	-203	1 470	1 460	-10	-157
OCTOBRE	1289	1 279	-10	23	13	35	22	35	220	179	-41	-244	1 522	1 493	-29	-186
NOVEMBRE	1206	1 224	18	41	54	42	-12	23	215	192	-23	-267	1 475	1 458	-17	-203
DÉCEMBRE	1079	1 120	41	82	223	193	-30	-7	210	144	-66	-333	1 512	1 457	-55	-258
TOTAL	14 422	14 504	82		908	901	-7		2 555	2 222	-333		17 885	17 627	-258	
Demandé	14 422				908				2 555				17 885			
	15 330															

L'activité négative en accueil de jour est liée aux absences pour maladie ou convenances personnelles des personnes accueillies pour 207 jours, et de l'accueil en hébergement pour 111 jours.

Des stagiaires sont accueillis tout au long de l'année et l'activité générée n'est pas valorisée. Cela correspond à 42 journées non financées.

#### Projets développés et partenariats

- Projet culturels : en partenariat avec la mairie de Boé, chaque année les personnes accompagnées participent au Salon des arts créatifs en créant des œuvres et exposant, au Salon de la lecture, à la semaine du miel, aux 47h chrono de jeu.  
Également, des projets ont été menés avec l'école Jean MOULIN à Boé et le centre aéré à Saint FERREOL.  
Durant l'été, les sorties de découvertes sur les marchés ruraux locaux sont aussi des moments de découvertes, de convivialité et de partages autant que les soirées et manifestations à thèmes en période estivale.
- Projets inclusifs, solidaires et écoresponsables : en partenariat avec les bouchons d'amour, l'AFDAS et le Hang 'art, des personnes mènent un projet éthique, solidaire et écoresponsable.  
Le tri sélectif est activement mené par l'ensemble des personnes au sein de l'établissement.
- Projet médiation animale : partenariats avec la SPA et Chevalons ensemble. Le projet de ferme au foyer a animé des moments forts en 2023.
- Projets sportifs : Défi voile à la Rochelle, sorties en randonnée, championnats de France de tir à l'arc et d'athlétisme en partenariat avec la CDSA47, le sport comme vecteur d'inclusion, la gym volontaire, les sorties à la piscine, la pétanque ou encore le « Color Run » qui est une course relais haute en couleur en partenariat avec la mairie de Boé.
- Projets de vie et projet professionnel : plusieurs stages de découverte en ESAT ont eu lieu, en partenariat avec l'ESAT Agnelis et Cart' Service de l'association Sauvegarde.
- Projet inclusifs et de partage d'expérience : Le DUODAY crée chaque année davantage d'enthousiasme des personnes à y participer procurant un fort sentiment d'émulation chez les participant et contribuer à la mise en relation avec de nouveaux partenaires favorisant de nouveaux projets inclusifs.

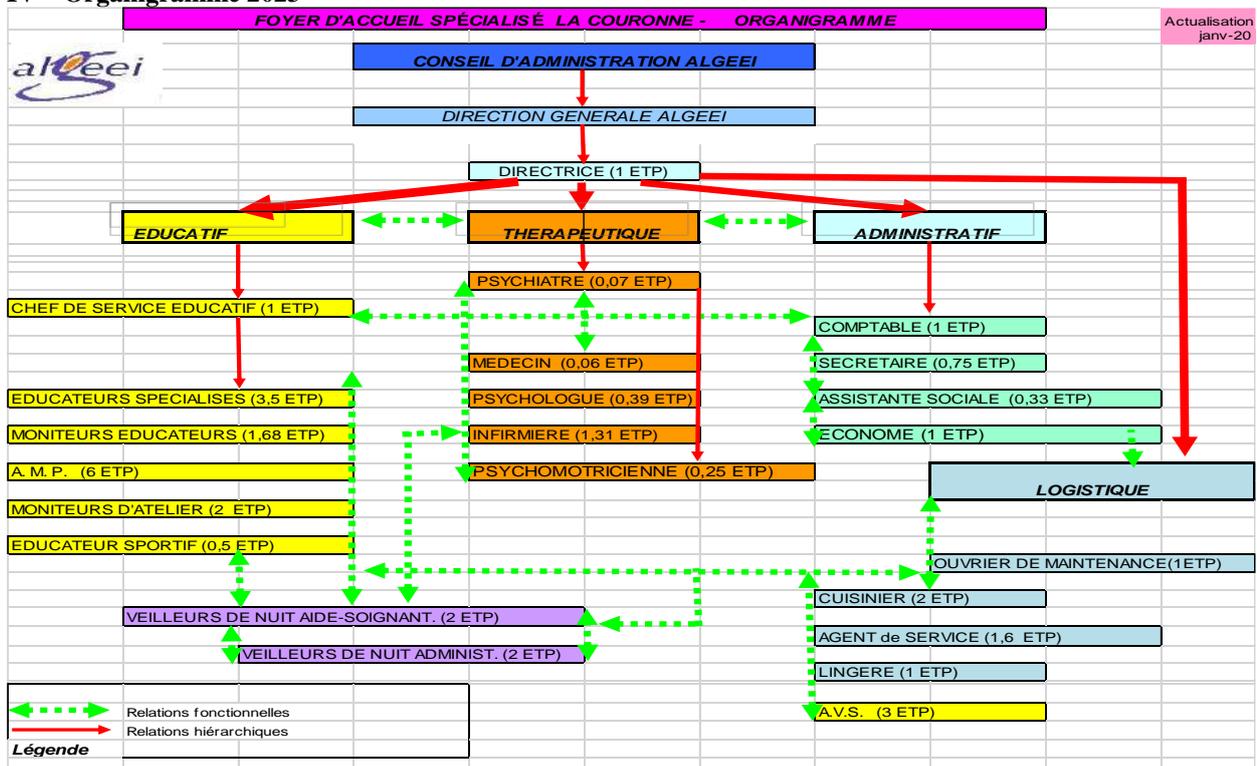
Également, l'établissement maintient son engagement avec l'ESAT Agnelis par l'accompagnement d'une travailleuse intervenant 35h/semaine sur des missions d'entretien des locaux.

- Pair aideance : Une personne accompagnée investie dans l'aide et un professionnel ont participé à la conférence sur la pair aideance organisée par l'ADES.
- Projet artistiques d'expression, de réalisation, création, dépassement de soi :
  - En partenariat avec le groupe de musiciens AA, les 5 artistes musiciens ayant participé au spectacle produit au théâtre Ducourneau en 2022 ont renouvelé l'expérience aux journées, du handicap, organisées à la mairie de Pujols en juin 2023. Ils se sont produits aux « Rencontres autour de François TOSQUELLES » au Temple sur Lot en novembre 2023 avant d'être primés « Trophée départemental récompensant l'engagement territorial » dans la catégorie inclusion.
  - En partenariat avec l'association Clownenroute, un groupe de personne participe à des journées d'intégration en établissement scolaire mais également à des ateliers d'expression artistique et corporelle.
  - Cette année les personnes investies dans les ateliers techniques de création ont participé à la préparation et à la décoration de l'Espace culturel François MITTERAND à l'occasion de la fête de l'ALGEEI lors de son assemblée générale.

#### Axes d'amélioration, évolutions

En 2023, de nouveaux partenariats ont été formalisés avec le Hang'art, LM motoculture, la mairie de Layrac, l'association « Au bonheur des Chevaux » et d'autres se sont renforcés tels qu'avec l'association AGIR ABCD, le groupe AA ou encore l'Institut de Formation des Professionnels de Santé. Également, le projet d'accueil d'animaux a suivi son cours avec l'aménagement de l'environnement et la construction de l'enclos par le groupe « atelier technique ».

#### IV – Organigramme 2023



## Effectifs ETP

0	ETP	Catégorie	C-M-E	H-F
1	1	paramédical	Maîtrise	Femme
2	0,75	éducatif	Maîtrise	Femme
3	1	éducatif	Cadre	Femme
4	1	éducatif	Employé	Femme
5	1	administration	Maîtrise	Femme
6	1	généraux et rest°	Employé	Femme
7	1	éducatif	Employé	Femme
8	1	généraux et rest°	Employé	Femme
9	1	AVS	Employé	Femme
10	0,5	éducatif	Employé	Femme
11	1	éducatif	Employé	Femme
12	1	éducatif	Employé	Femme
13	1	paramédical	Employé	Femme
14	0,25	paramédical	Employé	Femme
15	1	éducatif	Maîtrise	Femme
16	0,685	éducatif	Employé	Femme
17	1	éducatif	Employé	Femme
18	0,31	paramédical	Maîtrise	Femme
19	1	paramédical	Employé	Femme
20	1	direction	Cadre	Femme
21	1	AVS en attente	Employé	Femme
22	1	éducatif	Employé	Femme
23	0,75	administration	Employé	Femme
24	1	éducatif	Employé	Femme
25	1	éducatif	Maîtrise	Homme
26	1	paramédical	Employé	Homme
27	1	paramédical	Employé	Homme
28	1	AVS	Employé	Homme
29	0,75	éducatif	Maîtrise	Homme
30	1	généraux et rest°	Employé	Homme
31	1	administration	Maîtrise	Homme
32	1	généraux et rest°	Employé	Homme
33	1	éducatif	Employé	Homme
34	0,06	médical	Cadre	Homme
35	1	généraux et rest°	Employé	Homme
36	1	éducatif	Employé	Homme
<b>36</b>	<b>32,1</b>			<b>24 F et 12 H</b>
<b>salariés</b>	<b>ETP</b>			

## Mouvements de personnel

31/01/2023	Psychiatre	0,06		-0,06	
28/03/2023	Educateur spécialisé	1,00		-1,00	
29/03/2023	Educateur spécialisé		1,00	0,00	
30/04/2023	Ouvrier entretien	1,00		-1,00	
30/04/2023	Infirmier	0,97		-1,97	
01/05/2023	Ouvrier entretien		1,00	-0,97	
01/05/2023	Infirmier		1,00	0,03	
18/05/2023	AES	1,00		-0,97	
19/05/2023	AES		1,00	0,03	
19/06/2023	Infirmier		1,00	1,03	
18/08/2023	Infirmier	1,00		0,03	
29/08/2023	Educateur spécialisé	1,00		-0,97	
01/09/2023	Educateur spécialisé		1,00	0,03	
01/09/2023	Infirmier	1,00		-0,97	
03/09/2023	Ouvrier logistique	1,00		-1,97	
04/09/2023	Ouvrier logistique		1,00	-0,97	
30/09/2023	Assistant social	0,33		-1,30	
09/10/2023	Infirmier		1,00	-0,30	
28/11/2023	Psychomotricien		0,25	-0,05	
<b>ETP au 31/12/2023 :</b>				<b>32,08</b>	24F + 12H

L'année a été marquée par les 4 départs en retraite de personnels ayant exercé toute leur carrière au foyer.

## **Formations**

Les formations réalisées en 2023 sont :

- Conduite de véhicules
- Approfondissement connaissance des publics
- Évaluation externe : sensibilisation et clé de Compréhension de la méthode
- Premiers secours en santé mentale
- Système de sécurité incendie
- Santé Sécurité au Travail sauveteur secouriste
- Piloter et animer la dynamique qualité
- Évaluation du potentiel suicidaire
- Gestion des situations d'agressivité
- Accompagnement vie affective et sexuelle
- Formation aux risques CYBER
- Balnéothérapie
- Snoezelen
- Manipulation extincteurs
- Qualité de vie au travail
- Logiciel NOVRH
- Sophrologie
- Informatique
- Habilitation électrique
- Bien rouler à vélo

## **V- Démarche qualité**

Le départ de la Référente qualité et QVT a amené à un changement de référent qualité dès le mois de janvier 2023.

Les axes du plan d'actions qualité ont porté sur :

- Le circuit du médicament ARCHIMED
- Les procédures d'accès au dossier médical, d'élaboration des projets d'activité, d'admission, de doléances, de gestion des événements indésirables.

Le projet d'établissement est en cours d'écriture.

La mise à jour du MAQ Associatif a été accomplie.

En septembre 2023, une apprentie en Bachelor M.E.S.S. (Management des structures de l'Économie Sociale et Solidaire) a été recrutée dont les objectifs prioritaires de travail ont été axés sur le renfort à la démarche qualité et le support à la préparation de l'évaluation externe prévue 3ème trimestre 2024.

La démarche QVT a été redynamisée dernier trimestre. Un questionnaire a été diffusé afin de définir le thème de travail choisi par le personnel, en décembre 2023 qui a été « la communication ».

La participation active des personnes accompagnées et des professionnels de l'établissement à la réécriture du projet associatif de l'ALGEEI a marqué des temps forts durant le premier trimestre 2023.

## **VI – Rapport budgétaire**

### ***Analyse par groupe***

#### **GROUPE 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante :**

Des dépenses importantes ont été réalisées à cause des différentes augmentations du coût général de la vie, comme l'électricité pour 16 684.06€. Même constat au niveau du budget alimentation qui a subi des augmentations de tarifs, mais cela a été atténué par une augmentation du budget prévu en début d'année 2023. Nous avons réalisé des économies importantes en chauffage avec le bouclier tarifaire pour 10 599.54€. Nous avons aussi réduit les dépenses générales sur les fournitures et produits d'entretien pour 7 234.66€.

Cette année nous avons fait 541.33 € d'économie sur les prestations à caractères médico-sociales ce qui montre la maîtrise des dépenses effectuées. Nous constatons une augmentation globale des frais de missions et réceptions de 326.37 €, soit +15.06 %, une diminution globale des frais postaux de 580.20 €, soit -45.89%, une augmentation globale des frais de télécommunications de 3 161.02 €, soit +58.47 %. Des évolutions technologiques engagés par l'association ont généré des coûts importants lors de leurs mises en place. Des dépenses importantes ont été faites pour la sécurisation des données informatiques. On retrouve une stabilisation des dépenses de prestations de blanchissage, -223.26 € grâce au passage à une facturation au réel au lieu d'un forfait, et des charges importantes de prestation de service pour la mise à disposition du nouveau logiciel RH NOVRH qui n'a pas été budgétisé en 2023, pour 6705.61€

### **GROUPE 2 : Dépenses afférentes au personnel.**

Nous réalisons un fort déficit de -133 507.30 €, qui s'explique principalement par :

- Une reprise de budget de 101 545.13€ en cours d'année 2023.
- Différentes indemnités de départ à la retraite pour environ 49 800.00€.
- Prestation extérieure de ménage pour 10 639.58 €
- Honoraires psychologue pour résoudre une situation professionnelle nécessitant un suivi particulier pour 1 800.00 €.
- Frais de mise en place de la plateforme HUBLO, 1 241.02€
- Charges de formations non remboursées 14 742.00 €

Le déficit global du Groupe 2, s'explique par la diminution de l'enveloppe globale allouée en 2023, soit 101 545.13 €. Les départs en retraites ont généré des charges importantes pour 49 800.00 €. Par contre, nous avons fait des économies sur le salaire du chef de service éducatif de l'établissement en arrêt maladie et non remplacé sur l'année. Ces chiffres ne représentent la réalité et restent exceptionnels car à ce jour des postes paramédicaux ne sont pas pourvus et le budget alloué ne permet pas de couvrir les dépenses.

### **GROUPE 3 : Dépenses afférentes à la structure.**

- La location des locaux représente 70 % du budget global du Groupe 3 avec 456 655.83 €, qui a fait l'objet d'une augmentation de 3.5% en cours d'année, cela réduit considérablement les possibilités de dépenses incontournables de fonctionnement de l'établissement.
- Les entretiens, réparations et maintenances représentent une charge supplémentaire de 56 908.71 €. Le budget prévisionnel ne pouvait pas couvrir toutes les dépenses obligatoires de 2023, comme les différents contrats de maintenances, informatiques (logiciels, wifi, PABX) pour 10 250.17€, cuisine et lingerie 4 878.00€, parc et jardin 8 655.39€, différents matériels et équipements (ascenseurs, pompes de relevage, baignoire Balnéothérapie) pour 6 235.90€ ainsi que pour les bâtiments (prestation P2, SSI, vérifications extincteurs et BAES) pour 20 131.36€. À cela, s'ajoute différents entretiens et réparations (climatisation, VMC, pompe relevage, SSI) pour 14 766.61€.

### ***Provisions et résultat***

Le résultat comptable avant affectation est de -149 354,70 €.

Nous devons effectuer une reprise de dotation pour 2023 pour 447 112.00€.

Le résultat administratif est donc de -596 466.70 €.

Le déficit sera affecté sur la réserve de compensation existante de 365 058.70€ et le solde sur 2024 pour 231 408.00€.

## **VII – Conclusion**

Cette année a été marquée par la mise en œuvre de tous les projets personnalisés des personnes sur le modèle SERAFIN dans le cadre du déploiement du logiciel IMAGO DUI (Dossier Unique Informatisé).

S'agissant des partenariats, de nouvelles rencontres professionnelles au service des personnes accompagnées ont été encouragées ou ont été renouvelées notamment avec l'Institut de Formation des Professionnels de Santé qui a proposé une action d'éducation en santé portant sur la vie affective, la vie amoureuse et la vie sexuelle des personnes faisant intervenir le planning familial.

Également, l'établissement participe activement à la formation des professionnels éducatifs par l'emploi d'apprentis en formation d'éducateurs, notamment en partenariat avec l'ADES ou l'OUSTAL.

La ferme ayant pour projet de déployer la médiation animale et le prendre soin du vivant a fait l'objet d'actions transversales de préparation durant toute l'année 2023. Ce projet aura également pour finalité de proposer des actions dites d'« inclusions inversées », accueillant des personnes de MARPA, d'écoles, de crèches ou MAM, MARPA, EHPAD ou tout autre groupe de personnes curieuses, enchantées et volontaires.

L'année 2024 veut continuer à accueillir.

**La Directrice,  
Virginie PENNETIER**

# **Foyer La Ferrette**

# FOYER LA FERRETTE

## PRESENTATION GLOBALE DE L'ÉTABLISSEMENT

Le Foyer « La Ferrette », situé à Castillonès, est un lieu d'accueil dédié aux adultes en situation de handicap présentant une déficience intellectuelle. Notre mission principale consiste à soutenir leur épanouissement, à renforcer leurs compétences en matière d'autonomie et à favoriser leur inclusion sociale. Cela se concrétise par un accompagnement éducatif et thérapeutique personnalisé, élaboré dans le cadre d'un projet individualisé. Nous nous engageons à donner à chaque résident un rôle actif et décisionnaire dans sa propre vie institutionnelle, à travers les activités quotidiennes, les moments d'échange et les espaces de parole.

Le Foyer dépend de l'ALGEEI 47 (Association Laïque de Gestion des Établissements d'Éducation et d'Insertion). Sa création découle d'une évaluation des besoins en matière de handicap dans le département du Lot-et-Garonne, réalisée dans le cadre du schéma départemental. Le foyer est constitué de deux parties distinctes logées au sein d'un même bâtiment, dont la Ligue de l'Enseignement de Lot-et-Garonne en est le propriétaire.

▸ **Le Foyer de vie**, créé par arrêté du 3 février 2000 par autorisation du Président du Conseil Général du Lot-et-Garonne, accueille 51, puis à ce jour 55 personnes (dont une place d'accueil temporaire). L'ouverture au public s'est faite le 9 juillet 2001. Le foyer accompagne des personnes adultes présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère, avec ou sans troubles associés.

Le foyer de vie se décline en 4 unités qui proposent un accompagnement adapté au degré d'autonomie de la personne :

→ ***La villa de semi-autonomie*** ouverte en 2010 : conformément au projet initial, la villa accueille quatre personnes présentant de réelles potentialités dans le domaine de l'autonomie quotidienne. Ceci, dans un pavillon indépendant à proximité du bâtiment principal, permettant aux personnes de consolider leurs capacités spécifiques.

→ ***Le groupe Soprano*** : propose une accentuation des repères par des activités le matin et l'après-midi.

→ ***Le groupe De Vinci*** : s'adapte au rythme de vie de la personne avec un renforcement de tous les repères institutionnels et un accompagnement accru des gestes de la vie quotidienne.

→ ***Le patio*** également créé en 2010. Cette unité accueille 7 personnes en situation de perte d'autonomie ou présentant un rythme de vie différent du fonctionnement du foyer de vie « classique ».

L'ensemble de la logistique, des lieux de vie, de repas et de loisirs sont pensés ainsi que l'encadrement, le contenu et les repères d'activité. Le rythme proposé tient compte des attentes de la personne favorisant ainsi un apaisement des tensions liées aux contraintes collectives.

Afin d'éviter les effets de cloisonnement, des passerelles sont mises en place entre les différents groupes ainsi qu'avec le Foyer d'Accueil Médicalisé dès que les activités le permettent.

▸ **Le Foyer d'Accueil Médicalisé** (F.A.M.) a été créé par arrêté conjoint du 11 février 2002 du Président du Conseil Général du Lot-et-Garonne et du Préfet du Lot-et-Garonne pour accueillir 10 personnes adultes présentant des troubles du spectre de l'autisme. Il a été ouvert au public le 15 octobre 2002 et accompagne désormais 12 personnes. L'accompagnement est basé sur une méthodologie de travail conforme aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles (ANESM/HAS).

L'équipe pluridisciplinaire est spécialement formée et qualifiée pour répondre aux besoins spécifiques de chaque personne, afin de favoriser la communication, l'autonomie, le bien-être et la qualité de vie des personnes.

## LE FOYER DE VIE

### I- LES PERSONNES ACCUEILLIES

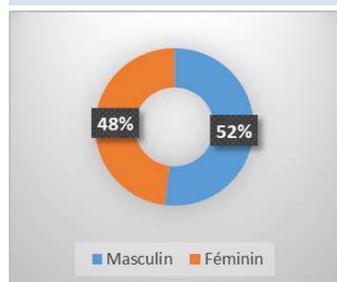
Le foyer de vie accueille des personnes présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère, avec ou sans troubles associés, conformément à son agrément. Les résidents accueillis ne nécessitent pas de suivi médical constant en théorie, mais ne sont pas ou plus en capacité de travailler en milieu ordinaire ou même dans un environnement protégé.

L'admission est conditionnée à un avis favorable de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), exprimé par une notification d'orientation vers un foyer de vie (ou foyer occupationnel).

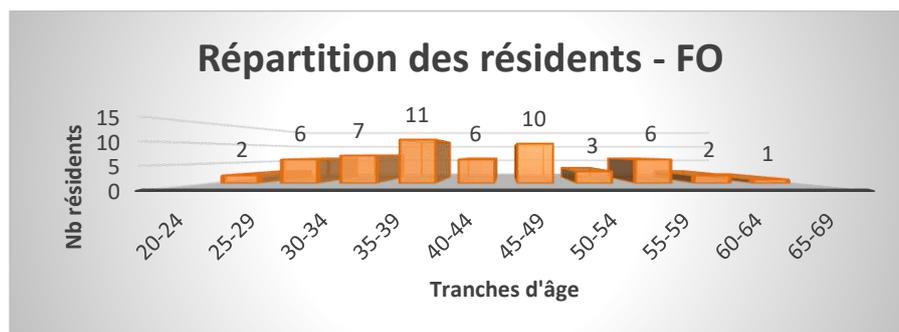
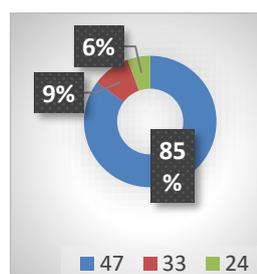
Le concept de déficience intellectuelle englobe en réalité une multitude de situations, caractérisées par des compétences variables dans différents domaines : rapport à l'espace et au temps, faiblesse ou absence des acquis scolaires de base, difficultés de compréhension et d'expression, capacité d'élaboration limitée... Il est important de noter que la plupart des personnes accompagnées présentent également des troubles psychiatriques associés. De plus, un quart d'entre elles sont également confrontées à un handicap physique associé.

#### Données statistiques au 31/12/2023

SEXE	
Masculin	28
Féminin	26



Département d'Origine	
47	46
33	5
24	3



**Moyenne d'âge : 41,6 ans**

### **Type d'accompagnement et durée moyenne de prise en charge :**

La durée d'accompagnement dépend des besoins objectifs de la personne et de ses attentes. Elle peut démarrer à la majorité et ne connaît pas de limites supérieures, mis à part le choix ou l'exigence d'autres modalités d'accompagnement. De manière générale le turn-over est faible, ce qui implique un niveau d'attente à l'entrée qui peut être conséquent. La place d'accueil temporaire permet cependant de préparer d'éventuelles admissions et de ne pas laisser sans solutions (même s'il s'agit de solutions ponctuelles) les personnes pour lesquelles l'urgence sociale est forte.

La chambre d'accueil temporaire a hébergé toute l'année une résidente en hébergement permanent dont la chambre était en travaux pour remise aux normes « PMR ». Les travaux dont le maître d'ouvrage est le propriétaire, ont pris énormément de retard. En accord avec le CD47, l'accueil temporaire s'effectue en journée sans hébergement, ce qui réduit l'activité du fait de la contrainte des transports quotidiens.

Compte-tenu des exigences légales, mais aussi de l'extrême hétérogénéité des personnes accueillies, l'individualisation de la prise en charge est un point central de la proposition d'accompagnement. Ce suivi individuel est construit avec le résident et sa famille, à partir des attentes, mais aussi à partir de l'évaluation des besoins réalisée en équipe pluridisciplinaire. La dimension de lieu de vie est centrale et permet d'impliquer pleinement la personne. Comme nous l'avons vu dès l'introduction, notre ambition est de rendre le résident acteur et auteur de sa vie institutionnelle, ce qui préfigure la capacité d'inclusion sociale. Ceci passe par la prise en considération et, dans la mesure du possible, par la parole de la personne. En l'absence de capacités d'expression verbale, d'autres stratégies d'expression sont proposées pour ne pas rompre cet axe de travail fondamental.

### **Entrées et sorties de l'année :**

Une sortie (par décès d'une personne).

Admission d'un jeune homme de 20 ans issu d'un IME du 47.

## **II- ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ**

### **Nombre de journées :**

L'activité initialement budgétée était de 19 601 journées et nous avons réalisé 19 502 journées, soit une sous-activité de 99 journées. Cette légère sous-activité est liée à des résidents prenant un peu plus de vacances qu'autorisé par le règlement départemental et au délai décent avant d'admettre une nouvelle personne suite au décès brutal d'une résidente.

### **Projets développés :**

- **Les activités physiques et sportives :** Le foyer a maintenu une bonne dynamique dans ce domaine grâce à une variété d'activités physiques, notamment les activités sportives proposées par l'éducateur sportif. Le bowling, la gymnastique et la danse en club sont très appréciées des résidents. Ces activités physiques sont complétées par la participation au Sport adapté. Le sport/santé est un des axes du projet d'établissement puisqu'il contribue à la prévention des effets du vieillissement chez les personnes ainsi qu'à la prévention de l'obésité.

- **Les fêtes institutionnelles:** Les fêtes institutionnelles ont rythmé l'année, créant des moments de convivialité. De la galette des rois aux fêtes de fin d'année, chaque occasion a été célébrée avec enthousiasme avec parfois l'invitation d'autres établissements ou des familles des résidents.

- **Les séjours organisés par le foyer:** deux séjours ont été organisés par le foyer en Dordogne en juin et en août, offrant aux résidents l'opportunité de découvrir de nouveaux lieux en rompant avec la routine institutionnelle. Ces séjours sont toujours très plébiscités par les résidents.

- **La participation à la vie sociale et culturelle du village et alentours :** Les résidents sont toujours impliqués dans la distribution des programmes du cinéma associatif local. Ils participent régulièrement aux événements locaux, tels que les concerts, les marchés, les lotos... Ils participent également aux spectacles de fin d'année des associations de danse et de chant où leurs représentations sont toujours très applaudies.

- **Le projet collaboratif avec l'école élémentaire :** Le foyer a initié un projet avec l'école élémentaire de Lougratte favorisant des échanges entre les résidents et les jeunes élèves autour d'un projet commun.

- **La participation au DuoDay :** Six résidents ont eu l'opportunité de participer au DuoDay, une journée dédiée à la découverte du monde professionnel en partenariat avec des entreprises locales. Face à l'enthousiasme des duos, l'expérience se renouvellera en 2024.

## LE FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ

### I- LES PERSONNES ACCUEILLIES

Les usagers du FAM, conformément à l'agrément du service, présentent des troubles du spectre de l'autisme. Certains sont directement concernés par le diagnostic d'autisme, d'autres présentent des traits autistiques inscrits dans une autre pathologie (le plus souvent psychotique).

Le fil conducteur pour diagnostiquer l'autisme dans le DSM-5 est la notion de spectre, qui signifie que l'autisme regroupe une grande variabilité dans l'intensité des troubles mais avec des caractéristiques communes, présentant deux groupes principaux de signes : difficultés persistantes sur le plan de la communication et des interactions sociales, et comportements stéréotypés et intérêts restreints.

L'expression de ces pathologies reste unique et spécifique comme le précisent les RBPP (ANESM, 2009 : *Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissant du développement*) : « Il faut souligner que chaque personne est singulière et que ses caractéristiques évoluent selon les moments de sa vie ».

Les recommandations de bonnes pratiques sont mises en œuvre autour de 6 axes principaux :

- **Une approche individualisée :** Chaque personne est unique, c'est pourquoi nous élaborons des projets d'accompagnement personnalisés en collaboration avec la personne et sa famille. Ces projets tiennent compte des besoins, des intérêts et des attentes de chaque résident, et sont régulièrement réévalués pour assurer leur pertinence et leur efficacité.

- **La formation du personnel :** Notre équipe est composée de professionnels formés et expérimentés dans le domaine de l'autisme. Ils bénéficient régulièrement de formations spécifiques pour actualiser leurs connaissances et leurs compétences, et sont guidés par des protocoles et des pratiques basées sur les recommandations en cours.

- **La communication et les interactions** : Nous mettons en place des stratégies de communication adaptées aux besoins de chaque résident, en utilisant des outils visuels, des pictogrammes, des supports numériques et d'autres méthodes pour favoriser la compréhension et l'expression. Nous encourageons également les interactions sociales et les activités de groupe pour promouvoir le développement des compétences sociales et relationnelles.

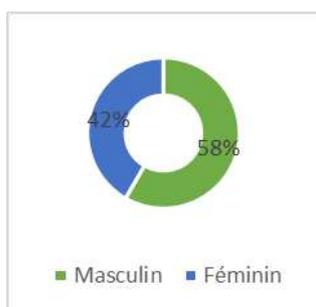
- **Le partenariat avec les familles et les professionnels** : Nous croyons en l'importance de travailler en étroite collaboration avec les familles, les tuteurs légaux et les professionnels impliqués dans la vie et le suivi des résidents. Nous favorisons une communication ouverte et transparente, et nous encourageons la participation active des familles dans le processus d'accompagnement.

- **Le suivi médical et paramédical** : En plus d'un accompagnement éducatif et social, nous assurons un suivi médical et paramédical régulier pour répondre aux besoins de santé spécifiques des résidents présentant des TSA. Nous collaborons avec des professionnels de la santé spécialisés pour garantir une prise en charge globale et cohérente.

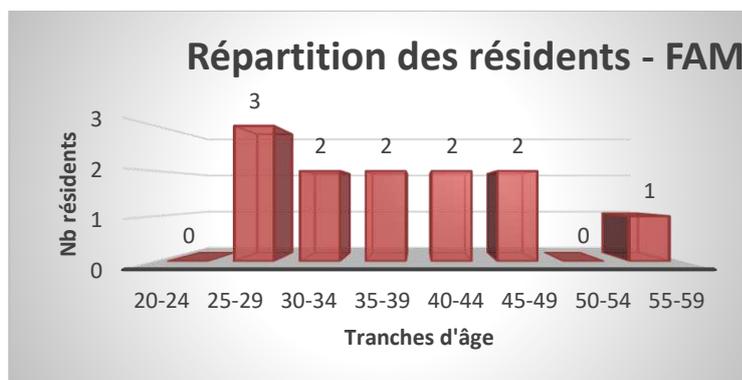
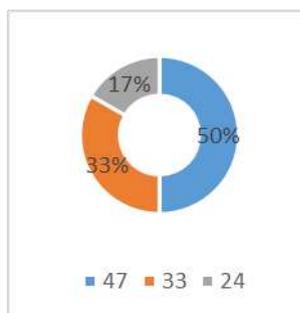
- **L'environnement** : L'architecture du foyer n'est pas vraiment adaptée à l'accompagnement des personnes avec autisme. La future construction du bâtiment des salles d'activités dédié au FAM, répondra parfaitement aux besoins des personnes en matière de structuration de l'espace et de prise en compte des sensibilités sensorielles des personnes.

**Données statistiques au 31/12/2023 :**

SEXE	
Masculin	7
Féminin	5



Département d'Origine	
47	6
33	4
24	2



**Moyenne d'âge : 37.5 ans**

### **Type d'accompagnement et durée moyenne de prise en charge :**

La durée d'accompagnement dépend des besoins objectifs de la personne et de ses attentes. Elle peut démarrer à la majorité et ne connaît pas de limites supérieures, mis à part le choix ou l'exigence d'autres modalités d'accompagnement. De manière générale le turn-over est très faible, ce qui implique un niveau d'attente à l'entrée qui peut être conséquent.

Les spécificités liées aux troubles du spectre de l'autisme et à l'agrément de Foyer d'Accueil Médicalisé impliquent une articulation à la fois affinée et appuyée entre l'approche éducative et thérapeutique (médicale et paramédicale). Chaque registre préservant et assumant ses différences, mais devant intégrer une cohérence d'ensemble. Les priorités de travail sont guidées par les évaluations régulières.

### **Entrées et sorties de l'année :**

Pas de mouvement cette année dans l'effectif.

## **II- ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ**

**Nombre de journées :** Nous avons réalisé 4 338 journées pour 4 361 journées prévues, soit une très légère suractivité de 23 journées.

### **Projets développés :**

La supervision de l'équipe a permis de repenser les activités pour mieux répondre aux besoins des usagers. Hors temps de « vie quotidienne », les matinées sont réservées aux apprentissages afin de faire émerger de nouvelles compétences. L'approche est très individualisée.

Les après-midi sont dédiées aux activités dans ou hors les murs (piscine, médiation animale, contes, esthétique, détente, jardin, activités sensorielles, activités cognitives, activités physiques (marche, tir à l'arc, escalade, vélo, tennis, danse, gymnastique...), sport adapté.

Les fêtes institutionnelles programmées tout au long de l'année et partagées avec le foyer de vie, représentent un repère temporel pour les résidents qui sont toujours très en demande pour y participer.

2 résidents ont choisi de partir avec un organisme de vacances adaptées pendant leurs vacances.

Le projet d'un bâtiment dédié aux activités du FAM a été relancé avec le changement d'architecte pour mener à bien ce projet. La construction devrait débuter au second semestre 2024. Nous visons plus particulièrement la différenciation des lieux, entre activités et hébergement, mais aussi la spécification des salles par types d'activités.

Le bâtiment sera équipé de :

- une salle d'activités cognitives
- une salle d'activités sensorielles
- une salle d'activités manuelles
- une salle snoezelen
- une salle de retrait

### **Partenariats avec le Foyer de vie et le FAM :**

En règle générale, de nombreux partenariats sont mis en œuvre dans le canton, mais aussi au sein du département limitrophe, notre établissement étant situé sur la « frontière » avec la Dordogne. Ces partenariats permettent de proposer des activités hors institution aux usagers (clubs équestres, piscine, vie associative, sport adapté, vie culturelle, loisirs...), dans ce cas, les partenariats sont systématiquement formalisés par le biais d'une convention. Les partenariats peuvent également permettre d'étendre ou de relayer notre

accompagnement : centres de soins psychiatriques ou somatiques, autres institutions médico-sociales, Centre de Ressource Autisme, Centre d'Expertise Autisme Adultes, HandiSanté 47, John Bost... Les partenariats permettent aussi de recevoir ou de dispenser des formations : écoles de travailleurs sociaux... Il s'agit donc d'ouvertures et d'enrichissements fondamentaux pour l'équilibre des usagers et de l'institution. L'accueil de stagiaires en formation s'est maintenu tout au long de l'année.

Clownenroute est toujours très investi par les résidents et les équipes. Le partenariat avec le cinéma associatif du village se poursuit.

Des « échanges » entre des résidents du Foyer de vie de Monséguir (33) et des résidents du Patio se sont poursuivis. Cette expérience est toujours aussi positive et pourra être prolongée à la demande des résidents.

Les partenariats avec des professionnels libéraux dans les locaux du foyer :

- Une orthophoniste intervient au foyer 2h/semaine
- Un kinésithérapeute intervient au foyer 2 matinées/semaine
- Une IDE intervient lorsque cela est nécessaire pour les soins pendant les week-ends
- Un pédicure intervient régulièrement sur site

### **Démarche qualité :**

En 2023, la démarche qualité s'est principalement focalisée sur la préparation de l'évaluation externe qui devait se dérouler en octobre mais qui a été reportée en octobre 2024, l'actualisation du projet d'établissement ayant pris du retard. Le référentiel de l'évaluation externe a été présenté aux équipes en début d'année. Les groupes de travail se sont organisés.

- 10 réunions CODIR et 10 réunions COPIL ont eu lieu. Certaines procédures ont dû être créées ou mises à jour pour le Foyer de vie et pour le FAM, notamment la procédure de distribution de médicaments, la procédure de réclamations et des plaintes, la procédure sur la gestion des crises.

De plus, l'enquête de satisfaction auprès des résidents a été relancée en fin d'année pour un retour des résultats en 2024.

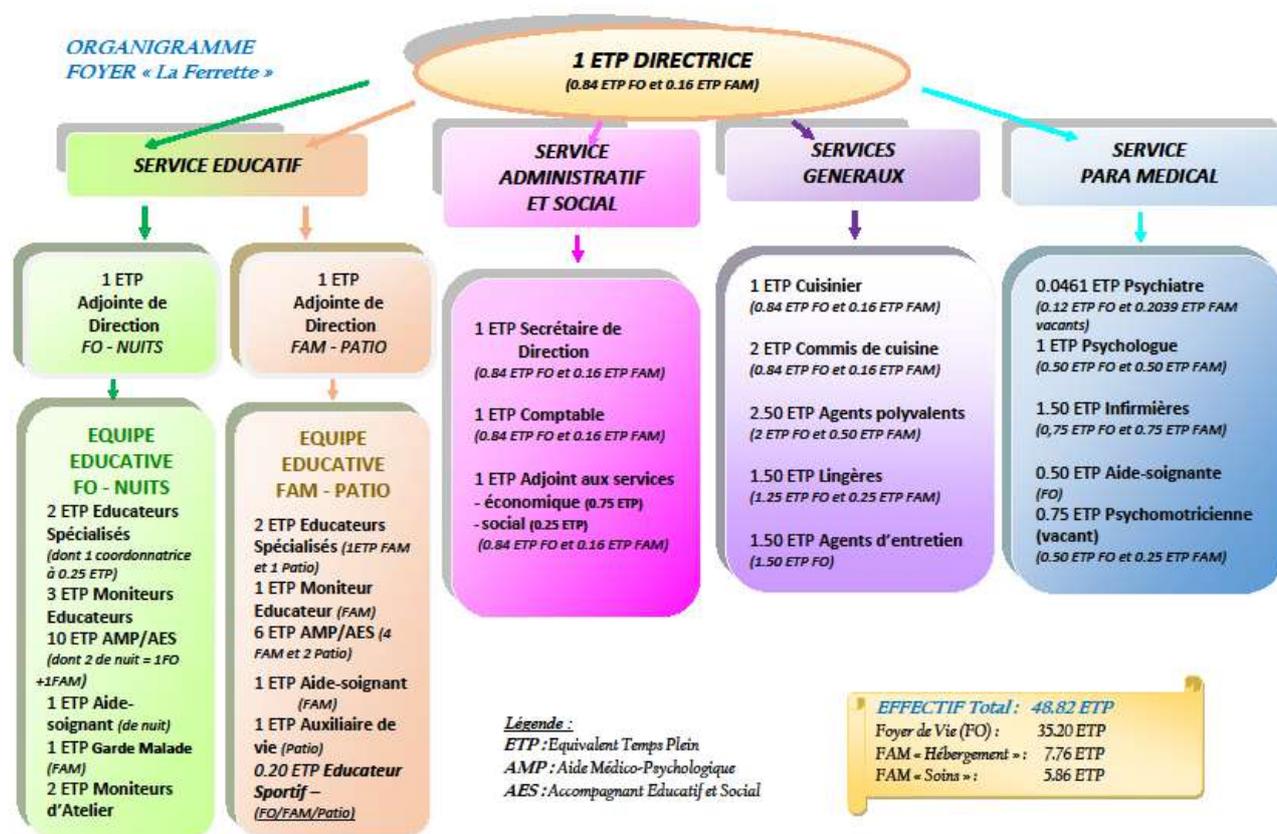
### **Démarche Qualité de Vie au Travail :**

La démarche QVT est pilotée au foyer par un COPIL QVT composé de :

- une référente QVT (Monitrice-éducatrice)
- 1 personnel éducatif
- 1 personnel administratif
- 2 adjointes de direction
- la directrice

Selon la méthodologie associative, un thème QVT a été choisi et travaillé tout au long de l'année 2023. Ce thème s'intitule « L'accueil des nouveaux salariés en CDD ». Il débouchera en 2024 sur la création d'une procédure et d'un livret d'accueil établissement.

### III- ORGANIGRAMME :



31/12/2023

### Mouvement des personnels :

Départs :

- 1 Aide-soignante (départ à la retraite) - FO
- 1 AMP (départ à la retraite) - FO
- 1 Agent de service (démission) – FO + FAM

Recrutements :

- 1 Aide-soignante - FO
- 1 AMP - FO
- 1 Agent de service – FO + FAM
- 1 Médecin généraliste (0.0461 ETP) FAM

### Formations Foyer de vie et FAM :

- Formation SST : 18 personnes FO - FAM
  - Formation SSI : 43 personnes FO - FAM
  - Formation SSCT / élus CSE : 5 personnes FO - FAM
  - Formations Bureautique : 6 personnes FO - FAM
  - Formation FALC : 1 personne FO - FAM
  - Formation PSSM (Premiers Secours en Santé Mentale) : 1 personne FO
  - Formations sur l'autisme : 4 personnes FAM
  - Supervision de l'équipe du FAM : 8 jours
- La formation sur l'autodétermination a été reportée en juin 2024 (maladie du formateur) FO - FAM

## Contrats d'apprentissage au Foyer de vie :

- 1 personne en formation ME (formation 2023-2025)
- 1 personne en formation d'AES a débuté en octobre 2023 (formation 2023-2024)
- 1 personne a été diplômée AES dans l'année
- 2 personnes ont été diplômés ME dans l'année

## **RAPPORT BUDGÉTAIRE FOYER DE VIE**

### **LES CHARGES DE LA SECTION D'EXPLOITATION**

#### *GROUPE I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante :*

- Alloué 2023 : 316 492€
- Réalisé 2023 : 353 568€

Ce groupe se solde par un déficit de : 37 076€

Dépassement de 46K€ sur l'électricité. Dépassement sur les produits d'entretien de 8.7 K€. Les gains de 8 K€ sur l'alimentaire et 12.5 K€ sur l'eau atténuent le déficit.

#### *GROUPE II : Dépenses afférentes au personnel :*

- Alloué 2023 : 1 772 515€
- Réalisé 2023 : 1 867 661€

Le groupe II des dépenses afférentes au personnel se solde par un déficit de : 95 145€

Le groupe II est victime d'un sous-financement notamment de la rémunération du personnel non médical.

#### *GROUPE III : Dépenses afférentes à la structure.*

- Alloué 2023 : 534 369€
- Réalisé 2023 : 523 077€

Le groupe III des dépenses afférentes à la structure se solde par un excédent de : 11 292€

Gain de 25 K€ sur les amortissements compensant quelques dépassements sur le loyer, l'hébergement informatique et l'entretien et réparation.

### **LES PRODUITS DE LA SECTION D'EXPLOITATION**

#### *GROUPE I : Produits de la tarification et assimilés*

- Alloué 2023 : 2 616 912€
- Réalisé 2023 : 2 657 343€

Le groupe I des produits de la tarification et assimilés présente un excédent de : 40 430€ Sous activité hors département de 112 K€ compensée par la sur activité 47 2020-2023 pour 141 K€

#### *GROUPE II : Autres produits relatifs à l'exploitation :*

- Alloué 2023 : 6 465€
- Réalisé 2023 : 10 823€

Le groupe II des autres produits relatifs à l'exploitation présente un bénéfice de : 4 358 €

Gain sur la facturation des accueils temporaires (établissements secteur enfants)

*GROUPE III : Produits financiers et produits non encaissables :*

■ Alloué 2023 : 0€

■ Réalisé 2023 : 32 762€

Le groupe III des produits financiers et produits non encaissables se solde par un excédent de : 32 762€.

Gain lié à la reprise provision client douteux refusée par le CD 47

**CONCLUSION :**

Le résultat de l'exercice dégage un déficit de : 43 379€.

Proposition d'affectation de résultat : Déficit affecté à la réserve de compensation

***RAPPORT BUDGÉTAIRE FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ***

LES CHARGES DE LA SECTION D'EXPLOITATION

*GROUPE I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante :*

**FAM H :**

■ Alloué 2023 : 69 068€

■ Réalisé 2023 : 79 266€

Pour le FAM H :

Ce groupe se solde par un déficit de : 10 198€

*Budget hébergement*

Augmentation de 8 K€ sur l'électricité, 1.2 K€ sur les produits d'entretien et 1K€ sur le petit matériel

**FAM S :**

■ Alloué 2023 : 8 500€

■ Réalisé 2023 : 6 132€

Pour le FAM S :

ce groupe se solde par un excédent de 2 368€

*Budget soins :*

Petit gain sur les fournitures médicales

*GROUPE II : Dépenses afférentes au personnel.*

**FAM H :**

■ Alloué 2023 : 423 780€

■ Réalisé 2023 : 431 841€

Pour le FAM H :

Le groupe II se solde par un déficit de : 8 061€

*FAM H : Budget estimé sous-évalué*

Au niveau du FAMS, gain sur poste non pourvu et financement SEGUR pour le FAM Hébergement

**FAM S :**

■ Alloué 2023 : 340 541€

■ Réalisé 2023 : 310 967€

Pour le FAM S :

Le groupe II se solde par un excédent de 29 574€

*GROUPE III : Dépenses afférentes à la structure.*

**FAM H :**

■ Alloué 2023 : 116 615€

■ Réalisé 2023 : 121 168€

Pour le FAM H :

Le groupe III se solde par un déficit de : 4 553€

Au FAMH : Augmentation du loyer de 2,5 K€ et inflation sur l'ensemble des autres lignes

**FAM S :**

■ Alloué 2023 : 100 €

■ Réalisé 2023 : 105€

Pour le FAM S :

Le groupe III se solde par un déficit de : 5€

## LES PRODUITS DE LA SECTION D'EXPLOITATION

### *GROUPE I : Produits de la tarification et assimilés*

#### **FAM H :**

- Alloué 2023 : 608 052€
- Réalisé 2023 : 607 337€

#### **FAM S :**

- Alloué 2023 : 349 141€
- Réalisé 2023 : 324 766€

FAMH : Résultat déficitaire de 715€ qui s'explique par une sous activité hors 47 de 50 K€ compensée par la sur activité 47 2020-2023 pour 25 K€ et par le financement ARS de 24 375 € pour le coût du SEGUR.

FAM S : Résultat déficitaire, 24 375 € de financement ARS sont affectés au budget hébergement pour le financement du SEGUR sur cette section.

### *GROUPE II : Autres produits relatifs à l'exploitation*

#### **FAM H :**

- Alloué 2023 : 1411€
- Réalisé 2023 : 707€

#### **FAM S :**

- Alloué 2023 : 0€
- Réalisé 2023 : 0€

FAM H : Le groupe II présente un déficit pour un montant de 704€. Budget repas du personnel surévalué.

### *GROUPE III : Produits financiers et produits non encaissables*

#### **FAM H :**

- Alloué 2023 : 0€
- Réalisé 2023 : 16 971€

#### **FAM S :**

- Alloué 2023 : 0€
- Réalisé 2023 : 0€

Le groupe III présente un excédent de 16 971€

Au FAMH reprise provision client douteux refusée par le CD 47

### **CONCLUSION :**

Pour le FAM H : le résultat de l'exercice présente un déficit de 7 260€

Pour le FAM S : le résultat de l'exercice présente un excédent de 7 562€

Proposition d'affectation des résultats :

- FAM H : Affectation du déficit à la réserve de compensation
- FAM S : Affectation de l'excédent à la réserve de compensation pour la charge de formation

### **SECTION D'INVESTISSEMENT FOYER DE VIE ET FAM**

#### ➤ Ressources :

- Amortissements 2023 : 203 150€

#### ➤ Emplois :

- Investissements réalisés en 2023 : 27 276 €
  - Licence Windows 2020 (1 200 €)
  - Barillets et clés des chambres des résidents (4 457 €)
  - Armoire frigorifique (2 441 €)
  - Chariot cuisine (1 648 €)
  - Fauteuils et canapés / Groupe DeVinci (2 309 €)
  - Plan d'évacuation (1 890 €)
  - Serveur informatique (6 569 €)
  - Sièges sur poutre / Hall (1 901 €)
  - Matériel cuisine (625 €)
  - Table pique-nique (1 012 €)

- Evaporateur / préparation froide (3 220 €)  
La livraison des Pergolas et des chariots de médicaments s'est effectuée en 2024 (retards de fabrication).  
De nombreux investissements non réalisés seront reportés dont la mise en place du Wifi.

**PROVISIONS au 31/12/2024 (Foyer de vie et FAM)** montant global de : 485 425€

- Provisions pour retraite : **39 789€**
- Provisions pour formation en complément du plan de formation : **52 214€**
- Provisions pour travaux : **301 407€**
- Provisions diverses : **92 015€**

## **CONCLUSION GENERALE**

L'année 2023 a été marquée par une belle dynamique au sein de notre foyer de vie et de notre foyer d'accueil médicalisé, avec un engagement continu pour le bien-être et l'épanouissement des résidents. Nous sommes satisfaits d'avoir pu offrir un environnement sécurisé, adapté et inclusif, où chaque personne a pu s'épanouir dans le respect de ses besoins et de ses choix.

En perspective pour l'année 2024, nous envisageons de poursuivre sur cette lancée. Les équipes restent résolument engagées à offrir un accompagnement de qualité, centré sur la personne tout en continuant à promouvoir les valeurs d'autonomie, de respect et d'inclusion.

Un des points forts de l'année 2024 sera la construction du nouveau bâtiment dédié aux salles d'activités pour le Foyer d'Accueil Médicalisé. Cette initiative, vise à offrir des espaces équipés pour répondre aux besoins spécifiques des personnes. Nous sommes impatients de voir ce projet se concrétiser et de pouvoir ainsi proposer des activités adaptées aux résidents du FAM.

**La Directrice,  
Isabelle FILLOL**

# **Pôle Les Cigalons**

**Foyer de Vie  
Foyer d'Accueil Médicalisé Perte d'Autonomie  
Foyer d'Accueil Médicalisé Autiste  
Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)**

# PÔLE LES CIGALONS

## I. PRÉSENTATION DES QUATRE ETABLISSEMENTS

### A. Agrément et missions

Les foyers « Les Cigalons » se composent de trois structures dont l'agrément est de 71 résidents.

- Le foyer de vie (FdV), qui accueille 50 résidents dont 1 place d'accueil temporaire et 2 places d'accueil de jour ;
- le Foyer d'Accueil Médicalisé pour personnes en perte d'autonomie (FAM « Les Oliviers »), qui accueille 11 résidents dont 1 place d'accueil temporaire ;
- le Foyer d'Accueil Médicalisé pour personnes autistes (FAM « La Maison Bleue ») qui accueille 10 résidents.
- Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH « chacun sa vie, chacun sa réussite ») qui accompagne 10 personnes (15-25 ans).

Le foyer de vie, qui relève de la compétence du Conseil Départemental des Landes, fut créé en 1982 pour répondre aux besoins d'accueil et d'accompagnement d'adultes atteints de déficiences intellectuelles au sein du département des Landes.

Les deux FAM, qui relèvent de la compétence conjointe du Conseil Départemental des Landes et de l'ARS Aquitaine, ont vu le jour en septembre 2011.

Le SAMSAH, relevant de la compétence conjointe du Conseil Départemental des Landes et de l'ARS Aquitaine, a étendu ses services dès le 4 septembre 2023 pour accueillir des jeunes âgés de 15 à 25 ans présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA), en rupture totale avec tout type d'accompagnement. Par ailleurs, l'ouverture prévue début 2028 d'un Établissement d'Accueil Médicalisé pour 10 jeunes TSA, sur les mêmes critères que le SAHSAH, est en cours.

Ces établissements proposent une gamme de services incluant les soins, la rééducation, l'accompagnement personnalisé et des activités collectives adaptées, que ce soit en structure ou à domicile, afin de promouvoir la qualité de vie, l'estime de soi, l'autonomie et l'inclusion sociale. Cette approche est élaborée en collaboration avec les familles et/ou les représentants légaux, tout en s'appuyant également sur le maillage partenarial du territoire.

## II. LES PERSONNES ACCUEILLIES

### A. AU FOYER DE VIE

Effectif	Femmes	Hommes	Femmes %	Hommes %	Total
2019	23	26	46,94%	53,06%	49
2020	23	26	46,94%	53,06%	49
2021	21	27	43,75%	56,25%	48
2022	21	27	43,75%	56,25%	48
<b>2023</b>	<b>21</b>	<b>27</b>	<b>43,75%</b>	<b>56,25%</b>	<b>48</b>

Évolution de la moyenne des âges :			
	Femmes	Hommes	Global
2019	40,08	42,04	41,06
2020	40,64	43,04	41,84
2021	43,08	44	43,54
2022	45,62	43,63	44,63
<b>2023</b>	<b>46,62</b>	<b>43,19</b>	<b>44,91</b>

La répartition H/F est relativement stable, les hommes représentent un peu plus de la moitié des résidents.

Au 31 décembre 2023, 48 résidents étaient accueillis au foyer de vie, dont 1 résident en accueil de jour

En 2023 l'âge moyen des résidents était de 45,13 ans.

Entrées	Femmes	Hommes	Total
2019	2	2	4
2020	0	0	0
2021	0	1	1
2022	0	0	0
<b>2023</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

Sorties	Femmes	Hommes	Total
2019	0	0	0
2020	0	0	0
2021	2	0	2
2022	0	0	0
<b>2023</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

L'âge des résidents en 2023						
Tranches d'âges	Hommes	Femmes	Total	Hommes %	Femmes %	Total %
Entre 20 et 29 ans	2	1	3	4%	2%	6%
Entre 30 et 39 ans	7	6	13	15%	13%	27%
Entre 40 et 49 ans	8	5	13	17%	10%	27%
Entre 50 et 59 ans	8	6	14	17%	13%	29%
Au-delà de 60 ans	2	3	5	4%	6%	10%
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>21</b>	<b>48</b>	<b>56%</b>	<b>44%</b>	<b>100%</b>

Ancienneté des résidents						Pourcentage en 2023
	2019	2020	2021	2022	2023	
<b>15 à plus de 30 ans</b>	4	6	7	11	11	<b>23%</b>
<b>10 à 14 ans</b>	20	18	18	17	17	<b>35%</b>
<b>5 à 9 ans</b>	6	7	14	14	14	<b>29%</b>
<b>1 à 4 ans</b>	13	14	5	2	2	<b>4%</b>
<b>Moins d'un an</b>	6	4	4	4	5	<b>10%</b>

Plus de la moitié de la population réside depuis plus de 15 ans au sein de l'établissement soit 28 personnes. 42 % des résidents sont accueillis depuis moins de 15 ans (soit 20 personnes).

Les origines géographiques des résidents en 2023								
Département	Landes	Gironde	Lot et Garonne	Haute Garonne	Gers	Haute Vienne	Essonne	Total
Effectif	41	1	1	1	1	1	2	48

Les domiciles de secours des 48 résidents présents au Foyer de Vie sont situés à 94 % en Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes et 83 % dans le département des Landes.

#### B. AU FAM Perte d'Autonomie et FAM Autisme

Effectif homme femme 2023					
	F	en %	H	en %	Total
Effectif au FAM Autiste	2	20 %	8	80 %	10
Effectif au FAM Perte d'autonomie	5	50 %	5	%	10
<b>TOTAL</b>	8	35 %	13	60 %	21

La population féminine est plus importante par rapport aux hommes au FAM Perte d'Autonomie, alors que les hommes sont beaucoup plus nombreux au FAM Autisme.

Tranches d'âge 2023					
	Hommes PA	Femmes PA	Hommes AU	Femmes AU	Total
Entre 20 et 29 ans	0	0	3	0	4
Entre 30 et 39 ans	0	0	4	2	5
Entre 40 et 49 ans	0	0	0	0	0
Entre 50 et 59 ans	2	0	1	0	3
Entre 60 et 79 ans	3	5	0	0	8
<b>TOTAL</b>	5	5	8	2	20

L'ancienneté et la durée de prise en charge aux FAM

Les origines géographiques et institutionnelles des résidents 2023					
	Landes	Gironde	Pyrénées Atlantiques	Lot et Garonne	Essonne
Effectif FAM PA	7	1	0	1	1
Effectif FAM Autisme	9	0	1	0	0
<b>TOTAL</b>	16	1	1	1	1

Les origines institutionnelles 2023						
	IME	F de V	CHS	EHPAD	ESAT	FH
<b>FAM AUT</b>	9	1	0	0	0	0
<b>FAM PA</b>	3	1	3	1	1	1
<b>TOTAL</b>	12	2	3	1	1	1

### III EVOLUTION DE L'ACTIVITE

#### A. AU FOYER DE VIE

Activité du foyer sur les 5 dernières années				
	Prévisionnelle	Réalisée	Ecart	en %
2019	12935	13211	276	2,13%
2020	12935	12329	-606	-4,68%
2021	12935	13690	755	5,84%
2022	12935	13731	796	6,15%
<b>2023</b>	<b>12935</b>	<b>13749</b>	<b>814</b>	<b>6,29%</b>
Moy./5 ans	12 935	13 342	407	3,15%
Moy./3 ans	12 935	13 723	788	6,09%

**La sur-activité de 814 jours s'explique principalement par des résidents qui n'ont pas pris Toutes leurs vacances. Quelques usagers, vieillissants, sont aussi moins retournés auprès De leur proche que les années précédentes.**

#### ➤ Les actions réalisées au foyer de vie :

Le Foyer de vie « Les Cigalons » offre un accompagnement souple et cohérent aux adultes handicapés, favorisant leur autonomie, leurs relations sociales et leur intégration dans la communauté locale. Situé au cœur du village, il encourage la liberté de mouvement et la participation à diverses activités, tout en assurant la continuité des parcours individuels grâce à une collaboration étroite entre tous les acteurs impliqués.

En 2023, le Foyer de vie « Les Cigalons » a réalisé plusieurs travaux d'aménagement, dont la création d'une salle d'activité dédiée à la musique et au théâtre, l'aménagement d'une salle à manger chaleureuse, la réfection de chambres et sanitaires, ainsi que l'achat de mobilier extérieur pour le confort des résidents.

L'accompagnement quotidien comprend diverses tâches favorisant le vivre-ensemble et le sentiment d'appartenance, telles que la participation aux activités de décoration et d'aménagement du foyer.

Les activités proposées visent à répondre aux projets personnalisés de chaque résident, favorisant leur bien-être, leur développement personnel, et leur autonomie. Elles sont réalisées en collaboration avec l'équipe d'accompagnement et des partenaires extérieurs, contribuant ainsi à la richesse de l'expérience des résidents au sein du foyer de vie.

En 2023, le Foyer de vie « Les Cigalons » a offert une multitude d'activités culturelles, artistiques, de loisirs, sportives, manuelles et de bien-être à ses résidents. Voici un aperçu des différentes activités proposées :

Sorties diverses, telles que des visites aquatiques, des excursions à la plage et au lac, des spectacles théâtraux et musicaux, des journées Pyrénées et en Espagne, des activités de plein air comme le vélo rail et le golf, des sorties au cirque et au bowling, ainsi que des déjeuners en restaurant et des pique-niques.

Activités internes incluant la danse, la musique, le théâtre, et la chorale, ainsi que des événements comme des lotos, des soirées dansantes, des karaokés, et des quiz.

Rencontres et activités du projet « passerelle » visant à favoriser les échanges et les rencontres avec d'autres établissements.

Activités sportives telles que le tennis, le basket, le football, le badminton, la pétanque, la randonnée, la natation, et diverses activités en salle ou en extérieur.

Activités manuelles comprenant la fabrication d'objets décoratifs pour des ventes lors de marchés estivaux et de Noël, ainsi que des activités de jardinage et de travail du bois.

Activités de bien-être et esthétique, comme les ateliers d'esthétique et de coiffure, l'atelier « Barbier », et l'atelier « MACS » visant à enseigner les règles d'hygiène.

Activités avec des partenaires extérieurs, incluant la danse, les soins aux animaux, le tricot, l'équitation, les rencontres avec des chiens visiteurs, l'école de cirque, les activités avec l'école primaire et le centre de loisirs, ainsi que les rencontres avec l'EHPAD local et des journées de prévention routière.

Ces activités variées ont permis aux résidents de s'épanouir, de développer leurs compétences, et de tisser des liens sociaux, tout en offrant une expérience riche et diversifiée au sein du foyer de vie.

Le Foyer de vie « Les Cigalons » a développé une ouverture à l'environnement et une participation active à la vie locale, offrant à ses résidents des opportunités variées pour s'intégrer dans la société et découvrir de nouvelles expériences. Voici un résumé des différentes initiatives :

Création d'espaces de vie autonomes tels qu'un appartement et une villa, offrant aux résidents une expérience de vie plus indépendante tout en bénéficiant d'un accompagnement de l'équipe éducative.

Établissement de liens avec des partenaires locaux pour favoriser les échanges et les rencontres, notamment à travers des ateliers mensuels.

Multiplication des stages de découverte professionnelle et de la vie locale, permettant aux résidents d'explorer différents domaines tels que la restauration, l'entretien des locaux, ou encore la vente.

Participation à des événements locaux et nationaux tels que l'opération DuoDay, la journée de prévention routière, et des actions de protection de l'environnement comme le nettoyage de la plage.

Organisation de séjours variés pour permettre aux résidents de découvrir de nouveaux lieux et expériences, tant en France qu'à l'étranger.

Organisation d'événements festifs au sein du foyer, offrant aux résidents des moments de convivialité et de divertissement, comme des soirées dansantes, des fêtes thématiques, et des spectacles.

Ces initiatives ont contribué à enrichir la vie des résidents en favorisant leur inclusion sociale, leur épanouissement personnel, et leur participation active à la société.

Du côté des accompagnants, l'année 2023 a été marquée par une continuité dans l'engagement envers le bien-être des résidents et le développement de leurs compétences. Voici un résumé des principales actions entreprises et des perspectives pour l'année 2024 :

Actions réalisées en 2023 :

Accompagnement de départs en retraite et recrutement de nouveaux professionnels pour maintenir un niveau optimal de prise en charge.

Réunions régulières d'analyse de la pratique professionnelle pour favoriser le partage d'expérience et l'amélioration continue.

Formations sur des thématiques variées telles que la gestion de la douleur, le tutorat de stagiaires, et l'utilisation du nouveau logiciel IMAGO-DU.

Renforcement des partenariats, des stages de découverte professionnelle et des séjours institutionnels.

**Réécriture du Projet d'Établissement avec une approche participative.**

**En 2023, le foyer de vie a réalisé son évaluation interne et externe.**

### **Perspectives pour 2024 :**

Favoriser la pair-aidance et encourager le pouvoir d'agir des résidents.

Développer les projets d'habitation autonome en ville et formaliser les partenariats.

Adapter les activités aux besoins et attentes évolutifs des résidents.

Poursuivre les activités sportives et culturelles, notamment en partenariat avec le SSID.

Renforcer les actions liées au vieillissement des résidents, y compris la formation du personnel et le développement de partenariats avec la gérontologie et la gériatrie.

Continuer les travaux de rénovation et améliorer les espaces extérieurs du foyer.

Développer les rencontres familiales et le plan de formation professionnelle, notamment sur des thèmes tels que la gestion des crises et l'accompagnement au vieillissement.

Poursuivre et développer le Projet Passerelle pour favoriser l'inclusion sociale et le lien entre les différents services, en organisant davantage d'événements et d'activités communs entre le foyer de vie et les foyers d'accueil médicalisés.

## B. AU F.A.M-PA et F.A.M-Autiste

FAM-PA	Réalisée	Prévisionnelle	Ecart (en journées)
2019	3305	3112	193
2020	3427	3112	315
2021	3375	3112	263
2022	3477	3112	365
<b>2023</b>	<b>3279</b>	<b>3112</b>	<b>167</b>
FAM AUTISTE	Réalisée	Prévisionnelle	Ecart (en journées)
2019	2988	2655	333
2020	3028	2655	373
2021	3096	2655	441
2022	2997	2655	342
<b>2023</b>	<b>3014</b>	<b>2655</b>	<b>359</b>

### LES ACTIONS REALISEES AU BENEFICE DES RESIDENTS

#### ➤ Le F.A.M pour personnes autistes « La Maison bleue » :

En 2023, l'équipe de professionnels s'est concentrée sur l'accompagnement individualisé des résidents en mettant en place des programmes d'apprentissage personnalisés, des activités de médiation corporelle pour favoriser le bien-être psychique, et des activités d'expression et physiques adaptées. Ils ont également travaillé sur les modalités d'accompagnement pour répondre aux différents besoins des résidents, en assurant une présence constante dans les activités quotidiennes, en veillant à leur santé et en favorisant leur autonomie.

Malgré l'évolution vers une hétérogénéité des comportements et des incapacités, l'équipe a continué à proposer des activités diversifiées visant le maintien cognitif et physique, ainsi que la relation sociale. Des médiations ludiques et pédagogiques ont été organisées, telles que des repas à thèmes, des séances de bibliothèque animées, des activités créatives, des ateliers culinaires, des histoires contées, et des activités physiques adaptées du Ssid.

En 2023, le FAM "La Maison Bleue" a continué à proposer des activités individuelles et collectives pour favoriser le bien-être et la socialisation des résidents. Les sorties culturelles, sportives et de loisirs ont été variées, notamment des visites à la Rhune, des sorties au cirque, des marchés locaux, des pique-niques et des sorties à la plage. Six résidents ont également passé des vacances en famille, tandis que d'autres ont bénéficié d'activités récréatives spéciales, comme un après-midi récréatif et gustatif. Les suivis individuels ont inclus des programmes d'apprentissage personnalisés et une gestion des comportements problèmes.

#### **Réécriture du Projet d'Établissement avec une approche participative.**

**En 2023, le FAM "La Maison Bleue" a également réalisé son évaluation externe**

#### **Perspective Pour 2024 :**

le FAM "La Maison Bleue" prévoit plusieurs actions pour améliorer ses services :

L'intervention d'une orthophoniste en groupe pour travailler sur l'utilisation et l'outillage dans le cadre des exercices d'orthophonie.

L'accueil et le tutorat de stagiaires dans le domaine médico-social.

Le développement d'activités et d'ateliers pour répondre aux besoins variés des résidents.

La réalisation d'analyses des pratiques professionnelles et de démarches de supervision pour améliorer la qualité de l'accompagnement.

La création et l'aménagement d'un parc extérieur sensori-moteur, ainsi que la remodulation des espaces de vie du FAM avec des conseils d'ergonome et en lien avec la psychomotricienne.

La formation sur la PRAC (Pédagogie de la Relation Aidée du Cheval) via l'université de Bordeaux et le module en ligne AUTISPOC.

Des formations sur l'autisme, tant pour l'équipe que pour les individus, dispensées par EDI FORMATION.  
Le renforcement des relations avec les familles pour favoriser une meilleure communication et collaboration.

➤ **Le F.A.M « Les Oliviers » pour personnes avec handicap mental en perte d'autonomie :**

Le FAM Les Oliviers, créé en 2005 pour répondre au vieillissement des résidents du Foyer de Vie, a ajusté son accompagnement en 2023 pour répondre aux besoins croissants associés au vieillissement. L'objectif reste de préserver la santé, le bien-être physique et psychique, ainsi que les capacités cognitives et psychomotrices des résidents. En 2023, l'équipe professionnelle a renforcé ses modalités d'accompagnement pour offrir un soutien plus personnalisé et spécifique, en tenant compte de l'aggravation des pathologies et de l'évolution des symptômes.

Les résidents du FAM Les Oliviers bénéficient d'un soutien complet et adapté, comprenant :

Assistance physique pour les activités quotidiennes telles que le lever, la toilette, les repas et les transferts.

Suivi médical attentif, comprenant des soins corporels, des mesures d'hygiène, et la prévention des maux liés au vieillissement.

Stimulation des capacités intellectuelles, cognitives, mémorielles, psychomotrices et sensorielles.

Soutien pluridisciplinaire pour pallier la perte d'autonomie sur les plans physique, psychomoteur, cognitif, psychologique, social et familial.

Promotion d'un environnement relationnel riche pour contrer l'isolement, encourager les interactions sociales et stimuler la curiosité.

Création d'un environnement calme et apaisant pour favoriser le bien-être physique et psychique, et contrer la perte de repères liée au vieillissement.

Respect du rythme de vie individuel, avec un équilibre entre les activités collectives et les temps individuels, en tenant compte de la fatigue physique et psychique.

L'année 2023 au FAM Les Oliviers a été marquée par une variété d'activités et de sorties visant à maintenir le bien-être physique, cognitif et social des résidents. En petit collectif, des activités ludiques, pédagogiques et de loisirs ont été organisées, telles que des repas à thèmes, des événements calendaires, des séances de bibliothèque, des ateliers créatifs et des activités physiques adaptées. Des projets individuels comme le bien-être, la relation avec les chevaux et la socialisation avec les familles ont également été mis en avant.

Des sorties culturelles et de loisirs ont enrichi l'expérience des résidents, allant du Bassin des Lumières à Bordeaux aux spectacles de jonglage de lumières à Mimizan. Des résidents ont également eu la chance de passer du temps avec leur famille lors de séjours estivaux et de fin d'année. L'aménagement intérieur du foyer a également été amélioré avec l'implication active des résidents.

En résumé, l'équipe du FAM Les Oliviers a offert un éventail d'activités et de sorties variées, tout en favorisant la participation individuelle et collective des résidents pour enrichir leur expérience au sein de la structure.

**Perspectives pour 2024 :**

- Séjour institutionnel du 21 au 23/05/2024 à Hendaye, avec le Foyer de vie
- Compléter l'aménagement intérieur de l'habitat avec du mobilier pour la salle-à-manger.

➤ **Les accompagnements du pôle infirmerie**

Le service infirmerie joue un rôle crucial dans le suivi médical en :

Planifiant et réalisant les soins médicaux, y compris les actes sur prescription et ceux relevant du rôle propre des infirmiers.

Mettant en place des actions de prévention telles que les rendez-vous dentaires annuels, les campagnes de dépistage du cancer, et la sensibilisation aux régimes alimentaires.

Gérant les traitements médicaux et mettant en œuvre des protocoles pour la gestion de la douleur et le suivi des résidents présentant des troubles du comportement.

Projetant des améliorations pour étendre les procédures de gestion de la douleur et de prévention des chutes.

Révisant les procédures pour accompagner les résidents dans la prise de médicaments en autonomie.

Assurant l'accès à des services spécialisés tels que la présence régulière de psychiatres et le suivi par des médecins traitants.

Coordonnant avec les familles, les acteurs du parcours de soin, et les professionnels de santé externes.

Gérant également les tâches administratives liées aux soins médicaux.

➤ **Les accompagnements en lien avec le suivi médical :**

Nombre de CS dans l'année 2023	FAM LO	FAM LMB	FDV
Pédicure/Podologue	37	36	93
SSIAD			242
IDEL	28	5	10
Orthophoniste		30 séances	
Kiné	40 séances	60 séances	99 séances
Psychiatre extérieur	3		5
Gynécologue	2	2	20
Dentiste	10	11	48
Ophthalmologue	3		18
Autre Spécialistes	12	7	34
Actes Imagerie	3	1	12
Cancérologie	7		
Hospitalisations	TOTAL 2 (2 en 2021 et 1 en 2022)	TOTAL 7 (0 en 2021 et 2022)	TOTAL 11 (8 en 2021 et 2022)
	Gastro 1	Stomato 1	Chir ORL 1
	Urgences 1	Psychiatrie 3	Ophtalmo 3
		Radiologie 1	Urologie 1
		Chir gastro 1	Psychiatrie 2
		Urgences 1	Réanimation 1
			Fibroscopie 1
			Chir ortho 1
			Urgences 1

Il est à noter, pour le foyer de vie, que, en prenant en compte les consultations kiné et les visites des professionnels de santé à domicile, le Foyer de vie nécessite un accompagnement à 137 consultations par an, ce qui équivaut à un minimum de 2.6 consultations par semaine.

De plus, il est à noter que 19 résidents auront atteint au moins 50 ans en 2024 au sein du Foyer de vie, et ce nombre augmentera de 6 personnes supplémentaires dans les 5 prochaines années.

En considérant les critères du vieillissement prématuré des personnes handicapées, l'âge de 40 ans est souvent considéré comme un point de référence. Dans cette perspective, 32 des 48 personnes accompagnées auront atteint au moins 40 ans en 2024.

Les besoins en accompagnement et en soins quotidiens augmentent avec l'avancement en âge et la complexité des prises en charge psychiatriques. Cela soulève la question de leur prise en charge future.

De plus, l'accessibilité des bâtiments pour ces personnes est également un sujet à considérer, notamment

- L'accès à la salle de restauration nécessite un trajet en pente à l'extérieur.
- Les douches ne sont pas adaptées pour les fauteuils roulants, et il n'y a pas assez d'espace pour les déambulateurs ou les fauteuils dans les chambres et les espaces de petit déjeuner.

	Nombre De résidents suivis par Dr référent de l'établissement	Nombre De résidents suivis par Autre médecin référent
<b>FAM LO</b>	10	0
<b>FAM LMB</b>	7	3
<b>FDV</b>	37	11

➤ **L'accompagnement psychiatrique :**

Le psychiatre de l'établissement assure un suivi psychiatrique complet, comprenant la gestion chimiothérapique et psychothérapique des résidents nécessitant une prise en charge spécialisée. Il réalise des consultations régulières ou ponctuelles selon les besoins, en collaboration avec les équipes médicales et la psychologue. En cas d'urgence psychiatrique, les médecins généralistes sont sollicités, mais le psychiatre est consulté par téléphone pour des conseils. Il participe aux réunions d'admission et aux commissions préalables à l'entrée des résidents, et coordonne les hospitalisations psychiatriques si nécessaire, privilégiant une prise en charge au sein de l'établissement lorsque possible. Cela permet d'éviter autant que possible les hospitalisations externes, compte tenu des capacités limitées du département en psychiatrie et de la complexité des comportements des résidents.

<b>Nombre de personnes suivies par le psychiatre de l'institution en 2023</b>		
<b>FdeV</b>	<b>FAM PA</b>	<b>FAM AUT</b>
<b>29</b>	<b>8</b>	<b>10</b>
<b>Nombre de personnes suivies par un psychiatre hors établissement 2023</b>		
<b>FdeV</b>	<b>FAM PA</b>	<b>FAM AUT</b>
<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Consultation médecin psychiatre établissement 2023</b>		
<b>FdeV</b>	<b>FAM PA</b>	<b>FAM AUT</b>
<b>151</b>	<b>142</b>	<b>170</b>
<b>Etat des hospitalisations en psychiatrie</b>		
<b>FdeV</b>	<b>FAM PA</b>	<b>FAM AUT</b>
<b>2</b>	<b>0</b>	<b>3</b>

➤ **L'accompagnement psychologique :**

La psychologue offre un soutien psychologique aux résidents, adapté à leurs besoins et demandes, favorisant les échanges informels ainsi que des entretiens thérapeutiques, y compris à travers la médiation de la balnéothérapie pour favoriser le bien-être. Elle adopte une écoute neutre et bienveillante, encourageant l'expression des résidents et leur permettant de trouver du sens à leur vécu et d'envisager de nouveaux projets.

Au sein du foyer de vie, 32 résidents bénéficient d'un suivi psychologique régulier, tandis que d'autres sont reçus occasionnellement. Les séances visent à aborder les retentissements du vieillissement et à maintenir l'accès aux plaisirs quotidiens pour éviter l'isolement.

Dans le contexte du FAM-PA, la verbalisation des ressentis est encouragée, tandis que des médiations figuratives ou psychocorporelles peuvent être utilisées pour soutenir la représentation des émotions.

La psychologue contribue également à l'évaluation des besoins spécifiques des résidents et participe activement à la certification selon le référentiel Cap' Handéo Services et Établissements-Autisme. Elle collabore avec les équipes éducatives, médicales et paramédicales pour soutenir la compréhension des modes de fonctionnement des résidents.

Elle intervient dans l'élaboration des projets personnalisés, participe aux réunions de groupe et aux différentes étapes d'admission des nouveaux résidents. Elle s'engage également dans la promotion de la bientraitance, la qualité de vie au travail et l'analyse des pratiques. Enfin, elle participe à des formations pour enrichir sa pratique et soutenir le développement des structures.

➤ **L'accompagnement en psychomotricité :**

Missions de la psychomotricienne au sein de l'institution :

Prévention, rééducation et thérapie psychomotrices des résidents en développant des méthodes adaptées aux déficiences et aux handicaps mentaux. Evaluations psychomotrices sous forme de bilan ou de compte rendu d'observations. Suivis psychomoteurs en individuel ou en groupe. Collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire : compréhension du fonctionnement des résidents et des situations traversées, évaluation des besoins de la personne, participation à certaines formations. Temps d'échanges informels avec les membres des équipes pour accorder nos rythmes et/ou occuper les espaces.

### **FAM autisme :**

Séance individuelle : Les séances individuelles, axées sur la relaxation psychomotrice et les activités sensori-motrices, sont favorisées pour répondre aux besoins particuliers des résidents autistes, incluant les particularités sensorielles, les troubles de la communication et des interactions sociales, ainsi que les intérêts restreints.

Fréquence des séances	En salle de psychomotricité	En salle Snoezelen	Nombre de résidents concernés
Hebdomadaire (1 séance / semaine)	5	2	7

**Séance de groupe :** Les activités incluent un éveil à la musique en groupe restreint favorisant la relation par les rythmes, une gymnastique douce partagée avec le FAM Les Oliviers pour le maintien des capacités psychomotrices, et des activités créatives liées aux fêtes calendaires pour stimuler la motricité manuelle et l'expression créative dans une atmosphère conviviale.

Médiations	Fréquence	Lieu	Nombre de résidents concernés
Eveil à la musique	1 séance / quinzaine	Salle de psychomotricité	2
Gymnastique douce	1 séance / semaine		1
Activités créatives	ponctuelle	Unité de vie	1 à 3

### **FAM perte d'autonomie :**

Séance individuelle : permettent un accompagnement personnalisé pour les résidents qui en ont besoin, de manière régulière ou ponctuelle. Médiations utilisées : relaxation psychomotrice, massages.

Fréquence des séances	En salle de psychomotricité	Sur l'unité	Nombre de résidents concernés
Hebdomadaire (1 séance / semaine)	1	0	1
Ponctuelle	0	1	1

Séance collective : La gymnastique douce, ludique et partagée, stimule la motricité, les fonctions cognitives et le plaisir dans le mouvement, favorisant le repérage temporel et la mise en jeu du corps dans l'espace, avec une participation basée sur le volontariat des résidents.

Médiations	Fréquence	Lieu	Nombre de résidents concernés
Gymnastique douce	1 séance / semaine	Salle de psychomotricité	5 à 7
Activités créatives	ponctuelle	Unité de vie	1 à 3

### Les services généraux

Les services généraux opèrent de manière mutualisée pour l'ensemble du site, incluant le Foyer de vie et les FAM, avec une sectorisation des interventions ajustable selon les besoins. L'organisation par équipe favorise la polyvalence des membres, et chaque année, des réflexions d'équipe visent à améliorer les organisations, les équipements et les procédures, en collaboration avec les services éducatifs et paramédicaux pour optimiser le fonctionnement et les services rendus.

### **La surveillance de nuit**

L'organisation mise en place pour le service de surveillance nocturne est de 2 veilleuses de nuit pour chacun des 2 FAM et de 4 pour le Foyer de vie. Néanmoins en fonction des congés et de la connaissance des résidents de l'unité concernée, les affectations peuvent être modifiées ponctuellement.

### **La cuisine**

En 2023, les plannings ont dû être adaptés suite à une maternité suivie d'un congé parental à partir du 20/03/23. Un arrêt de longue durée depuis le 25/10/22. Une suspension de contrat jusqu'au 4/06/23. Se rajoutent à cette situation exceptionnelle les difficultés actuelles de recrutement de remplaçants sur ces fonctions.

### L'entretien des locaux, la maintenance des installations et la lingerie

L'équipe de maintenance des installations est constituée d'un agent de maintenance à temps plein et d'un buandier/agent de maintenance qui partage son temps entre la maintenance (0,7 ETP) et la lingerie (0,3 ETP). 4 personnes travaillent exclusivement à la lingerie (3,3 ETP) et une personne du service entretien vient en appui 1 jour par semaine. 4 personnes travaillent exclusivement dans l'équipe d'entretien (3,45 ETP), une personne du service entretien (0,8 ETP) travaille 1 jour par semaine à la lingerie, une personne du service entretien (1 ETP) travaille pour environ 0,15 ETP à la cuisine.

## IV ORGANIGAMME

### A. EFFECTIF en ETP

Effectif total au 31/12/2023	Hommes	Femmes	Total	% des effectifs
Cadres	3	4	7	10.4%
Agent de maîtrise	0	1	1	1.5%
Filière administrative	0	1	1	1.5%
Filière logistique	2	14	16	23.9%
Filière éducative	7	13	20	29.9%
Filière médicale	0	22	22	32.8%
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>55</b>	<b>67</b>	

**Les femmes représentent plus de 81% de l'effectif total des salariés**

### Effectif en CDI au 31/12/23

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	3	4	7
Agent de maîtrise	0	1	1
Filière administrative	0	1	1
Filière logistique	2	14	16
Filière éducative	7	12	19
Filière médicale	0	20	20
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>52</b>	<b>64</b>

### Effectif en CDD au 31/12/23

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	0	0	0
Employés	0	3	3
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

**Effectif par tranche d'âge au 31/12/23**

Tranche d'âge ->	- de 25	25 - 54	55 - 60	+ de 60	Total
Cadres	0	3	5	1	7
Agent de maîtrise	0	1	0	0	1
Filière administrative	0	0	1	0	1
Filière logistique	1	9	4	2	16
Filière éducative	0	14	5	0	19
Filière médicale	0	17	1	2	20
Total	1	44	14	5	64

**Effectif par tranche d'âge et par service au 31/12/2023**

	moins de 25	25 à 34	35 à 44	45 à 54	55 à 60	plus de 60	TOTAL
Foyer de vie	0	1	5	5	5	0	16
FAM Perte Autonomie	0	0	1	4	0	0	6
FAM Autisme	0	2	2	2	1	0	7
Serv. Gén. de jour	1	1	4	4	4	2	16
Serv. Gén. de nuit	0	1	1	4	1	1	8
Service médical	0	0	3	1	0	1	5
Direction/Administ.	0	0	1	2	4	0	7
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>16</b>	<b>23</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>64</b>

**Ancienneté en années dans l'établissement par service au 31/12/2023**

	moins de 5	5 à 9	10 à 14	15 à 19	20 à 24	25 et plus	TOTAL
Foyer de vie	5	2	3	1	2	3	16
FAM Perte Autonomie	3	0	2	0	0	0	5
FAM Autisme	5	0	2	0	0	0	7
Serv. Gén. de jour	5	4	4	1	1	1	16
Serv. Gén. de nuit	2	0	5	0	0	1	8
Service médical	0	3	2	0	0	0	5
Direction/Administ.	3	1	0	3	0	0	7
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>64</b>

**Les évènements du personnel****Les départs et embauches**

Les départs concomitants de 2 moniteurs éducateurs du service éducatif du Foyer de vie, en dispositif de retraite progressive à mi-temps, ont généré un poste à temps complet sur lequel un moniteur éducateur du FAM Perte d'Autonomie a été recruté le 1/08/23.

Pour remplacer ce dernier, une monitrice éducatrice a été recrutée mais a quitté l'établissement avant la fin de sa période d'essai. C'est finalement une Auxiliaire Médico-Psychologique qui a été recrutée le 9/10/23 à ce poste.

Une aide-soignante (1 ETP) au FAM Perte d'Autonomie démissionnaire le 30/09/23 a été remplacée le 1/12/23.

Une AMP (1 ETP) licenciée pour inaptitude le 4/12/23 est en cours de remplacement.

**Les changements de temps de travail**

L'adjointe de direction des FAM a réduit son temps de travail à 50% le 1/09/23 et une nouvelle adjointe a été recrutée à 50% pour le FAM Autisme le 9/10/23.

La psychologue a renouvelé sa réduction de temps de travail à 90% au 1/09/23

### Les congés de maternité/parentaux

Congés maternité précédent un congé parental d'un commis de cuisine à compter du 20/03/2023

Congés maladie précédent une maternité du 17/01 au 12/05/23 d'une aide-soignante au FAM Perte d'autonomie

### Les suspensions de contrat de travail

Une éducatrice spécialisée (1 ETP) au service éducatif jusqu'au 14/05/23

Un commis de cuisine (0,5 ETP) jusqu'au 5/06/23

### Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage d'une éducatrice spécialisée a pris fin le 30/06/23.

### L'accueil des stagiaires

8 stagiaires en périodes de formation en entreprise :

- Formation d'Aide-soignante, du 02/01/23 au 3/02/23
- Formation d'Accompagnant Educatif et Social, du 16/01/23 au 17/03/23
- Formation d'Accompagnant Educatif et Social, du 17/04/23 au 15/09/23
- Formation d'Infirmière, du 24/04/23 au 26/05/23
- Formation d'Aide-soignante, du 05/06/23 au 7/07/23
- Formation d'Infirmière, du 25/09/23 au 27/10/23
- Formation d'Educateur spécialisé du 6/11/23 au 19/01/24
- Formation de Moniteur éducateur, du 6/11/23 au 17/05/24

### La Formation

Nbre personnes	Emploi	Intitule de la formation	Organisme formateur	Nbre heures
1	AS jour	Gestes et soins d'urgence Initiale	CH Mont de Marsan	21
3	AS jour et nuit	Gestes et soins d'urgence réactualisation	CH Mont de Marsan	7
4	ES, AS, monitrice éducatrice,	Préventis Pro	CENTAURE	7
8	ES, moniteur éducateur, agt serv. Log.	Réactualisation Sauveteurs Secouristes Travail	ASFO	7
1	ES	Sauveteurs Secouristes Travail Initiale	ASFO	14
19	ES, ME, AES, IDE, Psychologue, Psychomot., AS, adjt direction	Douleur et soins	FORMAVISION	14
7	ES, ME, AS	Tuteur	LEAP SAUBRIGUES	14
2	IDE	Prévention des risques infectieux	CPIAS	7
3	Comptable, secrétaire, adjt direction	Logiciel NovRH	NOVRH	3
6	Agents des services logistiques	Connaissance des handicaps	RECORDON GABORIAUD	7
1	Ouvrier services logistiques	Habilitation électrique	APAVE	11
	Apprentissage			
1	Educatrice spécialisée	Educatrice spécialisée	ITS PAU	1450

## **Les actions réalisées en 2023**

### L'analyse de pratique

L'objectif est de développer les compétences d'écoute, d'analyse et d'évaluation des demandes et des expressions du vécu, favorisant ainsi la dynamisation, l'organisation et l'orientation des actions de chaque participant, dans le cadre de la promotion de la bientraitance au sein de l'établissement. Un financement a été obtenu pour la mise en place de l'analyse des pratiques, animée par un psychologue extérieur, avec 8 séances par an pour chacun des 4 groupes (2 pour les FAM, 2 pour le Foyer de vie), et en 2023, toutes les séances ont été maintenues avec un intervenant pour le Foyer de vie et un autre pour les FAM.

### Les entretiens

La loi du 5 mars 2014 rend l'entretien obligatoire au moins une fois tous les 2 ans pour chaque salarié quel que soit son contrat de travail. Depuis 2006, tous les salariés sont reçus en entretien par leur Responsable de service ou le Directeur afin de faire un point :

sur la situation professionnelle et les activités de chacun,  
sur les attentes en termes d'évolution et les besoins de formation

Cet entretien professionnel répond aussi aux entretiens prévus dans le code du travail :

- l'entretien de seconde partie de carrière
- le bilan d'étape professionnel
- l'entretien après des périodes d'absence.

### Les fiches de postes et de fonction

Toutes les fiches de postes ont été formalisées et réactualisées le cas échéant lors de l'entretien annuel.

### La représentation du personnel

Suite aux élections en janvier 2023, une nouvelle représentation du personnel a été élue au second tour du scrutin le 31 janvier 2023.

En 2021 ont eu lieu :

11 réunions du CSE

1 réunion extraordinaire du CSE

4 réunions ont porté sur la santé, sécurité et conditions de travail

2 réunions de la commission de santé sécurité et conditions de travail (CSSCT)

### Le droit d'expression des salariés

Les groupes d'expressions ont été constitués par service. Les dates de réunions étaient prévues comme chaque année en novembre, hors présence de la Direction, pour le service médical/paramédical, le service éducatif et paramédical FAM Autisme et Perte d'autonomie, le service éducatif FdV, les services généraux et service administratif.

### La sécurité

Chaque année depuis 2013, en moyenne 4 salariés bénéficient d'une formation à la conduite automobile (sauf en 2020 du fait des contraintes sanitaires).

En 2023, la formation à la manipulation des extincteurs a mobilisé 18 personnes et la formation évacuation 9 personnes. Une sensibilisation à la centrale de sécurité a bénéficié à 5 personnes.

Une formation SST initiale a été mise en œuvre pour 1 personne et une réactualisation pour 8 personnes.

Compte-tenu du rythme de réactualisation tous les 4 ans, cette année 3 aides-soignantes ont bénéficié d'une réactualisation de la formation Gestion des soins d'urgence, et une des dernières recrues d'une formation initiale.

Au total en 2023, 21 personnes sont Sauveteurs secouristes du travail et 19 autres formées Gestion des soins d'urgence niveau 2.

Par ailleurs les 2 personnes du service maintenance ont l'habilitation électrique.

### La Commission repas

Une commission repas a été instituée début 2006 dans l'objectif de travailler sur la composition des repas en tenant compte des propositions et contraintes de chacun, du nécessaire équilibre alimentaire, ...

Elle est composée du responsable de la cuisine, de l'adjoint de direction, des responsables des services éducatifs du FdV et éducatif et paramédical du FAM, de l'infirmière, de quatre résidents pour le FdV, avec un encadrant. Compte-tenu de la problématique des résidents des FAM (état de santé physique et psychique, élaboration cognitive), leur participation à cette réunion est irrégulière.

Deux commissions ont été tenues en 2023.

### Les travaux

Après de nombreux travaux, réhabilitation et réaffectations de locaux réalisés en 2022, l'année 2023 a été marquée par :

D'une part, le remplacement de l'ensemble des radiateurs du bâtiment d'hébergement du foyer de vie

D'autre part, l'installation d'un dispositif de climatisation aux foyers d'accueil médicalisés : unités d'hébergement et une partie des locaux du bâtiment soins/bureaux.

Par ailleurs nous avons relancé la rénovation complète (y compris salle d'eau) de 2 chambres par an du bâtiment d'hébergement du foyer de vie.

### Démarche Qualité de Vie au Travail

Le démarrage de la démarche aux Cigalons :

Information en réunion institutionnelle et en CSE SSCT en septembre 2022

Appel à candidatures pour Comité de pilotage QVT

Rencontre (visio) entre les 2 référents associatifs et le directeur, le référent QVT et les professionnels ayant candidaté et présents le 9/11/22

Constitution du comité de pilotage établissement en décembre 2022

3 réunions en 2023 : la démarche engagée vise à faire participer l'ensemble du personnel à une réflexion sur la mise à disposition de lieux hors temps de travail (temps de repas/repos), leur aménagement, leur investissement, leur repérage. Le diagnostic sera opéré au moyen d'un questionnaire visant prioritairement à prendre en compte les besoins et attentes du personnel.

## **L'ACTIVITE DU SAMSAH**

Le SAMSAH porté par l'AGEEI s'adressera électivement à des personnes de 15 à 25 ans, porteuses de « troubles du spectre de l'autisme » à la charnière de l'enfance et de l'âge adulte pour qui les risques de rupture peuvent avoir des conséquences graves pour la qualité de vie des personnes. Les équipes de ce service apporteront aussi un soutien aux familles et proches aidants.

Les missions du SAMSAH relèvent des objectifs globaux du projet « chacun sa vie, chacun sa réussite » et qui déclinent un accompagnement médico-social adapté, personnalisé, comportant des prestations de soins, contribuant à la réalisation du projet de vie inclusif. Un des axes pivots de l'accompagnement est de préparer la personne et de soutenir l'optimisation de ses comportements adaptatifs (autonomie personnelle, sociale, communautaire, résidentielle ...) en favorisant le maintien ou la restauration de leur liens familiaux, sociaux, scolaires ou professionnels, et l'accès à l'ensemble des services de la collectivité.

L'un des enjeux fondamentaux est aussi d'enrayer les conséquences de l'isolement des personnes et de leur proche aidant, de « créer de la chance ». Il s'agira donc « d'aller vers » les jeunes et leur famille, de les amener vers ce nouveau dispositif.

Il associera de manière systématique les familles aux différentes étapes de l'accompagnement. La famille sera reconnue comme partenaire à part entière du réseau d'accompagnement développé. Reconnaître l'expertise d'usage des familles vis-à-vis du service et des professionnels.

Dans le cadre de ses missions spécifiques, le SAMSAH interviendra également en amont et en aval de l'entrée dans la structure pour l'ensemble du public accueilli (y compris pour les jeunes relevant de la partie établissement médicalisé), sur les différents lieux de vie de la personne accompagnée : domicile, lieux de loisirs, prises en charge diverses, formation, emploi, scolarité si tel est le cas, et cela, en coopération avec les familles et les différents acteurs du territoire.

Une évolution de l'activité du SAMSAH pourra conduire dans un second temps à une intervention auprès des partenaires du dispositif global « chacun sa vie, chacun sa réussite » (ESMS, dispositif d'aide aux aidants, habitat inclusif, lieux de vie...), afin de leur apporter soutien technique et supervision dans leur pratique.

### **Ouverture du SAMSAH le 4 septembre 2023**

Le service a lancé un processus d'aménagement de ses locaux, incluant les bureaux, la salle d'apprentissage et la salle de réunion. Ces investissements sont essentiels pour créer un environnement de travail optimal, favorisant l'efficacité et la collaboration au sein de l'équipe. Par la suite, le SAMSAH a procédé au recrutement d'une partie de son équipe pluridisciplinaire, suivi d'une phase intensive de formation visant à garantir une intégration harmonieuse et efficace des nouveaux professionnels. Cette formation leur a également permis

d'acquérir des compétences supplémentaires en matière d'accompagnement, alignées sur les normes les plus récentes et les meilleures pratiques du secteur, avec l'appui du comité scientifique. En parallèle, nous avons développé les outils nécessaires pour les futurs accompagnements, en nous appuyant sur des méthodologies éprouvées et les dernières avancées dans le domaine, afin d'assurer un accompagnement de qualité. De plus, nous avons initié des contacts préliminaires avec divers partenaires, notamment les services sociaux, médicaux, scolaires et professionnels, en vue des futures commissions d'admission. Par ailleurs, tous les outils nécessaires pour être en conformité avec la loi 2002-2 (projet d'établissement, règlement de fonctionnement, livret d'accueil, etc.) ont été élaborés en vue de la visite de conformité, démontrant ainsi notre engagement envers la qualité des services fournis.

**Tableau des effectifs du projet**

Effectif du personnel :	ETP	Avant 2026		A Partir de 2026	
		Part CD 40	Part ARS 40	Part CD 40	Part ARS 40
Directeur	0,1	0,1		0.1	
Chef de service	0,5			0,5	
Technicienne administrative	0,5	0,5		0.5	
Psychiatre	0,17		0,17		0,17
Psychologue	0,5		0,5		0.5
Infirmière	0,5		0,5		0.5
Educateur spécialisé	1	0.80	0.20	1	
Educateur spécialisé	1		1		1
Accompagnant éducatif et social	1		1	0.5	1

**Tableau des effectifs au 31/12/2023**

Effectif du personnel :	ETP	Avant 2027		Etat des recrutements
		Part CD 40	Part ARS 40	
Directeur	0,1	0,1		fait
Chef de service	0,5			Non fait
Technicienne administrative	0,5	0,5		Non fait
Psychiatre	0,17		0,17	Un 0,10
Psychologue	0,5		0,5	Non fait
Infirmière	0,5		0,5	fait
Educateur spécialisé	1	0.80	0.20	fait
Educateur spécialisé	1		1	Non fait
Accompagnant éducatif et social	1		1	fait

### Formations effectuées

MOOC Autispoc	3 professionnels
ABA	3 professionnels
RUBI autisme	3 professionnels
CAA	3 professionnels

## V DEMARCHE QUALITE

L'année 2023 a été marquée par la mobilisation des professionnels et des personnes accompagnées (10 personnes) dans les groupes de travail et les ateliers en lien avec l'autoévaluation et l'évaluation externe.

Le CVS a également participé activement à l'autoévaluation (18 membres sollicités).

Le rapport final d'évaluation externe est positif et met en avant l'implication de tous dans la démarche d'amélioration continue de la qualité.

Le COPIL a reçu la démission de deux de ses membres représentant le Foyer de Vie et a passé un appel à candidature. Les candidatures seront examinées en CODIR le 30/01/24.

L'évaluation externe a pointé des axes d'amélioration qui seront intégrés au PAQ 2024 :

- procédure accueil des stagiaires et nouveaux arrivants
- procédure clarifiant les définitions et modalités de traitement des EI et réclamations
- formalisation d'un document sur le parcours de la personne accompagnée
- Réactualisation du plan bleu (et plan bleu élargi) et diffusion aux professionnels et au CVS

Des projets déjà en cours en 2023 sont également maintenus :

- Colloque Éthique et BT ouvert aux professionnels, personnes accompagnées et familles
- Enquête de satisfaction générale auprès des personnes accompagnées et des familles

Objectifs	Nom de l'indicateur	Description de l'indicateur	Relevé																		
<b>Mesurer si la démarche est participative</b>	<b>Taux de personnel impliqué dans la démarche</b>	Sur l'ensemble de l'établissement et pour chaque filière (éducative, logistique, soignante...) Nombre de personnels participant à un groupe de travail dans l'année / nombre total de professionnels	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">2022</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Service éducatif :</td> <td style="text-align: center;">21</td> <td style="text-align: center;">21</td> </tr> <tr> <td>Services généraux :</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td>Service de soin :</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td>Service administratif :</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td>Direction :</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">4</td> </tr> </tbody> </table>		2022		Service éducatif :	21	21	Services généraux :	0	3	Service de soin :	5	4	Service administratif :	2	1	Direction :	4	4
	2022																				
Service éducatif :	21	21																			
Services généraux :	0	3																			
Service de soin :	5	4																			
Service administratif :	2	1																			
Direction :	4	4																			
<b>Mesurer l'implication des membres du COPIL</b>	<b>Nombre de réunions du COPIL</b>	Nombre total de réunions du Copil sur l'année	2021 : 6 2022 : 6 2023 : 7																		
<b>Mesurer l'implication des membres du COPIL</b>	<b>Nombre d'heures annuelles de réunion du COPIL</b>	Nombre d'heures de réunion du groupe COPIL sur l'année	2021 : 11h 2022 : 16h 2023 : 14h																		
<b>Mesurer la dynamique interne d'amélioration continue</b>	<b>Taux de procédures faisant l'objet d'une évaluation formalisée (en termes d'appropriation, d'utilisation ou pertinence)</b>	Nombre de procédures faisant l'objet d'une évaluation/nombre total de procédures	2021 : 17 2022 : 7 2023 : 11 validés et 5 en cours de révision																		
<b>Apprécier la communication qualité</b>	<b>Nombre de réunions d'information qualité des équipes</b>	Nombre total de réunions organisées par la direction pour l'ensemble du personnel portant sur la démarche.	2021 : 8 2022 : 2 2023 : 6 informations par RQ, une information par le directeur en réunion institutionnelle																		

Tableau de suivi des documents de la Démarche Qualité					
Document		Etat du Document			
	Titre de la procédure	Création	Réévaluation	Groupe de travail	Date de Validation
	Procédure chute FAM LO	En Cours		GTPE FAM LO	
	Procédure Bientraitance		En Cours	COFIL	
	-OCA/P/02Procédure admission			Direction	05/10/2023
	-OCA/P/10Procédure comportement problème (simplification)		x	Equipe pluri	05/10/2023
	-FLS/P/02Procédure de sécurisation du circuit du médicament (rajout d'un paragraphe sur l'évaluation des risques liés à la prise de médicaments en autonomie)		x	2IDE+Sonia Moustegui	05/10/2023
	-DIE/F/04 autorisation de transfert de données	x			05/10/2023
	-DPI/F/01désignation de la personne de confiance		x	COFIL	05/10/2023
	-OCA/P/10aide à la mise en place d'une alimentation adaptée	x		GTPE FAM LO	05/10/2023
	-FAM LO-FLS/P/04procédure alerte incendie		x	Exercice incendie	05/10/2023
	-DIE/F attestation de remise de documents/	x			05/10/2023
	-GSQ/F/01Questionnaire enquête de satisfaction générale pour les familles		x	COFIL	05/10/2023
	-GSQ/F/01Questionnaire enquête de satisfaction générale pour les personnes accompagnées		x	COFIL	05/10/2023
	Livret d'accueil				05/10/2023
	Procédure urgence type médical		En Cours		
	procédure réclamations rajouter présentation CVS 1f/an		En Cours	CODIR	
	procédure accueil des nouveaux arrivants (professionnels et stagiaires)		En Cours	CODIR	
	création procédure interne évènement indésirable		En Cours	CODIR	

## VI RAPPORT BUDGETAIRE

Rapport budgétaire FOYER DE VIE			
Groupe	Budget	Réalisé	Écart(s)
<b>Charges</b>			
I	258 200 €	319 003 €	-32 803€
II	2 066 586 €	2 103 287 €	-36 701 €
III	439 783 €	445 906 €	-6 124 €
<b>Produits</b>			
I DG	2 324 431 €	2 333 952 €	9 521 €
II	355 280 €	368 168 €	12 888 €
III	30 687 €	29 86 €	-800 €
Résultat avant prov			
Reprise de résultat N-2			
Résultat administratif		-54 019 €	
Provisions			
Résultat administratif définitif		0 €	Déficit affecté sur la réserve de compensation

Charges : Sur le G1, déficit lié à la consommation électrique 27k€ et l'alimentation (10k€). Sur le G2, déficit dû différence entre (CDI-CDD) 32 k€, 12 k€ correspondent aux charge sociales. Sur le G3, dépassement lié aux échanges avec l'Allemagne.

Produits : la suractivité sur les hors département a généré de la facturation ainsi que les forfaits hôteliers.

Rapport budgétaire F.A.M AUT			
Groupe	Budget	Réalisé	Écart(s)
<b>Charges hébergement</b>			
I	67 900 €	75 331 €	-7 431 €
II	417 865 €	420 063 €	-2 197 €
III	201 604 €	180 640 €	20 963 €
<b>Produits hébergement</b>			
I DG	482 420 €	495 916 €	13 496 €
II	125 712 €	125 3055 €	-407 €
III	23 576 €	28 153 €	4 577 €
Résultat avant prov	€		
Reprise de résultat N-2	€		
Résultat administratif	29 000 €		
Provisions	Provision pour retraite 8044.26 €		
Résultat administratif définitif	20955.74 €		

**Charges** : Sur le G1, déficit dû à la consommation électrique et l'alimentation. Sur le G2, déficit dû aux remplacements qui tiennent compte du paiement de 10 % de CA et 10 % de précarité. Sur le G3, gain principalement dû aux dotations aux amortissements et provisions  
**Produits** : La suractivité sur les hors département a généré de la facturation supplémentaire ainsi que les forfaits hôteliers.

Excédent affecté à la réserve de compensation des futurs déficits

Charges soin			
I	Budget	Réalisé	Écart(s)
I	8 000 €	10 018 €	-2 018 €
II	461 186 €	442 722 €	18 463 €
III	0 €	0 €	0 €
<b>Produits soin</b>			
I DG	469 186 €	469 186 €	0 €
II	0 €	0 €	0 €
III	0 €	0 €	0 €
Résultat avant prov	16 455 €		
Provisions			
Résultat administratif définitif	16 455 €		

Groupe bien équilibré, léger déficit dû aux frais Km du médecin Psychiatre. Les gains sont dû à des remplacements moins onéreux.

Excédent affecté à la réserve de compensation des futurs déficits

Rapport budgétaire F.A.M PA			
Groupe	Budget	Réalisé	Ecart(s)
<b>Charges hébergement</b>			
I	73 600 €	82 173 €	-8 573 €
II	393 378€	398 894 €	-5 516 €
III	199 886 €	183 194 €	16 692 €
<b>Produits hébergement</b>			
I DG	470 387 €	502 673 €	32 286 €
II	124 600 €	113 268 €	-11 332 €
III	23 676 €	25 118 €	1 443 €
Résultat avant prov	€		
Reprise de résultat N-2	€		
Résultat administratif	<b>25 000 €</b>		
Provisions	Provision pour retraite : 8529,76 €		
Résultat administratif définitif	<b>16470.24 €</b>		

Charges : Sur le G1, déficit dû à la consommation électrique. Sur le G2, déficit dû aux prestataire extérieur et non remboursement de formation. Sur le G3, gain sur les dotations aux amortissements.  
Produits : la suractivité sur les hors département a généré de la facturation supplémentaire ainsi que les forfaits hôteliers

Excédent affecté à la réserve de compensation des futurs déficits

Charges soin			
I	10 500 €	9 969 €	531 €
II	312 082 €	274 871€	37 211 €
III	0 €	0 €	0 €
<b>Produits soin</b>			
I DG	322 582 €	322 582 €	0
II	0	0	0
III	0	0	0
Résultat avant prov	37 741,99 €		
Provisions			
Résultat administratif définitif	<b>37 741,99 €</b>		

Sur le G2, remplacements non utilisés en totalité.

Excédent affecté à la réserve de compensation des futurs déficits

Rapport budgétaire SAMSAH			
Groupe	Budget	Réalisé	Écart(s)
<b>Charges hébergement</b>			
I	4 592 €	5 004 €	-412 €
II	29 060 €	43 690 €	-14 630 €
III	15 098 €	13268 €	1 830 €
<b>Produits hébergement</b>			
I DG	50 000 €	50 000 €	0 €
II	0 €	0 €	0 €
III	0 €	0 €	0 €
Résultat avant prov	€		
Reprise de résultat N-2	€		
Résultat administratif	-13 212 €		
Provisions			
Résultat administratif définitif	-13 212 €		Déficit affecté sur N-1

Charges : Sur le G1, léger dépassement malgré le lancement du projet et beaucoup de petits achats. Sur le G2, enveloppe allouée insuffisante du fait de la non-participation de l'ARS au budget global sur 2023. Sur le G3, léger excédent sur le loyer et les frais de siège.

## VII CONCLUSION

Les foyers « Les Cigalons » offrent un ensemble de structures diversifiées, adaptées aux besoins spécifiques de leurs résidents, allant du foyer de vie au foyer d'accueil médicalisé en passant par un service d'accompagnement médico-social pour jeunes adultes handicapés. L'année 2023 a marqué une étape importante avec l'ouverture du SAMSAH, répondant à une demande croissante d'accompagnement des jeunes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). De plus, le projet d'ouvrir un Établissement d'Accueil Médicalisé pour ces jeunes est en cours, témoignant de l'engagement continu des à répondre aux besoins émergents de la communauté.

Ces établissements s'efforcent de fournir des services complets et adaptés, centrés sur les soins, la rééducation, l'accompagnement personnalisé et les activités collectives, tant en structure qu'à domicile. Leur objectif est de promouvoir la qualité de vie, l'estime de soi, l'autonomie et l'inclusion sociale des résidents. Cette approche collaborative intègre activement les familles et les représentants légaux, tout en s'appuyant sur un réseau partenarial solide sur le territoire.

Cependant, des perspectives de réflexion et de travail se sont ouvertes envers les populations vieillissantes que nous accompagnons, dont la croissance est exponentielle. L'objectif est de préserver au maximum leur place dans l'établissement tout en assurant leur bien-être.

Les foyers « Les Cigalons » incarnent un engagement profond envers le bien-être et le développement des personnes en situation de handicap, en offrant un environnement accueillant, des services de qualité et une vision résolument tournée vers l'avenir.

**Le Directeur,  
Marc ALIAS**

## LEXIQUE

**ALGEEI** : Association Laïque de Gestion d'Établissements d'Éducation et d'Insertion  
**ARS** : Agence Régionale de Santé  
**CAMSP** : Centre d'Action Médico-Social Précoce  
**CDAPH** : Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée  
**CHSCT** : Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail  
**CHVS** : Centre d'Hébergement et de Vie Sociale  
**CLIS** : Classe d'Intégration Scolaire  
**CMPP** : Centre Médico Psycho Pédagogique  
**CNSA** : Conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie  
**CPOM** : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens  
**CRA** : Centre Ressources Autisme  
**CROSMS** : Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale  
**CSE** : Comité Social et Économique  
**DGAS** : Direction Générale de l'Action Sociale  
**DHA** : Dispositif d'Hébergement Accompagné  
**DITEP** : Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique  
**EADJV** : Établissement d'Accueil de Jeunes présentant une Double Vulnérabilité  
**ES** : Éducateur Spécialisé  
**ESAT** : Établissement de Suivi et d'Aide par le Travail  
**ESMS** : Établissement Social et Médico-Social  
**ESMS PIC** : Établissement Social et Médico-Social Privé d'Intérêt Collectif  
**ETS** : Éducateur Technique Spécialisé  
**FAM** : Foyer d'Accueil Médicalisé  
**FO** : Foyer Occupationnel  
**IME** : Institut Médico Éducatif  
**ITEP** : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique  
**KAPASS** : Kit d'Accès et de Préparation Aux Soins Somatiques  
**MAS** : Maison d'Accueil Spécialisée  
**MDA** : Maison des Adolescents  
**MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées  
**ME** : Moniteur Éducateur  
**MECS** : Maison d'Enfants à Caractère social  
**OETH** : Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés  
**PCO** : Plateforme de Coordination et d'Orientation  
**PNL** : Privé à but Non Lucratif  
**PRIAC** : Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la perte d'autonomie  
**RAE** : Reconnaissance des Acquis de l'Expérience  
**RQTH** : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé  
**SAMSAH** : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés  
**SAVS** : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale  
**SESSAD** : Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile  
**TED** : Troubles Envahissants du Développement  
**TND** : Troubles du Neuro-Développement  
**TSA** : Troubles du Spectre de l'Autisme  
**UEEA** : Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme  
**UEMA** : Unité d'Enseignement Maternelle Autisme  
**UPI** : Unité Pédagogique d'Intégration